

Ses collègues refusent de le suivre dans le camp du OUI Rodrigue Biron démissionne de l'UN

QUÉBEC — Choissant d'écouter la voix de sa conscience plutôt que de s'accrocher à son poste de chef de parti, M. Rodrigue Biron a démissionné hier de la direction de l'Union nationale. Il siègera désormais à titre de député indépendant à l'Assemblée nationale et votera OUI au référendum.

Son successeur a été désigné dès hier par les cinq députés unionistes qui ont

jusqu'ici survécu à tous les malheurs qu'a connus ce parti depuis l'élection générale de novembre 1976. Il s'agit de M. Michel Le Moignan, député de Gaspé.

Ce dernier a confirmé, au cours d'une brève rencontre avec les journalistes, que la démission de M. Biron avait été provoquée par le refus de ses collègues de rejoindre le camp du OUI au moment de la campagne référendaire.

« Cette démission signifie évidemment que l'Union nationale maintient sa décision de répondre NON à la question référendaire et de travailler de concert avec l'ensemble des fédéralistes au moment de la campagne qui s'amorce », a ajouté M. Le Moignan qui a convoqué ce matin une conférence de presse pour faire le point sur l'ensemble de la situation de son parti.

Pour sa part, le président de l'UN et député de Nicolet-Yamaska, M. Serge Fontaine, a expliqué, au cours d'un entretien téléphonique, que toute cette affaire a éclaté mardi dernier lors d'une réunion du caucus unioniste qui devait mettre au point la stratégie du parti en prévision du débat parlementaire sur la question référendaire.

C'est au cours de ce caucus que M. Bi-

ron a annoncé sa décision de rejoindre les partisans du OUI et qu'il a demandé à ses cinq députés d'en faire autant.

Devant le refus unanime de ces derniers, l'UN a tenu dimanche une réunion conjointe du caucus et de l'exécutif du parti. Au cours de cette réunion et bien que M. Biron ait réussi à ébranler quelques membres de l'exécutif, chacun est

Voir page 12: Biron

OTTAWA (PC) — Voici la liste des membres du conseil des ministres dont la composition a été rendue publique hier à Ottawa à l'occasion de la prestation du serment d'office du premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, en présence du gouverneur général, M. Edward Schreyer.

MacEACHEN, Allan, vice-premier ministre et ministre des Finances; PEPIN, Jean-Luc, ministre des Transports;

CHRETIEN, Jean, ministre de la Justice et procureur général du Canada, et ministre d'Etat chargé du Développement social;

MUNRO, John, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien; OLSON, Bud, ministre d'Etat chargé du Développement économique;

GRAY, Herbert, ministre de l'Industrie et du Commerce; WHELEN, Eugene, ministre de l'Agriculture;

OUELLET, André, ministre de la Consommation et des Corporations, et ministre des Postes;

MacDONALD, Daniel, ministre des Affaires des anciens combattants; LALONDE, Marc, ministre de l'Energie, des Mines et des Ressources;

PERRAULT, Raymond, leader du gouvernement au Sénat; LeBLANC, Roméo, ministre des Pêches et des Océans;

ROBERTS, John, ministre d'Etat chargé des Sciences et de la technologie, et ministre de l'Environnement; BEGIN, Mme Monique, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social;

BLAIS, Jean-Jacques, ministre des Approvisionnement et Services; ROX, Francis, secrétaire d'Etat du Canada et ministre des Communications;

LAMONTAGNE, Gilles, ministre de la Défense nationale; De BANE, Pierre, ministre de l'Expansion économique et régionale;

ARGUE, Hazen, ministre d'Etat (Commission canadienne du blé); REGAN, Gerald, ministre du Travail et ministre d'Etat (Sports);

MacGUIGAN, Mark, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures; KAPLAN, Robert, solliciteur général du Canada;

FLEMING, James, ministre d'Etat (Multiculturalisme); ROMPKEY, William, ministre du Revenu national;

BUSSIERES, Pierre, ministre d'Etat (Finances); LAPOINTE, Charles, ministre d'Etat (Petites entreprises);

LUMLEY, Edward, ministre d'Etat (Commerce); PINARD, Yvon, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada;

JOHNSTON, Donald, président du conseil du Trésor; AXWORTHY, Lloyd, ministre de l'Emploi et de l'Immigration;

COSGROVE, Paul, ministre des Travaux publics; EROLA, Judy, ministre d'Etat (Mines).

14 nouvelles figures

Trudeau confie à des vétérans les ministères importants

par Michel Vastel

OTTAWA — Les postes importants du nouveau cabinet de M. Pierre Trudeau sont presque également partagés entre les vieux routiers du parti et la nouvelle génération.

C'est ainsi que les Finances vont au plus proche lieutenant du premier ministre, M. Allan MacEachen, les Transports à M. Jean-Luc Pepin, la Justice et la réforme constitutionnelle à M. Jean Chrétien, l'Energie à M. Marc Lalonde.

Mais trois nouveaux venus au cabinet entrent de plein pied dans la catégorie des ministres-sénior: Mark MacGuigan, 49 ans, de Windsor aux Affaires Extérieures, Donald Johnston, 44 ans, député de Westmount et ami de M. Trudeau, au conseil du Trésor et Yvon Pinard, 40 ans de Drummondville, seconde M. MacEachen depuis trois ans, à la présidence du Conseil privé et leader du gouvernement aux Communes.

Aidé par la défaite de plusieurs anciens ministres, n'hésitant pas à écarter cinq anciens membres de son cabinet, le premier ministre a largement fait appel au sang neuf: 14 nouveaux venus sur 32 ministres. La moyenne d'âge est de 47 ans, le plus jeune étant Charles Lapointe, de Charlevoix.

Le Québec, avec 11 ministres et, bien sûr, le premier ministre lui-même, détient le tiers des portefeuilles mais, comme l'a dit M. Trudeau après l'assermentement de ses ministres: « c'était bien mérité ». La province a donné plus de la moitié de sa représentation au parti de M. Pierre Trudeau.

Les quatre provinces de l'Ouest, par contre, ont été tenues à la portion congrue avec un seul des deux députés élus au Manitoba et un sénateur pour chacune des trois provinces qui n'ont élu aucun député libéral. M. Lloyd Axworthy, 40 ans, le député-vedette du Manitoba, prend le portefeuille de l'Emploi et de l'Immigration et devient responsable du dossier de la condition féminine. A la surprise générale, M. Trudeau a écarté le seul francophone élu dans l'Ouest, M. Robert Bockstael, député de Saint-Boniface.

M. Trudeau a fait appel à trois sénateurs de l'Ouest, M. Ray Perrault, de la Colombie-Britannique, qui reste leader du Sénat, M. Bud Olson, de l'Alberta, ministre d'Etat au Développement économique, et enfin M. Hazen Argue, ancien leader du CCF en Saskatchewan, qui prend le dossier de la Commission canadienne du blé.

L'Ontario, avec douze membres du cabinet, obtient une représentation égale à celle du Québec mais six d'entre eux sont

des nouveaux venus. Dans cette province, quatre anciens ministres, MM. Jud Buchanan, Bud Cullen, Bryce MacKasey et John Reid ont été mis à l'écart, tandis qu'au Québec, seul M. Warren Allmand a été ignoré.

Le nouveau cabinet de M. Pierre Trudeau abandonne la formule du « cabinet principal » (inner Cabinet) mise en place par le premier ministre conservateur, M. Joe Clark.

De plus, M. Trudeau ne retient pas non plus la formule des comités ministériels — il y en avait quatre sous M. Clark — qui, sous la responsabilité d'un ministre-sénior, effectuaient un premier déblayage

des dossiers importants.

On retrouve toutefois deux super-ministres — M. Jean Chrétien au Développement social et M. Bud Olson au Développement économique — qui, de leur propre aveu, seront chargés de la coordination des politiques de plusieurs ministères. On présente ainsi M. Olson comme le successeur de M. Robert Andras, qui dirigeait, dans les derniers jours du précédent cabinet Trudeau, le bureau du Développement économique. Mais les ministres qui tombent sous leur responsabilité ne sont pas tout à fait sûrs du type de relations qu'ils devront établir avec ces super-ministres.

L'aile gauche du parti reste bien en place au cabinet, notamment avec Mme Monique Bégin, qui conserve la Santé nationale et le Bien-être social, M. Lloyd Axworthy qui prend les importants dossiers d'immigration et de la condition de la femme, et M. Herb Gray, 39 ans de Windsor, qui prend l'important portefeuille de l'Industrie et du Commerce. Ce dernier, responsable de travaux sur le contrôle des investissements étrangers, sera notamment chargé de la réforme de l'Agence de l'examen de l'investissement étranger, promise pendant la campagne

Voir page 12: Trudeau



Le sourire épanoui, les nouveaux ministres de la Justice et des Finances, MM. Jean Chrétien et Allan MacEachen, ont été assermentés avec leurs collègues du cabinet hier devant le gouverneur général du Canada, M. Ed Schreyer. (Photolaser CP)

L'Assemblée amorce le débat sur la question

QUÉBEC — C'est aujourd'hui vers 15 h que commencera à l'Assemblée nationale le débat sur le projet de question soumis par le premier ministre Lévesque en vue du référendum qui aura lieu vraisemblablement au début du mois de juin.

Ce débat qui se déroulera selon des règles qui restent encore à préciser pour certaines, celles relatives au partage du temps entre les diverses formations politiques, occupera presque entièrement le temps des députés au cours des trois prochaines semaines. Il débouchera directement sur la formation des comités

nationaux du OUI et du NON, au mois d'avril, puis sur l'émission des brefs référendaires au début du mois de mai.

De l'avis même des députés, ce sera un débat difficile puisqu'il cristallisera d'avantage les positions de chacun et que, de part et d'autre, personne ne fera de cadeau à l'adversaire. Les derniers jours l'ont d'ailleurs montré alors que libéraux et péquistes s'opposaient sur le partage du temps entre députés pour ce débat et que les libéraux refusaient au gouvernement la permission de commencer ce débat aujourd'hui sans l'avis préalable de 24

heures prévu au règlement, ce qui a forcé l'Assemblée nationale à se réunir dès hier pour respecter cette technicité.

Le Parti québécois et le Parti libéral ont été avertis de détails jusqu'ici quant à la stratégie qui sera déployée durant ce débat dont la durée sera de 35 heures. Quant à l'Union nationale, elle vient de peine d'adopter sa position de fond si bien que sa stratégie n'est pas encore arrêtée.

Du côté gouvernemental, il est évident que ministres et députés auront à défendre les propositions contenues au livre

blanc sur la souveraineté-association qui définit les termes de la nouvelle entente d'égal à égal proposée au reste du Canada. On attaquera aussi les nouvelles propositions constitutionnelles adoptées par le Parti libéral en fin de semaine et contenues dans ce qu'il est convenu d'appeler maintenant le « livre beige ». Les péquistes voient dans ce document le talon d'Achille de leurs adversaires, tout comme « le budget de l'An un » fut le leur à l'élection de 1973.

Du côté libéral, il s'agira de faire la démonstration que la question est « fautive et

hypocrite », cela par un amendement qui sera soumis dès aujourd'hui et qui précisera que le véritable objectif du gouvernement est de conduire le Québec à l'indépendance.

Cet amendement sera, on s'en doute pas, rejeté, le premier ministre s'étant dit prêt à accueillir des amendements techniques à sa question, mais non des amendements de fond.

Les libéraux avaient eu d'abord l'idée de contester la légalité de la question, mais ce projet fut abandonné. Un avis ju-

Voir page 12: L'Assemblée

Aucune réponse à la proposition de P.-M. Johnson

Tard hier soir, ni le syndicat des employés manuels ni la Ville de Montréal n'avaient fait connaître publiquement leur réponse à l'offre que leur faisait, dimanche, le ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson.

Le ministre du Travail avait donné aux parties en cause jusqu'à mardi pour lui communiquer une réponse au processus qu'il a proposé pour la reprise des négociations. M. Johnson avait proposé de nommer lui-même un médiateur qui, après avoir tenté de rapprocher les parties, aurait pu se transformer en un arbitre dont les décisions seraient exécutoires.

Au cours de la journée, le Service du personnel de la Ville de Montréal et le

comité exécutif ont eu de longs entretiens avant d'en venir à une décision. Cette décision devait être communiquée au ministre du Travail au cours de la soirée et ne sera connue qu'aujourd'hui.

Les dirigeants syndicaux avaient annoncé, de leur côté, qu'ils allaient analyser la proposition du ministre sans préciser à quel moment ils se proposaient de faire connaître leur réponse.

L'une et l'autre partie risquent des enjeux importants en s'engageant dans ce processus inusité dans les relations de travail au Québec.

Jusqu'à ce jour, les conciliateurs du ministère du Travail n'avaient pas

Voir page 12: Réponse

Mugabe obtient la majorité absolue au scrutin rhodésien

SALISBURY (AFP) — Le chef de la principale armée de guérilla, M. Robert Mugabe, a remporté une majorité absolue des sièges aux élections générales rhodésiennes, selon des résultats non officiels recueillis hier soir à Salisbury.

Selon ces chiffres, l'Union nationale africaine du Zimbabwe-Front Patriotique (ZANU-PF) de M. Mugabe aurait remporté autour de 55 des 80 sièges africains qui étaient en jeu dans le scrutin de la semaine passée.

M. Joshua Nkomo (PF — Front Patriotique), son ancien allié au sein de la guérilla, arriverait en seconde position, avec probablement 20 sièges, n'en laissant que 5 au Conseil national africain unifié (UANC) du premier ministre sortant, l'évêque Abel Muzorewa.

Les résultats officiels ne seront annoncés que ce matin. Les 20 sièges restant dans le Parlement de 100 membres sont réservés aux Blancs. Ils ont déjà été remportés par le Front rhodésien de l'ancien premier ministre rebelle, M. Ian Smith.

M. Mugabe, un intellectuel socialiste âgé de 55 ans, est désormais assuré de de-

venir le premier ministre du futur Zimbabwe, et sa victoire a déjà été reconnue par le gouverneur britannique. Lord Soames lui a demandé de lancer hier soir à la radio et à la télévision un appel au calme aux vainqueurs comme aux vaincus.

Des appels similaires ont été lancés par Lord Soames lui-même, et par le chef de l'armée rhodésienne, le général Peter Walls, un homme au rôle crucial dans le proche avenir, en raison de la puissance militaire qu'il contrôle.

Lord Soames a également indiqué, dans son intervention, qu'il oeuvrerait en faveur d'un gouvernement élargi après les élections, avec l'espoir de voir M. Mugabe y inclure des représentants des deux autres partis représentés au Parlement.

M. Mugabe a déclaré à plusieurs reprises que, même s'il obtenait la majorité absolue, il souhaitait l'alliance du « front patriotique » qui existait du temps de la guérilla avec M. Nkomo, mais celui-ci n'a pas fait connaître son attitude.

Des mesures de sécurité exceptionnelles ont été prises par les autorités pour l'annonce des résultats officiels au-

jourd'hui, par crainte d'émeutes dans les cités africaines, voire d'incidents violents entre Blancs et Noirs. Des soldats casqués patrouillaient dans les rues de Salisbury, et de nombreux Blancs ont affirmé qu'ils éviteraient de sortir aujourd'hui de chez eux.

L'évêque Muzorewa a déjà contesté la validité du scrutin, bien que le commissaire électoral britannique, sir John Boynton, ait déclaré hier qu'il refléterait largement la volonté du peuple.

Le directeur de la campagne électorale de la ZANU-PF, M. Eddison Zvobgo, a déclaré pour sa part que les résultats obtenus jusqu'ici constituent « une gifle au visage de l'impérialisme ».

Entre-temps, M. Mugabe, a rencontré hier soir, pour la deuxième fois en une semaine, le chef de l'armée rhodésienne, le général Peter Walls, apprend-on de source bien informée à Salisbury.

M. Mugabe a également rencontré l'ancien premier ministre blanc, M. Ian Smith, qui récemment encore se prononçait catégoriquement contre toute ve-

Voir page 12: Mugabe

l'actualité économique



L'Hydro jusqu'en l'an 2000

Les responsables de la planification générale de l'Hydro-Québec expliquent dans quel contexte ils préparent le plan de développement décennal de la puissante société d'Etat. Ils indiquent leur perception des soubresauts économiques actuels et décrivent les conséquences probables de l'accroissement de notre consommation de gaz naturel ou de la montée en flèche du coût des produits pétroliers. Ils admettent que l'Hydro-Québec ne peut plus se développer en vase clos comme si ses choix ne concernaient pas l'ensemble du développement québécois.

— page 13



Avant de «placer» son argent

Sans tambour, ni trompette, les institutions financières augmentent présentement leurs taux d'intérêt. Mais attention il existe des écarts souvent énormes d'une institution à l'autre, au plan du rendement. L'épargnant a tout intérêt à faire marcher ses doigts... avant d'investir son argent. Il semble que le court terme soit toujours préférable au long terme. C'est peut-être aussi l'occasion de songer au marché boursier. Mais avant de confier son argent à une firme donnée ou avant de choisir un outil donné, il faut se montrer très attentifs.

— page 15

AU SOMMAIRE

■ \$2.3 millions de plus pour les Florales — page 2

■ Selon le CPQ, le livre blanc propose de sortir le Québec du Canada — page 3

■ Les chauffeurs de Métropolitain-Sud ignorent l'ultimatum de la CTRS — page 4

■ Chevrette estime qu'il faut repenser la loi sur les services essentiels — page 5

■ Dans de vieilles artères: un éditorial de Lise Bissonnette — page 10

PRIX GONCOURT

antonine maillet

PÉLAGIE - LA - CHARRETTE

EN VENTE DANS LES LIBRAIRIES

DUSSAULT GARNEAU

La CEQ est déçue du Front commun

QUÉBEC (PC) — Le fonctionnement du dernier Front commun n'a pas été satisfaisant pour la CEQ et il y aura lieu pour les syndicats de réexaminer sérieusement ce mode de négociation.

C'est l'avis qu'a exprimé hier en conférence de presse le président de cette centrale, M. Robert Gaulin. Selon lui, le Front commun a donné lieu à beaucoup trop de méfiance et de concurrence entre les centrales qui ont empêché à toutes fins utiles une négociation efficace.

M. Gaulin, faisant visiblement allusion aux querelles entre la FTQ et la CSN, a indiqué qu'au moins deux ou trois mois avaient été perdus en un maraudage inutile.

«Jamais ce Front commun n'a eu d'assises réelles et concrètes. La preuve en est qu'un seul cartel sectoriel a pu être formé.»

Évitant toutefois d'aller plus avant dans ses critiques, M. Gaulin a rappelé que sa centrale évaluerait le Front commun lors d'un conseil général qui se tiendra à Granby, du 10 au 12 avril prochain.

Interrogé sur certains aspects particuliers de la négociation des enseignants, M. Gaulin a qualifié de «tout à fait inacceptable» la nécessité pour les syndicats de négocier à la fois avec le gouvernement et la Fédération des commissions scolaires. «De toute évidence, cela nuit à la bonne marche des négociations», a-t-il précisé.

Pour M. Gaulin, il est aussi inconcevable que le gouvernement envoie aux tables une trentaine de négociateurs quand il n'y en a que trois ou quatre qui ont réellement le pouvoir de négocier. «Pendant les dernières négociations, il fallait attendre que MM. Bouchard, Boily ou Lebel soient là avant de pouvoir réellement envisager des résultats.»

Quant au coût de la négociation pour la CEQ, le président l'estime à \$2 millions. À ce montant il faut ajouter un autre \$2 millions dépensés par les syndicats affiliés, et une somme de \$350,000 pour la publicité, ce qui porte à près de \$4,5 millions le coût total

de l'opération.

Au sujet du conseil général de la semaine dernière, M. Gaulin a tenu à souligner que le débat avait été «plus serein que prévu», contrairement à ce qu'a pu faire croire un document interne obtenu par les journalistes.

Il s'agissait d'un recueil de messages envoyés par téléscripteurs par les syndicats régionaux à leur centrale. Plusieurs d'entre eux étaient particulièrement critiques à l'égard de l'exécutif de la CEQ, allant même jusqu'à réclamer la démission de l'exécutif de la centrale «pour raison d'incompétence et de trahison». Personne toutefois ne serait intervenu lors du conseil pour demander officiellement la démission de M. Gaulin ou d'un autre membre de l'exécutif.

Pour M. Gaulin, ce document n'est donc «en aucune façon un reflet fidèle du débat qui s'est tenu au conseil général».

Tenant d'expliquer le sens de certains de ces messages, M. Gaulin a dit qu'il s'agissait de «réactions préliminaires» que des réunions syndicales avaient par la suite grandement atténuées.

Tous les délégués ont toutefois convenu de la nécessité de clarifier la situation dans les meilleurs délais, et il faut prévoir que réunis à Granby ils auront à se pencher de nouveau sur la question.

Quant aux 2,000 enseignants de cégeps affiliés à la CEQ, leurs négociations achoppent toujours sur les questions de la sélection des professeurs et de la vie départementale.

Signalant que sa centrale prendra tous les moyens pour que ces travailleurs arrivent à une entente, M. Gaulin a déclaré qu'un «solide coup de collier» sera donné cette semaine du côté des négociations et qu'en cas d'échec le gouvernement sera seul responsable de ce qui se passera dans les cégeps.

Aucun moyen de pression n'est envisagé pour les prochains jours. On entend se consacrer plutôt à l'analyse de la situation proposée aux syndicats.

\$2.3 millions de plus pour les Florales

À quelques mois de l'ouverture de l'exposition des Florales internationales, la ville de Montréal et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ont convenu d'accroître le budget d'une somme de \$2.3 millions.

À sa prochaine assemblée, jeudi, le Conseil municipal sera saisi d'une convention supplémentaire par laquelle le gouvernement du Québec consent à verser une somme de \$1,224,000 pour la restauration de pavillons sur l'île Notre-Dame et une autre de \$1,165,000 pour la réalisation d'un programme d'animation et de communication.

Ces sommes portent à \$6.5 millions les dépenses du gouvernement québécois pour l'exposition des Florales internationales. En février 1979, la ville de Montréal et le ministère de l'Agriculture s'étaient entendus sur des dépenses de \$4.2 millions.

La convention supplémentaire précise qu'une somme de \$800,000 est consacrée à la restauration du pavillon du Québec sur l'île Notre-Dame.

En retour de cet investissement, l'Association montréalaise d'action récréative et culturelle (AMARC), organisme municipal chargé de l'exploitation des îles de Terre des Hommes, offrira gratuitement et pendant dix ans, ce pavillon au ministère de l'Agriculture.

Le gouvernement du Québec a déjà un pavillon sur l'île Sainte-Hélène où, durant la saison de Terre des Hommes, le ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme exploite «la maison du Québec». La convention supplémentaire ne précise pas les intentions du ministre de l'Agriculture à l'égard de son pavillon sur l'île Notre-Dame après les Florales de l'été prochain.

En plus du pavillon du Québec sur l'île Notre-Dame, la convention supplémentaire prévoit une somme de \$424,000 pour la restauration des pavillons Chrétiens, de France, des Indes du Canada, de la Jamaïque, des Nations-Unies, tous situés sur l'île Notre-Dame. L'AMARC prend à sa charge les dépenses

de coûts, s'il en est. Le ministre s'engage à réaliser un programme d'animation et de communication pour la promotion des Florales internationales d'un montant minimal de \$1,165,000.

L'AMARC et le ministère de l'Agriculture conviennent également de partager les bénéfices de l'exposition. Le ministère recevra 90 pour cent des revenus nets des commandes excédant la somme de \$440,000 et jusqu'à concurrence de \$1,165,000. Au-delà de cette somme, l'AMARC conserve tous les bénéfices.

Les revenus nets des Florales, provenant des concessions, du stationnement, du loyer des exposants et du transport par ballade font également l'objet d'un partage: au-delà de \$424,000, le ministère conserve la moitié des bénéfices jusqu'à concurrence de \$215,000; au-delà d'un revenu de \$854,000, il conserve tous les bénéfices jusqu'à concurrence de \$209,000. L'excédent des bénéfices au-delà de \$1,063,000 revient à l'AMARC. L'exposition des Florales

intérieures doit avoir lieu du 17 au 29 mai 1980 au Vélodrome olympique. L'exposition extérieure aura lieu du 31 mai au 1er septembre 1980 sur l'île Notre-Dame. Les contri-

buables montréalais ont reçu, en même temps que le compte pour la taxe d'eau et de services, une offre d'achat à prix réduit du passeport de Terre des Hommes et des Florales.

DES QUATRE COINS DU PAYS

■ Et un livre rouge!

Les membres du corps diplomatique des États-Unis ont adressé à leurs confrères du Canada une longue note de remerciements, sous forme d'un livre relié en rouge, pour le rôle qu'ils ont joué en permettant à six diplomates des États-Unis de fuir Téheran. C'est l'ambassadeur des États-Unis à Ottawa, M. Kenneth Curtis, qui a remis au sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan Gottlieb, cette marque de gratitude. La première signature de ce «merci» est celle du secrétaire d'État des États-Unis, M. Cyrus Vance, qui remercie les diplomates canadiens de leur acte de courage et d'amitié.

■ Une assurance-santé malade

Les contributions au régime d'assurance-santé de l'Ontario (OHIP) sont tellement élevées que certaines familles défavorisées ont dû emprunter pour payer leurs contributions et devenir admissibles au programme. C'est ce qu'on a affirmé hier des témoins qui déposaient devant la Commission d'enquête sur les régimes d'assurance-santé dont les membres ont entrepris une tournée pancanadienne pour évaluer les divers régimes en vigueur au Canada. La commission est dirigée par M. Emmett Hall, ancien juge à la Cour suprême, et M. Malcolm Taylor, qui ont effectué il y a 15 ans une enquête semblable, dont les résultats se sont traduits par la mise en place de différents programmes administrés à l'heure actuelle par les provinces. Hier, les représentants d'un mouvement de pression de la région d'Ottawa ont expliqué à la commission que plusieurs familles pauvres ignoraient encore qu'elles pouvaient recevoir une aide du gouvernement pour payer leurs contributions au programme d'assurance-santé de l'Ontario et qu'elles s'abstenaient donc de verser ces contributions, jusqu'à ce qu'un des leurs soit malade.

■ Entre le début et la fin

Les règlements de la compagnie CP Rail régissant le transport par rail de matières dangereuses stipulent que ces matières ne peuvent être placées dans des wagons qui se trouveront au début ou à la fin d'un convoi, mais les avis écrits devant être placés sur les wagons transportant ces matières précisent qu'elles ne doivent pas se trouver à proximité de wagons transportant des produits explosifs. C'est le témoignage qu'a rendu hier devant la commission d'enquête sur le déraillement de Mississauga, le 10 novembre, un représentant d'une compagnie de produits chimiques, M. John Francis, porte-parole de la compagnie Dow Chemicals, a expliqué que ces règlements visaient à protéger les membres d'équipage de ces convois.

■ Une session rose

Le discours du Trône du jeudi 13 mars, que les membres de l'Assemblée législative de la Saskatchewan écoutèrent avec attention, devrait continuer, de l'avis des observateurs, à peindre la vie en rose pour les contribuables de la seule province néo-démocrate au Canada, qui sont notamment peu préoccupés par le chômage et qui misent beaucoup sur les revenus élevés que leur gouvernement tire des importantes ressources naturelles de la province. Le discours du Trône, croit-on savoir, annoncera une cinquantaine de projets de loi d'ici la fin de la session, notamment des amendements à la loi des droits de la personne et des projets relatifs au libelle, de façon à protéger les journaux qui publient des lettres de leurs lecteurs.

La directive d'Air Canada réjouit les Gens de l'air

L'Association des gens de l'air du Québec a accueilli avec satisfaction hier, la décision de la société Air Canada qui a émis une nouvelle directive à ses pilotes afin de se conformer à la lettre du jugement Deschênes sur le bilinguisme dans les communications aériennes.

Selon le directeur intermédiaire de l'AGAQ, M. Pierre Ménard, il est évident que ce changement de position de la

part d'Air Canada est une conséquence directe de la mise en demeure que les pilotes lui avaient envoyée, la semaine dernière.

Cette directive émise vendredi soir, précise que les pilotes ont le droit de parler aussi bien le français que l'anglais lorsqu'ils s'adressent aux opérateurs de radio ou aux agents de chargement par le biais des fréquences internes de la compagnie.

L'AGAQ soutenait que la société Air Canada «galvaudait» le jugement Deschênes puisqu'une directive réconfirmée le 8 février par le vice-président aux opérations, enjoignait les pilotes de se conformer aux procédures normales d'opération, c'est-à-dire, de communiquer en anglais.

Un pilote avait dû communiquer en anglais parce qu'un des opérateurs de radio ne pouvaient s'exprimer en français. La nouvelle directive d'Air Canada promet que toutes les mesures seront prises pour s'assurer que les communications entre les membres du personnel, puissent se faire soit en français soit en anglais.

Hier, le porte-parole d'Air Canada a soutenu que la nouvelle directive avait pour but de dissiper l'équivoque au sujet d'une lettre adressée à un pilote par son commandant avait été «mal interprétée». Il a refusé d'en dire plus, rappelant que la société Air Canada conteste une partie du jugement Deschênes et que les tribunaux sont saisis de cette requête.

L'appel de Violi rejeté

OTTAWA (PC) — La commission de révision de l'impôt a rejeté l'appel intenté par la succession de Paolo Violi, abattu dans son magasin de crème glacée le 22 janvier 1978 à Montréal.

Violi, tenu pour le roi de la

pègre montréalaise par la Commission d'enquête sur le crime organisé instituée par le gouvernement québécois, s'était pourvu en appel de la décision relative aux impôts pour les années d'imposition 1971-1972 et 1974.

À sa mort, Graziella Lupino, exécutrice testamentaire de Violi, avait relayé la poursuite.

Lucien Cardin, président du conseil de révision de l'impôt, a déclaré dans son jugement rendu public hier qu'il appartenait à Violi de prouver l'erreur de la décision, ce qui n'a pas été fait.

Mars, mois de la Croix-Rouge

OBLIGATIONS A RENDEMENT EXCEPTIONNEL

13^{3/4}%

13^{1/2}%

13^{1/4}%

4 ANS
5 ANS

Ces obligations municipales et scolaires portant intérêt entre 7,7% et 10% vous sont offertes à escompte pour vous rapporter un rendement brut exceptionnel et elles sont encore plus avantageuses après impôt.

LÉVESQUE, BEAUBIEN INC.

POUR PLUS D'INFORMATIONS VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC NOUS

Montréal	879-2222	Québec	529-1771
Ottawa	232-9681	Chicoutimi	549-8888
Sherbrooke	569-5583	St-Hyacinthe	774-5354
Trois-Rivières	379-0000	Victoriaville	758-3131
Moncton	855-9326	Joliette	759-0180
Rouyn-Noranda	762-4347	Rivière-du-Loup	862-9341
Granby	372-3177	Bedford	248-2531
St-Jean	348-4720	Valleyfield	371-0368
Toronto	363-1396	Val-d'Or	824-3687

Il y a trop de jolies femmes dans la publicité chinoise

PEKIN (AFP) — Un journal de Pékin, le *Quotidien des Ouvriers*, a mis ses lecteurs en garde, hier, contre les abus du recours aux jolies femmes dans la publicité.

Le commentateur se défend pourtant de critiquer globalement les campagnes publicitaires qui se multiplient en Chine depuis un an, à grand renfort d'affiches murales et d'images dans les journaux. Il recommande seulement que ne soient pas systématiquement utilisées comme supports publicitaires des photos

de jolies femmes.

«Si on considère le recours à des mannequins féminins comme la seule forme que puisse prendre la publicité, sans tenir compte du produit si, par exemple, on utilise une jolie fille bien maquillée pour faire de la publicité pour des machines, il en résultera des problèmes», déclare le journal, publication passablement austère.

En Chine, si la publicité télévisée dépasse souvent, par sa sévérité et sa monotonie, les vœux du journal, les af-

fiches sont plus attrayantes. On est loin, toutefois, des images plus que suggestives qui fleurissent dans les villes occidentales.

Cependant, la publicité naissante souffre en Chine de certains manques: tel «spot» télévisé vantant les mérites de luxueux manteaux de fourrures ne risque pas de provoquer une ruée d'acheteuses, les moyens financiers des chinois étant, en général, extrêmement limités.

Il n'est pas rare aussi que la publicité donne la vedette à

des produits qui s'avèrent introuvables, comme en témoignent des lettres de lecteurs publiées de temps à autres par les journaux.

Enfin, autre exemple d'adaptation de la publicité au marché: une gigantesque affiche qui s'étale sur la grande avenue Changan de Pékin invite les passants à acheter de superbes couverts en acier inoxydable, alors que l'usage des baguettes est généralisé dans la plus grande partie de la Chine.

vous déménagez vos bureaux?

est le symbole d'Archivex. En se chargeant de vos vieux documents et dossiers inactifs, Archivex leur offre un abri sûr et économique. Si vous comptez déménager vos bureaux dans un avenir plus ou moins rapproché, pour quoi affecter un espace qui coûte cher à l'entreposage de vieilles archives? C'est le moment idéal de les confier à la garde d'Archivex. Le personnel expérimenté d'Archivex vous aidera à choisir: a) les papiers que vous pourrez éliminer et Archivex procédera à leur destruction si vous le désirez; b) les papiers que vous pourrez faire entrer, à un coût modique, chez Archivex. Pourquoi ne pas en parler à l'un de nos représentants? Aujourd'hui même. Cela ne vous engage à rien... 935-2493

ARCHIVEX

Une nouveauté pour la papeterie.

Nouveau!

Téléphone d'automobile

SYSTCOMS

composition directe • ligne privée



CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTÉE

vente • location / achat • service aussi: radio-téléphone VHF

274-9366

Période d'essai

I Q S

Seul moyen de noter intégralement la parole la plus rapide

LA STÉNOTYPIE

s'adapte à toutes les formes du secrétariat; elle assure la prise des conférences, colloques, réunions et congrès; elle garantit le compte rendu intégral des procès, la prise des débats... On la trouve dans les entreprises, organismes nationaux et internationaux.

Inscription ouverte pour le 31 mars ou septembre 1980

Institut France Quitar de Sténographie I.Q.S.

Permis # 749666

1290, rue Saint-Denis, suite 89, Montréal (Métro Berri, sortie Saint-Denis)

288-2241

13% intérêts payés à l'échéance

La banque d'aujourd'hui vous offre un nouveau certificat de dépôt pour un temps limité*:

- dépôt minimum: \$5,000
- durée: 364 jours
- rachetable à échéance seulement
- non négociable

Renseignez-vous auprès de la succursale de la Banque Nationale la plus près de chez-vous.

*Conditions sujettes à changement sans préavis.



BANQUE NATIONALE
La banque d'aujourd'hui

Le livre blanc propose de sortir le Québec du Canada (le CPQ)

«La proposition du livre blanc sur la souveraineté-association n'est pas de reviser la constitution fédérale canadienne, mais tout simplement d'en sortir.»

C'est à cette conclusion qu'en vient le Conseil du patronat du Québec (CPQ) à l'analyse du chapitre quatrième du livre blanc sur la souveraineté-association, après avoir scruté le Québec et le Canada.

Le CPQ a déjà annoncé son intention de faire connaître ses réactions, au cours des prochaines semaines, à divers aspects des questions économiques abordées dans le livre blanc à ce chapitre quatrième.

Le CPQ précise qu'il ne tient pas à se substituer par des analyses aux partis politiques du Québec mais se prévaut de sa qualité de «porte-parole de ceux qui ont la responsabilité de faire tourner la machine économique dans cette province».

Si le livre blanc ne dit jamais que le Québec et le Canada constitueront deux pays indépendants, rappelle le CPQ, il est évident que le langage utilisé pour décrire un «traité d'association ayant un statut international» est impossible à comprendre autrement.

Pour le CPQ donc, il est évident que changer l'organisation politique et maintenir l'espace économique sont deux objectifs contradictoires.

À ce propos, le CPQ souligne que la dépendance du Québec vis-à-vis du Canada est grande et qu'un grand nombre de produits québécois jouissent d'une protection tarifaire élevée dans tout le Canada.

En bouleversant «l'espace économique» du Canada, ces conditions seraient modifiées et désorganisées. Serait-il possible de maintenir certains éléments aux dépens des autres? Le CPQ se demande lesquels, et à quel prix, et fait remarquer qu'une réorganisation de l'espace économique canadien serait «remettre en question près d'un tiers de la vie économique du Québec».

À ce chapitre, le CPQ fait état de chiffres alarmants: pour le Québec, le marché canadien compte pour 56%, et est plus important que le marché international, qui ne représente que 44%; 37% des emplois dans le secteur de la fabrication dépendent des exportations vers le marché canadien; la politique commerciale canadienne représente \$602 millions des transferts de fonds vers le marché québécois.

«Il est illusoire de croire que le traité d'association économique Canada-Québec, écrit le CPQ, retiendrait tous les avantages de la situation présente et aucun de ses inconvénients».



Le président du CPQ, M. Pierre Côté, et son vice-président, M. Ghislain Dufour.

La grève dans les cégeps est finie

La négociation entre le gouvernement et les 3,000 employés de soutien de cégeps affiliés à la CSN est terminée. Les cours reprendront demain au plus tard pour les milliers d'étudiants des 22 collèges touchés par la grève.

Les employés de soutien mettent fin à un débrayage qui a débuté le 25 janvier. Les résultats des premières assemblées générales laissent prévoir hier que les syndicats entérineraient l'entente de principe intervenue samedi soir.

À Drummondville, les 25 employés de soutien du cégep ont appuyé à l'unanimité la recommandation d'acceptation de leurs instances alors qu'au cégep de Shawinigan, 57 ont voté pour et trois s'y sont opposés.

Il n'était toujours pas possible de savoir hier si ce groupe a obtenu plus que les autres groupes du soutien, autant ceux de la Fédération des travailleurs du Québec que ceux des commissions scolaires affiliées aussi à la CSN et qui ont mis fin à leur grève récemment, le gouvernement ayant dans un premier temps consacré ses énergies de négociation au groupe qui perturbait une partie du fonctionnement des écoles primaires et secondaires.

Les employés de soutien ont déclenché la grève afin d'obtenir des améliorations à leur sécurité d'emploi, notamment en resserrant toute la complexe mécanique de transfert qui suit l'abolition d'un poste ainsi que celle qui permet à l'employeur de décaler qu'il y a surplus de personnel.

L'entente entre le gouvernement et ce groupe laisse à quatre le nombre de syndicats toujours sans contrat: le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec, la Fédération des enseignants de cégep, la Fédération nationale des enseignants du Québec — ces deux groupes termineront vraisemblablement l'opération en même temps — et la Fédération québécoise des 1,400 professionnels des Affaires sociales.

Le Syndicat des professionnels du gouvernement est un

peu laissé dans l'ombre pour l'instant et ce sont les autres groupes qui accaparent le gouvernement.

Du côté des enseignants de cégep, où le partage des pouvoirs entre les départements de professeurs et les directions de collèges est en jeu, le porte-parole patronal, M. Lucien Bouchard, a indiqué hier qu'il avait un projet à soumettre aux syndicats à des fins «d'exploration».

Quant aux professionnels du secteur hospitalier, qui sont représentés à la table de négociation par le coordonnateur de la CSN au défunt Front commun, M. Marcel Gilbert, ils demandent des améliorations à leurs horaires de travail. La partie patronale exige

de son côté la disparition d'une clause qui permet au syndiqué d'aller en arbitrage s'il juge que les besoins de l'établissement ne justifient pas qu'il soit en état de disponibilité.

Le porte-parole patronal a estimé hier que ces syndicats veulent «défoncer la FAS (Fédération des Affaires sociales)» qui, vu l'importance de son «membership», trace le modèle du contrat dans le secteur des Affaires sociales.

Une autre clause est aussi en litige ici, qui a été l'objet de longs débats entre l'employeur et d'autres groupes et elle porte sur l'importance respective de l'ancienneté et de la compétence lors des promotions et transferts.

Intentées par les familles des victimes de l'incendie

Chapais: poursuites de \$2 millions

CHIBOUGAMAU (d'après CP) — Dix poursuites totalisant près de \$2 millions ont été inscrites en Cour supérieure du district d'Abitibi, à Chibougamau, au nom des familles de six des victimes de l'hécatombe du 1er janvier dernier à Chapais, où 48 personnes ont perdu la vie, ainsi que par trois autres personnes qui y ont subi des blessures.

Les poursuites sont intentées contre la Falconbridge Copper Ltd, de Toronto, dont

la mine est le principal employeur de Chapais et propriétaire de la salle communautaire complètement dévastée par le feu lors d'un réveillon du Jour de l'An; contre le club Lions International et le club Lions de Chapais, organisateurs de la fête qui a tourné en tragédie; contre MM. Normand Trudel et Guy Delisle, membres de ce club; et contre M. Florent Cantin.

Agé de 21 ans, ce dernier,

un manoeuvre en chômage, a été trouvé coupable d'homicide involontaire, à la suite d'une enquête du coroner présidée par Me Cyrille Delage, quelques jours après le drame.

Les documents déposés en Cour affirment que plusieurs règles de sécurité ont été ignorées quant à l'utilisation de l'édifice. L'enquête du coroner a démontré que M. Cantin, en jouant avec un briquet avait mis le feu à des guirlandes

des de sapin qui décoraient les murs et le plafond de la salle. En quelques secondes, la foule nombreuse était complètement enveloppée par les flammes, et plusieurs personnes sont mortes piétinées dans la rade qui s'est ensuivie vers l'unique sortie à l'arrière.

Quarante-et-une des victimes sont mortes sur le coup, tandis que sept autres sont décédées par après dans des hôpitaux de Québec, où elles avaient été transportées à cause de brûlures très sérieuses.

Les plaignants sont la famille de Denise Plante, 16 ans, pour un montant de \$318,750; la famille de Marie-Paule Néron-Marcoux, 24 ans, pour \$347,460; la famille de Denis Allard, 17 ans, pour \$346,000; l'époux et les cinq enfants de Mme Laurentia

Dumont-Larouche, 43 ans, pour \$626,645; les survivants de Christiane Forger, 21 ans, pour \$361,400; et la famille de François McNicoll, 22 ans, pour \$323,510.

Ayant également inscrit des poursuites, on retrouve trois des blessés dans la tragédie: Jean-Marc Bernard, 27 ans, pour \$70,217; Suzanne Bernard, 18 ans, pour \$66,300; et Gilles Boisvert, 34 ans, pour \$111,339.

Les plaignants sont représentés par Me Gilles Meloche, de Montréal. La date du procès, qui sera vraisemblablement tenu à Chibougamau — située à une trentaine de kilomètres à l'est de Chapais, à 500 km au nord de la métropole — n'a pas encore été déterminée, car il semble que plusieurs autres poursuites seront inscrites dans les prochains jours.

Ordre de grève totale aux femmes de France

PARIS (AFP) — Pour la première fois en France, toutes les femmes ont reçu lundi des mouvements féministes la consigne de se mettre en «grève totale» jeudi et vendredi prochains.

Si cette grève est effectivement suivie par une partie des femmes, elle ne prendra pas seulement la forme d'un arrêt d'activité dans les bureaux, les magasins et les usines. Les organisatrices du mouvement ont tenu à ce que les femmes se manifestent aussi bien par la grève du sourire, la grève du ménage ou la grève du maquillage et de la coquetterie dans leurs foyers.

Pour l'une des dirigeantes féministes, Mme Huguette Bouchard, secrétaire nationale du «Parti socialiste unifié» (PSU), les femmes passeront «de la résistance sourde à la résistance déclarée». «Nos absences, nos retards, nos fatigues, ces mani-

festations de rébellion intuitives qui sont des prétextes pour reprendre un peu de temps pour soi, au bureau, dans la cuisine ou au lit, nous ne les présenterons plus d'un air gêné. Nous les crierons bien fort, et nous les baptiserons grèves».

Les femmes manifesteront

également dans les rues, à leur manière: jeudi et vendredi soir, par petits groupes, elles se rendront dans les quartiers «chauds» de Paris, s'efforçant de mettre à l'amenée les «dragueurs». «On verbalise bien les prostituées qui racolent», font remarquer les femmes françaises.

Procès en juillet pour l'ex-juge Fabien

L'ex-juge en chef André Fabien, de la Cour des sessions, subira son procès le 21 juillet prochain, après avoir nié sa culpabilité hier, devant le juge John d'Arcy Asselin, également de la Cour des sessions, à une série d'accusations d'évasion fiscale.

L'ex-magistrat, qui a enregistré son plaidoyer par

l'entremise de son avocat, Me Marcel Cinq-Mars, se voit réclamer une somme de \$32,341.63 du ministère du Revenu du Québec qui était représenté hier par Me Yves Ouellette.

Globalement, c'est une somme de \$120,837 que M. Fabien aurait omise de déclarer au fisc québécois, durant une période d'environ huit ans, et qui entraîne le montant d'impôts qu'on lui réclame maintenant.

Cette cause, qui débutera le troisième lundi de juillet et au cours de laquelle plusieurs témoins doivent être entendus, pourrait durer environ une semaine.

Message des journalistes aux lecteurs du DEVOIR

Depuis le 17 novembre 1978, les journalistes du DEVOIR tentent de renouveler leur convention collective, échue depuis plus de treize mois, et d'obtenir des garanties quant à la nomination d'un directeur du journal conformément à la tradition d'indépendance du Devoir.

Leur syndicat a fait, après l'échec de la conciliation et de la médiation de Mgr J.-M. Lafontaine, une «proposition de règlement» qui n'a malheureusement pas été agréée par la compagnie. En vue de souligner la présente situation et de hâter la signature d'une convention, les journalistes ont donc résolu de retirer leur signature des articles qui seront publiés dans le journal aussi longtemps qu'un règlement ne sera pas intervenu.

Les journalistes du Devoir, qui restent au service du public et des lecteurs du journal, s'excusent des inconvénients qui pourront temporairement en résulter et leur demandent compréhension et appui dans cette lutte qu'ils mènent pour garder Le DEVOIR à la hauteur de leurs attentes.

Le Syndicat de la Rédaction du journal «Le DEVOIR»

La Chambre de commerce de Montréal
Déjeuner-causerie hebdomadaire
Le mardi, 4 mars 1980

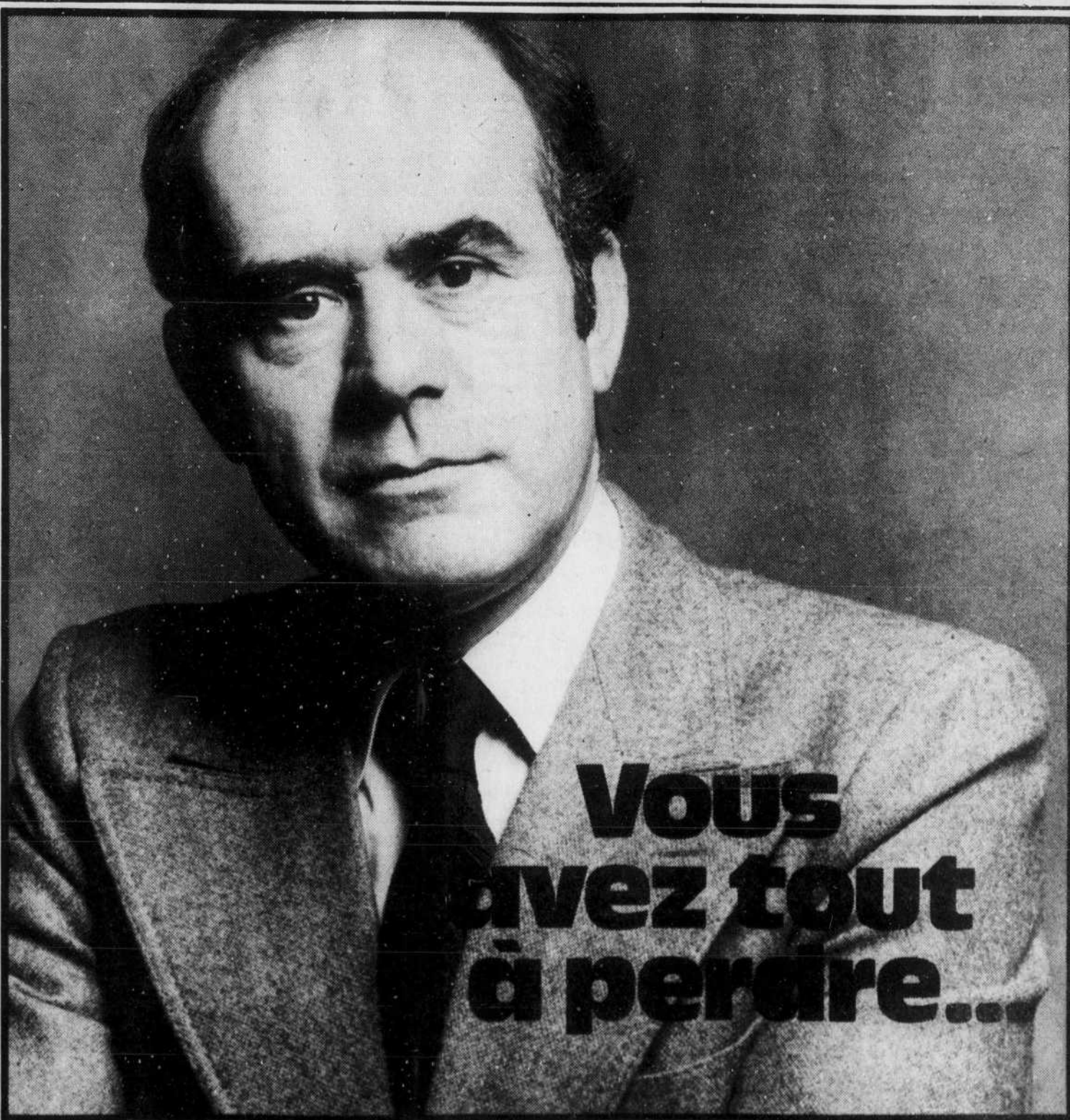


M. JEAN DE GRANDPRÉ
Président et chef de la direction de Bell Canada.

Titre:
«Pour un plan national de commercialisation»
Hôtel Windsor
12h30

Le public est admis
Billets à l'entrée \$11.

Des carnets d'abonnement sont également disponibles - \$90.
Renseignements: 866-2861



et tout à gagner

Ces réunions qui n'en finissent plus, ces dossiers qui s'accumulent, les longs diners d'affaires, cela vous amène du stress et une mauvaise forme. Pour vous aider à les perdre et gagner une bonne forme physique, Silhouette vous offre un programme personnalisé de conditionnement physique et de traitements, suivi par des spécialistes.

Renseignez-vous aujourd'hui, chez Silhouette, sur la façon de perdre ce que vous avez à perdre et gagner ce que vous voulez gagner.

Silhouette
Club de Santé

ST-LÉONARD - MONTRÉAL-NORD
5940, Boul. De Grandes-Prairies
321-6340

ANJOU - ST-LÉONARD
6868 est, rue Jean-Talon
254-6093

PLAZA ST-HUBERT
7360, rue St-Hubert
274-2461

ROSEMONT
3333 A est, rue Bélanger
725-9849

AUSSI: ST-JEAN D'IBERVILLE
TROIS-RIVIÈRES

CENTRE-VILLE
1140 ouest, Boul. Maisonneuve
(Métro Peel)
844-8691

RIVE-SUD
3979, Boul. Taschereau
656-0410

LAVAL
3216, Boul. St-Martin
688-9852/688-0850

PLACE VERSAILLES
5125, Du Trianon #280
351-5500



Le kidnappage est terminé

Steven Stayner, âgé de 14 ans, et Timothy Lee White, 5 ans, ont relaté conjointement, hier, l'expérience qu'ils viennent de vivre. Les deux ont été kidnappés, Steven il y a sept ans et Timothy il y a trois semaines par un même homme qu'ils appelaient «papa» et qui a été arrêté dimanche à Ukiah, dans le nord de la Californie. Le ravisseur, Kenneth Parnell, âgé de 48 ans, était au travail dans un hôtel quand il a été arrêté. Les deux enfants se promenaient dans une rue de la ville quand un policier a reconnu le plus jeune.

(Photolaser AP)

La tutelle désavoue le comité de négociation élu en fin d'assemblée des plombiers du 144

La tutelle gouvernementale, responsable de l'administration du Local 144 des plombiers, a officiellement avisé hier le conseil provincial des métiers de la construction, organisme auquel ils sont affiliés, la FTQ et les entrepreneurs en construction que le «comité de négociation» élu la semaine dernière n'avait aucun mandat pour représenter les plombiers et que le gérant d'affaires en titre, M. Robert Roy, demeurerait le seul représentant attitré du syndicat.

Cette mise au point a été faite par le président de la tutelle gouvernementale, Me Gérard Beaudry, qui a d'autre part évoqué la possibilité de faire protéger les plombiers du 144 contre les fauteurs de

trouble s'il devient nécessaire de protéger la tenue d'un scrutin secret sur les propositions patronales déposées à la table de négociation.

Le gérant d'affaires du 144 avait réuni, la semaine dernière, les syndiqués de cette organisation dans le cadre d'une assemblée d'information. Pour la quatrième fois, des fiers-à-bras ont chahuté l'assemblée et détruit les isolements qui devaient permettre aux plombiers de se prononcer par scrutin secret sur les propositions patronales.

Devant la tournure des événements, le gérant d'affaires a mis fin à cette assemblée tumultueuse. A l'exception des 200 ou 300 fidèles de M. André Desjardins, ex-leader du Local

144, l'assemblée qui réunissait plus de 1.200 plombiers a été levée par M. Roy et les gens ont quitté la salle.

«Après le départ nécessaire de M. Roy, a précisé le tuteur en chef, et de la grande majorité des membres du Local, un groupe de plombiers sur les lieux se sont nommés un président d'assemblée, M. Jean-Claude Sureau; et, par la suite, M. André Desjardins a proposé une motion pour former un comité de négociation. M. Gilles Plouffe, leur porte-parole, nous a fait parvenir une lettre ainsi qu'à toutes les parties concernées dans la négociation, nous informant de l'existence du «seul comité de négociation élu par les membres du 144».

«Nous avisons, a dit Me Beaudry, ceux qui ont continué l'assemblée de M. Roy que la tutelle gouvernementale ne reconnaît d'aucune façon les gestes qu'ils ont posés; si nous croyons qu'un comité de négociation élu devienne nécessaire, nous prendrons nos responsabilités, nous en ferons élire un et nous déciderons alors du mode d'élection».

«Entre-temps, a poursuivi le président de la tutelle, nous tenons à rassurer tous les membres de l'Association unie des plombiers et tous ceux qui paient des cotisations au Local 144 sur le fait que ce comité de négociation proposé par M. Desjardins n'a aucune

valeur et ne fera l'objet d'aucune forme de reconnaissance».

Lors des négociations de 1976, un autre comité de négociation avait été mis sur pied et M. Desjardins avait proposé une taxe volontaire de \$25 par membre pour en financer les activités en marge de la tutelle gouvernementale. Cette cotisation déclarée illégale par la tutelle a récemment donné lieu à des accusations criminelles contre un certain nombre de personnes.

Me Beaudry a d'autre part

affirmé que «la corruption et le banditisme ont notablement diminué» au Local 144 depuis l'imposition de la tutelle gouvernementale. Selon lui, les tuteurs doivent «continuer d'être très vigilants parce que beaucoup de membres du 144 ont vécu la période dénoncée par la commission Cliche et l'ont même animée» et que ces mêmes personnages semblent attendre le départ des tuteurs pour faire «à nouveau régner le terrorisme et la corruption».

Me Beaudry a d'autre part

Les chauffeurs d'autobus du réseau Métropolitain-Sud de la Commission de transport de la Rive-Sud de Montréal (CTRSM) ont ignoré hier l'ordre de retour au travail de leur employeur, avec qui ils n'ont pu convenir des modalités de la reprise de leurs activités normales.

La CTRSM a fait parvenir la semaine dernière un avis écrit à chacun des grévistes, leur intimant de se présenter au travail hier midi sous peine de sanctions disciplinaires. En

fin de semaine toutefois, les représentants des employeurs qui participaient aux négociations sur le protocole de retour au travail auraient affirmé que cette lettre pouvait être ignorée pour l'instant, a déclaré hier le président du syndicat des grévistes, M. Adrien Lefort.

Le refus des chauffeurs de retourner au travail s'explique essentiellement par la volonté de la CTRSM de ne pas abandonner son droit de poursuivre les syndiqués et leur syndicats devant les tribunaux

à la suite de cet arrêt de travail. La CTRSM avait fait parvenir au début du conflit des avis de poursuite à ses chauffeurs, qui avaient débrayé alors de façon jugée illégale.

Il semble toutefois que le mandat des négociateurs patronaux soit un peu plus rigide que ces derniers ne le voudraient. Jusqu'ici, les négociateurs de la CTRSM ont eu pour mandat de refuser de passer l'éponge sur d'éventuelles poursuites mais certains d'entre eux sont d'avis qu'un blocage sur cette ques-

tion pourrait être coûteux pour la CTRSM et prolonger ce conflit au détriment des usagers.

Les difficultés que connaît actuellement le Conseil d'administration de la CTRSM, où deux personnes revendiquent le même siège, empêchent ce conseil de repenser le mandat de ses négociateurs en fonction des derniers développements, a dit hier le président du syndicat des grévistes.

Par ailleurs, c'est jeudi que le juge René Beaudry, du Tribunal du travail, doit statuer

sur deux appels déposés récemment par la CSN et le Syndicat canadien de la fonction publique. Ces requêtes contestent d'une part l'accréditation décernée par le commissaire Benoît Lavolette au SCFP pour lui permettre de représenter tous les chauffeurs de la CTRSM et, d'autre part, une autre partie de la décision du même commissaire, qui a protégé intégralement l'ancienneté des chauffeurs du réseau Métropolitain-Sud, acquise avant leur intégration au réseau public.

Trois femmes affirment que leur renvoi de chez Pratt & Whitney est discriminatoire

Quelques jours avant la journée internationale de la femme, le Comité de défense des trois femmes congédiées chez Pratt & Whitney réclame une fois de plus que Suzanne Chabot, Katy Le Rougetel et Wendy Stevenson soient réembauchées. Une pétition circule actuellement à cet effet.

Appuyées dans leurs revendications par le député péquiste de Sainte-Marie, M. Guy Bisailon, le Syndicat des travailleurs en communication du Canada, le Comité Laure-Goudreau de la CEQ, le Comité «Women Back into Stelco» et une vingtaine d'autres groupes, ces trois travailleuses ont témoigné publiquement, hier, au cours d'une conférence de presse, accusant la compagnie Pratt & Whitney de discrimination politique à leur endroit.

Le 16 novembre dernier, les trois jeunes femmes qui travaillaient l'une dans le département d'assemblage, l'autre comme marqueuse et la troisième comme «benchworker», toutes à l'usine numéro un de Longueuil, ont été mises à pied quelques jours avant l'expiration de leur période de probation. L'employeur a invoqué, dans les trois cas, le même motif: un surplus de personnel et un manque de travail.

Or, curieuse coïncidence, ont-elles dit hier, ces mises à pied sont survenues alors que la compagnie faisait paraître une annonce dans un quotidien montréalais (le jeudi 29 novembre), offrant du travail comme apprentis machinistes ou inspecteurs débutants. Elles notent par ailleurs que les rapports sur leur travail

étaient excellents.

Le local 510 des Travailleurs unis de l'automobile a déposé des griefs au nom de chacune de ces trois femmes pour «mise à pied» sans raison valable. Le local 510 prévoit porter ces griefs en arbitrage.

En outre, le local a déposé une plainte en son propre nom auprès de la Commission des droits de la personne accusant la compagnie Pratt & Whitney de discrimination politique à l'endroit de ces trois travailleuses. Cette plainte est actuellement l'objet d'une enquête.

Très peu de femmes travaillent dans les usines Pratt & Whitney: environ 150 sur 4.000 travailleurs. Et la vaste majorité d'entre elles sont reléguées aux travaux dits «délicats» ou «légers». Bien qu'elle travaillait comme assembleur,

Suzanne Chabot a suivi un cours de machiniste général qui lui donne les qualifications requises pour travailler comme machiniste, opérateur ou inspecteur. Katy Le Rougetel travaillait comme inspecteur débutant; elle a auparavant travaillé comme opérateur de tour à contrôle numérique pour la compagnie Galax Machine à Edmonton. Quant à Wendy Stevenson, elle a de l'expérience comme opérateur.

Lorsqu'elles ont demandé de l'emploi dans d'autres départements, ont-elles expliqué hier, la direction du personnel a affirmé que les emplois comme machinistes, opérateurs ou les emplois dans les salles d'essai ou l'expédition étaient des «emplois d'hommes».

Le véritable motif de ces mises à pied serait-il que ces trois femmes sont des féministes, ont milité dans différents mouvements, en particulier le mouvement des femmes, et sont membres d'une organisation socialiste (la Ligue ouvrière révolutionnaire) dont la principale campagne s'est faite autour du droit des femmes à des emplois non traditionnels dans le secteur industriel? C'est la question posée hier.

La vice-présidente de la FTQ et permanente du Syndicat des travailleurs en communication du Canada (actuellement en grève dans le conflit de Bell Canada), adressait récemment une lettre en ce sens à tous les présidents de sections locales du STCC au Québec.

Elle y affirme qu'il s'agit d'une attaque contre le droit des femmes à des emplois non

traditionnels et mieux payés; c'est aussi, dit-elle, une attaque contre le syndicat car ce sont trois militantes syndicales qui se prononcent pour l'intégration des femmes dans des usines comme Pratt & Whitney.

Le Conseil central de la CSN à Montréal a pour sa part voté à l'unanimité son appui à ces trois femmes; le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec les appuie également dans leurs luttes.

Une pétition exigeant la réembauche des trois femmes circule actuellement. Le Comité de défense des trois femmes congédiées chez Pratt & Whitney aura un kiosque le 8 mars au midi-minuit organisé sous le thème «Toutes ensemble» par les comités de la condition féminine de la CSN, de la CEQ et de quelque 25 groupes de femmes au pavillon Judith-Jasmin de l'UQAM.

Lait Crino

OTTAWA (PC) — Trois lots de lait évaporé Crino ont été rappelés parce qu'ils ne contenaient pas la quantité requise de vitamines C et D, a annoncé hier le ministère national de la Santé.

Dans un communiqué de presse, le ministère de la Santé explique que l'usage de ce lait comme unique source alimentaire chez des nourrissons pendant une période prolongée pourrait provoquer des déficiences nutritives.

Le lait Crino en question, empaqueté dans des cannettes de 385 litres, a été distribué au Québec et au Nouveau-Brunswick et il s'agit de lots portant les numéros suivants: PSN, PS1-2 et PH7-2.

École des
Hautes Études
Commerciales

Affiliée à
l'Université de Montréal

HEC

M.Sc. (gestion)

objectifs

Le programme de maîtrise en sciences de la gestion s'adresse aux bacheliers en administration des affaires ou aux diplômés de premier cycle ayant une formation équivalente qui désirent se spécialiser dans un domaine particulier de la gestion et acquérir une compétence distinctive dans l'application des techniques d'analyse scientifique à des problèmes spécifiques de gestion.

options

L'étudiant inscrit à la maîtrise en sciences de la gestion peut choisir entre 5 différentes options:

- économie appliquée
- finance
- gestion des ressources humaines
- gestion internationale
- marketing

durée des études

La durée minimale des études est de quatre trimestres pour les étudiants inscrits à temps complet.

conditions d'admission

- Être détenteur d'un diplôme de premier cycle en administration des affaires ou d'un diplôme jugé équivalent;
- avoir obtenu, au cours de ses études de premier cycle, une moyenne générale d'au moins 70% ou l'équivalent;
- avoir réussi à un ensemble de cours qui, constitue une préparation suffisante à la spécialisation.

demandes d'admission

La date limite de dépôt est fixée au 15 mars 1980.

renseignements

On peut obtenir la brochure de ce programme en s'adressant au:

Secrétariat des programmes d'études supérieures
École des Hautes Études Commerciales
5255 avenue Decelles
Montréal (Québec) H3T 1V6
Tél.: 343-4336

GETTE VENTE D'HIVER NE VOUS LAISSERA PAS FROID!



La Triumph TR7,
à 5 vitesses ou
automatique.

Le coupé TR7.

Nous voulons faire de la place pour les nouveaux modèles. Aussi, nous vendons tous nos coupés 79 à des prix de fin de saison.

Pressez-vous, la quantité est limitée. Pilotez

une TRIUMPH TR7, la digne héritière des gagnantes de si nombreuses courses. Et économisez!

Le coupé TR7, c'est tout cela: élégance impressionnante, sièges-baquets moulants, levier de vitesses à course courte, boîte à 5 vitesses ou automatique, direction à crémaillère, freins à disque aux roues avant, moteur de 2 litres à arbre à cames en tête, éprouvé en rallye.

A nos bas prix, il n'y en aura pas longtemps. Venez tout de suite essayer un coupé TR7 1979. Prenez le volant d'une magnifique voiture sport... à un prix tout aussi magnifique.

...vous allez l'adorer!



Centre Auto Clinic
261 St-Jean,
Pointe-Claire
697-3333

Coiteux Autos Ltés
5180 Papineau
Montréal
526-9137

Décarie Motors Ltée
55 Gince
Montréal
334-9910

Garage Lavigne
37 rue Ste-Anne
Ste-Anne de Bellevue
457-5327

Lacordaire Auto Ltée
7630 Leman
St-Léonard
254-3566

Lemenn Auto Ltée
3839 boul. Taschereau
St-Hubert
678-1220

Vézeau Auto Inc.
509 St-François-Xavier
Terrebonne,
666-8032

Doc. Girard
695 rue St-Jacques
Granby
378-5546

AFFAIRES SOCIALES

Les Centres d'accueil: manque de conscience sociale

Le ministre des Affaires sociales du Québec, M. Denis Lazure, a accusé hier l'Association des centres d'accueil de «manquer de conscience sociale». Le ministre répondait à une question du député libéral de l'Acadie, Mme Thérèse Lavoie-Roux concernant la décision de l'organisme de suspendre les admissions des personnes âgées dans les centres d'accueil.

M. Lazure a souligné que cette décision n'émanait pas de son ministère mais bien du président de l'Association des centres d'accueil, M. Bernard Maltais. Ce dernier a écrit aux directeurs de centres d'accueil pour leur demander de ne pas accepter des personnes âgées, a indiqué M. Lazure, qualifiant ce comportement de «manoeuvres inqualifiables» ayant pour but de «marchander» quelques millions de plus au gouvernement. M. Maltais présumait par le fait même que le gouvernement n'allait pas respecter l'engagement moral qu'il avait pris en 1978 de verser \$17,5 millions en trois ans aux centres d'accueil. Cet engagement, a ajouté M. Lazure, le gouvernement l'avait tenu jusqu'ici et M. Maltais ne peut pas prédire quel montant son association recevra au cours du prochain exercice financier tant que le budget de la province n'aura pas été rendu public. Le ministre a aussi révélé qu'il avait écrit à M. Maltais au nom du gouvernement pour lui réitérer son indignation.

Des places pour les personnes âgées

Dans le même ordre d'idée, M. Lazure a rétorqué hier à une question du député indépendant de Pointe-Claire, M. William Shaw, que «le gouvernement Lévêque a fait plus en trois ans pour les personnes âgées que les gouvernements précédents n'ont fait en six ans». Le gouvernement actuel est en train de rattraper le retard pris par la province dans le domaine des places pour personnes âgées dans les centres d'accueil, a précisé M. Lazure. En 1978-1979, quelque 758 places ont été ouvertes dans les centres d'accueil et ce nombre a été porté à 854 cette année. Le nombre sera de 3.000 places en 1980-1981 et de 2.000 places d'ici 1982, a indiqué le titulaire des Affaires sociales.

Une étude sur le suicide

Le ministère des Affaires sociales annonce la parution d'une étude sur le suicide comportant un ensemble de considérations d'ordre théorique ainsi qu'un aperçu des types et des méthodes d'intervention possible. Phénomène social qui prend de plus en plus d'ampleur et aussi surprenant que cela puisse paraître, le suicide est la deuxième cause de mortalité chez les jeunes de 15 à 30 ans, après les accidents de la route. La progression du taux de suicide par rapport au total des décès est très importante: en 1950, le taux de suicide comptait pour 3,7%, en 1955, 4,4%, en 1960 pour 5% en 1973, pour 11,4%. L'étude du MAS souligne l'importance de trouver rapidement des solutions à ce fléau. Pour tout renseignement, communiquer avec M. Paul Lamarche (418) 643-9210.

Congrès sur les troubles d'apprentissage

Le cinquième congrès annuel de l'Association pour les enfants ayant des troubles d'apprentissage commence demain et se poursuivra jusqu'à vendredi au Reine Elizabeth. Le thème: «1980: faisons le point, passons à l'action».

Trois ou quatre enfants dans chaque classe au Québec, soit environ 10% de l'effectif scolaire, souffrent de troubles d'apprentissage. Ces enfants peuvent apprendre en autant que l'on sache comment leur enseigner et dans cette perspective un grand nombre d'éducateurs sont attendus à ces assises pour entendre les exposés de conférenciers prestigieux venus des États-Unis et des quatre coins du monde.

MM. Patrick Watson et Laurier LaPierre prendront la parole à la séance d'ouverture demain soir, à 20 heures. Ils aborderont le problème général de l'éducation à une époque où le Québec se dote de politiques radicalement nouvelles et où les normes de l'enseignement soulèvent dans l'ensemble du pays de nombreuses questions.

Parmi les conférenciers qui aborderont divers aspects du thème proposé, mentionnons M. Stephen Lewis, ancien chef du Nouveau Parti démocratique. M. Denis Lazure, ministre des Affaires sociales, clôturera le congrès en fin d'après-midi vendredi.

Un enfant présidera la Semaine du bénévolat

La présidence d'honneur de la Semaine du bénévolat qui se déroulera du 20 au 26 avril a été confiée à un enfant de onze ans, Étienne Guertin, de Québec.

C'est dans le but de faire un geste concret dans un esprit de continuité avec les intentions exprimées au cours de l'Année internationale de l'enfant que le Centre d'action bénévole de Québec a choisi de nommer un enfant à la présidence du comité chargé de la planification et du déroulement de cette semaine.

Par ailleurs, Mme Françoise C. Stanton, bien connue au Québec pour son action sociale, a accepté d'assumer le poste de vice-présidente exécutive de la Semaine du bénévolat. Au plan provincial, le père Marcel de la Sablonnière, dont l'engagement dans le domaine sportif est également bien connu, sera le président d'honneur.

Études en théologie

La FACULTÉ DE THÉOLOGIE du Collège dominicain offre un programme d'études conduisant aux grades canoniques et civils suivants:

- 1er cycle: — certificat d'études en théologie (un an)
- baccalauréat en théologie: B. Th. (3 ans)
- 2e et 3e cycles: — maîtrise en théologie: M. Th. (un an après le B. Th.)
- maîtrise ès arts en théologie: M.A. Th. (2 ans après le B. Th.)
- Ph. D. en théologie (2 ans après le M. Th.)

Renseignements et demande d'admission, s'adresser à:

Collège dominicain
de philosophie et de théologie

96, avenue Empress
Ottawa, Ontario K1R 7G2 Tél.: (613) 233-5696, 233-5697

Carrières et Professions

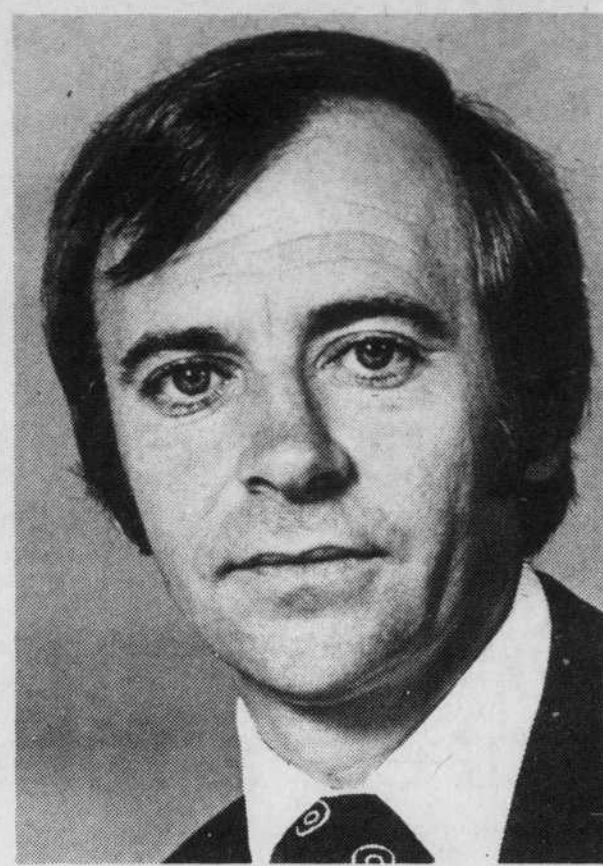
Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

AVOCAT

Étude d'avocats bien établie recherche avocat de pratique générale, expérimenté incluant travail de cour. Confidentiel.

Appeler Mme Richard 861-0401

Chevrette estime qu'il faut repenser toute la loi sur les services essentiels



Le député péquiste de Joliette-Montcalm, M. Guy Chevrette.

La loi sur les services essentiels doit être repensée et, à l'avenir, c'est un groupe d'arbitres spécialisés qui devrait définir, une fois pour toutes, les services à assurer dans les hôpitaux en temps de grève.

C'est du moins l'avis du député péquiste de Joliette-Montcalm, M. Guy Chevrette, qui a livré hier devant les membres de la Société nationale des Québécois de Joliette, l'analyse qu'il retient de la dernière ronde de négociations dans les secteurs public et parapublic.

M. Chevrette estime donc que les syndicats ne doivent plus garder la possibilité de définir eux-mêmes les services essentiels. Il préconise l'établissement d'une liste permanente et définitive dont le respect serait assuré par un organisme de surveillance pouvant, en cas de violation, recourir aux tribunaux.

Le député de Joliette-Montcalm qui a lui-même, en d'autres temps, été mêlé de très près aux négociations avec le gouvernement libéral précédent, alors qu'il occupait un poste clé à la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), a été cette fois-ci un des deux députés — avec M. Guy Bisailon — siégeant au sein d'un comité ministériel chargé de mener les négociations.

1979.

Il s'agissait d'un comité dont le caractère décisionnel s'est plus ou moins effiloché au fil de l'automne, à partir du moment où la négociation a atteint un point crucial avec les employés d'hôpitaux.

M. Chevrette rompait hier le silence auquel il s'était astreint; il a d'ailleurs voté en faveur des lois 62 et 88, la première suspendant temporairement le droit de grève des employés d'hôpitaux, la deuxième forçant le retour au travail des employés de l'Hydro-Québec.

Hier, M. Chevrette n'a pas caché qu'il s'était, à plus d'une reprise, trouvé dans une position difficile: «Plusieurs continuent de me voir comme un permanent syndical, plusieurs m'ont vu comme un vendu».

C'est ce député qui avait apparemment proposé que le premier ministre, M. René Lévesque, rencontre les chefs de centrales syndicales avant d'adopter la loi 62 pour les inviter à accorder une trêve au gouvernement. La rencontre eut lieu mais elle ne porta pas ses fruits.

M. Chevrette ne note pas seulement de mauvais points mais déduit que les écueils habituels n'ont pu être évités qui ont une fois de plus conduit à

un «spectacle disgracieux».

L'établissement, une fois pour toutes, d'une liste de service essentiels pour chaque établissement n'est qu'une des multiples suggestions du député.

Quant au cadre général de la négociation entre l'État et ses 300.000 employés, le député suggère deux scénarios qui visent avant tout à éviter que l'ensemble des conventions collectives soient à tous les trois ans remis en question alors qu'en réalité, en fin de course, une fois les masques tombés, ce sont quelques priorités seulement qui ressortent.

M. Chevrette serait favorable à ce qu'une négociation permanente vienne remplacer le jeu périodique de la négociation. Dans cette éventualité, seules des grèves d'avertissement d'une durée de 24 heures seraient permises.

Ce mode, estime le député, permettrait de s'attaquer aux seuls aspects qui font problème à mesure qu'ils surviennent, de dissocier l'essentiel et l'accessoire et éviterait probablement la remise en question par l'employeur de droits acquis à une époque antérieure, comme ce fut le cas ces derniers mois.

Par ailleurs, advenant où les parties en cause considèrent cette formule trop aventureuse, M. Chevrette retient alors la nécessité de dissocier les deux têtes patronales.

La partie patronale est en effet double dans la plupart des cas. Par exemple, dans le secteur de l'éducation ce sont et le gouvernement et la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec qui forment l'employeur et, du côté des affaires sociales, le gouvernement et les associations d'hôpitaux.

Dans la dernière ronde de négociation, les parties ont, avant le début des pourparlers, convenu d'un protocole en vue justement d'éviter les guerres internes entre patrons.

Or, pour M. Chevrette, il est clair qu'elles n'ont pu être évitées et cela commande des modifications. Le député souhaiterait que le gouvernement négocie seul les matières à in-

cidence financière ainsi que celles relevant de la compétence d'un ministère.

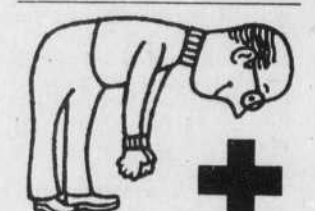
Une fois ces questions réglées, les employeurs plus immédiats poursuivraient avec les objets qui sont de leur compétence et dans ce cas des mécanismes d'arbitrage seraient prévus pour enrayer ou atténuer les conflits.

Ce second scénario se déroulerait en public pour que les «politiciens» ne puissent plus s'en donner à cœur joie. Le droit de grève ne serait pas retiré.

En bref, le député de Joliette-Montcalm estime que beaucoup de temps est perdu en négociation parce que les partenaires patronaux n'ont pas les mêmes objectifs et que les employeurs non gouvernementaux tentent trop souvent de reprendre des droits qu'ils ont déjà concédés, de la même façon que les syndicats sont mus par un désir de régler des griefs vieux de plusieurs années.

Enfin, M. Chevrette a fait une allusion à la publication le mois dernier dans la presse d'une lettre qu'il avait adressée aux ministres des Finances et de l'Éducation, M. Jacques Parizeau, et Jacques-Yvan Morin, dans laquelle il appuyait les revendications des employés de soutien en grève.

Il s'agissait d'une lettre publiée par le syndicat mais que le député fut surpris de voir dans les journaux. Il a par la suite «vécu des heures stressantes» parce qu'il est resté très difficile pour un député de se dissocier publiquement, même modérément, du point de vue de son gouvernement.



Services au troisième âge

Montréal et la CUM condamnées à verser \$71,665 à un ex-policier

Un ex-policier montréalais, M. Pascal Internoscia, qui avait été suspendu puis illégalement congédié du service, en décembre 1971, devra être indemnisé d'une somme de \$71,665 pour dommages par la ville de Montréal et la Communauté urbaine de Montréal. La poursuite initiale était au montant de \$473,036.

M. Internoscia était policier depuis avril 1952 au service de la police de Montréal. En mai 1971, après 19 années de service, il était devenu intéressé à acheter, en vue de sa retraite, un magasin de tabac et de papeterie.

À cet effet, il obtint à la fois la permission de l'inspecteur de sa division, M. Lamarre, et le permis de \$15 émis par la ville de Montréal. Il se lançait en affaires au début de juin 1971, sous le nom de Tabagie Pat Enregistrée, tout en continuant son travail de policier et en se faisant remplacer à son magasin.

Un soir de décembre 1971, alors que M. Internoscia était, absent l'agent Bourbonnais, de la section Moralité du service de police de Montréal, se rendit au magasin pour prendre note des titres de certaines revues qui étaient à l'étalage. Sans s'identifier, il cherchait les titres de revues qui avaient déjà été jugées obscènes, afin de les faire inscrire sur un mandat de perquisition.

Le lendemain, le même policier payait \$7,50 à M. Internoscia, qui était alors à la caisse, pour acheter une certaine revue. Sortant de l'établissement, M. Bourbonnais y revint, cette fois accompagné des agents Lalonde et Gauvreau.

M. Internoscia confirma alors aux trois policiers qu'il venait effectivement de vendre la revue que M. Bourbonnais avait en main. On lui fit alors comprendre qu'il s'agissait d'une revue pornographique et qu'une plainte serait portée contre lui. Puis, il y eut perquisition et les trois policiers procédèrent à la saisie de 33 revues identiques, qui étaient toutes recouvertes de papier transparent scellé.

Le 22 décembre 1971, M. Internoscia était suspendu de ses fonctions de policier, tandis que le 10 février 1972, le juge Claude Mélançon, de la Cour municipale, le déclarait coupable d'avoir vendu une revue obscène.

Le 3 mai 1972, un conseil spécial, composé de hauts gradés de la police et auquel M. Internoscia ne fut pas invité à être entendu, recommandait à l'unanimité son renvoi, sous prétexte qu'il avait eu une conduite préjudiciable au bon renom du service policier. Le Conseil de sécurité publique de la CUM endossait cette décision en juin 1972, portant la date du congédiement au 22 décembre précédent.

Le juge Réjane Colas, qui était saisie de la poursuite de M. Internoscia, note d'abord qu'on n'a pas appliqué la règle élémentaire de justice voulant que tout accusé puisse être entendu, s'il le désire. Par ailleurs, depuis ce temps, le juge James K. Hugessen, de la Cour supérieure, a cassé le jugement du juge Mélançon et a acquitté M. Internoscia.

Le juge Colas note aussi qu'il y a un fait troublant dans toute cette affaire: aucun des compétiteurs faisant affaires dans le quartier où est située la tabagie de M. Internoscia n'a été visité par la police, ni n'a été l'objet d'une saisie semblable, malgré qu'ils vendaient le même genre de revues.

De plus, a dit le juge Colas,

des faits non contestés viennent confirmer le témoignage de M. Internoscia à l'effet qu'il ignorait le contenu des revues saisies, soit le fait que ces revues étaient toutes enveloppées et scellées et le fait que l'officier de police soit allé à la tabagie la veille de la saisie et de chercher des titres de revues jugées obscènes. «Comment alors M. Internoscia, s'interroge le juge, qui ne faisait pas partie de l'escouade de la moralité, pouvait-il savoir que telle re-

vue scellée était obscène tandis que telle autre aussi scellée ne l'était pas?»

À la lumière de tous ces faits, la Cour en vient à la conclusion que la décision initiale qui a été rendue dans cette affaire le 3 mai 1972, sans que le policier ait pu se défendre, est nulle. En conséquence, toutes les décisions internes qui ont été rendues par la suite par les diverses juridictions sont aussi sans effet. Compte tenu de l'âge de M. Internoscia et de la moyenne

d'âge de vie qui se situe à 65 ans, celui-ci aura perdu, de 1972 à 1996, environ \$80,350 de pension. Vu les aléas de la vie, le tribunal évalue à \$60,000 l'indemnité sous ce poste. À cela s'ajoute une somme de \$11,665, constituant le salaire auquel il aurait eu droit entre le 22 décembre 1971 et le 7 décembre 1972, considérant qu'à la suite d'une sentence arbitrale concernant ce litige et rendue à cette date, M. Internoscia quittait le service au même moment.

Le monde d'Air Canada.

Un monde de choix pour vos affaires

de San Francisco

- Tokyo
- Hong Kong
- Singapour
- Taipei
- Reno

de Los Angeles

- Honolulu
- Las Vegas
- Sydney
- Auckland
- Seoul

De Montréal, Air Canada vous offre des vols quotidiens vers Londres ou Paris, Los Angeles et San Francisco. De là, d'excellentes correspondances peuvent vous conduire en Europe, en Asie, au Moyen-Orient, dans des pays du Pacifique ou au sud des États-Unis. Avec un nombre de départs de Montréal plus élevé que n'importe quelle autre ligne aérienne, Air Canada vous amène efficacement là où vous voulez et avec toutes les attentions d'un personnel soucieux de votre bien-être.

de Londres:

- Le Caire
- Delhi
- Bombay
- Madrid
- Milan
- Vienne
- Varsovie

de Paris:

- Rome
- Amsterdam
- Tel Aviv
- Bahrein
- Francfort
- Karachi
- Bangkok

Renseignez-vous auprès de votre agent de voyage ou Air Canada au 931-4411.

AIR CANADA

On y va ensemble

Implantations: crise entre Washington et Jérusalem

JÉRUSALEM (AFP) — Le gouvernement israélien a fait part hier aux dirigeants américains de sa «consternation» après la participation des États-Unis à la condamnation de la politique d'implantations israéliennes par le Conseil de sécurité de l'ONU.

M. Ephraïm Evron, ambassadeur d'Israël à Washington, a rencontré à ce sujet le vice-président américain, M. Walter Mondale, ainsi que le représentant du président Carter aux négociations sur l'autonomie palestinienne, l'ambassadeur Sol Linowitz, à l'appris de source informée à Jérusalem.

Le rappel de l'ambassadeur

israélien a même été envisagé, dit-on dans les milieux officiels. Le vote américain est interprété par le gouvernement israélien comme un tournant dans la politique de l'administration Carter au Proche-Orient.

Le correspondant de la radio israélienne à Washington a rapporté hier de source diplomatique américaine que le vote des États-Unis au Conseil de sécurité «n'était pas une condamnation de la politique israélienne dans les territoires, mais uniquement l'expression d'une certaine inquiétude».

La radio a, par ailleurs, fait état de la réaction du sénateur

Ted Kennedy qui a condamné l'abandon de l'administration Carter devant les pressions arabes.

Néanmoins, les États-Unis estiment que la résolution du Conseil de sécurité condamnant Israël pour sa politique de colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés est «dans l'ensemble, conforme à la politique américaine» en la matière, a indiqué le département d'État.

L'un des porte-parole M. Tom Reston, a déclaré cependant que les États-Unis s'étaient opposés à l'inclusion dans cette résolution d'un amendement appelant au démantèlement des colonies de

peuplement déjà existantes. Cet amendement n'est, aux yeux de Washington, «ni opportun, ni utile» car cette question doit faire l'objet de négociations entre les parties concernées, a souligné le porte-parole.

M. Reston a ajouté: «La politique des États-Unis sur la question de Jérusalem et des implantations juives demeure inchangée. Notre soutien à la sécurité d'Israël reste ferme et inflexible et constitue un élément fondamental de la politique étrangère des États-Unis».

«Le vote américain au Conseil de sécurité contre Israël est une gifle assénée à notre pays et il vaut mieux voir les choses comme elles le sont vraiment», a déclaré de son côté l'ancien premier ministre travailliste Yitzhak Rabin dans une interview à la radio israélienne. Il a ajouté: «Le moment n'est pas aux réactions dictées par la colère, mais à une lutte organisée contre un tournant extrêmement grave de la politique américaine».

M. Rabin a poursuivi: «Il faut mobiliser tous les amis d'Israël aux États-Unis et exploiter le fait qu'il s'agit d'une année d'élection. Il faut poursuivre les implantations, mais uniquement en des secteurs, tels la dépression du Jourdain, où il existe un accord national pour s'y maintenir à tout prix. En revanche, il faut s'abstenir de s'installer dans des localités telles que Hébron, qui font l'objet d'un débat et qu'un large secteur de l'opinion voudrait éviter», a-t-il ajouté.



Un véhicule blindé de l'armée afghane est en position devant une maison détruite durant les émeutes du 22 février. Les rebelles musulmans y avaient déroulé une bannière portant le slogan: «Mort aux Russes».

(Photolaser AP)

Paris se défend d'avoir rallié la thèse arabe

BAHREIN, (d'après Reuter et AFP) — Question palestinienne et sécurité du Golfe ont été hier au centre des entretiens du président Valéry Giscard d'Estaing à Bahrein, deuxième étape de la visite du chef de l'État français au Proche-Orient.

Au Koweït, le président français a reconnu le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, terme pour la première fois utilisé par la France.

«Le problème palestinien n'est pas un problème de réfugiés mais celui d'un peuple qui doit, sur cette base et dans le cadre d'une paix juste et durable, avoir droit à l'autodétermination», déclarent le président français et l'émir du Koweït, cheikh Jaber al Ahmed al Sabah, dans un communiqué commun.

Ce texte ne semble toutefois pas augurer d'un ralliement de Paris aux thèses arabes. De source française, on fait remarquer que l'octroi, aux Palestiniens, de l'autodétermination, s'inscrit dans un processus logique, à partir du moment où le droit à une patrie leur est reconnu.

Il n'existe aucun projet pour une visite à Paris du chef de l'Organisation pour la libération de la Palestine, M. Yasser Arafat, déclarait-on de source autorisée dans la capitale française. De source informée, on rappelle qu'une telle visite ne pose pas un problème de principe, mais que le gouvernement français entend qu'elle puisse s'inscrire dans un cadre marquant certains progrès dans la recherche d'une paix globale au Moyen-Orient.

On indique, de source bien informée à Paris, que l'«auto-détermination», droit fondamental pour tous les peuples, devrait être reconnue aux Palestiniens pour leur permettre de choisir la localisation et la structure de leur future entité. Mais, parallèlement, on rappelle que la France demeure fondamentalement attachée au droit à l'existence d'Israël dans des frontières sûres, reconnues et garanties.

Le Koweït, le Qatar et les Emirats arabes unis souhai-

tent que la France, qui jouit au Proche-Orient d'une position privilégiée en raison de sa politique pro-arabe, use de son influence auprès des autres pays occidentaux pour permettre un règlement de la question du Proche-Orient qui n'exclue pas les Palestiniens.

Les dirigeants des pays du Golfe n'ont d'autre part pas caché que toute coopération avec la France — dont 14 pour cent des besoins en énergie sont couverts par le Koweït, le Qatar et les EAU — était liée aux progrès réalisés sur la question palestinienne.

L'OLP a recueilli favorablement, mais non sans nuances, l'appel de la France à l'autodétermination palestinienne. En privé, des cadres de l'organisation affirment voir dans la prise de position française une victoire diplomatique pour M. Yasser Arafat. Ils estiment que l'initiative française résulte de la campagne menée par le président de l'OLP pour que l'organisation soit reconnue par l'Europe de l'Ouest.

Mais, tout en constatant que la prise de position française constitue un pas en avant, les cadres de l'OLP, relèvent que le communiqué ne désigne pas nommément leur organisation.

«Sans doute, a déclaré l'agence Reuter, M. Najed Abu Charar, chargé des services d'informations de l'OLP, l'attitude française aura des retentissements si elle peut influencer sur l'attaque générale de l'Europe de l'Ouest. Mais cela ne s'est pas encore produit». Alors, «tout en nous félicitant de l'attitude française, nous ne surestimons pas sa valeur «au niveau de l'action politique internationale», a dit M. Charar.

La déclaration franco-koweïtienne a quelque peu relégué au second plan la condamnation, par les deux pays, de l'intervention soviétique en Afghanistan, qualifiée d'«inacceptable au regard de la loi internationale». Les deux parties demandent le retrait des troupes soviétiques «pour permettre au peuple musulman d'Afghanistan de décider de son avenir».

La France et le Koweït ont

par ailleurs signé en fin de semaine deux accords commerciaux. Le premier concerne les livraisons pétrolières koweïtiennes vers la France, qui a importé l'an dernier 4,6 millions de tonnes de brut par l'intermédiaire de compagnies pétrolières internationales. Le brut koweïtien sera désormais livré directement à deux sociétés françaises, la Compagnie française des pétroles (CFP) et ELF-Aquitaine.

Les deux pays sont également convenus d'entreprendre une série de projets, comprenant notamment l'exploitation pétrolière et la pétrochimie.

La commission verra les otages détenus depuis 4 mois à Téhéran

TÉHÉRAN (d'après PC et AFP) — Le Conseil de la révolution en Iran a décidé hier à l'unanimité d'autoriser les cinq membres de la Commission d'enquête de l'ONU de rendre visite aux otages américains détenus à l'ambassade des États-Unis depuis le 4 novembre dernier par les militants islamiques.

Aucune date précise n'a encore été fixée, mais le porte-parole de l'ONU, M. Samir Sanbar, a déclaré aux journalistes que des contacts ont lieu avec des représentants du ministère iranien des Affaires étrangères pour déterminer les modalités de la visite.

Le conseil de la Révolution attend de la commission internationale d'enquête qu'elle parvienne à établir que les otages de l'ambassade américaine étaient des espions, a déclaré l'ayatollah Akbar Hachemi Rafсандjani, membre du conseil de la révolution, à l'issue d'une réunion de cette instance hier soir.

De leur côté, les militants islamiques se sont opposés à cette visite, affirmant qu'ils n'avaient pas connaissance de la décision du Conseil de la révolution et, qu'en ce qui les concerne, ils n'en avaient pas donné l'autorisation.

Ce à quoi, le président Abolhassan Bani-Sadr, a rétorqué dans une interview accordée à la revue Stern, de l'Allemagne de l'ouest, que les militants n'avaient rien à décider, mais uniquement à obéir quand il s'agit des otages. Du reste, a-t-il ajouté, ils «ne sauraient résister à tout un peuple» si la décision est prise de libérer les otages.

À Washington, le département d'État américain a réfuté les accusations iraniennes selon lesquelles, M. Victor Tomseth, attaché politique de l'ambassade des États-Unis à Téhéran, entretenait des rapports avec le groupe musulman extrémiste Forghan. Le procureur-général iranien a porté ces accusations dimanche et demandé à M. Sadegh Ghotbzadeh, de livrer le diplomate américain aux tribunaux. On n'a aucune indication sur la réaction du ministre.

Agé de 38 ans, Tomseth se trouve au ministère iranien des Affaires étrangères, en compagnie de deux autres diplomates américains, dont le chargé d'affaires des États-Unis.

Hier, sept membres du Forghan ont été exécutés. Ils avaient été reconnus coupables de cinq meurtres, d'une tentative d'assassinat et du cambriolage à main armée d'une banque.

Selon des sources gouvernementales, la commission de l'ONU a accepté d'inclure dans son rapport des éléments tirés de documents censés avoir été trouvés dans les dossiers de l'ambassade. Cela aiderait, estime-t-on, à convaincre les militants de laisser les membres de la commission rendre visite aux otages.

La décision du Conseil de la révolution d'autoriser cette visite, a été communiquée hier aux membres de la commission au cours d'une réunion d'une heure qu'ils ont eue avec M. Ghotbzadeh. Dans sa conférence de presse, M. Sanbar a affirmé

que les autorités iraniennes avaient promis de remettre, hier soir, à la commission de l'ONU tous les documents touchant à son mandat, ce qui a semblé conférer plus de crédit aux rumeurs selon lesquelles la commission se préparait à quitter l'Iran. Selon M. Sanbar, la commission devrait être partie d'ici la fin de la semaine.

On estime que l'ayatollah Khomeini serait en mesure de convaincre les militants islamiques de laisser la commission rencontrer les otages.

Aux yeux des militants, la commission de l'ONU n'est pas venue en Iran pour négocier la libération des otages. Elle ne devrait donc pas être autorisée à leur rendre visite. Ils estiment que le chah et ses richesses devraient être livrés à l'Iran avant que les otages ne soient libérés.

Jusqu'à présent, les seules personnalités étrangères à avoir rencontré les otages sont

les religieux venus célébrer l'office de Noël et des Américains favorables à la cause iranienne invités par les «étudiants islamiques».

Un léger espoir est venu lorsque l'imam Khomeini a délégué à la future Assemblée nationale le pouvoir de décider du sort des otages. Mais cette Assemblée entrera en fonction en avril, et ne pourrait donc, selon l'ayatollah Mohamed Behchti, secrétaire du Conseil de la révolution, commencer à discuter de cette question avant la fin avril.

Quant à la date de leur libération, personne n'ose s'avancer. En fait, les otages sont devenus des pions dans la lutte politique qui se déroule à la fois sur le plan intérieur et sur le plan international.

Le président Abolhassan Bani-Sadr souhaite se débarrasser rapidement de ce problème afin d'avoir les mains plus libres dans la di-

rection du pays.

Les adversaires du président, en particulier les intégristes religieux, écrasés lors de l'élection présidentielle où M. Bani-Sadr a recueilli 75 pour cent des voix au premier tour, souhaitent au contraire, estime-t-on à Téhéran, que cette affaire des otages se prolonge pour gêner M. Bani-Sadr.

Par ailleurs, le Conseil de la révolution a ordonné une enquête sur les circonstances qui ont amené la télévision iranienne à diffuser, pendant le week-end, une interview avec les membres accusés du Forghan, dont certains ont été exécutés lundi.

La décision du Conseil de la révolution d'autoriser la commission de l'ONU de rendre visite aux otages américains a entraîné la démission des cinq membres du Conseil de supervision du réseau iranien de radiodiffusion et de télévision.

(nord-est) Paktya (sud-est) et sur la route du sud.

Des restrictions à la circulation des personnes auraient également été imposées à la sortie de Kaboul. Les voyageurs désirant sortir ou entrer dans la ville sont fouillés et interrogés. Ceux qui souhaitent quitter Kaboul doivent indiquer les motifs de leur déplacement. Plusieurs personnes auraient été arrêtées au moment de ces contrôles et emprisonnées, tandis que d'autres auraient été priées de regagner leur domicile et de ne pas tenter de quitter la ville.

Toujours selon cette source, le calme règne toujours sur la capitale afghane dont les boutiques sont ouvertes. Les cris de «Dieu est grand» ne retentissent plus sur les toits car une série d'arrestations aurait dissuadé les habitants de manifester ainsi leur hostilité au régime de M. Badrak Karmel et à la présence militaire soviétique.

Les rebelles afghans ont reconnu avoir subi de lourdes pertes au cours d'une opération entre Kaboul et la frontière pakistanaise, mais ont affirmé avoir de leur côté infligé des pertes sévères à l'armée gouvernementale afghane au cours de deux accrochages. Ils ont également annoncé la prise d'une ville.

Des MiG et des hélicoptères de combat soviétiques ont bombardé et mitraillé le village rebelle de Kot dans la province de Nangarhar à l'est de la capitale, tuant 50 insurgés musulmans, ont déclaré les rebelles du parti islamique. Les insurgés avaient pris le village il y a plusieurs jours et les Soviétiques tentaient de les en déloger. Le communiqué ne précise pas s'ils y ont réussi. Parmi les morts figure le commandant rebelle local et son adjoint.

Le communiqué affirme par ailleurs les points suivants:

— les forces rebelles ont tué 90 soldats afghans et quatre conseillers soviétiques au cours d'un combat dans le village de Nazian, situé dans la même province. Dix-huit rebelles ont trouvé la mort, et les raids aériens soviétiques ont fait 80 tués, dont des enfants et des femmes, dans la population civile;

— les rebelles ont pris la ville de Sultanpur et tué 40 soldats gouvernementaux dans une série de combats près de Jalalabad, à 120 kilomètres de Kaboul. Une trentaine de soldats gouvernementaux ont été faits prisonniers.

Selon des sources rebelles dans la province sud-est de Kandahar, l'aviation soviétique a attaqué une mosquée à Kherga Mubarak, tuant 50 musulmans qui observaient le deuil de quatre de leurs parents tués précédemment dans un tir d'artillerie soviétique.

Plusieurs centaines de personnes se trouvaient dans la mosquée au moment de l'attaque soviétique et il y a eu des blessés, dont le nombre n'est pas précisé.

Enfin, l'Hezbe Islami, une des principales organisations de la résistance musulmane afghane, a annoncé hier son retrait de l'alliance formée il y a seulement un mois contre le régime pro-soviétique de Kaboul. Un porte-parole d'Hezbe Islami a précisé que le retrait avait été provoqué par des divergences sur la formation de l'état-major commun, en négociation depuis plusieurs semaines.

Seules de fermes pressions de plusieurs pays islamiques avaient permis la formation de l'alliance et l'éclatement des six composantes dirigées par des personnalités rivales et d'idéologies opposées restait une constante possibilité.

Vance presse les alliés à la fermeté

WASHINGTON (AP) — Dans un discours prononcé hier à Chicago, le secrétaire d'État américain, M. Cyrus Vance, a demandé aux alliés des États-Unis de ne pas hésiter dans leur opposition à l'invasion de l'Afghanistan.

«Nous ne demandons pas à nos alliés de démanteler le cadre des relations Est-Ouest. Nous leur demandons de prendre les mesures destinées à provoquer le retrait des forces soviétiques d'Afghanistan et à empêcher les Soviétiques de se lancer dans de nouvelles aventures qui produiront de nouvelles crises. La détente ne peut pas être séparée de la dissuasion», a-t-il dit.

M. Vance est resté très ferme face aux Soviétiques en soulignant que les États-Unis vont procéder avec célérité pour mettre en vigueur la décision de l'OTAN d'installer en Europe les fusées nucléaires Pershing et Tomahawk, mais a laissé entendre que les sanctions prises à l'encontre de l'URSS peuvent être levées.

«Quand les Soviétiques se retireront complètement d'Afghanistan, a-t-il dit, notre intention est de lever les sanctions que nous avons imposées depuis l'invasion de ce pays».

Ça se joue à deux

BONNANT BONNANT

à l'OSM

contribuez généreusement à notre campagne de souscription

Orchestre symphonique de Montréal

200 ouest, boul. de Maisonneuve
Montréal H2Y 1Y9
844-2867

Facette sport de "Ports"

Eaton vous dévoile une nouvelle facette de la collection "Ports International"... le style sport à la façon de "Ports": sage, discret, aussi élégant à la ville qu'à la campagne! Un plaisir à porter sous les premiers chauds rayons de soleil!

Denim de coton qui tombe bien et dont on ne se lasse guère.

Chemisier à col mandarin. Col et poignets blancs. Gamme variée de rayures et de quadrillés. Tailles 6 à 16. **50.00 ch.**

Jupe ronde avec ceinture à nouer. Marine indigo. Tailles 6 à 16. **70.00 ch.**

Pantalon très classique. Marine indigo. Tailles 6 à 16. **62.00 ch.**

Achats en personne seulement
Utilisez votre carte-comptable Eaton
Eaton Centre-ville, Boutique Ports International, (3e étage) et à ou par Anjou, Pointe-Claire, Cavendish, Laval, St-Bruno, Sherbrooke et Ste-Foy (646)

EATON



Appel à l'ONU en faveur de Sakharov

MOSCOU (AFP) — Un groupe d'amis de l'académicien dissident Andreï Sakharov a lancé hier un appel à M. Kurt Waldheim, secrétaire général de l'ONU, pour que la prochaine session de l'Assemblée générale de l'ONU permette d'évoquer le sort du chef de file de la dissidence soviétique, assigné à résidence à Gorki depuis le 22 janvier dernier.

Entre-temps, la prochaine session de l'Académie des sciences de l'URSS, qui doit s'ouvrir le 4 mars, pourrait décider de l'exclusion de ses rangs de l'exilé ou encore modifier le sort qui lui est actuellement réservé. Toutefois, rien n'indique que cette décision sera effectivement prise.

Depuis qu'il a été exilé M. Sakharov ne reçoit plus les publications de l'Académie et il n'a pas été invité à participer à cette session. La perte de sa citoyenneté soviétique pourrait par voie de conséquence le priver de son titre d'académicien, selon un amendement des statuts de l'Académie adopté l'année dernière et auquel d'ailleurs seul M. Sakharov s'était opposé.

Une fois prises, ces deux décisions devraient entraîner l'expulsion hors d'URSS du Prix Nobel de la Paix, mesure que les autorités ont, semble-t-il, pour l'instant rejetée. En effet, l'homme qui a sans doute le plus contribué à la fabrication de la bombe «H» soviétique est considéré comme «détenteur de secrets d'Etat» ce

qui, dans la logique soviétique, le contraint à demeurer en URSS et à passer en jugement si l'on se réfère à la campagne menée contre lui dans le pays.

Fin janvier, au cours d'une réunion du Président de l'Académie, les «collègues» de M. Sakharov — jusqu'à présent il ne s'en est trouvé aucun pour prendre un tant soit peu sa défense — ont estimé que le physicien avait «trahi la dignité de savant». La presse l'a présenté comme un agent de l'étranger. Il a livré des secrets militaires à l'étranger, n'ont pas hésité à affirmer les journaux.

Toutefois, les autorités seraient sans doute embarrassées de présenter M. Sakharov devant un tribunal comme il le réclame lui-même instantanément car immédiatement, à l'Ouest, la campagne en sa faveur prendrait encore de l'ampleur. Aussi, pour le moment, l'exil à Gorki semble pour les autorités, la meilleure solution au cas Sakharov.

L'isolement de l'académicien s'est renforcé. Rares sont ceux qui se risquent à lui rendre visite. Lui-même est soumis à l'arbitraire de la police. Avec son épouse, il a récemment été molesté dans un poste de police. Sa domiciliation, c'est-à-dire le droit de résider à Moscou, lui a été retirée. L'obligation de résider à Gorki est désormais inscrite sur sa carte d'identité.

Le gouvernement colombien négocie à nouveau avec le M-19 aujourd'hui

BOGOTA (AFP) — Le gouvernement colombien et les guérilleros du Mouvement du 19 avril devaient reprendre aujourd'hui leur dialogue pour tenter de résoudre la prise d'otages à l'ambassade dominicaine de Bogota, a-t-on appris de bonne source hier à Bogota.

Les pourparlers, a-t-on précisé, reprendront dans la camionnette garée devant l'ambassade dominicaine, et probablement avec les mêmes négociateurs que dimanche après-midi lors du premier contact.

Le ministre colombien de la Justice, M. Hugo Escobar, a réaffirmé hier dans une déclaration à une station de radio que le gouvernement a pour but essentiel de protéger la vie des diplomates séquestrés dans la chancellerie. Il a ajouté que le gouvernement agira avec beaucoup de prudence et de précaution.

Mais, a poursuivi le ministre, le gouvernement doit également préserver les institutions colombiennes et ne pas abandonner l'exercice de la souveraineté nationale. M. Escobar a affirmé qu'en Colombie le délit politique n'existe pas, et déclaré qu'en ce qui concerne la libération de 311 détenus réclamée par le M-19, il s'agissait d'une situation très difficile et particulièrement complexe compte tenu de la loi et de la constitution colombienne.

Cette déclaration du ministre de la Justice est la première d'un membre du gouvernement colombien depuis la prise de l'ambassade, mercredi dernier, et la détention de près de quarante personnes dont une vingtaine de diplomates.

Les observateurs quant à eux se sont remis à espérer et à attendre la prochaine réunion. Les abords de l'ambassade dominicaine étaient toujours très calmes, et seuls les journalistes, caméramen et reporters photo apportaient une certaine animation à ce quartier, quasi déserté par ses habitants, qui pour beaucoup se sont réfugiés chez des parents ou des amis.

D'autre part, les inscriptions à l'enceinte rouge demandant au peuple colombien de soutenir la prise de l'ambassade par le M-19 ont été découvertes hier dans des locaux de la télévision colombienne, peintes sur les murs.

A travers les déclarations des otages libérés dimanche, on a pu retracer de manière précise l'emploi du temps des séquestrés, qui vivent leur sixième jour de détention. Les quatre ambassadeurs qui ont constitué un comité se réunissent tous les jours à 7 h 00 lo-

cale et discutent du programme de la journée et des différents contacts avec le ministre des Affaires étrangères. Après cette réunion, le comité rencontre les dirigeants du commando.

Ensuite les otages font quelques exercices physiques pour se maintenir en forme, et écoutent chaque jour une messe dite par le nonce apostolique, représentant le Saint-Siège.

Les dernières personnes libérées, un ingénieur, un médecin et trois maîtres d'hôtel, ont déclaré après leur libération: «C'est comme si on renouait». Ils ont cependant affirmé que les rapports entre les otages et les guérilleros étaient cordiaux, et que seul un problème d'alimentation se posait à tous.

Le commandant Uno, dirigeant du groupe M-19 qui retient les otages serait un ancien séminariste et enseignant du nom de Ernesto Charry

Montealegre, a par ailleurs annoncé le journal El Tiempo, citant les services de sécurité colombiens.

Le journal a également fait savoir que la jeune femme guérillero, qui a négocié dimanche avec les émissaires du gouvernement colombien, serait Mary Brigen, médecin diplômé de l'Université nationale de Colombie.

El Tiempo précise qu'Ernesto Charry Montealegre, qualifié de très intelli-

gent par des otages libérés, a déjà été emprisonné il y a trois ans pour avoir dirigé un camp d'entraînement de guérilla. Il a également été colonel avec Juan Manuel Gonzales du Mouvement d'auto-défense ouvrière, d'orientation trotskyste. Il aurait ensuite émigré au Mexique. Juan Manuel Gonzales a été tué, quant à lui, il y a deux semaines à Bogota, au cours d'un échange de coups de feu avec la police.

Washington envisage des mesures de protection pour ses ambassades

WASHINGTON (Reuter) — Face aux attaques qui se multiplient contre les ambassades dans divers pays, les États-Unis sont en train de revoir les moyens par lesquels ils peuvent renforcer la protection des diplomates.

A l'heure actuelle, les ambassades américaines sont gardées par des marines, armées de grenades lacrymogènes. Mais M. Ben Read, le sous-secrétaire d'Etat à la gestion, a déclaré le 29 février devant la sous-commission des Affaires étrangères de la Chambre des représentants que le département d'Etat envisageait de recourir à toute une variété de dispositifs «non mortels, mais propres à empêcher l'accès aux ambassades».

M. Karl Ackerman, qui est sous-secrétaire d'Etat adjoint à la sécurité, a précisé que l'un de ces dispositifs pourrait consister dans l'installation de conduits pour les gaz lacrymogènes près des portes et d'autres endroits stratégiques.

Les plans de la sécurité prévoient également la construction de nouvelles chambres fortes et autres lieux de refuge sûrs, avec des possibilités de pouvoir s'échapper, ainsi qu'un contrôle plus sévère des entrées du public.

Par ailleurs, les experts de la sécurité ont recommandé

La CEE face au problème de la contribution britannique

LONDRES (AFP) — La Communauté économique européenne risque d'être confrontée à une crise sérieuse, peut-être la plus grave de son histoire, si le problème de la contribution britannique n'est pas rapidement réglé, estimaient hier les observateurs politiques à Londres.

Le refus persistant des partenaires de la Grande-Bretagne de lui accorder une réduction extrêmement substantielle de sa cotisation au budget communautaire n'est pas rapidement réglé, estimaient hier les observateurs politiques à Londres.

Le refus persistant des partenaires de la Grande-Bretagne de lui accorder une réduction extrêmement substantielle de sa cotisation au budget des Neuf, qui pourrait atteindre 1,3 milliard de livres en 1980, place le premier ministre, Mme Margaret Thatcher, dans une situation délicate, alors que diverses estimations, européennes et britanniques, prévoient un avenir difficile pour l'économie insulaire.

C'est pourquoi, à quatre semaines du Conseil européen de Bruxelles, prévu pour les 31 mars et 1er avril, Londres a pris l'initiative de dépêcher dans la capitale belge une délégation de hauts fonctionnaires pour tenter d'ouvrir la voie à un «juste compromis» demandé par Mme Thatcher.

La délégation britannique, arrivée hier à Bruxelles, fera des propositions contraires et chiffrées aux hauts fonctionnaires de la commission européenne.

Whitehall semble fonder quelque espoir sur le rapport de la commission sur la convergence des questions budgétaires, demandé à son président, M. Roy Jenkins, lors du Conseil européen de Dublin, en novembre dernier. Selon certaines sources, ce rapport, qui suggère une aide spéciale à la Grande-Bretagne, pourrait permettre de dégrever la contribution britannique de 600 à 700 millions de livres.

Il reste à savoir si Mme Thatcher pourrait présenter à

son opinion publique un tel compromis comme le succès annoncé et, surtout, si les autres membres de la CEE accepteraient une réduction de cet ordre de la contribution britannique.

Le premier ministre a déjà menacé la communauté de suspendre ses paiements à la CEE s'il n'était pas fait droit à ses demandes, et cette attitude, reconnait certains experts britanniques, ne paraît pas de nature à faciliter l'élaboration d'un compromis.

En mettant de telles menaces à exécution, estiment ces experts, Mme Thatcher ouvrirait une crise extrêmement grave, au moment où les tensions Est-Ouest rendent plus nécessaire que jamais la solidarité européenne.

A ces difficultés, s'ajoute une controverse franco-britannique sur la proposition de Paris d'inclure dans les négociations les problèmes de l'énergie, de la viande ovine et de la pêche.

La suggestion du président Valéry Giscard d'Estaing a été catégoriquement rejetée par le gouvernement britannique et les observateurs notent que Whitehall met actuellement une insistance particulière à souligner la «mauvaise volonté» française, commentant en termes parfois très violents la position de Paris.

Il semble, notent ces observateurs, que l'on veuille à Londres ménager le chancelier Helmut Schmidt, dans l'espoir d'enfoncer un coin dans la position commune franco-allemande et obtenir ainsi le meilleur compromis possible à Bruxelles.

Par ailleurs, une fois de plus les ministres de l'Agriculture de la CEE ont échoué hier à Bruxelles dans leur tentative de mettre un terme à la guerre du mouton qui oppose Français et Britanniques.

La proposition de compromis de la commission européenne, présentée comme la «tentative de la dernière chance» n'a été acceptée ni par la France-Bretagne, ni par la France.

M. Peter Walker, ministre britannique de l'Agriculture a demandé à Paris un engagement formel d'ouvrir de manière permanente les frontières françaises à la viande de mouton britannique. De plus, le ministre britannique a refusé que Paris se serve de l'aide communautaire proposée par la commission de la CEE pour procéder à des achats d'intervention.

La France continuera à appliquer des restrictions à l'importation à l'égard de la viande d'agneau britannique en attendant la mise sur pied d'une organisation commune de marché de la viande ovine dans la CEE, qui apparaît de plus en plus problématique.

Les observateurs européens estiment maintenant que la question de la «guerre du mouton» sera probablement traitée au «sommet» européen des chefs d'Etat et de gouvernement de la CEE les 31 mars et 1er avril prochains à Bruxelles.

Nouveau P.M. thaïlandais

BANGKOK (AFP) — Le général Prem Tinsulanonda, 60 ans, ministre thaïlandais de la Défense et commandant-en-chef des forces armées royales, a été désigné, sans surprise hier matin, à une forte majorité, par le Parlement thaïlandais, pour devenir le prochain Premier ministre.

Il a recueilli 395 voix, devant M. Kukrit Pramoj, chef du Parti d'action sociale, qui n'en a obtenu que 80. Le parlement thaïlandais, qui siègeait en session extraordinaire à huis clos, a 526 membres: 301 sénateurs désignés, et 225 députés élus.

Le premier ministre sortant, le général Kriangsak Chomanan, qui a démissionné vendredi dernier, a obtenu les voix de quatre députés. Les parlementaires ont placé le nom de la personnalité qu'ils choisiraient dans une enveloppe qu'ils ont remise au Président du Parlement. Ce dernier devait se rendre, dès hier, auprès du roi Bhumibol Adulyadej pour l'informer du choix du Parlement.



DD FLYING SC

Aquascutum
OF LONDON
PLACE VILLE MARIE

CE SOIR, A RADIO-QUÉBEC




LE DÉBAT SUR LA QUESTION RÉFÉRENDADAIRE

ÉMISSIONS SPÉCIALES

Pendant trois semaines, la télévision de Radio-Québec diffusera, immédiatement après la période de questions à l'Assemblée nationale, le **débat d'une durée de 35 heures** sur la question du référendum.

Les mardis, mercredis et jeudis, à compter de 19h45
Présentation: Simon Durivage

Aussi, ne manquez pas les émissions de l'Objectif, les **dimanches 9, 16 et 23 mars** où Simon Durivage analysera tous les aspects du débat sur la question du référendum.

Radio Québec
c'est tout un monde à regarder

La télévision de

15 17 30
câble 8

BOSTON (Reuter) — À la veille des élections primaires dans le Massachusetts, les sondages indiquaient hier une nette remontée du président Carter contre M. Edward Kennedy, son adversaire démocrate.

Une victoire du sénateur Kennedy dans son État natal est toujours prévue, mais la lutte s'annonce serrée, et il n'est plus question de raz-de-marée électoral, comme c'était le cas quelques semaines avant ses défaites dans les conventions locales et primaires de l'Iowa, du Maine et du New-Hampshire.

Côté républicain, M. Ronald Reagan, largement vainqueur des primaires du New-Hampshire, la semaine dernière, semble bien placé pour devancer M. George Bush, son principal adversaire.

Celui-ci, lors d'un discours dimanche soir devant des étudiants de l'université de Harvard, a vivement critiqué MM. Reagan et Carter sur leurs positions en matière de politique étrangère.

M. Bush a demandé à M. Carter d'être honnête en ce qui concerne les événements en Iran. « Nous avons besoin de connaître la vérité qui se cache derrière la façade de l'activité diplomatique que le gouvernement prétend avoir déployée ces dernières semaines ».

L'éventuelle victoire de M. Reagan sur M. Bush aujourd'hui, succédant à celle qu'il a remportée dans le New-Hampshire, pourrait inciter M. Gerald Ford, ancien président, à se lancer dans la course aux présidentielles. Il a déjà déclaré que M. Reagan était trop conservateur pour gagner les élections.

M. Reagan, ex-acteur de cinéma et ex-gouverneur, l'a incité dimanche «à plier ses caleçons longs dans une valise et à se lancer dans la bataille».

Quant à M. Kennedy, il a parcouru une dernière fois hier le Massachusetts pour drainer le maximum de voix, afin de gagner par une large majorité: une faible victoire sur M. Carter représenterait en fait une nouvelle humiliation et affaiblirait son soutien politique.

Après sa défaite dans le New-Hampshire, M. Kennedy a décidé de relancer sa campagne en congédiant vendredi dernier la moitié de son équipe électorale et en investissant un million de dollars dans l'achat de spots publicitaires à la télévision. Il a également retiré son personnel qui préparait les primaires dans les États du sud pour concentrer ses efforts sur celles qui doivent se tenir dans l'Illinois et dans l'Etat de New-York d'ici à la fin du mois.

WASHINGTON (AFP) — Tout est prêt pour organiser la force d'intervention rapide dont les Etats-Unis ont décidé de se doter au plus vite pour défendre leurs intérêts dans le monde, et notamment la route du pétrole.

Son quartier général, dont la création avait été annoncée peu avant Noël par le Pentagone, a été inauguré samedi sur la base aérienne de Macdill, en Floride.

Le général Paul Kelley du corps des «marines», qui en a reçu le commandement, a maintenant la responsabilité de mettre sur pied cette force

Les 82ème et 101ème divisions aéroportées, deux bataillons des «Special Forces»

Ces unités ne seront pas intégrées dans une nouvelle « marine mobile » mais formeront une réserve de troupes de combat, dans laquelle l'émir du général Keller

Le déploiement de R.D.F. pose toutefois de
sérieux problèmes logistiques
pour l'armée américaine. Il faut

WASHINGTON (AFP) — Le FBI a donné, hier, une large publicité au passage au service des Américains d'un ancien colonel du KGB, en organisant toute une mise en scène pour le présenter à la presse.

Bien que, selon le FBI, son apparence physique ait été modifiée, vraisemblablement à la suite d'une opération chirurgicale, «Rudolph Albert Hermann» — c'est le nom sous lequel il s'est présenté —, parlait dissimulé derrière une vitre opaque et sa voix était déformée par un procédé électronique.

Il est vrai que l'ancien colonel, qui était en mission pour le KGB depuis 11 ans, est sans doute un des espions soviétiques de plus haut rang découverts par les services américains depuis l'arrestation en 1957 du colonel Rudolf Abel et la défection, en 1967, du lieutenant-colonel Yevgeny Runge. Abel avait été échangé en 1962 contre le pilote de l'avion espion «U-2», Francis Gary Powers.

Selon ses déclarations, «Herrmann» ne serait cependant pas passé volontairement au service des américains. Lors de son arrestation, «il y a quelques années», il s'était vu offrir le choix soit d'être poursuivi, soit de coopérer, cette coopération incluant la tenue de la conférence de presse d'hier.

Son travail d'agent double, a précisé le FBI, s'est arrêté il y a quelques mois, les services secrets soviétiques l'ayant vraisemblablement découvert. « Herrmann », qui a affirmé être âgé d'environ 45 ans, se faisait passer pour photographe « free lance » vivant dans l'État de New-York à Hartsdale. Sa mission principale était de mettre en place un système de « boîtes aux lettres » pour d'autres agents soviétiques qu'il n'a jamais rencontrés.

Au départ, a-t-il indiqué, il avait été chargé par le KGB de collecter des informations non pas militaires, mais politiques. Il a ainsi suivi de près un candidat à l'élection présidentielle américaine de 1976, dont il n'a pas révélé le nom.

En 1968, il avait également tenté, sans succès, de faire échouer un vol spatial américain habité, en envoyant une lettre anonyme selon laquelle

M. Homer Boynton, directeur adjoint du FBI, a, pour sa part, affirmé qu'«Herrmann n'avait jamais fourni d'informations secrètes à l'Union soviétique».

«Herrmann» a précisé qu'il avait utilisé une «couverture» de réfugié d'Allemagne de l'Est pour entrer en Allemagne de l'Ouest, en 1958.

Après être resté quatre ans dans ce pays, il avait ensuite émigré au Canada, où il avait séjourné six ans, avant de s'installer, comme immigrant, aux États-Unis. Il a souligné «qu'à partir du moment où il avait obtenu ses papiers d'immigration, il avait strictement observé les lois américaines».

«J'ai passé beaucoup de temps, a-t-il dit, à remplir correctement mes déclarations d'impôts, afin de ne pas faire d'erreurs et attirer ainsi l'attention».

Les instructions qu'il recevait par radio de Moscou étaient codées, a-t-il précisé. Elles lui étaient transmises chaque semaine. Chaque transmission durait entre 5 et 30 minutes et était répétée trois fois. Les rapports qu'il envoyait par lettre à diverses

adresses en Europe étaient également codés.

Le FBI a indiqué, de son côté, que «Herrmann» se rendait régulièrement en personne à Moscou. Il a séjourné pour la dernière fois en Union soviétique en 1977. La Sûreté fédérale américaine a enfin conclu que l'ex-agent du KGB lui avait fourni des informations sur les techniques employées par les services de renseignements soviétiques, et notamment sur leurs codes.

PÉKIN (AFP) — L'ancien président chinois Liu Shaohqi, le rival de Mao qui vient d'être réhabilité, est décédé le 12 novembre 1969 à 06.45 heures dans une prison de Kaifeng au centre du pays, ont révélé hier ses enfants qui exposent également de façon détaillée les persécutions dont ils ont fait l'objet eux aussi.

Dans un article publié par le

Dans un article publié par le *Gongren Ribao* (Quotidien des ouvriers), le fils et les trois filles que l'ancien président de la République eut de son dernier mariage (le cinquième)

nier mariage (le cinquième), ont également indiqué que leur mère, Mme Wang Guangmei, avait été condamnée à mort après la destitution de son époux, en 1968. Mme Wang Guangmei a fait sa réapparition publique en février

1979. La Révolution culturelle (1966-1976) fut pour eux mêmes, racontent-ils, «un désastre de dix années, semblable à un cauchemar». L'ainée, Liu Aiqing, fut rouée de coups et enfermée quelque temps dans une «étale», un mot d'argot chinois pour désigner les cachots illégaux qui se sont multipliés dans toutes les entreprises chinoises à l'époque. Le fils Liu Yuanqun dut vendre son sang pour en tirer un moyen d'existence.

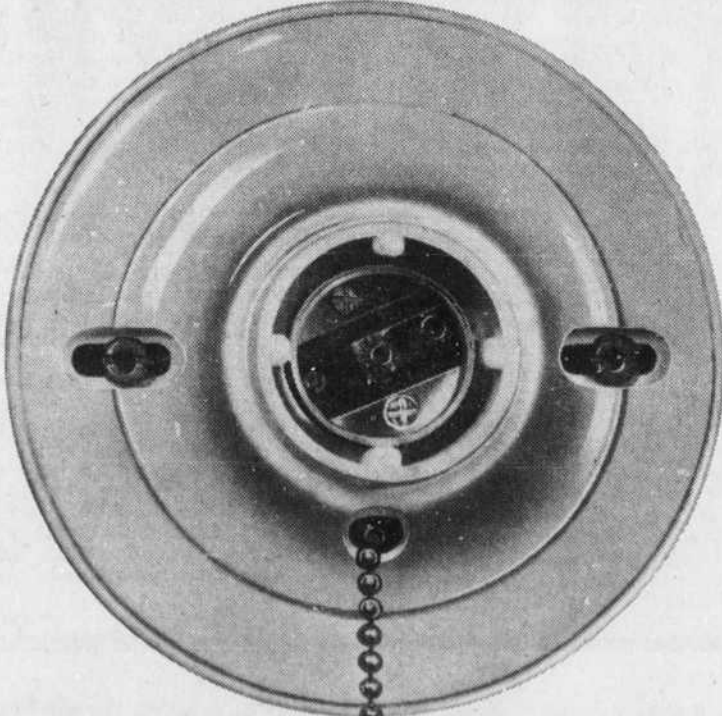
Même la cadette, Liu Xiaoxiao, ne peut échapper à ces sévices malgré son âge, seize ans, à l'époque, et elle subit des «meetings de critique et d'attaques».

démissionner de la présidence de la République et du bureau politique du Parti communiste dès le début de la Révolution culturelle, afin d'abréger celle-ci dont il prévoyait les conséquences. Il souhaitait se retirer avec toute sa famille à Yanan, le berceau de la lutte communiste, et y devenir paysan. Mais il n'y fut pas autorisé, ont poursuivi ses enfants, en rejetant ainsi implicitement sur Mao Tseoung la responsabilité de la mort de leur père.

Les enfants de Liu n'ont pas fournis de détail sur la façon exacte dont leur père est décédé, à l'âge de 71 ans. Selon des sources chinoises non confirmées officiellement, Liu Shaohui aurait succombé faute de soins à une maladie.

**DATE LIMITE
28 MARS**

AVEZ-VOUS UNE BONNE IDÉE



QUI FERAIT TRAVAILLER DES ÉTUDIANTS CET ÉTÉ?

Si vous oeuvrez au sein d'un organisme à but non lucratif, voici enfin le coup de pouce dont vous aviez besoin pour concrétiser l'un de vos projets.

Le Programme fédéral vous offre la possibilité d'embaucher au moins trois étudiants pendant six à dix-huit semaines. À la faveur de cette nouvelle formule, les projets présentés devront absolument fournir aux étudiants la possibilité d'acquies une expérience de travail pratique qui, en même temps, devra profiter à la communauté. Renseignez-vous auprès de votre Centre d'Emploi du Canada ou votre bureau local du Développement de l'Emploi et présentez votre projet d'ici le 28 mars 1980.

Faites vite, nous attendons vos bonnes idées!

NOUS FINANÇONS LES BONNES IDÉES!

 Emploi et Immigration Canada Employment and Immigration Canada

Canada

le débat référendaire

Économie et référendum: la peur s'estompe

par Jacques Boucher

L'auteur est économiste à Québec

L'n'est pas loin le temps où l'on prédisait aux Québécois tous les maux possibles et imaginables. Les capitaux fuiraient le Québec et les entreprises en feraient autant. Elle était entretenue. Imaginez-vous, s'il fallait que le parti souverainiste prenne le pouvoir? Ca serait la catastrophe, la faillite. Et vos hommes d'affaires, sans doute plus craintifs puisqu'ils sont constamment en relation avec les marchands de la peur, ont été parmi les premiers à se laisser bernier par ces éducatrices. L'opération a connu un certain succès puisque nos hommes d'affaires ont emboîté le pas et, sans trop savoir réellement pourquoi, se sont mis à répandre les mille et une misères dont ils seraient l'objet avec l'élection du gouvernement souverainiste. Pourtant, ce même parti souverainiste proclamait ni plus ni moins que leur

mieux-être en répétant qu'il voulait prendre en main l'ensemble des leviers économiques et les orienter en faveur des gens d'ici, notamment les PME. Mais, pour nos dirigeants d'entreprise, habitués aux romances du passé la pitié était trop difficile à avaler. Tous enrésés qu'ils étaient par nos amis de l'extérieur, ils se sont embarqués dans la ruse terroriste. Heureusement, ça n'a pas marché, la population a compris qu'on ne pouvait pas toujours vivre sous le régime de la peur. Faisant fi des terroristes de troisièmes, elle s'est dotée, le 15 novembre 1976, qu'il ne valait pas en penser les hommes d'affaires, d'un gouvernement souverainiste, un gouvernement qui lui avait promis de mettre à son service, plutôt qu'à celui de nos voisins, les outils de développement économique que puisse posséder le Québec, si peu nombreux

soient-ils. Depuis, trois années se sont écoulées. Psychologiquement, l'élection du gouvernement a été difficile à accepter. C'est notamment le cas de nos hommes d'affaires qui ont été littéralement assommés lors de l'élection du gouvernement souverainiste. On les avait tellement convaincus que l'élection de ce gouvernement signifiait ni plus ni moins que la catastrophe qu'ils n'ont pu croire à ce qui se passait dans la réalité. Pour eux, c'est pas compliqué, ça allait mal au Québec. Il ne pouvait en être autrement car c'est ça qu'on leur avait inculqué avant la venue du gouvernement souverainiste. Alors, comment aurait-il pu en être autrement? Très péniblement, ils se sont donc assis à la table avec le gouvernement qui leur proposait une formule nouvelle d'échange d'idées, et de solutions aux problèmes: les

mini-sommets. Qui allait aider qui? Les entreprises allaient-elles là pour dépanner ce gouvernement dont elles n'avaient pas voulu ou le gouvernement allait-il là pour insuffler un souffle nouveau aux entreprises?

Quoi qu'il en soit, les rencontres se sont multipliées et sans même examiner ce qui se passait dans la réalité, les hommes d'affaires ont continué de répandre le message comme de quoi ça allait mal. Même si l'économie allait mieux que jamais, les hommes d'affaires nous signalaient que finalement le gouvernement souverainiste, sur le plan social et dans les autres domaines connexes les satisfaisait mais qu'ils ne pouvaient en dire autant pour les affaires économiques. Le dernier à répandre ce message, est nul autre que Paul Desmarais, dans un article de journal paru il y a quelques mois. Le financier, dans un article agréable à lire, exprimait lui aussi sa satisfaction, ses réussites, ses projets, etc., mais lui aussi reprochait la

faiblesse du gouvernement dans les domaines reliés à l'économie. Encore là, le financier était sans doute encore sous le choc des peurs dont ont été l'objet les dirigeants d'entreprises avant la venue du gouvernement souverainiste car s'il avait été renseigné sur l'évolution des indicateurs économiques du Québec avant d'exprimer ses opinions, sans doute auraient-elles été différentes. Pourtant, comme plusieurs dirigeants d'entreprises, il soulignait, lors de son entrevue, ces nécessités, et ses projets mirobolants, même si les Québécois disaient «oui» au référendum. Bref, tout allait bien pour lui, mais sans doute pensait-il que ça allait mal pour les autres.

L'attitude de M. Desmarais ne surprend pas. C'est celle d'une grande majorité des dirigeants d'affaires qui ont une vision microscopique de la réalité. On la retrouve dans les enquêtes effectuées par le Conseil du patronat du Québec auprès de ses membres. S'il y a un organisme qui a vociféré contre le nouveau gou-

vernement, c'est bien celui-là. Pourtant, les membres du Conseil du patronat sont de plus en plus satisfaits du climat économique et politique qui règne au Québec. C'est le vice-président Ghislain Dufour qui le souligne en disant que «c'est la meilleure évaluation (de la conjoncture économique et politique au Québec) depuis juin 1976», avec 84% des hommes d'affaires qui qualifient la situation économique actuelle de passable ou bonne et 50% (une majorité) qui jugent passable ou bon le climat politique qui prévaut au Québec. Plus encourageant encore, alors que le référendum doit se tenir à l'intérieur des six prochains mois, 63% des hommes d'affaires jugent que la situation économique va s'améliorer ou ne changera pas et 67% préviennent que le climat politique va s'améliorer ou ne changera pas au cours de ces six prochains mois référendaires.

En examinant ces données, force m'est de souhaiter qu'au cours des six prochains mois, c'est l'attitudes des hommes

d'affaires qui ne change pas. C'est vrai que ça va bien au Québec. Le gouvernement du Québec est sans doute le premier à se surprendre des résultats de la dernière année qui atteignent à certains égards des niveaux sans précédent. Ces résultats, dévoilés par MM. Yves Duhaime et Bernard Landry, ont sans doute éveillé nos hommes d'affaires à une réalité toute autre que celle qu'on leur dissimulait depuis trois ans. Depuis le temps que les gouvernements se gargarisent avec l'objectif de transformer nos produits chez nous, de développer le secteur manufacturier. Bien malin celui qui aurait voulu prétendre que ça allait mal alors que dans ce même secteur le Québec enregistre un record de création d'emplois. Il aura fallu attendre la fin de l'année pour que la réalité qui était devant nous depuis quelques mois éclate aux yeux de tous, y compris nos dirigeants d'entreprises.

Il faut se féliciter des propos du président des Caisses d'épargne économique, Jacques Gagnon, qui effectue un travail de déblayage colossal du sentiment de colonisation pour inculquer à notre population la dose d'optimisme et de confiance dont elle a besoin pour mener à bien le développement de son économie.

M. Alfred Rouleau, président des Caisses populaires Desjardins, exprime lui aussi sa confiance dans l'avenir du Québec et ne s'est pas gêné pour dire aux membres des Chambres de commerce que le référendum n'était pas la fin du monde et qu'il ne fallait pas faire peur au monde avec ce choix collectif. D'ailleurs, une étude réalisée pour le MEER par le groupe Secor et Pierre-Paul Proulx, rattaché au comité constitutionnel de Claude Ryan, révèle que le climat politique influence peu les investissements. L'étude signale même que les hommes d'affaires anglophones expriment des opinions plus négatives que leurs collègues francophones. Jacques Garon, directeur du «marketing» et de la recherche à la Banque Royale, confirme lui aussi les propos d'Alfred Rouleau en signalant que le Québec va connaître une certaine prospérité, qui ne devrait pas être gravement perturbée par la

conjoncture politique et les décisions des Québécois au référendum ou aux élections provinciales. Pour appuyer son dire, le directeur du marketing cite en exemple les mouvements de capitaux qui n'ont pas seulement précédé l'élection de 1976, mais les trois scrutins provinciaux qui ont abouti au 15 novembre: «En 1976, il y a eu un vent de panique qui s'est emparé des gens, qui ont placé leur argent à Ottawa et Plattsburgh. Quelques semaines plus tard, ils réinvestissaient au Québec». Cette attitude devrait être la même lors du référendum, d'autant plus dans le contexte actuel, les gens anticipent que quelque chose va changer presque tous les quatre ans. Le directeur du marketing à la Banque Royale ajoute que l'incertitude politique est pire encore qu'un résultat positif au référendum.

Une autre étude menée auprès des 110 plus grandes entreprises par un journal révèle que malgré les incertitudes que laisse planer sur l'activité des entreprises la récession américaine, les grandes sociétés manufacturières continueront d'investir et leurs dirigeants estiment généralement que l'année 1980 sera favorable.

Le président Guy A. Larrivée, de la Banque fédérale de développement confirme l'état de la situation en soulignant que «la BFD a accordé plus de prêts en 1979 que jamais dans son histoire malgré les bonds des taux d'intérêt parce que les entreprises ont confiance en l'avenir». La petite et moyenne entreprise du Québec semble d'ailleurs s'orienter en 1980 vers une année record, comme en 1979, malgré les taux d'intérêt exceptionnellement élevés et la récession américaine. Telle est la bonne surprise dévoilée lors d'entrevues avec de nombreux experts de la PME.

On n'a pas à craindre de voter «oui» au référendum. Espérons que les dirigeants d'entreprises maintiendront leur confiance actuelle en l'économie du Québec, éviteront d'effrayer la population lors du référendum, cesseront de se poser des questions sur le climat politique du Québec et feront pression à l'avenir avec le Québec sur le Fédéral pour attirer au Québec des industries.

Pour une question plus directe

par Jean-Marc Deschênes

L'auteur est enseignant à Rimouski

DANS son éditorial de la revue *Actualité*, Jean Paré déclarait en novembre 1979 ce qui suit: «Car il y aura enfin une décision. Bonne ou mauvaise, si tant est qu'il existe un bon choix et un mauvais. Le but du référendum, c'est précisément de trancher enfin, de nous forcer à cesser de balancer...»

Ce journaliste avait donc bien raison d'espérer que la question référendaire, telle qu'allait la formuler quelques semaines plus tard les stratèges péquistes, permettrait au Québec de «se brancher», ainsi d'ailleurs que l'avaient toujours proclamé auparavant les porte-parole du parti québécois.

Pouvons-nous croire que le souhait de M. Paré, celui d'un peu près tout le monde dans la province, sera réalisé maintenant que le libellé de la dite question est connu? Il est vrai que d'aucuns soutiendront que sa formulation est susceptible d'être modifiée lors du débat à l'Assemblée nationale. Quant à nous, nous opinons que le PQ en a déjà fait son nid et que sa majorité parlementaire risque fort d'entériner intégralement le choix des tacticiens du parti.

Finassiers, en effet, ils le sont bien. D'abord, sur quoi la fameuse question porte-t-elle? Sur le grand objectif politique du parti indépendantiste? Non! Sur le moyen d'y parvenir, à savoir la négociation! C'est ce qui oblige d'ailleurs le parti ministériel à s'engager à la tenue superlatif d'un second référendum. Que voulez-vous, il veut partir négocier, sans projet dûment approuvé par les citoyens! Alors là, il se voit forcé à revenir devant eux s'il obtient après pourparlers un quelconque «changement au statut politique». Combien de fois devra-t-il répéter la manœuvre? Nul ne le sait! Cela risque de devenir le sport national du Québec. C'est de toute façon encore plus dispendieux à la longue que l'agrandissement du Collège de la Vieille Capitale qui, lui, sert au sport national des Canadiens!...

Selon certains députés du parti gouvernemental tels que les Bisillon et Paquette, une semblable pratique est tout à fait démocratique. C'est, toujours d'après eux, celle qu'auraient dû adopter les syndicats en négociation avec le gouvernement l'automne dernier, soit de retourner devant leurs membres pour que ces derniers puissent se prononcer

sur l'état des négociations. Si les syndicats concernés s'étaient donné pareille obligation, nos ex-syndicalistes de députés laisseraient entendre par là qu'il n'y aurait pas eu de loi spéciale, la «62».

Attention messieurs, votre leçon vient mal à propos! Vous devez pourtant savoir que, de manière générale, ces syndicats-là sont plus démocratiques que vous prétendez l'être en ces matières comparables! Pourquoi? C'est qu'eux font d'abord ratifier par leur membership un projet de convention collective, avant de se voir confier le mandat de le négocier. Ainsi, quand débute la négociation elle-même, les représentants syndicaux savent d'où ils partent et jusqu'où leurs commentants espèrent qu'ils aillent. Quant à la justesse des revendications, ça, c'est une autre histoire. En conséquence, il n'est nullement besoin que l'assemblée générale soit consultée chaque fois

qu'un progrès sensible mais partiel survient dans le déroulement des pourparlers!

Finassiers, ils le sont encore les stratèges péquistes! Pour gagner leur référendum, ils sont conscients qu'il leur faut absolument s'attirer l'appui de citoyens souhaitant quand même le maintien du lien fédéral. Telles personnes sont de l'avis de ces nombreux candidats néo-démocrates à l'élection du 18 février dernier, lesquels ont avoué, malgré leur intention de voter «oui», leur allégeance de fédéralistes... pressés de renouveler la fédération. Qu'est-ce que les négociateurs du PQ, le cas échéant, iront faire à Ottawa, munis d'un pareil mandat? Leurs interlocuteurs du Canada anglais, eux, n'auront pas été habilités par leurs mandats à démembrer le Canada pour ensuite recoller les morceaux... Ces derniers voudront-ils ne discuter plutôt que du remodelage de la constitution actuelle? Hypothèse

fort plausible! Que fera le PQ? Embarquer dans ce jeu? S'il y a un mandat qu'il ne détiendrait pas et qu'il ne saurait en toute légitimité porter et défendre, c'est bien celui-là! Nous voulons bien croire qu'il n'oserait alors substituer la tromperie à la finasserie!

MM. Morin et consorts étagistes du PQ, cessez donc de ruser! Votre question actuelle, comme le faisait justement remarquer le réputé politologue Léon Dion, est «non significative» (*Le Soleil*, 21 décembre 1979). Veuillez la reformuler de façon telle que votre option véritable puisse subir le test de «l'assemblée générale» des Québécois. Que diriez-vous alors d'un libellé ressemblant au suivant: «Êtes-vous oui ou non favorable à l'indépendance du Québec, assortie si possible d'une association économique avec le reste du Canada?» Si c'est oui, la négociation viendra ensuite, cela va de soi.

Combien de gens font la grève pour pouvoir s'offrir une plage ... dans le sud.

Le jeu facile où il suffit de marquer 6 numéros sur 36

6/36

L'ESPAGNE...

Passez-y un mois pour apprendre une autre langue.

Pour la deuxième année consécutive, le Collège Ahuntsic vous offre de participer au programme d'études en langue et culture espagnoles.

DÉPART:

le 22 mai 1980.
Le séjour en Espagne s'échelonne sur une période de 4 semaines.

ENDROITS:

Valence (centre touristique sur la côte Méditerranéenne)
Alicante, Benidorm, Sagunto, Peniscola.
Le programme comprend des cours de langue espagnole pour débutant et intermédiaire, des cours de civilisation espagnole, de géographie et de tourisme.
L'horaire prévoit également des visites organisées, excursions et périodes libres.

PRIX:

à partir de **\$987.00**
(inscriptions reçues avant le 7 mars)

à partir de **\$1087.00**
(inscriptions reçues après le 14 mars)

Le forfait inclut:
transport aérien et terrestre, hébergement, repas, frais de scolarité et manuels scolaires, excursions de groupe et assurance.

Ce cours en Espagne est organisé par le service de l'éducation aux adultes du Collège Ahuntsic, section internationale, en collaboration avec l'agence Voyages Espagne, détentrice d'un permis du Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme du Québec et le Collège Ausias March de Valence. Il est également reconnu par le Ministère de l'Éducation du Québec.

Permis: 13570197-0470

Pour plus de renseignements:

Madame Francine Chevalier
Collège Ahuntsic
9155 St-Hubert, Montréal
Tél: (514) 389-5921, poste 271
entre 13h00 et 18h00



UNIVERSITÉ CONCORDIA



THE IMAGE OF THE HUMAN SOUL IN ART

Conférence et diaporama par

H.W. Janson, Ph.D.

Professeur de beaux-arts
New York University

le 7 mars 1980 à 19h30
salle 110, pavillon Hall
1455, boul. de Maisonneuve ouest

Vols directs vers Washington avec Delta

Grâce à des vols l'après-midi ou en soirée... seulement une escale et vous êtes à l'aéroport national de Washington, près du centre-ville. Vous pouvez aussi choisir d'autres vols Delta qui vous conduiront vers l'aéroport international Baltimore Washington. Communiquez avec Delta au 337-5520 ou avec votre agent de voyage. Delta est toujours là.



Détenteur d'un permis du Québec.
Horaires sujets à changement sans préavis.

EATON

Léo Chevalier
Vêtements de toile pour le printemps

Ces vêtements vous donneront un avant-goût de la collection printemps-été signée Léo Chevalier. Ils incarnent sans contredit élégance, simplicité, charme et perfection.

Eaton Centre-ville (3e étage) et à ou par Cavendish, Laval. Achat en personne seulement. Utilisez votre carte-comptable Eaton. (441)

Robe en toile de viscose avec poches sur les côtés. Épaules cousinées. Taille non coupée. Glissière au dos. Ceinture vernie. Noir et blanc tel que représenté. Tailles 6 à 12. **165.00**

Veste en toile de viscose. De coupe classique. Entièrement doublée. Fermée par un bouton. Teintes de blanc, rouge ou noir. Tailles 6 à 14. **175.00**

Blouse en soie, sans manches. A encolure en V. Agrémentée d'un foulard rectangulaire. Pois multicolores sur fond jaune, bleu ou noir. Tailles 4 à 14. **80.00**

Jupe réalisée en toile de viscose. Entièrement doublée. Fente devant. Glissière à l'arrière. Blanc, rouge ou noir. Tailles 6 à 14. **95.00**

En personne, jeudi
Léo Chevalier, styliste canadien de renommée internationale, excelle dans le monde prestigieux de la mode. Le jeudi 6 mars, à 12 h 30, vous pourrez le rencontrer à la boutique "Nouvelle Orléans", au 3e étage du magasin Eaton Centre-ville.

Dans de vieilles artères

UN peu de sang neuf canalisé dans des vieilles artères, telle semble avoir été la préoccupation de M. Trudeau dans la formation de son nouveau cabinet. On voit avec plaisir accéder enfin au conseil des ministres des personnages qui, avant la défaite de mai 1979 aux mains des conservateurs, auraient fait le pied de grue longtemps et peut-être toujours, faute de docilité et d'orthodoxie. Mais chaque grand secteur d'activité fédérale demeure fortement contrôlé, d'une façon ou d'une autre, par la garde fidèle et inconditionnelle du premier ministre. Si le Canada est retourné au giron libéral en février par goût de la sécurité et des sentiers connus, M. Trudeau lui a donné hier un gouvernement conforme à ses aspirations.

Les questions économiques ont eu la vedette durant la campagne électorale et M. Trudeau a installé la plupart de ses gros canons dans ce genre de ministères. Ici, le conservatisme est roi. Avec M. Allan MacEachern aux Finances, M. Don Johnston au Conseil du trésor, M. Marc Lalonde à l'Énergie, M. Jean-Luc Pepin aux Transports, M. Trudeau s'est entouré, dans un domaine qu'il maîtrise mal et qui ne l'intéresse guère, non seulement de quatre poids lourds fidèles mais de personnages dont l'habileté dépasse de loin l'audace. Il serait étonnant, dans ces conditions, que les dossiers chauds, tels la politique pétrolière, la péréquation, les restrictions budgétaires fassent l'objet de révisions en profondeur mais les batailles fédérales-provinciales qui se multiplient dans ces secteurs passent aux mains de négociateurs chevronnés. Ce genre de nominations-clés relève assez loin dans l'ombre la promotion d'un Pierre de Bané au ministère de l'Expansion économique et régionale, ou d'un Herb Gray à l'Industrie et au Commerce, encore qu'il faille saluer à une étonnante remontée en grâce d'un critique interne du parti. Si M. Gray, dont dépend désormais l'Agence d'examen de l'investissement étranger, réussit à y appliquer le moindre des principes de nationalisme économique — contrairement à M. Trudeau, il ne les a pas empruntés en dernière minute au NPD — ce serait presque une révolution. Mais M. Gray semble pour l'instant bien seul, et solidement surveillé.

Les autres nouveaux arrivants dans ce secteur ont été distribués dans une foule de petits

ministères d'État (Finances, petites entreprises, commerce, mines) dont la vocation, jusqu'à nouvel ordre paraît devoir être un juniorat pour scruter leurs aptitudes. Mystère que les deux nominations québécoises ici, celles de MM. Bussières et Lapointe, qui ressemblent presque à un tirage au sort parmi les 73 élus de février. Pourquoi pas. Cela sera toujours d'une logique plus évidente que le maintien de M. Gilles Lamontagne au cabinet, que sa promotion des Postes où il était déjà dépassé par les événements jusqu'à la Défense où l'attendent des dossiers de plusieurs milliards. Peut-être a-t-on tablé, là aussi, sur la vigueur de l'encadrement.

On respire un peu plus largement dans les ministères à vocation sociale où M. Trudeau a placé les plus «libéraux» de sa brochette d'élus, Monique Bégin à la Santé et au Bien-être, Gerald Regan au Travail, Lloyd Axworthy à l'Emploi et à l'Immigration, John Munro aux Affaires indiennes et Francis Fox, un peu tôt sorti de son purgatoire, au Secrétariat d'État. Cette bande d'esprits éveillés aura cependant son tuteur en la personne de M. Jean Chrétien, que M. Trudeau a surchargé beaucoup plus que sa feuille de route antérieure ne le commandait. Ministre de la Justice, procureur général du Canada, responsable du dossier constitutionnel, ministre d'État au développement social, M. Chrétien devient soudain une sorte d'homme-orchestre dans des domaines qui n'ont jamais eu l'heur de le préoccuper. À moins que le ministère d'État au développement social, créé par le gouvernement Clark, ne soit plus un super-ministère mais un simple lieu de coordination budgétaire, l'imagination sera difficilement au pouvoir dans ce secteur qui s'y prête pourtant bien.

L'épais mystère de ce pas de côté demandé à M. Chrétien s'explique partiellement par l'évolution du dossier constitutionnel. M. Trudeau a supprimé le ministère des Affaires fédérales-provinciales qu'il avait d'ailleurs transformé en simple antichambre durant les derniers mois de son règne. Il a même écarté des parages M. Lalonde qui aura toutefois sa part de contentieux à régler avec les provinces dans le dossier de l'énergie. Le premier ministre semble donc vouloir garder pour lui la maîtrise de la question constitutionnelle, et particulièrement bien sûr de la question

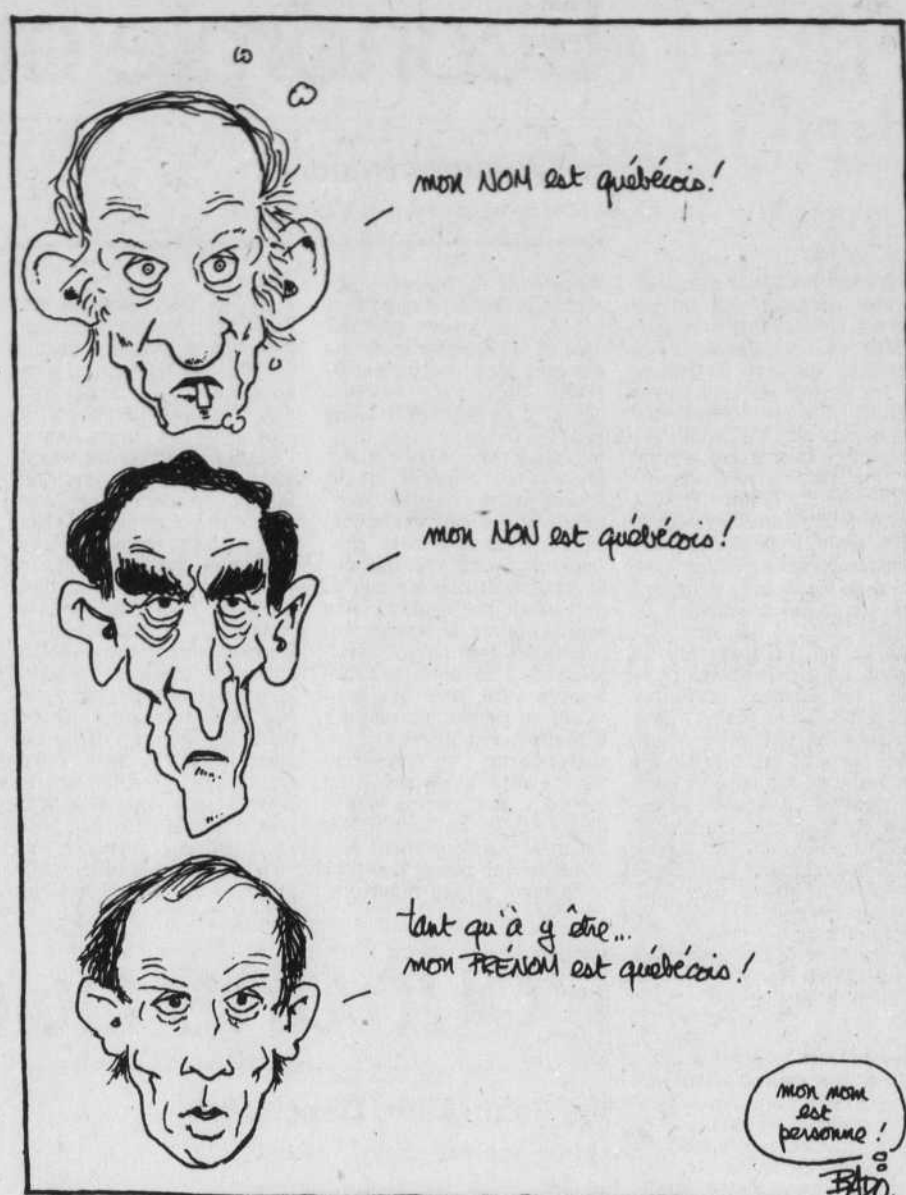
Québec-Ottawa, tout en laissant à M. Chrétien le rôle de porte-parole et de frappeur de choc qu'il avait déjà durant son séjour dans l'opposition. Cet agencement en est un de ligne dure, comme en témoigne aussi l'éloignement de M. Jean-Luc Pepin de cette partie du décor. S'il se confirme que M. Chrétien va effectivement coordonner les actions fédérales durant le référendum, comme on le laissait entendre hier à Ottawa, il faut s'attendre à ce que toute la stratégie de non-confrontation mise en place par M. Clark s'effondre rapidement, malgré ce que les coulisiers libéraux racontaient pour rassurer les inquiets québécois durant la campagne électorale.

À elle seule, cette décision, indique assez combien le retour du gouvernement Trudeau est d'abord et avant tout la simple remise en place et en état de fonctionnement d'une machine encore dominée par ses obsessions anciennes. Seule la spectaculaire nomination de M. Mark MacGuigan aux Affaires extérieures, dont le progressisme, l'attachement aux libertés et la compétence avaient été systématiquement ignorés depuis son arrivée au Parlement en 1968, tranche vraiment sur cette prudence extrême.

Malgré tout, l'équilibre d'ensemble du cabinet est de loin meilleur que celui des dernières années. On a enfin consenti à renvoyer quelques joueurs fatigués, et surtout à ne pas les remplacer par de plus faibles. Le contrôle, l'encadrement peut-être, mais les encadrés plus vigoureux, au départ en tout cas, qu'autrefois. Le déséquilibre est-ouest est total mais tel est le prix que les libéraux ont sciemment voulu payer pour reprendre le pouvoir; ils n'ont pas fini de le payer.

M. Trudeau aurait pu revoir la structure du cabinet, comme M. Clark l'avait fait, avec un système élaboré et intéressant de coordination interministérielle et de supervision. Il a préféré créer des ministères et en abolir d'autres un peu au hasard, comme s'il s'agissait plus d'accommoder les personnes qu'il voulait amener au cabinet, notamment, les sénateurs-ministres de l'Ouest et les «nouveaux» Québécois. Vision très pragmatique de l'exercice du pouvoir, et surtout de son habitude, voilà un autre signe de la continuité pour laquelle les Canadiens ont bel et bien voté.

Lise BISSONNETTE



LETTRES AU DEVOIR

Les cols bleus et les autres

En tant que victime de 1980, et en tant que contribuables, je me paie la seule voie qu'il m'est possible de prendre: la lettre publique.

Vais-je parler égoïstement? Seulement parce que ça me dérange? À vous d'en juger, vous les cols bleus, vous les édiles municipaux, et vous les victimes... les vraies.

Il semble clair que les revendications des cols bleus ne sortent pas d'ordre salarial mais avant tout orientées vers la sécurité d'emploi.

En dix ans, la ville de Montréal a diminué de plus de la moitié le nombre de ses cols bleus pour des contrats privés.

Messieurs Drapeau et compagnie sont des as pour donner à Montréal le statut de ville internationale. On sait comment! On sait à quel prix! Soyons-en fiers et abaissons notre chapeau! Mais le mien, mon chapeau, va se relever bien vite si vous ne prouvez pas que vous êtes aussi habiles et motivés à rendre vivable la situation des êtres humains

que vous administrez, temporairement, en tant qu'élus et non en tant que propriétaires...

Laissez donc les plombiers dans la plomberie et les électriciens dans l'électricité. Vous engagez des experts qui coupent sur tous les services, vous exposez un botaniste à déneiger faute de postes, vous exposez des plombiers à arroser des patinoires, cela pour économiser...

ser... Allumez donc vos lumières! Allumez-les encore une fois autant que pour les projets sensationnels que vous avez administrés et réussis. Allumez-les pour prouver au monde que vous pouvez traiter des employés humains et prouvez donc sur ce point-là que vous êtes brillants aussi!

Car pour la deuxième fois je vous le répète: les services municipaux, ce n'est pas à vous. Vous, vous êtes des élus peu dérangés... nous sommes au-delà d'un million exposés à des accidents graves et à un

stress terrible parce que les rues sont des patinoires qui puent, assainies de feux verts dans les quatre sens parfoi...

Etes-vous les seuls coupables? Je ne saurais le dire mais ce que je sais c'est que les seules vraies victimes de par le nombre sont les payeurs de taxes... vérité de La Palice je sais mais quand même! Vous, les syndicats, arrêtez donc de taper sur le peuple: le peuple ne vous a rien fait!

Les coupures et mutations inhumaines qui forcent des travailleurs honnêtes à vivre des situations inhumaines, c'est inadmissible. Avant d'administrer des sous vous administrez des humains et non des pions sur un échiquier...

Si les cols bleus sont si fautifs M. Drapeau, venez donc en rendre compte à vos contribuables patrons dans une conférence de presse en bonne et due forme: ça vous changera et nous aussi...

François DESJARDINS
Montréal, 25 février

Une opinion publique impuissante

Comme des perroquets, les commentateurs des médias continuent à nous dire que, peut-être, l'URSS rencontrera en Afghanistan son «Vietnam».

Il ne sert à rien de se leurrer. Le régime bureaucratique soviétique est parfaitement capable de surmonter les obstacles posés par un soulèvement populaire, même généralisé. Il suffit de lire la préface au *Défi américain* de J.-J. Servan-Schreiber pour se rendre compte que le général Giap n'est devenu vainqueur qu'au moment où (et parce que) l'opinion publique américaine s'est dressée contre la guerre coloniale. Or, en URSS, l'opinion publique est parfaitement impuissante. Le Bureau politique peut faire arêter, mutiler ou tuer des gens avec une impunité qui ferait pâlir d'envie tous les mafiosi du monde. Rien, strictement rien, ne s'oppose à ce que l'URSS emploie des gaz toxiques, du napalm, même des

armes bactériologiques pour «nettoyer» le territoire afghan, jugé d'importance stratégique.

Il est urgent, à mon avis, que l'Occident se réveille, que nos responsables politiques et militaires commencent finalement à expliquer à l'homme de la rue, quel danger le guette. Car l'URSS ne vise pas seulement le gouvernement des États-Unis ou les sociétés multinationales (dont je ne veux point me faire l'avocat). La politique du Kremlin vise notre bien-être à nous tous; c'est ça qu'il faut comprendre le plus vite possible. Afin de pouvoir continuer à dominer leur propre classe ouvrière, afin de pouvoir imposer l'entraînement militaire dans les écoles et un service militaire obligatoire qui relève du Moyen-Âge, le Kremlin doit s'attaquer au niveau de vie occidental. Afin de montrer que la vie est belle en URSS, ils doivent nous faire patager

dans la misère. Nous couper le pétrole, quelle trouvaille stratégique! Avec le chômage généralisé et le mécontentement socio-politique qui s'en suivrait, le Bureau politique de Moscou pourrait enfin espérer montrer à ses ouailles que le paradis terrestre, ce sont tout de même les pays dits socialistes.

Normalement, bien sûr, la politique ne devrait pas intervenir dans les événements sportifs. Cependant, à l'heure où nous en sommes, il faut absolument signaler aux hommes du Kremlin qu'on s'oppose à leur politique impérialiste. L'alternative se pose, entre un boycottage des Jeux olympiques de Moscou ou quelque autre action plus nettement militante. Soyons raisonnables, essayons tout d'abord le boycottage. Il se peut que nous évitions ainsi la guerre.

M. SKALA
Sudbury, Ontario, 25 février

Une insulte aux Québécois

M. Claude Ryan: «Le référendum ne vaudra rien dire; le vrai test sera les élections.» LE DEVOIR du 23 février 1980.

M. Claude Ryan a souvent exprimé qu'il ne se sentirait pas lié par un OUI de la part des Québécois lors du référendum. Il se balance de tous les côtés en ce qui concerne leur option relative à la souveraineté-association. Le choix des Québécois concernant leur avenir politique, en tant que ce choix diffère du sien, le laisse indifférent et il passera outre le désir collectif des Québécois.

La supposée ambiguïté de la question référendaire donne droit, semble-t-il, à tous les abus. Devant la trop grande transparence de la question certaines gens se trouveraient interdits? Bien entendu par intérêt politique ou la trouvera équivoque à tout perdre, mais de là à renier l'intelligence d'un peuple à en juger par lui-même et d'y obéir par la suite, cela dépasse les bornes.

Vouloir reléguer la question à plus tard lors d'une élection provinciale semble désirer en faire un sujet taché de partialité alors que l'avenir du Québec concerne tous les Québécois quelque soit leur adhésion politique. M. Claude Ryan par sa venue en politique ne voulait-il pas ennobler le débat? Cet homme n'est même pas au pouvoir et il se permet déjà de renier la volonté populaire advenant un OUI et agirait comme si ce OUI n'existait pas. Pouvons-nous imaginer le comportement de cet homme devenu un jour premier ministre du Québec?

En plus de ne pas se sentir lié par l'expression collective du «OUI» lors du référendum, M. Ryan tente de nous persuader que cette même volonté de la nation québécoise au référendum va rendre rien dire. Pourquoi le peuple québécois, c'est-à-dire, mes sœurs et frères québécois et moi-même exprimant notre décision, cela ne vaudra rien dire? Cela est le comble de

l'insulte faite à une nation.

Parce que M. Claude Ryan a gagné les partielles, croit-il avoir gagné les élections de 1976? Le NON exprimé par les Québécois au référendum vaudra-t-il dire quelque chose pour M. Ryan?

Daniel GAUTHIER
Magog, 25 février

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2V 1K1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incopée, dont les ateliers sont situés à 9130, rue Saint-Jacques, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$70.00 par année, six mois: \$36.00, trois mois: \$27.00. À l'étranger: \$75.00 par année, six mois: \$41.00, trois mois: \$29.00. Éditions du samedi: \$15 par semaine. Éditions du dimanche: \$15 par semaine. Tarif de porteur: \$1.50 par semaine. Tarif de service: \$1.50 par semaine. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro C88. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

DOCUMENT

«Je me battraï donc pour le OUI...»

M. Rodrigue Biron, député de Lotbinière à l'Assemblée nationale, a rompu hier avec l'Union nationale et annoncé qu'il rallierait le camp du OUI au cours de la campagne référendaire. Voici le texte de la déclaration qu'il en a faite en Chambre.

Monsieur le président, «Nous faisons actuellement une des luttes les plus importantes de toute l'histoire de la province de Québec. C'est la lutte en faveur de notre autonomie, c'est la lutte pour le respect de nos droits et de nos prérogatives, c'est la lutte pour la survie de la population du Québec, c'est la lutte en faveur des libertés populaires et parlementaires.»

Ce n'est pas Rodrigue Biron qui parle, mais un de ses plus illustres prédécesseurs, l'honorable Maurice Duplessis, le 4 octobre 1939.

Mon parti n'est plus ce qu'il a déjà été, hélas! Mais, moi personnellement, je dois trop à mes ancêtres et à mes prédécesseurs pour devoir en arriver là.

Mes enfants attendent trop de moi pour que je me taise un seul jour de plus. Plutôt donc que de démissionner face à ce que je considère être des principes, plutôt donc que d'abandonner face à ce que je qualifie de défi exaltant; plutôt donc que de fuir ce que je crois être mes responsabilités d'homme, de citoyen... et après avoir consulté au préalable mes concitoyens et organisateurs de Lotbinière, ceux et celles à qui je dois mon plus beau titre de gloire, celui de député de Lotbinière... et après avoir élaboré ma décision avec ce qu'il y a de plus vrai pour un homme public sinon pour tous, les

membres de ma famille... Monsieur le Président, à l'instant même, et parce que je l'ai voulu ainsi, du parqué de cette enceinte, j'officialise ma démission en tant que chef de l'Union nationale et je vous avise que dorénavant je siégerai comme député indépendant de Lotbinière.

Mes collègues-députés, les membres du conseil exécutif du parti, nos employés, ainsi que mes dévouées collaboratrices, mes loyaux collaborateurs et amis de tout instant s'attendent à cette décision depuis hier.

Monsieur le président, j'aurai commis deux erreurs; pas celle d'avoir donné parmi les plus belles années de ma vie à l'Union nationale, ni celle de me retirer de la direction aujourd'hui, mais celle premièrement d'avoir cru que, dans l'Union nationale, il y avait de la place pour tous ceux qui veulent contribuer de leurs talents et de leurs énergies à l'édification du Québec; et celle deuxièmement, d'avoir cru qu'il pouvait être possible maintenant en 1980 et par respect pour ceux et celles qui paient des taxes, de faire de la politique... propre, qui ne soit pas que bêttement partisane, que bêtement et basement négative...

«Naïf», m'ont dit dans leurs écrits certains vieux observateurs de la scène politique.

«Inspiré directement des péquistes», a préché celui des hommes publics au Québec dont il aura fallu le moins de temps dans l'histoire politique d'ici pour descendre de l'autel de la moralité publique aux mesquineries les plus partisanes.

«Traître», m'a lancé fort et de loin un ex-collègue et non le moindre.

«Non rentable», m'ont fait savoir

certaines en peine par ailleurs de définir une alternative qui soit, elle, vraiment rentable.

«Nouveau, enthousiasmant», m'ont soumis personnellement les jeunes de nos polyvalentes et de nos cégeps.

C'est que, Monsieur le président, j'ai cru avec feu notre ex-collègue et votre ex-bras droit, Jean-Guy Cardinal... en une union vraiment nationale: voilà au fond mon seul péché. Que l'on me permette de reprendre ici les mots mêmes de Jean-Guy Cardinal parmi les plus sentis qu'il ait jamais formulés au temps où il aspirait à la direction de l'UN, à savoir:

«Dans une union vraiment nationale, il y a place pour tout le monde...»

«...Pour les souverainistes, oui, si ceux-ci veulent bien comprendre que la souveraineté ce n'est pas la révolution, le désordre, l'anarchie, mais bien la prise en charge par les Québécois de leurs responsabilités, et la réalisation ordonnée d'un objectif exaltant...»

«...Pour les nationalistes, oui, s'ils comprennent que le nationalisme ce n'est pas le racisme, mais simplement et lucidement la prise de conscience de leur personnalité et le respect de ce qu'ils sont...»

«...Pour les fédéralistes, oui, s'ils n'ont pas démissionné et s'ils acceptent de trouver avec nous le nouveau mode d'association qui nous permette de vivre avec et à côté de nos voisins des autres parties du Canada dans des conditions qui laissent au Québec toute possibilité de s'épanouir conformément à son histoire, à ses aspirations et dans la sauvegarde de son héritage culturel et linguistique...»

Cet objectif d'élaborer une union vraiment nationale, les responsabilités qui s'y rattachent, le défi exaltant qu'une telle union nationale appelle, les principes qui la sous-tendent, je ne pourrais hélas pas les vivre comme chef de l'UN, ni comme chef d'un regroupement des forces conservatrices au Québec. Parce qu'il y a des échéances encore plus engageantes et plus urgentes, l'Union nationale refusant, à mon avis, de se rendre au rendez-vous que lui avait fixé Daniel Johnson. Avec lui, avec son héritage et avec ceux qui ont cru en lui, je me battraï donc, à compter de cet instant précis, avec, auprès et pour les tenants du «oui», du «oui» au Québec et du «oui» à l'avenir.

Celui qui vous parle ainsi, monsieur le président, c'est l'industriel d'ici habitué alors à traiter d'égal à égal avec son homologue d'Alberta, d'Ontario ou des Maritimes en matière de métallurgie ou d'affaires en général, et qui veut aujourd'hui, comme homme politique, que les Québécois soient traités dans les faits d'égal à égal pas plus mais pas moins, d'égal à égal partout au Canada et en toute matière.

«Donnez-moi mon butin», redirait Duplessis. Désormais, clamerait Paul Sauvé. Nous allons nous battre pour le «Québec d'abord», ajouterait Daniel Johnson.

Quant à moi, j'entends demeurer le même homme, honnête avec moi-même, avec les miens, reprenant après quelques jours de repos et de calme, que tous voudront bien respecter, le bâton du pèlerin de la fraternité faisant appel au calme chez les uns et chez les autres, à la tolérance, au respect mutuel, car au lendemain de juin 1980, au lendemain du référendum, il faudra à nouveau

Propos d'actualité

Il ne faut pas revendiquer des pouvoirs pour le gouvernement du Québec simplement pour les fins du pouvoir. C'est malheureusement la voie que nous propose l'option du gouvernement québécois actuel. Surtout qu'elle implique l'abandon par les Québécois de droits et privilèges sur l'ensemble des territoires canadiens qui affectent directement les Québécois. Une perspective québécoise dictée plutôt qu'on identifie quels sont les leviers que le gouvernement du Québec doit contrôler afin d'assurer aux Québécois le développement et l'épanouissement de leur société distincte.

Reynold LANGLOIS
président de la
Commission constitutionnelle du
PLQ

(Discours fait à Montréal le 29 février 1980).

BIBLIOTHÈQUE

Ainsi parla Valéry

Je succombe à la tentation de citer Paul Valéry... (J'aime la bonne compagnie.) Écrivez il y a plus de cinquante ans, ses réflexions transcendent l'actualité — «ses bâtons flottants», selon Balzac — parce qu'elles se réfèrent à ce qu'il y a de permanent dans l'homme: sa croyance infantile que la raison lui a été octroyée pour avoir raison.

Tout parti prophétisé. Toute la politique serait changée si le seul fait de promettre et de prédire était par tout le monde considéré comme insupportable et inconvenant.

«L'attitude de l'indignation habituelle, signe d'une grande pauvreté de l'esprit.

«La politique» y contraindrait ses suppôts. On voit leur esprit s'appauvrir de jour en jour, de juste colère en juste

«Pamphlétaire, orateurs, violents, forcés qui vocifèrent, dites, ne sentez-vous jamais que tout homme qui crie est sur le point de faire semblant de crier?»

«Étrange folie de communiquer. Communiquer sa maladie! — son opinion — communiquer la vie.

«Nos opinions», nos «convictions» ne sont que nos cruelles nécessités. Notre nature veut que nous pensions quelque chose sur tous les sujets. La constitution politique nous y oblige. Dieu nous contraint de prononcer sur son existence et ses qualités.

«Notre nature exigeant que nous répondions à toutes les questions qu'elle nous fait croire que nous sommes posées; elle veut aussi que nos réponses nous soient chères comme venant de nous. Le contraire serait plus sensé.» (Paul Valéry, Tel quel).

Albert BRIE

La politique étrangère canadienne

Un retour à la tradition?

par Claude C. Emmanuelli

M. Emmanuelli est professeur de droit international à l'Université de Sherbrooke.

L'ACCESSION d'un gouvernement libéral majoritaire au pouvoir pose, dans le présent contexte de tension internationale, le problème de définir la politique étrangère canadienne pour les quatre années à venir.

Le gouvernant sortant laisse derrière lui l'impression confuse d'avoir tenté d'écarteler le Canada de positions qui lui sont devenues traditionnelles et il appartient maintenant à M. Trudeau de dire s'il s'agissait là d'un simple incident dans l'histoire des relations extérieures du Canada ou d'une évolution souhaitable à certains égards. Cette question se pose, dans le cadre de la crise afghane, en ce qui concerne les rapports du Canada avec l'URSS, mais aussi quant à l'attitude canadienne face aux États du tiers-monde et à l'Organisation des nations unies.

Avant de suggérer certains éléments de réponse à cette interrogation, il importe de faire quelques remarques générales sur la situation du Canada à l'intérieur de la société internationale.

Il semble, tout d'abord, qu'aucune philosophie nationale ne soit sous-jacente à la politique étrangère du Canada. En fait, les experts s'entendent même pour affirmer que l'absence d'une tradition et d'une philosophie nationale en matière de relations extérieures est une caractéristique canadienne. Selon les mêmes experts, la politique internationale du Ca-

nada serait essentiellement dictée par des considérations d'ordre pratique liées à chaque cas d'espèce et aux intérêts canadiens perçus à travers lui. C'est ainsi qu'au cours de ces dernières années l'activité du Canada sur la scène internationale a, à plusieurs reprises, conduit le gouvernement fédéral à prendre une position originale par rapport à ses proches alliés. On se souviendra, par exemple, de la divergence des positions canadienne et américaine quant à l'admission de la Chine continentale à l'ONU en 1971.

L'absence de philosophie nationale dans le domaine des relations extérieures ne signifie pas, toutefois, que le Canada n'a pas de politique étrangère articulée, mais indique plutôt la souplesse de cette dernière. D'ailleurs, chaque changement de gouvernement est accompagné de déclarations officielles quant à une révision de la politique étrangère canadienne. Ce fut le cas, notamment, en 1968 après l'arrivée au pouvoir de M. Trudeau et plus récemment après celle de M. Clark. C'est ainsi que l'ancien ministre des Affaires extérieures, Mme Elora MacDonald, devait révéler en août 1979 que le gouvernement fédéral procédait à une révision en profondeur de la politique étrangère. Il s'agissait, entre autres, de réexaminer ces relations politiques du Canada avec les autres États, ces programmes canadiens d'aide au développement, de défense nationale et de commerce extérieur.

Cependant, la question se pose chaque fois de savoir si les changements dans la politique extérieure du Canada correspondent à une révision authentique ou à une simple redéfinition. En effet, la politique étrangère canadienne est conditionnée par certains facteurs géographiques, politiques, économiques, sociaux et culturels qui déterminent la marge de manœuvre dont dispose l'État fédéral sur la scène internationale. De la sorte, tout effort de modification et, à plus forte raison, de transformation des positions canadiennes dans le domaine international doit tenir compte de ces facteurs de conditionnement. Certaines déclarations de M. Clark quant aux orientations de la politique étrangère canadienne sous son gouvernement, notamment en ce qui a trait à l'importance d'une «troisième option», celle de la neutralité, semblaient, d'ailleurs, confirmer l'existence des dits facteurs de conditionnement aux yeux des conservateurs.

A cet égard, les auteurs s'entendent généralement, pour dire que la place du Canada à l'intérieur de la société internationale est celle d'une «moyenne puissance», c'est-à-dire d'un État qui ne saurait prétendre à un rôle de «meneur», mais dont le potentiel lui confère une souveraineté plus que nominale.

De plus, il semble que, jusqu'à présent, la politique étrangère canadienne se soit efforcée de maintenir un équilibre fragile

entre les diverses forces dont elle doit tenir compte à l'intérieur de la société internationale. Parmi ces forces figurent la proximité des États-Unis avec lesquels le Canada a l'une des plus longues frontières du globe, mais aussi l'une des moins bien défendues; l'influence économique et culturelle que les États-Unis exercent sur une société canadienne de plus en plus réticente; la proximité de l'URSS avec laquelle le Canada a également une frontière commune en tant qu'états riverains de l'Arctique; l'association historique du Canada avec le Commonwealth britannique; le caractère pluriculturel du Canada; la participation traditionnellement active du Canada à l'intérieur de l'OTAN, de l'ONU et de ses institutions spécialisées; le rôle que le Canada s'est efforcé de maintenir dans la lutte contre le sous-développement et qui lui a assuré le respect de la plupart des États du tiers-monde. Depuis quelques années s'ajoutent aussi les préoccupations en matière de grandissantes du Canada en matière d'exploitation des richesses vivantes et non-vivantes de la mer, l'importance croissante des pétro-dollars dans une économie canadienne qui souffre de récession, ainsi que les intérêts et responsabilités du Canada dans le développement de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

C'est le maintien d'un équilibre entre ces différentes forces, allié à sa position de moyenne puissance, qui ont permis au Canada d'acquiescer une position de confiance auprès de la grande majorité des membres de la société internationale et de jouer un rôle actif dans les opérations de maintien de la paix organisées sous l'égide de l'ONU.

Cependant, l'équilibre de la position in-

ternationale du Canada est fragile. De la sorte, cet équilibre a pu sembler être rompu à quelques reprises aux dépens de la réputation canadienne à l'étranger. Ce fut, par exemple le cas en 1970 à l'occasion de l'adoption unilatérale par le Canada de mesures de protection de l'environnement arctique en défiance du droit international et de l'opposition des États-Unis. De même, l'affaire de l'utilisation par l'Inde du réacteur CANDU à des fins non pacifiques, qui remonte à 1974, demeure une page noire de la coopération technologique entre le Canada et les pays du tiers-monde. Mais, chaque fois l'équilibre était rétabli et le Canada recouvrait sa position de confiance dans le cadre d'une politique de neutralité.

L'accession de M. Clark au poste de premier ministre a paru, au contraire, vouloir sciemment dissocier la politique étrangère du Canada de sa situation d'équilibre pour adopter des positions plus engagées. C'est ainsi qu'il faut comprendre la décision temporaire de M. Clark de déplacer le siège de l'ambassade canadienne en Israël de Tel Aviv à Jérusalem. La même réflexion s'applique aux déclarations de Mme MacDonald sur une réorientation de la politique du Canada en matière d'aide au tiers-monde, aux critiques adressées à l'encontre de l'ONU et à la détermination du gouvernement conservateur de soutenir presque aveuglément la politique de sanctions américaines envers l'URSS, dans le contexte de l'invasion récente de l'Afghanistan par les troupes soviétiques.

Toutefois, il faut noter que malgré un désir marqué d'initier une politique «plus dynamique et imaginative» que celle de M. Trudeau les conservateurs n'ont pu

échapper à la réalité internationale et à la nécessité de situer les intérêts canadiens à l'intérieur de celle-ci. A ce titre, il est notable que le gouvernement de M. Clark ait choisi de revenir sur sa décision quant au transfert de l'ambassade canadienne en Israël. Il est vraisemblable qu'un séjour plus prolongé du gouvernement conservateur à la tête du pays se serait soldé par un assouplissement de sa politique étrangère dans d'autres domaines.

Ainsi qu'il a déjà été suggéré le succès de la politique internationale du Canada repose sur un équilibre fragile. M. Trudeau semble avoir parfaitement perçu cette situation et en a tenu compte avec succès pendant presque onze ans. Dès lors, il faut s'attendre à ce que le nouveau gouvernement libéral s'applique à revenir à une position d'équilibre et de neutralité menacée, durant quelques mois, par le gouvernement de M. Clark. A cet égard, la question d'un éventuel boycottage des jeux olympiques de Moscou par les athlètes canadiens pourrait constituer un test important quant aux orientations futures du gouvernement libéral dans le domaine international. Déjà il paraît clair que, quelle qu'elle soit, la décision de M. Trudeau reste à prendre et qu'elle sera le résultat d'un long processus de réflexion dont l'échec a été fixé pour le mois de mai seulement. C'est dire que, compte tenu de la difficulté et des conséquences du choix, le gouvernement libéral se réserve la possibilité de se démarquer par rapport à la position des États-Unis. La presse américaine ne s'y est d'ailleurs pas trompée et a constaté le retour de M. Trudeau avec une certaine inquiétude. Serait-ce qu'après la France, les États-Unis trouveraient dans le Canada un nouvel allié difficile?

L'avenir des relations canado-irakiennes

par Abdelkader Benabdallah

Conseiller-collaborateur auprès du bureau de la Ligue arabe à Ottawa, directeur des Éditions Canada-monde arabe, l'auteur, qui est d'origine irakienne, rentre d'un voyage d'information dans son pays et propose ici un bilan des relations entre l'Irak et le Canada. Nous publions ce témoignage, dont certains passages sont fort contestables dans une perspective canadienne, parce qu'il est de nature à éclairer le lecteur sur les dispositions de Bagdad envers Ottawa à l'heure d'un changement de régime fédéral.

POUSSÉ par les exigences de son développement national et soumis aux contraintes d'une économie mondiale en mutation, le Canada a tenté, durant les dix dernières années, de se doter d'une politique extérieure qui réponde à ses besoins dans ce domaine. De son côté, le monde arabe, troisième grand partenaire économique mondial (après les États-Unis et la Communauté économique européenne) du Canada, dans sa volonté de se soustraire du poids étouffant des deux super-puissances, veut privilégier ses liens avec les puissances moyennes dont le Canada et en faire de véritables partenaires économique et politique.

L'Irak, promoteur de cette politique de non-alignement, n'entretient cependant que de faibles relations avec le Canada.

Une telle carence a persisté durant plusieurs années en dépit de l'existence d'une réelle complémentarité économique et de convergences politiques entre ces deux pays. Mais tout indique que le Canada est décidé à mettre les bouchées doubles dans ses relations avec ce pays arabe, partenaire riche et stable mais aussi partenaire-clé dans les rapports politiques et économiques avec l'ensemble du monde arabe. Les Irakiens considèrent que le succès d'une telle initiative canadienne dépend surtout de la volonté d'Ottawa de résister aux pressions sionis-

tes et américaines et de son réel désir de devenir non seulement un partenaire économique mais aussi un partenaire politique du monde arabe.

Les relations canado-irakiennes entrent dans le cadre général des relations que le Canada entretient avec le monde arabe. Elles obéissent, du côté canadien, à deux facteurs essentiels: volonté d'Ottawa de diversifier (surtout à partir de 1972) ses échanges économiques, afin notamment d'atténuer sa dépendance trop contraignante à l'égard du géant américain et désir d'équilibrer sa balance commerciale dans ses échanges avec ce pays arabe où une montée rapide du prix du pétrole après 1973 y avait provoqué un ex-

cédent de capitaux. Elles répondent aussi au désir irakien de diversifier ses échanges avec le monde extérieur et de contribuer à une plus grande indépendance des puissances moyennes occidentales vis-à-vis des États-Unis.

L'Irak, cinquième producteur mondial de pétrole, n'a cependant commencé à intéresser le Canada qu'assez tardivement, plus exactement à partir de 1973. Cette date fatidique pour les pays industrialisés avait, on s'en souvient, ouvert une période de grande compétition dans les marchés arabes. Ainsi comme une foule d'autres pays industrialisés (Australie, etc.), le Canada avait-il éprouvé le pressant besoin de faire partie de cette ruée vers l'or noir au Moyen-Orient et d'y tenter sa chance. Les exportations canadiennes vers l'Irak en 1974 avaient ainsi pris une proportion presque vingt fois plus importante par rapport à l'année 1973, passant de \$1 million à \$19 millions.

En 1975, les exportations canadiennes vers l'Irak atteignaient un sommet de \$65,5 millions. Le volume a diminué ensuite: \$56,6 millions pour 1976 et \$58,5 pour 1977.

Fin 1977, un diplomate irakien et un

diplomate canadien sont expulsés respectivement du Canada et d'Irak. Au centre de ce litige: présumée ingérence dans les affaires intérieures à propos du problème kurde. Les exportations canadiennes en direction de l'Irak tombent vertigineusement de \$58,8 millions en 1977 à \$14 millions en 1978. Et, selon les statistiques approximatives de 1979 qui indiquent de \$15 à \$20 millions pour ces mêmes exportations, il semble que les relations canado-irakiennes souffrent encore de l'incident diplomatique de 1977. Et avec l'affaire de l'ambassade canadienne de Tel-Aviv en juin dernier, tout aurait pu inciter au pessimisme pour les années à venir.

En fait, après que le Premier ministre canadien Joe Clark eut abandonné son idée de démanteler son ambassade de Tel-Aviv, tous les contrats canadiens qui étaient gelés furent aussitôt débloqués et les affaires reprirent vite. Un diplomate canadien en poste à Bagdad affirma même que de nouveaux contrats furent signés en janvier et que ce n'était qu'un début.

Cette reprise des exportations canadiennes en direction de l'Irak est d'autant plus importante pour le Canada que celui-ci achète plus qu'il ne vend à ce même pays arabe. En effet, le Canada achète chaque année 2% de ses besoins en pétrole à l'Irak. Il a ainsi déboursé, pour la seule année 1978, une somme de \$131 millions à l'Irak. Or, au cours de cette même année, les produits canadiens vendus à l'Irak ont représenté que \$14 millions, soit pratiquement le dixième des importations canadiennes.

Quant aux relations culturelles, quelques initiatives modestes mais prometteuses ont déjà été réalisées: plus de 200 étudiants irakiens fréquentent les universités canadiennes alors que des professeurs de médecine et de langues (français et anglais) ont été envoyés par le Canada à l'Université de Mossul. L'ensemble de ces échanges économiques et culturels demeurent néanmoins faibles surtout si on les compare aux performances des autres partenaires commerciaux de Bagdad et si l'on tient compte des possibilités économiques qu'offre l'Irak.

Avec une superficie presque égale à celle de la France (438,446 km²), une population de plus de 12 millions d'habitants, d'importants revenus pétroliers (\$20 milliards annuellement) et une volonté politique, l'Irak est devenu une puissance économique et politique qui s'affirme dans le monde arabe et dans le tiers-monde.

Sur le plan économique, ce pays arabe ne doit pas sa force uniquement à son pétrole, il la doit surtout à sa volonté de mettre réellement ses revenus pétroliers au service du développement de l'Irak mais aussi du reste du monde arabe ainsi que des autres pays du tiers-monde.

Au niveau politique, la stabilité de ses institutions ainsi que la persévérance et la générosité qu'il manifeste sur le plan intérieur et mondial semblent être à l'origine de son leadership tant au sein de l'O.P.E.P. qu'au niveau de la Ligue arabe et du groupe des non-alignés: Au Moyen-Orient, l'Arabie saoudite et les pays pétroliers du Golfe arabe — depuis quelques années en proie à des dissensions internes — ont éprouvé le besoin de se rapprocher de Bagdad et ont signé avec ce dernier des ententes militaires pour préserver la souveraineté arabe de toute intervention étrangère. L'armée irakienne est, rappelons-le, la plus forte de la région: 250,000 hommes bien équipés. Quant à la Ligue arabe, elle n'a échappé à son éclatement que grâce aux initiatives de Bagdad au lendemain des Accords de Camp David. Enfin au sein du groupe des non-alignés, le leadership de l'Irak vient d'être confirmé: Ce pays préside cette organisation internationale la plus importante après l'ONU et c'est à Bagdad que se tiendra son prochain sommet en 1982. Les autorités irakiennes s'y préparent activement.

L'événement est d'importance capitale car c'est la première fois dans l'histoire du tiers-monde que l'initiative de l'arme économique et de l'arme politique se trouve non seulement entre les mêmes mains mais aussi entre les mains d'un pays qui est animé d'une authentique volonté politique.

L'Irak est devenu un partenaire écono-

mique et politique recherché des pays industrialisés. Une concurrence féroce oppose même certains pays: l'Allemagne de l'Est et de l'Ouest, la France et le Japon, etc. Mais les résultats sont souvent à la mesure des efforts fournis: La France arrive à exporter dans ce pays arabe pour plusieurs milliards de produits chaque année. Il en est de même des Japonais qui sont partout présents dans les projets de développement économique irakiens.

Dans cette course, le Canada n'a qu'un rôle médiocre avec ses quelque \$20 millions de marchandises exportées. L'Australie, qui est entrée dans la course en même temps que lui et dont le potentiel économique équivalait à la moitié du sien, arrive déjà à exporter vers l'Irak pour plus de \$200 millions de produits annuellement.

Comment expliquer cette piteuse performance du Canada? Le Canada est pourtant en possession de précieux atouts pour mener à bien sa politique arabe: puissance moyenne vierge de tout passé colonial dans le monde arabe, pays doté de ressources et d'une technologie très recherchée par les Arabes, bilinguisme (anglais et français), etc.

Aussi, certains ont-ils cru voir à travers cette carence uniquement le résultat d'une négligence d'Ottawa. En fait, il n'en est rien. Le Canada possède de nombreux experts des affaires arabes qui, n'ayant pas vécu d'aventures coloniales en terre d'Islam, se trouvent dotés d'une vision plus clairvoyante et moins imprégnée de préjugés que celle de leurs homologues français et anglais. Mais on pense à Bagdad que les avis et les conseils de ces experts canadiens ont moins de poids au ministère canadien des Affaires extérieures que les pressions extérieures et intérieures du milieu sioniste.

Comptons aussi avec les préjugés politiques qui gênent encore plus la diplomatie canadienne: Régime extrémiste inféodé à Moscou, économie peu propice aux échanges avec l'Occident, etc. L'Irak n'est rien de tout cela.

Et fait c'est toute l'approche de la politique arabe du Canada qui mérite d'être revue sérieusement.

L'Irak, plus que tous les autres pays arabes, veut s'affirmer de plus en plus comme un véritable partenaire non pas seulement au niveau économique mais aussi sur le plan politique.

C'est pourquoi il admet difficilement que ses partenaires économiques occidentaux, dès qu'il s'agit de problèmes politiques, se trouvent de l'autre côté de la barricade. Les votes canadiens pro-israéliens aux Nations unies sont à cet égard fort significatifs de l'incohérence de la diplomatie canadienne. Non seulement elles font perdre au Canada un atout politique considérable — son indépendance — mais elles compromettent aussi l'expansion économique du Canada. Cette érosion de la crédibilité canadienne s'est d'ailleurs accentuée encore plus ces derniers mois avec l'affaire de l'ambassade canadienne à Tel Aviv et la toute récente performance de l'ambassadeur canadien à Téhéran en ce qui concerne le sauvetage de quelques diplomates américains.

Beaucoup de Canadiens de différents

Voir à la page 12: L'avenir

La cohabitation linguistique

D'une étude du Conseil de la langue française sur la cohabitation linguistique en milieu scolaire au Québec, LE DEVOIR a retenu de larges extraits dont la première partie est parue hier. En voici la suite:

LES effets de la cohabitation linguistique sont-ils les mêmes pour tous? On a vu qu'il y a de fortes raisons de croire que les effets devraient se faire sentir davantage chez les francophones que les anglophones, et peut-être encore davantage chez les allophones.

Deux variables demanderaient également à être testées sérieusement: l'âge et le milieu linguistique (en termes de composition linguistique de la ville et du quartier, de résidence de l'élève).

Comme l'a montré la consultation sur le Livre Vert de l'enseignement primaire et secondaire 60% des parents francophones sont d'avis que leurs enfants devraient commencer l'apprentissage de l'anglais dès les premières années du primaire.

Les parents d'enfants anglophones partagent le même avis. La tendance à vouloir l'enseignement précoce de la langue seconde est plus forte dans les milieux urbains que dans les milieux ruraux. On sait également que les parents exercent des pressions auprès des commissions scolaires pour qu'elles fassent débiter les cours en langue seconde plus tôt que ce qui est autorisé par le ministère de l'Éducation. On sait même qu'il se fait, autant pour les élèves étudiant en français que pour ceux qui étudient en anglais, de l'immersion, pour répondre aux désirs des parents.

Le ministère de l'Éducation, pour sa part, fixe le début de l'enseignement de la langue seconde au plus tôt à la première année du second cycle. Pour les francophones, il révèle qu'«une recherche effectuée au cours de l'année scolaire 1977-1978 dans toutes les régions du Québec, a permis d'identifier chez les enfants francophones de 9, 10 et 11 ans, l'existence de besoins en langue seconde et le désir de les combler. L'analyse des résultats de cette recherche se révèle significative même dans les régions où les contacts avec la population anglophone sont réduits (5)».

En ce qui concerne les méthodes d'enseignement, le ministère n'en privilégie aucune (...)

L'expertise des linguistes et des psychologues en matière d'enseignement des langues secondes est pour sa part beaucoup plus réservée: on doit faire débiter l'enseignement des langues secondes lorsque l'acquis en langue maternelle est solide. L'âge théorique idéal pour débiter est dix ans (...)

Cet âge doit être cependant reporté, ou abaissé selon les cas, si l'introduction

d'une deuxième langue est menaçante, soit linguistiquement, culturellement ou psychologiquement (...)

Deux conclusions à tirer. La première: si les parents sont favorables à l'enseignement précoce des langues secondes, il est prévisible que la cohabitation linguistique en milieu scolaire leur agréait; à cet effet, les parents francophones de l'école Pierre-Laporte font peut-être figure d'exception: la cohabitation scolaire, surtout dans la région montréalaise, dure déjà depuis un certain temps et n'a pas, à notre connaissance, soulevé de tollé général. La cohabitation linguistique ne fait pas peur aux parents et est conforme à leurs aspirations. Il est à se demander, cependant, s'ils sont au fait des conséquences de ces confrontations linguistiques, pour le futur linguistique de leurs enfants et de leur collectivité. Il faudrait également se demander à qui revient la responsabilité de les informer.

Deuxième conclusion: la cohabitation linguistique, comme toute formule inadéquate de contact interlinguistique, fait vraisemblablement davantage peur aux pédagogues et spécialistes de l'enseignement des langues secondes. Leur a-t-on jamais demandé leur avis sur la cohabitation linguistique, qui touche 48,000 enfants au Québec?

La cohabitation linguistique a théoriquement plus de chances de survenir dans des milieux ou des régions où cohabitent des populations de langue française et de langue anglaise, ou autre. C'est dans la région de Montréal que le phénomène est le plus répandu, et pour cause: on y trouve une forte hétérogénéité linguistique, qui est étendue géographiquement, et qui a pour conséquence de réunir les populations des deux langues un peu partout.

Si les populations sont ainsi réunies, on suppose que les milieux linguistiques auront tendance à être mixtes, avec un degré de contacts interlinguistiques théoriquement beaucoup plus élevé que dans un milieu linguistiquement plus homogène comme Québec ou Chicoutimi. Lorsque l'on sait la propension des élèves francophones à consommer déjà en anglais un certain nombre de biens culturels; lorsque l'on sait les effets que le fait de vivre dans un milieu mixte peuvent avoir sur la motivation et les attitudes; lorsque l'on sait la sollicitation à laquelle les élèves sont soumis, via la télévision, le cinéma, la radiodiffusion, à consommer en anglais, surtout dans des régions comme Montréal, et l'Outaouais, lorsque l'on connaît la nature des pressions qu'exercent les parents pour l'apprentissage précoce de la langue seconde, ne devrait-on pas privilégier le maintien de milieux scolaires et d'écoles monolingues? Ne devrait-on pas respecter ce principe surtout pour les écoles situées en milieux mixtes? Il y a là toute une tendance à changer...

L'URGENCE D'UN EXAMEN

Force nous est de constater que la cohabitation linguistique, dont l'ampleur a été décrite dans la première partie de l'exposé, reste un phénomène très mal connu. En l'absence de toute expertise sur le sujet, il a donc fallu procéder par analogie, ce que nous avons fait.

La cohabitation présente à notre avis des dangers. Le plus grand de ces dangers tient au fait que la cohabitation n'est ni planifiée, ni évaluée. D'autre part, ses effets sur la motivation nous semblent parfois dangereux, surtout en milieux mixtes, comme Montréal ou l'Outaouais où la cohabitation est la plus fréquente. Il nous semble de plus que la cohabitation linguistique peut devenir facilement une porte ouverte à l'interférence linguistique. Enfin, la cohabitation ne présente, en termes de pédagogie ou d'apprentissage des langues, aucun avantage. Si la cohabitation linguistique n'est qu'un accident de parcours, il n'y a pas lieu de s'inquiéter outre mesure. Si elle est là pour rester, elle s'inscrit de plein pied, et avec poids, dans le processus de l'aménagement linguistique du Québec en milieu scolaire. Le ministère de l'Éducation se doit alors d'en définir le cadre, d'en analyser la conformité avec les objectifs de l'enseignement des langues au Québec et finalement de l'évaluer.

Il nous semble que tout essai de définition d'un type d'aménagement linguistique en milieu scolaire pour le Québec devrait prendre en considération un certain nombre de variables. L'application des variables à la population francophone du Québec et à la population de régions linguistiquement hétérogènes, comme Montréal et Hull, devrait faire l'objet d'une attention toute spéciale. L'articulation des variables les uns aux autres donnerait, comme résultat, des configurations nettement différentes pour Montréal par rapport au reste du Québec. Au lieu que ce soit le cadre général, englobant, qui dicte aux éléments du système leurs comportements et leurs normes, ce sont les sous-systèmes, révélés par l'articulation des variables les uns aux autres, qui imposeraient leurs finalités.

Dans la première partie de l'exposé, nous avons essayé de tracer un portrait de la situation de la cohabitation linguistique en milieu scolaire, afin de mesurer l'ampleur du phénomène et d'en déterminer la nature. On a constaté que le phénomène touchait plus de 45,000 élèves au Québec, qu'il se manifestait surtout dans les régions linguistiques hétérogènes. On a vu également que les causes ou les explications à l'origine du phénomène étaient essentiellement de nature administrative ou organisationnelle. Les tendances observées, pour ce qu'on peut tirer des deux années d'observations,

montrent que, même si l'absence de données chronologiques ne permet pas de conclure déjà à l'expansion du phénomène, la cohabitation s'installe et semble devoir durer, particulièrement dans la région de Montréal. A titre d'exemple, une commission scolaire de la région Nord de Montréal compte ouvrir trente classes d'accueil à l'automne 80, et ce en secteur anglophone.

La seconde partie de notre exposé cherchait à saisir le phénomène de la cohabitation sous l'angle de ses effets et de ses conséquences possibles, autant sur les individus que sur la communauté linguistique québécoise. D'une part, il n'existait aucune documentation, aucune expertise et aucune évaluation québécoises sur le sujet. Il existe, cependant, des études, notamment sur l'apprentissage des langues secondes, qui ont été réalisées pour le compte d'organismes nationaux ou internationaux comme l'UNESCO. D'autre part, il nous paraissait évident qu'on ne pouvait dissocier la cohabitation linguistique du phénomène plus vaste des contacts interlinguistiques qui ont cours dans notre société. Si nous n'avons pu apporter de réponse finale à la question générale du phénomène de la cohabitation, du moins le cadre retenu nous aura-t-il permis de poser des questions qui nous semblent essentielles: La cohabitation linguistique favorise-t-elle des contacts de «qualité» entre le groupe francophone et le groupe anglophone? La cohabitation linguistique contribue-t-elle à valoriser les deux langues et les deux cultures que l'on met en présence l'une de l'autre? La cohabitation constitue-t-elle un complément enrichissant au développement des attitudes, dont on sait qu'elles apparaissent d'abord dans le milieu familial pour ensuite se développer dans le milieu scolaire? La cohabitation linguistique va-t-elle à l'encontre des objectifs de l'enseignement de la langue maternelle? La cohabitation linguistique est-elle menaçante pour l'intégrité linguistique et ethnique des individus qui la vivent? Est-elle également menaçante pour les deux ou l'un des deux groupes qui la vivent? La cohabitation linguistique accroît-elle les dangers d'interférence linguistique?

En dernière instance, la cohabitation linguistique et la question de l'enseignement des langues secondes posent un problème encore plus fondamental, à savoir: le respect du principe résolument francisant de la Charte de la langue française. L'évolution du système scolaire québécois ne va-t-elle pas à l'encontre même de cette philosophie? Les intervenants et les responsables ne doivent-ils pas se pencher de toute urgence sur la question?

Note

5) Ministère de l'Éducation, L'École québécoise, énoncé de politique et plan d'action, 1979.

COURS DE CUISINE

DE RÉCEPTION

par Henri Bernard

Démonstration • Livret • Repas

MARDI 11 MARS

jour ou soir

CUISINE PROVENÇALE

Escargots père Latoré

Gigot d'agneau farci

à la provençale

Aubergines au gratin

Salade St-Tropez

Crêpes suzette

RÉSERVATIONS 843-6481

Institut

Culinaire

de Bernard

2015 de la Montagne

Suite 110, Montréal

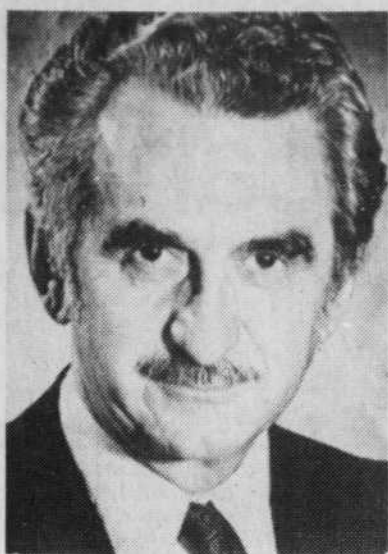
Tél. 749-6041

Fax 749-6042

Culture Personnelle



M. Allen MacEachen



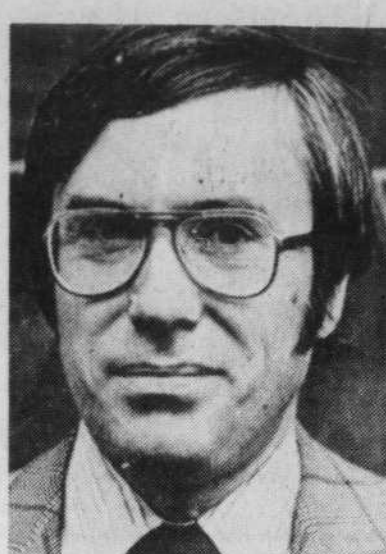
M. Jean-Luc Pepin



M. Jean Chrétien



M. Marc Lalonde



M. Mark MacGuigan



M. Donald Johnston

Chrétien aura la responsabilité du dossier constitutionnel

OTTAWA — Le nouveau ministre de la Justice, M. Jean Chrétien, «consacrera la plupart de son temps, au cours des trois prochains mois, à coordonner les activités de ses collègues fédéraux dans la campagne référendaire».

Le poste de ministre des Relations fédérales-provinciales ayant été aboli dans le nouveau cabinet de M. Trudeau, c'est le ministre de la Justice, comme au temps de son ancien titulaire, M. Marc Lalonde, qui s'occupera de la réforme constitutionnelle.

Mais M. Chrétien, qui est connu pour son tempérament de batailleur, surtout lorsqu'il s'agit de pourfendre le Parti québécois, n'a pas caché que la première priorité sera donnée à la campagne référendaire. «On verra après pour les discussions constitutionnelles», a déclaré M. Chrétien. Son chef M. Trudeau, pendant la campagne électorale, avait pour sa part souligné qu'il ne jugeait pas utile de reprendre les discussions constitutionnelles avec le Québec «tant que M. Lévesque

n'aura pas été battu, et M. Ryan élu à sa succession».

M. Trudeau a cependant précisé que certains aspects spécifiques des relations fédérales-provinciales seront directement traités par les ministres responsables. C'est notamment le cas, a précisé le premier ministre, pour MM. Jean-Luc Pepin (Transports) et Marc Lalonde (Énergie) «qui sont capables de s'en occuper eux-mêmes».

L'arrivée de M. Chrétien dans le dossier constitutionnel, au moment du référendum, laisse présager quelques belles empoignades entre Ottawa et Québec. On se rappelle la bataille que l'ancien ministre des Finances a menée avec son homologue provincial, M. Jacques Parizeau, à propos de la taxe de vente, et par ailleurs, M. Chrétien a toujours été le ministre à Ottawa que ses collègues québécois ont contre rapidement chaque fois qu'il faisait une déclaration choc sur le Québec ou le PQ.

M. Chrétien n'a pas caché aux journa-

listes qu'avec 73 députés, «sans doute 74 à la fin du mois», les députés libéraux du Québec tiendront le haut du pavé. Il ne voit pas de conflit en vue avec le chef québécois des libéraux, M. Ryan. «M. Trudeau, M. Ryan et moi-même avons les mêmes objectifs», a-t-il précisé.

«C'est M. Trudeau qui veut me voir dans le dossier constitutionnel», a indiqué M. Chrétien pour qui la Justice et la réforme constitutionnelle constituent tout un nouveau défi après les Affaires indiennes, l'Industrie, le conseil du Trésor et les Finances.

Ni le premier ministre ni son nouveau ministre de la Justice ne voient de problèmes avec la Loi sur les consultations populaires du Québec. M. Trudeau a notamment déclaré que «la loi sur le référendum ne va pas nous faire changer et le comité-parapluie (du NON) ne va pas me retenir. Cette loi n'a à voir qu'avec les dépenses électorales», a encore précisé M. Trudeau, laissant entendre que les libéraux d'Ottawa ne se gêneront pas pour in-

tervenir dans le débat s'ils le jugent utile.

La nomination de M. Chrétien à la Justice en fera le politicien fédéral le plus en vue au Québec pendant la campagne référendaire, d'autant plus que son collègue, M. Marc Lalonde, sera trop occupé avec le dossier de l'Énergie à ce moment-là, et que deux autres ténors du fédéralisme ont été neutralisés en fin de semaine, l'une, Mme Jeanne Sauvé, par sa nomination à la présidence des Communes, et l'autre, M. Jean Marchand, par son accession à la présidence du Sénat.

D'autre part les porte-parole de l'opposition aux Communes se sont dits peu surpris, hier, de la composition du nouveau cabinet du premier ministre Trudeau.

Du côté des conservateurs, le député de Nepean-Carleton M. Walter Baker, a déclaré que ce conseil des ministres n'est guère différent du dernier cabinet du gouvernement Trudeau.

«Les gros noms sont les mêmes, seuls

les acteurs de soutien ont changé», a-t-il dit.

Pour sa part, le député néo-démocrate de Yorton-Melville, M. Lorne Nystrom, a soutenu qu'avec les mêmes hommes aux postes-clé, le nouveau cabinet ne pourra que suivre les mêmes directions que précédemment.

«Nous allons tout de même attendre pour voir si le premier ministre Trudeau était sérieux lorsqu'il affirmait vouloir donner une orientation plus progressive à son gouvernement», a dit M. Nystrom.

MM. Baker et Nystrom se sont accordés, par ailleurs, à déplorer le fait que le premier ministre Trudeau n'ait pas fait appel à l'un des deux seuls libéraux élus dans l'Ouest, M. Robert Bockstael.

«C'est une erreur que d'avoir ignoré un homme qui aurait sûrement contribué à renforcer la représentation de l'Ouest au sein du cabinet», a dit M. Baker.

Quant à M. Nystrom, il a rappelé que le Nouveau Parti démocratique s'était déjà opposé à la nomination des sénateurs au

Cabinet et qu'il avait proposé un système de représentation proportionnelle aux Communes pour assurer une meilleure représentation de toutes les régions au sein du gouvernement.

M. Baker a déclaré, d'autre part, que le premier ministre aurait dû nommer un ministre spécialement chargé des relations fédérales-provinciales, dossier, a-t-il dit, qui va au-delà des seules relations avec le Québec et qui nécessite la présence entière d'un ministre.

Invité à commenter la nomination du vieux routier Allan MacEachen au ministère des Finances, M. Baker s'est dit surpris: «Il l'a demandé, a-t-il affirmé, et ce sera vraisemblablement sa dernière fonction avant qu'il ne quitte la vie publique à la fin du prochain Parlement».

De son côté, M. Nystrom a affirmé que certains éléments du Cabinet au Commerce, Mme Monique Bégin, à la Santé nationale et au Bien-être social, et M. Eugene Whelan, à l'Agriculture.



◆ Biron

resté sur ses positions et il a été décidé que le chef devait se ranger à l'opinion majoritaire ou se démettre.

M. Biron a donc démissionné hier, dès la reprise des travaux parlementaires, en lisant devant l'Assemblée nationale, une longue déclaration dans laquelle il explique les motifs de sa décision.

Pale et la voix éteinte par l'émotion, le chef unioniste a expliqué que c'est par fidélité à ses ancêtres et à la tradition autonomiste de l'Union nationale qu'il a décidé de joindre les partisans du OUI référendaire.

«Mes enfants attendent trop de moi pour que je me taise un seul jour de plus. L'Union nationale refusant, à mon avis, de se rendre au rendez-vous qui lui avait fixé Daniel Johnson, avec lui, avec son héritage et avec ceux qui ont cru en lui, je me battrais donc, à compter de cet instant précis avec, auprès et pour les tenants du OUI, du OUI au Québec et du OUI à l'avenir», a-t-il dit.

Paraphrasant l'ancien premier ministre du Québec, M. Biron a ajouté que la souveraineté-association était la dernière chance qu'il avait le Québec de «devenir un partenaire égal dans la direction des affaires du pays». «C'est parce que je refuse la séparation complète que je dirai OUI au référendum», a-t-il affirmé.

L'ex-chef unioniste n'a pas commenté le refus de ses collègues de le suivre dans cette voie sauf en disant qu'il avait voulu pour sa part «faire de la politique propre, qui ne soit pas que bêtement partisane, bêtement et basement négative».

Quant à ses quatre années passées à la direction de l'Union nationale, M. Biron a expliqué qu'il avait commis deux erreurs au cours de toute cette période, soit celle d'avoir cru qu'il y avait de la place dans ce parti pour tous ceux qui veulent contribuer à l'édification du Québec et celle encore, a-t-il ajouté, d'avoir cru qu'il était possible d'y mener une action politique constructive.

Pour le reste, le député de Lotbinière s'est refusé à toute autre déclaration, expliquant qu'il prenait dès maintenant quelques jours de repos et remettant à plus tard toute rencontre avec les journalistes.

Il a d'ailleurs quitté l'Assemblée nationale quelques instants seulement après avoir lu sa déclaration, tapotant au passage l'épaule du leader parlementaire du parti, M. Yvon Brochu, et serrant la main à son successeur, M. Le Moignan.

C'est donc dire qu'il faudra attendre encore quelque temps avant de connaître la démarche qui a conduit M. Biron à

joindre les tenants du OUI référendaire, lui qui affirmait encore en décembre, au moment du dépôt de la question, qu'il fallait répondre NON pour ne pas engager le Québec sur la voie de l'indépendance.

La déclaration de l'ex-chef de l'UN a évidemment été accueillie diversement par les parlementaires. Les péquistes ont vivement et chaleureusement applaudi son geste tandis que les libéraux et les unionistes gardaient un silence mortuaire.

Le premier ministre, M. René Lévesque, s'est contenté de dire qu'il avait le plus profond respect à l'endroit de la décision de M. Biron et a exprimé toutes ses sympathies à M. Le Moignan en prévision des responsabilités qui l'attendent.

Quant au leader parlementaire des libéraux, M. Gérard-D. Lévesque, il a affirmé, un peu ironiquement, que le député de Lotbinière venait de commettre une troisième erreur en rejoignant les partisans du OUI.

M. Le Moignan pour sa part a expliqué, sur le ton de l'humour, qu'il ne prenait pas la direction de l'UN pour lui administrer les derniers sacrements. Le nouveau chef unioniste en rejoignant les partisans du OUI.

Jusque là complètement étranger à la vie politique, M. Biron, qui est un industriel solidement implanté dans le comté de Lotbinière, avait été élu chef de l'Union nationale en mai 1976, écrasant alors à plate couture des candidats plus prestigieux comme un Gérard Nepveu et Jacques Tétreault.

Quelques mois plus tard, le nouveau chef unioniste, qui aimait se décrire comme «un conservateur aux idées modernes», faisait élire 11 députés à l'Assemblée nationale en recueillant près de 19% du vote populaire aux élections générales de novembre 1976. Les observateurs parlaient alors d'une renaissance de l'UN et prédisaient un brillant avenir au fondateur de Lotbinière.

Mais les choses ne se sont pas produites de cette façon et l'UN est allée d'échecs en déceptions tout au long des trois dernières années.

Littéralement déchiré entre l'aile nationaliste et l'aile fédéraliste de son parti, M. Biron n'est jamais parvenu à trouver la voie qui aurait permis à l'Union nationale de s'imposer sur l'échiquier politique, voire même à distancer les libéraux au moment où ces derniers étaient privés de chef et cherchaient eux-mêmes à se remettre de leur cuisante défaite électorale.

Il y eût d'abord, en avril 1977, une modification majeure au programme linguistique du parti, qui eut pour effet d'éloigner complètement les anglophones de l'Union nationale et qui conduisit, un an plus tard, à la démission du seul député anglophone du parti, M. William Shaw.

Puis ce fut l'arrivée à la même époque de M. Claude Ryan à la direction du Parti libéral du Québec, ce qui eut pour effet de rejeter dans l'ombre l'Union nationale et son chef.

En juillet 1978, le parti n'obtenait plus que 5% du vote au cours des élections complémentaires de Notre-Dame-de-Grâce et des sondages indiquaient que l'UN était descendue à 8% de l'ensemble de l'électorat.

sur Flaubert, à l'auditorium de la Banque Royale du Canada, Place Ville-Marie, organisée par la Société d'étude et de conférences.

A 20 h 30, soirée d'introduction au bouddhisme au Dharmadhatu de Montréal, 1534 ave des Pins ouest.

A 19 h 45, la Société d'astronomie de Montréal organise une soirée d'information au Centre de loisirs Saint-Mathieu, 7011 Be Avenue.

A midi trente, conférence de l'anthropologue Pierre Beaucage sur la «formation d'une classe d'ouvriers agricoles sur la côte du littoral de l'Amérique centrale», à la salle 3310 du pavillon Lionel-Groulx, Université de Montréal.

A 19 h 30, soirée d'information organisée par les Laotiens et le Comité diocésain pour le parrainage des réfugiés, à la salle paroissiale de Saint-Louis-de-France, 3767 rue Berri.

Il y a collectes de sang organisées par la Société canadienne de la Croix-Rouge, à l'Université de Montréal, 2900 boul. Édouard Montpetit, de 10 h à 16 h et à l'église Notre-Dame-de-Fatima, à Brossard, de 15 h à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30.

Dans les mois qui ont suivi et sur la poussée de l'aile fédéraliste du parti menée par MM. Maurice Bellemare, Fernand Grenier et Armand Russell, l'UN réagissait et se rangeait plus nettement du côté d'une opposition farouche au gouvernement. Mais il était déjà trop tard et les sondages continuèrent sans arrêt de démontrer que ce parti était en voie de redescendre au niveau atteint lors de l'élection générale, de 1973, soit environ 5% des voix.

Cette polarisation de l'électorat entre libéraux et péquistes allait d'ailleurs se traduire très nettement lors des élections complémentaires d'avril 1979, dans les comtés d'Argenteuil, et de Jean-Talon. A ces deux élections, les candidats unionistes, dont le propre frère de M. Biron, dans Jean-Talon, recueillaient environ ce 5% déjà déglacé par les sondages.

Après ce douloureux épisode, tout alla de mal en pie. L'UN décida de ne pas présenter de candidats aux élections complémentaires de novembre dernier, dans les comtés de Beauce-Sud, Prévost, Maisonneuve et d'Arcy-McGee, et choisit, dans un geste-surprise, de se saborder, après le référendum, en faveur d'un regroupement des forces de droite et de l'éventuelle création d'un parti progressiste-conservateur au Québec.

Ce geste provoqua le départ du doyen du parti, M. Maurice Bellemare. L'Union nationale ne comptait donc plus que huit députés, ayant quelbue temps auparavant perdu M. Claude Dubois au profit des libéraux.

Et ce n'était pas fini puisque deux autres de ses députés, MM. Fernand Grenier et Armand Russell, quittaient le parti quelques semaines plus tard pour se porter candidats conservateurs aux élections fédérales du 18 février.

◆ L'Assemblée

ridique émis récemment par les conseillers juridiques du ministère de la Justice a d'ailleurs confirmé la légalité du texte de la question.

Cet avis juridique a été rendu public par le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, qui hier l'a déposé devant l'Assemblée nationale en prévision du débat qui commence aujourd'hui.

C'est un député libéral qui, le premier, avait soulevé des doutes sur la légalité de la question. Député de D'Arcy-McGee et constitutionnaliste réputé, M. Herbert Marx avait prétendu que la loi 92 sur les consultations populaires dissociait clairement la question elle-même de l'explication de l'option sur laquelle la question porte. Or la question proposée mêle à son avis ces deux éléments qui doivent demeurer distincts.

Le député appuyait sa thèse sur l'article 7 de la loi qui dit que le référendum porte sur une question approuvée par l'Assemblée nationale; sur l'article 20 qui définit le bulletin de vote sur lequel est inscrite la question; et sur l'article 26 qui spécifie qu'une brochure sera expédiée aux électeurs pour expliquer chaque des options soumises à la consultation populaire.

Les avocats du ministère de la Justice, dont l'avis a été approuvé par le sous-ministre de la Justice, M. René Dussault, ont repris chacun des points de l'argumentation du député pour conclure que la question est conforme à l'esprit et à la lettre de la loi.

Le texte de la question du premier ministre contient en fait quatre phrases distinctes dont trois sont assertoriques et une interrogative, note-t-on tout en affirmant que l'ensemble constitue une question. Une question est toute interrogation en vue d'apprendre quelque chose de quelqu'un, et il peut être nécessaire parfois qu'une phrase interrogative soit précédée des données nécessaires à la compréhension même de cette phrase interrogative et qui sont l'objet de la question, fait-on valoir.

La seule façon de soutenir que la question du premier ministre n'est pas dans son entier une question serait de s'en tenir à la définition du dictionnaire Robert qui prétend, et il est le seul à le faire, qu'une question est une phrase logiquement incomplète. On pourrait alors prétendre que seule la dernière partie de la question est une question.

Quant aux allégations relatives du député voulant que la définition de l'option soumise aux électeurs doive se retrouver non dans la question mais dans une brochure, les avocats soulignent que les «Options» auxquelles réfèrent l'article 26 de la loi visent non pas des options

constitutionnelles mais le OUI et le NON.

Ces explications devraient clore normalement le débat sur une contestation possible de la question devant les tribunaux, si bien que les députés pourront entreprendre aujourd'hui le débat sur le fond de la question.

Rappelons que c'est le 20 décembre que le premier ministre avait rendu public le texte de la question qui sera maintenant débattue. Le texte de cette question qui se retrouvait au feuillet hier est le même que celui du mois de décembre, à une exception toutefois. La version anglaise a subi deux petites corrections de traduction.

Le débat s'ouvrira après-midi vers 15 heures, dès après la rituelle période des questions. Le premier ministre Lévesque présentera alors une motion demandant à l'Assemblée nationale d'approuver sa question. Il aura un droit de parole d'une heure, et, suivra la réplique du chef libéral Claude Ryan, et du nouveau leader unioniste, Michel Lemoignan, qui, tous deux, ont également un droit de parole d'une heure. Ces trois discours pourront être entendus en soirée sur les ondes de Radio-Québec qui diffusera chaque soir en différé les débats de l'Assemblée nationale sur la question.

◆ Trudeau

électorale.

Il est intéressant de remarquer que sur 32 ministres, M. Trudeau a fait appel à 12 qui se trouvaient à Winnipeg lors de cette fameuse conférence des libéraux progressistes, organisée en marge des cadres du Parti.

Parmi les anciens ministres, quelques-uns retrouvent des portefeuilles qu'ils ont déjà détenus. C'est le cas de M. Eugene Whelan, Agriculture, André Ouellet, Consommation et Corporation mais qui prend en plus les Postes; Daniel MacDonald, Anciens combattants; Roméo LeBlanc, Pêches et Océans; et Mme Monique Bégin. D'autres sont mutés et la promotion-surprise est celle de M. Gilles Lamontagne, qu'on pensait écarté et qui se retrouve à l'important ministère de la Défense nationale. MM. John Munro va aux Affaires indiennes et du Nord canadien, John Roberts à l'Environnement, aux Sciences et à la Technologie, Jean-Jacques Blais aux Approvisionnements et Services, Pierre de Bané à l'Expansion économique et régionale et Francis Fox, un revenant, au secrétariat d'État aux Communications.

Quant aux nouveaux venus, outre les candidats-vedette déjà nommés, on retrouve MM. Gerald Regan, ancien premier ministre de Nouvelle-Écosse, au Travail et au ministère d'État aux Sports, Robert Kaplan, 43 ans de Toronto, solliciteur général, James Fleming, 40 ans de Toronto, ministre d'État chargé du multiculturalisme, William Rompkey 43 ans de Terre-Neuve au Revenu national, Ed Lumley, 40 ans de Cornwall au Commerce, Mme Judy Erola, 36 ans de Sudbury aux Mines et Paul Cosgrove, 43 ans, ancien maire de Scarborough et candidat-vedette de la métropole ontarienne, prend le ministère des Travaux publics et la responsabilité de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Deux jeunes députés du Québec entrent également au cabinet: MM. Pierre Bussières, 41 ans, de Charlevoix, ministre d'État aux Finances et Charles Lapointe, 36 ans, de Charlevoix sera chargé des petites entreprises.

Ce nouveau cabinet tient sa première réunion dès ce matin et il commencera à dessiner ses grandes priorités: un budget, un prix du pétrole à négocier avec l'Ouest, l'attitude à adopter pendant la campagne référendaire, l'achat de plusieurs milliards d'équipements militaires — des avions de combat et des frégates — l'amélioration du Transport dans l'ouest et la délicate question de la vente de Nordair, etc.

Sur la question du budget, les libéraux ont appris la leçon de leurs prédécesseurs et sont loin de s'engager à négocier le prix du pétrole avant qu'ils ne déposent leur budget. Il y a 18 mois qu'aucun budget n'a été adopté et certaines de leurs promesses électorales nécessiteront assez vite la présentation du budget. Le seul engagement que le nouveau ministre, M. MacEachen a pris, c'est de ne pas ramener la taxe d'accise de 18 cents par gallon d'essence. En dehors de cela, une augmentation du déficit, ou une augmentation des taxes, ou une augmentation des deux sont probables.

Dans le dossier de l'Énergie, M. Marc Lalonde a déclaré qu'il entrera rapide-

LA MÉTÉO

Abitibi, Témiscamingue, réservoirs Cabonga, Gouin: nuageux avec éclaircies et quelques flocons. Maximum -8. Aperçu pour mercredi: peu de changement.

Pontiac, Gatineau, Rivière-du-Lièvre, Laurentides: ciel variable avec quelques flocons. Maximum -5. Aperçu pour mercredi: nuageux et neige passagère.

Outaouais, Montréal: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum -3. Aperçu pour mercredi: nuageux avec neige passagère.

Trois-Rivières, Drummondville, Québec: ciel variable avec quelques flocons. Maximum -5. Aperçu pour mercredi: nuageux avec neige passagère.

Estrie, Beauce: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum -5. Aperçu

pour mercredi: nuageux avec neige passagère.

Lac St-Jean: nuageux avec éclaircies et quelques flocons. Maximum -5. Aperçu pour mercredi: peu de changement.

Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides: ciel variable avec quelques flocons. Maximum -5. Aperçu pour mercredi: peu de changement.

Baie-Comeau, Sept-Îles, Basse-Côte-Nord, Anticosti: nuageux avec éclaircies et quelques flocons. Maximum -7. Aperçu pour mercredi: peu de changement.

Rivière-du-Loup, La Malbaie, Rimouski, Matapédia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie, Gaspé: ciel variable avec quelques flocons. Maximum -6. Aperçu pour mercredi: peu de changement.

ment en contact avec ses homologues de l'Alberta et de la Saskatchewan. Sans attendre, il mettra également en place une nouvelle commission chargée de surveiller les prix et les bénéfices des compagnies pétrolières. Les pouvoirs de la Loi sur les commissions royales d'enquête lui donnent le moyen de remplir cet engagement électoral sans même attendre la convocation des Communes.

A ce sujet, M. Trudeau a réitéré son intention de convoquer le Parlement «aussitôt que possible après Pâques».

◆ Mugabe

nue au pouvoir des «marxistes» en Rhodésie, visant le parti de M. Mugabe, la ZANU-PF.

Rien n'a filtré de ces entretiens, qui interviennent quelques heures avant l'annonce des résultats officiels des élections, ce matin.

Le général Walls, un homme particulièrement important en raison du puissant appareil militaire qu'il commande, a rencontré M. Mugabe peu après avoir parlé à la radio et à la télévision au nom des forces de sécurité et des deux armées de guérilla, la ZIPRA et la ZANLA, «les trois armées légales de Rhodésie», pour lancer un appel au calme.

M. Mugabe aurait proposé au général Walls, lors de leur rencontre précédente, de conserver d'importantes fonctions dans l'armée sous un gouvernement qu'il formerait après le scrutin. Il a fait cette offre après la visite à Maputo du général Walls, au cours de laquelle il a assuré le gouvernement mozambicain qu'aucun coup d'État n'était en préparation contre M. Mugabe s'il arrivait au pouvoir.

Par ailleurs, malgré des démentis tant en Afrique du Sud qu'à Salisbury, il se confirme que la rencontre entre M. Mugabe et des dirigeants sud-africains, dont le ministre des Affaires étrangères, M. Pik Botha, a bien eu lieu la semaine dernière à Maputo.

◆ Réponse

réussi à rapprocher les parties en cause et n'avaient pu relancer les pourparlers en dépit d'une convocation extraordinaire, la semaine dernière.

Si, au cours de la période de médiation, les parties tiennent leur position sans broncher, elles devront alors renoncer à tout moyen de pression et espérer que l'arbitre tranchera le litige en leur faveur.

Pour la Ville de Montréal, le risque pourrait compromettre son programme de compression des dépenses et des effectifs, programme qu'elle a pu faire accepter dans d'autres unités de négociations. Pour le syndicat, les conclusions d'un arbitre pourraient rendre parfaitement inutiles les trois semaines de grève qu'il vient de subir.

La grève des 5,600 employés municipaux de Montréal a commencé le 12 février et a laissé les rues et les trottoirs de la ville dans un piteux état. Dans certains quartiers, elle a pour effet d'interrompre l'enlèvement des ordures; les Montréalais doivent déposer leurs déchets dans des parcs municipaux ou sur des terrains inoccupés désignés à cette fin.

◆ L'avenir Suite de la page 11

horizons politiques estiment qu'il est nécessaire et urgent qu'un lobby canadien pro-arabe s'impose à Ottawa. Ce souhait est d'ailleurs en voie de réalisation puisque dans quelques semaines une Chambre de Commerce Canada-Monde Arabe sera inaugurée à Ottawa. A ce genre de pression du milieu d'affaires canadien vient aussi s'ajouter celui constitué par des personnes politiques canadiennes: sénateurs, députés, syndicalistes, hommes d'Église, universitaires, etc. Enfin, il y a la communauté arabe du Canada qui n'est pas encore suffisamment organisée pour constituer une réelle force de pression mais qui sera amenée à jouer son rôle de trait d'union naturel entre le Canada et le monde arabe.

A un niveau plus général, comme le souligne fort bien l'anthropologue américain Edward Hall dans le magazine Psychologie de décembre dernier, tous ceux qui veulent faire affaire avec le monde arabe doivent savoir une chose fondamentale: Pour les Arabes, les relations économiques sont indissociables des relations humaines et politiques. Pour nous, Occidentaux, dit-il, le profit est tout: pour les Arabes, il compte moins que la relation humaine et politique.

C'est dans cet esprit que le monde arabe, troisième grand partenaire économique mondial du Canada, voudrait occuper aussi la place de troisième partenaire politique mondial du Canada qui lui revient. L'Irak, pays le plus intrinsèque sur ce point, estime que de nombreuses convergences canado-arabes rendent ce projet souhaitable et réalisable: complémentarité économique, volonté commune d'indépendance vis-à-vis des deux super-puissances, ouverture généreuse en direction des pays du tiers monde les plus démunis, etc.

C'est dans cet esprit que le monde arabe, troisième grand partenaire économique mondial du Canada, voudrait occuper aussi la place de troisième partenaire politique mondial du Canada qui lui revient.

L'Irak, pays le plus intrinsèque sur ce point, estime que de nombreuses convergences canado-arabes rendent ce projet souhaitable et réalisable: complémentarité économique, volonté commune d'indépendance vis-à-vis des deux super-puissances, ouverture généreuse en direction des pays du tiers monde les plus démunis, etc.

C'est dans cet esprit que le monde arabe, troisième grand partenaire économique mondial du Canada, voudrait occuper aussi la place de troisième partenaire politique mondial du Canada qui lui revient.

L'Irak, pays le plus intrinsèque sur ce point, estime que de nombreuses convergences canado-arabes rendent ce projet souhaitable et réalisable: complémentarité économique, volonté commune d'indépendance vis-à-vis des deux super-puissances, ouverture généreuse en direction des pays du tiers monde les plus démunis, etc.

C'est dans cet esprit que le monde arabe, troisième grand partenaire économique mondial du Canada, voudrait occuper aussi la place de troisième partenaire politique mondial du Canada qui lui revient.

L'Irak, pays le plus intrinsèque sur ce point, estime que de nombreuses convergences canado-arabes rendent ce projet souhaitable et réalisable: complémentarité économique, volonté commune d'indépendance vis-à-vis des deux super-puissances, ouverture généreuse en direction des pays du tiers monde les plus démunis, etc.

C'est dans cet esprit que le monde arabe, troisième grand partenaire économique mondial du Canada, voudrait occuper aussi la place de troisième partenaire politique mondial du Canada qui lui revient.

L'Irak, pays le plus intrinsèque sur ce point, estime que de nombreuses convergences canado-arabes rendent ce projet souhaitable et réalisable: complémentarité économique, volonté commune d'indépendance vis-à-vis des deux super-puissances, ouverture généreuse en direction des pays du tiers monde les plus démunis, etc.

C'est dans cet esprit que le monde arabe, troisième grand partenaire économique mondial du Canada, voudrait occuper aussi la place de troisième partenaire politique mondial du Canada qui lui revient.

AUJOURD'HUI

A 19 h 30, causerie-échange avec Mme Lucie Pépin, vice-présidente du Conseil consultatif de la situation de la femme au YWCA, 1555 boul. Dorchester. Le thème de la causerie sera: «Dix ans après le rapport Bird, que pouvons-nous faire?»

A midi trente, M. Paul Wilkinson, directeur du Conseil de bandes des Naskapis de Schefferville prononce une conférence à l'École polytechnique, 2900 boulevard Édouard Montpetit. Dans le cadre de la semaine nordique, il discutera du logement des Naskapis et des problèmes de construction des nouvelles communautés nordiques.

A midi, Mme Michèle Jean dresse un bilan du mouvement féministe et parle de l'avenir au Cégep de Saint-Laurent, 625 boul. Sainte-Croix.

A 19 h 30, l'Association gnostique internationale de recherche anthropologique présente une conférence sur les «trois éléments de l'organisme», au 8010 rue Saint-Denis.

A 20 h, réunion d'information sur les droits et les fonctions des comités d'école à l'école secondaire Saint-Germain, 2000 rue Decelle à Saint-Laurent.

A 14 h, causerie de M. Jean-Pierre Duquette

Hydro-Québec Horizons 1990

1) La progression des prix de l'électricité devra suivre celle du pétrole

2) La Baie James aura été le dernier des grands projets hydro-électriques

Il y a six ans, le «splendide isolement» de l'Hydro-Québec était ébranlé pour la première fois. Habitée à décider à la place des Québécois les programmes électriques qui seraient bons pour eux, la société d'État a reçu sa première claque en 1973-74: en bloquant le projet de la Jacques Cartier, près de Québec, les groupes populaires ont pour la première fois obligé l'Hydro-Québec à s'ouvrir au monde extérieur.

Tel est l'aveu que vient de faire au DEVOIR le directeur de la planification générale d'Hydro-Québec, M. Joseph Bourbeau, et l'un de ses quatre adjoints immédiats, M. Robert Volders.

Depuis lors, ajoutent-ils, la société québécoise et le contexte international ont connu une mutation si profonde qu'Hydro-Québec a été obligé de modifier profondément ses méthodes de planification et d'orientation. De leur propre aveu, il reste encore d'innombrables «mauvais plis» mais le «virage» a été remarquable.

«Nous ne pouvons plus fonctionner en vase clos. La plupart des phénomènes essentiels échappent maintenant à notre contrôle et nous devons nous définir en fonction du monde extérieur. Elle est finie, l'époque où l'augmentation de la demande était clairement inscrite dans le ciel, où les constructions de centrales allaient de soi, où les capitaux étaient disponibles à bas prix et semblaient absolument inépuisables...»

C'est parce que l'avenir n'était plus aussi limpide et évident que l'Hydro s'est donné un service de la planification générale, il y a à peine cinq ans, souligne M. Bourbeau.

Malgré cet effort accru de planification, de réflexion et de cohérence, Hydro-Québec est plus que jamais consciente du caractère éminemment contestable de ses conclusions, reconnaît-il.

«Nous avons le devoir de définir l'avenir le plus probable, dit-il, même si chacun de nous pourrait désirer un avenir différent. Nous essayons de tenir compte des principales influences qui peuvent modifier l'avenir mais personne n'est devin. Il peut suffire que des étudiants prennent une ambassade en otage, quelque part dans le monde pour que toutes les prédictions soient faussées».

Après avoir formulé ces réserves, MM. Bourbeau et Volders ont passé en revue, pour les lecteurs du DEVOIR, les principaux facteurs qui influencent le programme de développement décennal qu'Hydro-Québec négocie en ce moment avec le gouvernement. M. Bourbeau se dit en accord, à cet égard, avec les nombreux groupes de citoyens qui souhaitent un débat encore plus large, dans l'opinion publique.

A: Par quoi remplacer le pétrole?

L'élément le plus important est sans conteste la crise du pétrole. Une crise politique internationale pourrait causer une véritable pénurie matérielle d'or noir au Québec. À ses yeux, il s'agit là d'une catastrophe telle que tout le reste du panorama en serait bouleversé.

Chose certaine, il y aura une très forte hausse du prix du pétrole. En deux mois à peine, le prix mondial a grimpé de \$18 à \$26, une augmentation

qui frôle le 50%! Le Québec tire au moins les deux-tiers de son énergie de ce combustible étranger qu'il importe au rythme d'un demi-million de baril par jour.

Quoi qu'en disent les politiciens M. Bourbeau se dit convaincu que le prix canadien de l'or noir connaîtra lui aussi une hausse vertigineuse au cours des prochaines années, que l'on rejoigne ou pas le prix mondial. M. Trudeau n'a pas jugé bon de dévoiler ses projets à long terme, pendant la campagne électorale et M. Clark prévoit au moins des hausses de prix de 22% par année.

Il y aura donc un grand risque que le consommateur ne se tourne vers l'électricité, de plus en plus concurrentielle.

M. Bourbeau s'inquiète d'une telle réaction qui aurait pour effet de bouleverser les prévisions et d'obliger l'Hydro-Québec à accélérer son programme d'équipement. «Déjà, dit-il, les marchés financiers sont très serrés et nous ne serions sans doute pas capable d'aller chercher les capitaux requis pour de nouvelles constructions. Nous devrions hausser le prix de l'électricité à la fois pour freiner l'augmentation de la demande et pour obtenir l'argent requis pour de nouvelles centrales».

En somme, le prix de l'électricité n'augmentera sans doute pas aussi vite que celui du pétrole mais il serait dangereux que l'écart augmente trop. En outre, le gouvernement québécois veut aussi intensifier l'usage du gaz naturel.

Aux dires de M. Bourbeau, l'électricité ne devrait pas être trop durement touchée par la

concurrence du gaz puisque le prix de ce dernier est basé sur celui du pétrole. Même si le gaz coûte moins cher que l'huile à chauffage, il augmentera au même rythme, c'est-à-dire un peu plus vite que l'électricité.

En outre, on prévoit que le gaz servira surtout à l'industrie. Ces dernières se chauffent surtout au pétrole et n'utilisent l'électricité que pour les moteurs et pour des technologies particulières comme l'électrolyse de l'aluminium, que le gaz ne peut satisfaire.

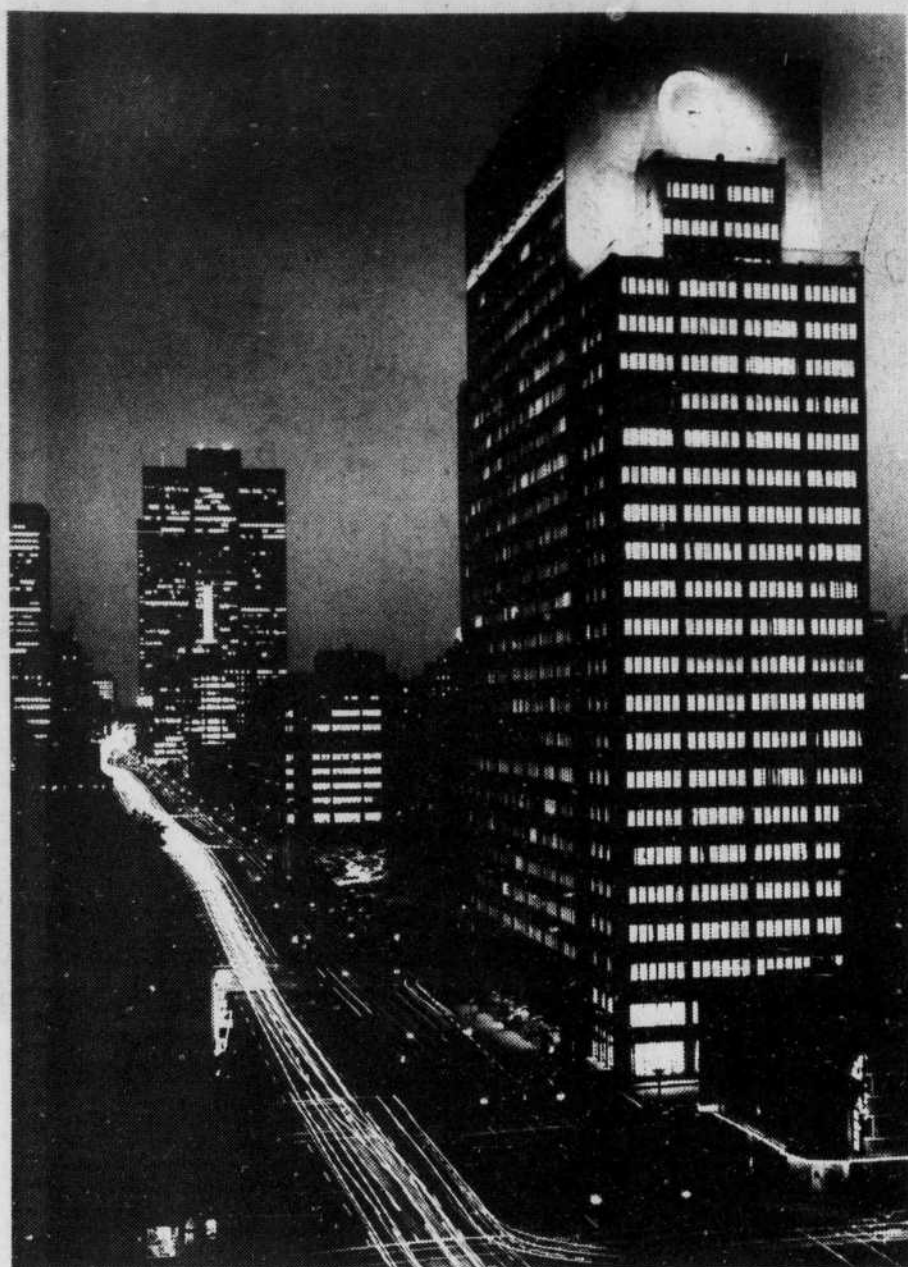
Dans le domaine résidentiel ou commercial, M. Bourbeau prévoit aussi que le gaz remplacera surtout le pétrole parce qu'un chauffage à l'huile se convertit au gaz bien plus facilement qu'un chauffage électrique.

Là encore, nos hydroquébécois n'ont donc pas de trop fortes appréhensions, d'autant plus que l'installation d'un réseau de distribution gazier résidentiel ou commercial ne peut être rentable à moins que les clients possibles ne deviennent des usagers.

M. Bourbeau croit peu probable que le gouvernement québécois ne se décide à imposer le chauffage au gaz naturel à tous les citoyens établis dans un quartier où le gaz est disponible. La chose est possible, dit-il, mais la population ne semble pas prête à ça pour le moment.

Tout cela pour dire que l'Hydro-Québec ne pense pas que le gaz puisse accaparer beaucoup plus de 12% du marché énergétique québécois en 1990, comme le prévoyait le dernier Livre Blanc sur l'énergie.

Dans ces conditions, conclut-on, la nécessité de remplacer le pétrole implique que la demande d'électricité va continuer à croître beaucoup plus rapidement que l'ensemble de nos besoins énergétiques. Un tel remplacement serait utopique si nos besoins énergétiques globaux devaient augmenter au même rythme qu'autrefois, reconnaît M. Volders. Depuis deux ou trois ans, pourtant, on constate à travers le monde que les besoins en énergie croissent moins vite que le Produit national brut. Cela permet de croire à un certain plafonnement énergétique malgré une hausse du niveau de vie. D'autres facteurs importants ont aussi un impact sur



■ L'électricité sera moins chère que le pétrole ou le gaz mais un trop grand écart de prix ferait vite augmenter la demande d'électricité.

■ Les nombreux petits projets électriques de «l'après-Baie James» obligeront l'industrie québécoise à une douloureuse mutation.

contre, le développement éventuel de notre industrie secondaire (souhaité par tous les gouvernements) devrait augmenter la consommation électrique. Il en va de même de la modernisation de notre secteur primaire. Dans le papier, par exemple, la fabrication croissante de pâte thermo-mécanique implique une consommation accrue d'électricité dans les moteurs.

En somme, tous ces facteurs réunis amènent l'Hydro-Québec à croire que la demande d'électricité de la province va continuer à connaître une croissance importante d'ici l'an 2000 même si notre consommation énergétique globale devait se stabiliser.

La fin des grands projets hydroélectriques

Une fois cela déterminé, il reste à savoir comment on pourra satisfaire à ces besoins. À cet égard, le portrait que tracent MM. Bourbeau et Volders est plus complexe que les

Suite à la page 14

la demande d'électricité: par exemple, les taux d'intérêt croissants, l'inflation et la difficulté éventuelle de trouver du crédit ont tous tendance à réduire la croissance industrielle et, par conséquent, à diminuer les besoins en énergie.

L'autre conséquence, peut-être plus marquée à court terme, est de rendre beaucoup plus difficile le financement des centrales hydroélectriques. L'Hydro-Québec peut

faire face à un resserrement dramatique du crédit pendant quelques mois ou pendant un an mais une crise plus prononcée aurait des conséquences inévitables sur le programme de construction, indique M. Bourbeau.

Malgré tout, si le prix de l'électricité suit celui du pétrole dans une certaine mesure (ne serait-ce que pour ne pas susciter une demande d'électricité exagérée). Cette hausse de tarifs devrait améliorer la

rentabilité de l'Hydro-Québec et faciliter l'auto-financement des barrages. Les besoins de financement extérieur seraient réduits d'autant et l'Hydro serait moins vulnérable à l'égard des marchés financiers.

À tout cela s'ajoutent des considérations diverses mais nullement secondaires: le ralentissement de la croissance démographique devrait normalement faire ralentir aussi les besoins en électricité. Par

Cette publicité ne constitue pas une offre publique dans toute province du Canada dont la Commission des valeurs mobilières ou toute autre autorité semblable n'a pas accepté le dépôt de notre prospectus. L'offre est faite exclusivement par le prospectus, dont on peut se procurer un exemplaire auprès du sousigné ou de tout courtier légalement habilité à offrir en vente les titres dans la province.

NOUVELLE ÉMISSION

Un film long métrage de John Guillermin
mettant en vedette

James Coburn et Kate Nelligan

MIDNIGHT MATINEE

\$6 895 000 (1 379 unités)

Prix de souscription: \$5 000 l'unité



«Midnight Matinee» relate l'histoire de Patman, un homme qui refuse de se laisser dépasser par les événements. Patman, dont le rôle a été confié à James Coburn, est infirmier dans un hôpital psychiatrique moderne.

Kate Nelligan y interprète le rôle de sa jolie collègue. Le metteur en scène, John Guillermin, est un des metteurs en scène dont les films ont le plus grand succès commercial. Ses trois dernières œuvres — «Towering Inferno», «King Kong» et «Death on the Nile» — ont rapporté jusqu'à ce jour \$240 millions en droits de location.

Il est prévu que ce film sera classé «production de long métrage portant visa» en 1980, ce qui devrait

permettre aux souscripteurs de déduire le prix des unités achetées de leurs revenus généraux de l'année fiscale 1980.

Chaque unité correspond à une participation égale et indivise dans le film, les droits qui en découlent et certains autres droits accessoires.

Pour recevoir un prospectus, veuillez remplir et poster le bon ci-dessous.



Merrill Lynch Royal Securities Limited

Veuillez m'envoyer le prospectus qui correspond à l'offre d'unités de participation au film long métrage intitulé, jusqu'à nouvel ordre, «Midnight Matinee».

Nom _____ (en lettres moulées s.v.p.)

Adresse _____

Ville _____ Prov. _____ Code postal _____

Téléphone (affaires) _____ (domicile) _____

Aux clients de Merrill Lynch: veuillez indiquer le nom de votre représentant et le bureau auquel il appartient.

Adressez à: Merrill Lynch, Royal Securities Limited
800 ouest, boul., Dorchester, bureau 2400
Montréal (Québec) H3B 1Y1
ou téléphonez au numéro (514) 392-7111



G. Béchard Ltée.

COURTIERS EN DOUANE
TRANSPORTS INTERNATIONAUX

Groupage et affrètement maritimes et aériens
Transport de porte à porte
Études logistiques

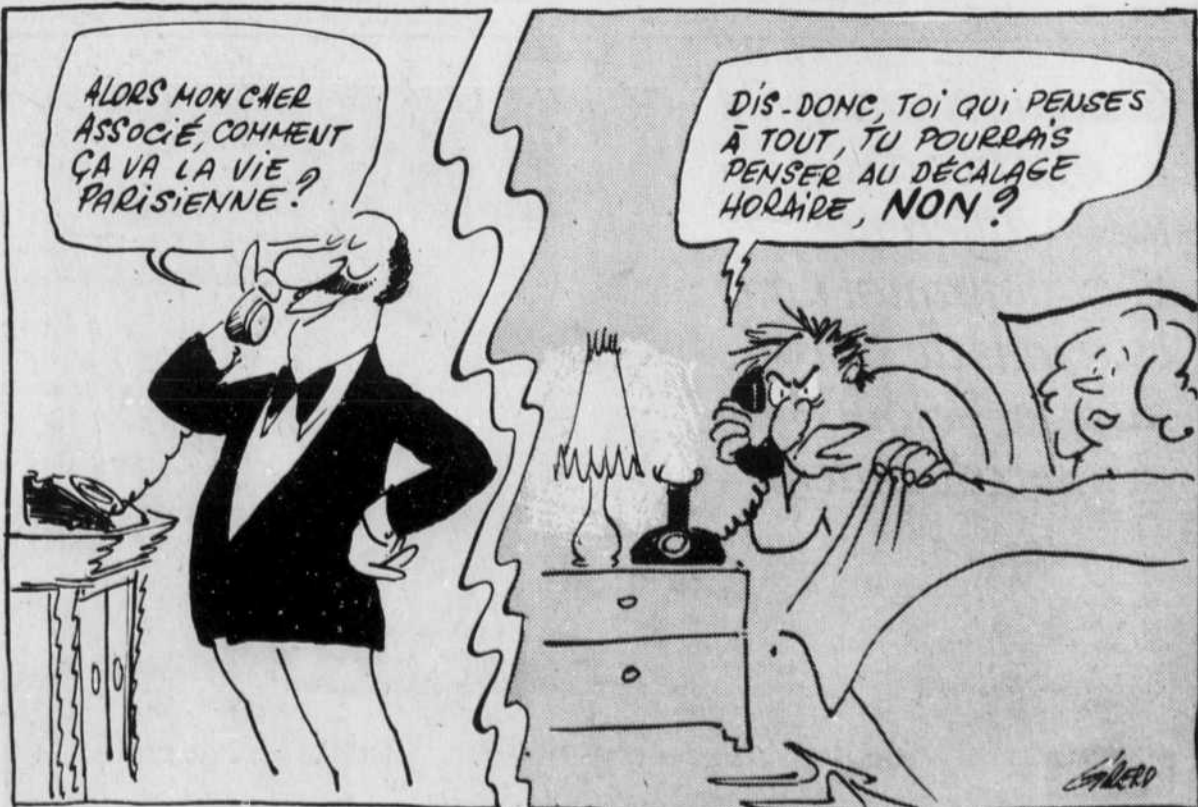
toutes destinations

Correspondants
dans les principaux pays

SIÈGE SOCIAL

410, St-Nicolas
Montréal, Québec
H2Y 2P5

Tél.: 282-0303
Télex: 055-60803



En communiquant de vive voix, on sait à quoi s'en tenir! Mais l'utilisation du télex ou d'un système de transmission de données peut être plus appropriée. L'important, c'est de savoir choisir. A Téléglobe Canada, notre rôle est précisément de vous y aider. Appelez-nous à frais virés au (514) 281-5006. Téléglobe Canada met le monde à votre portée.

**Téléglobe
Canada**

Après l'an 2000, après l'hydro-électricité...

Il faudra choisir entre le charbon et le nucléaire

Suite de la page 13

descriptions de politiciens aux yeux de qui on a encore des ressources hydroélectriques à revendre.

Les Québécois sont trop habitués à penser en termes de projets gigantesques comme la Baie James, soutient M. Bourbeau qui prédit un retour à une certaine décentralisation et à des projets à la fois plus nombreux et plus petits. Il ne s'agit pas de sa part d'une conversion idéologique à la thèse de Schumaker selon qui «Small is beautiful» mais plutôt d'une obligation inévitable: après la Baie James, dit-il, il ne restera presque plus de grands projets à réaliser et nous devons nous tourner vers des bassins plus petits et isolés.

À ses yeux, les gros projets centralisés couplés à un réseau provincial bien intégré étaient jusqu'à maintenant le moyen le plus efficace d'atteindre à la fois la fiabilité de l'approvisionnement en

électricité et à la fois sa rentabilité.

Evidemment, on accroît ainsi le risque d'une panne générale mais M. Bourbeau se dit convaincu qu'une telle panne, très rare, est moins grave que les pannes prolongées et nombreuses qui frapperaient des portions isolées du territoire. Cette stratégie, dit-il aussi, a permis l'émergence au Québec de firmes d'ingénieurs importantes, capables de concurrencer les plus gros à l'échelle mondiale.

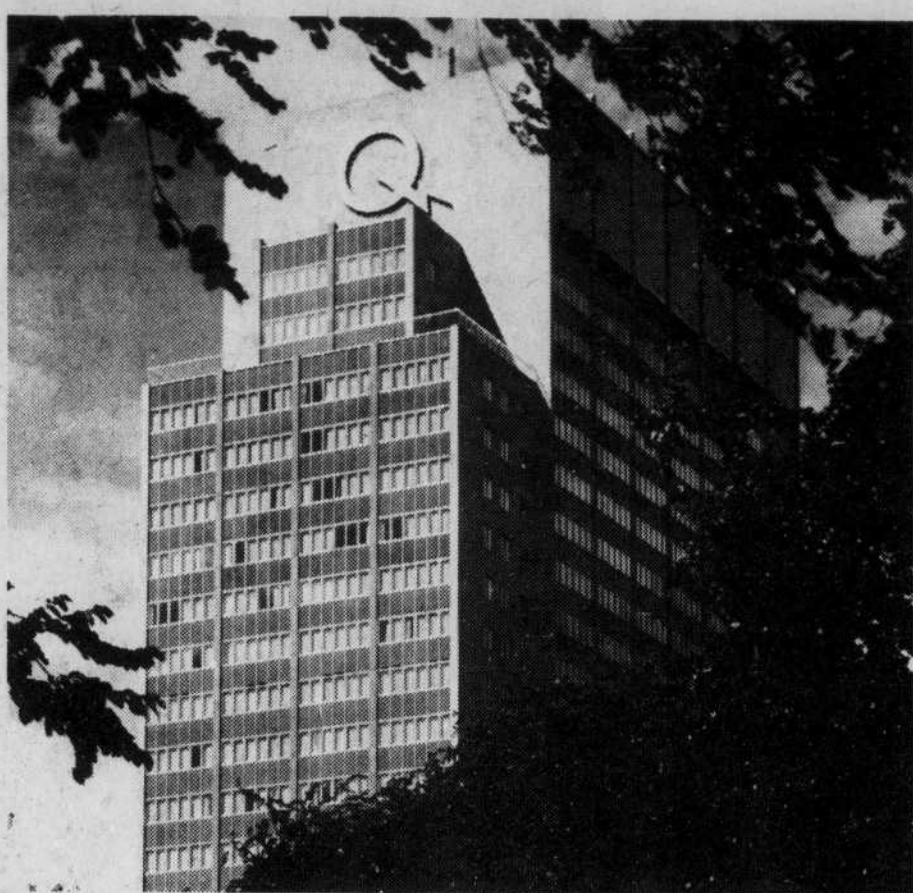
À l'avenir, par contre, les entreprises québécoises devront se reconstruire à des projets plus petits. Il y aura plus de travail pour de petits bureaux mais des entreprises équipées, par exemple, pour construire un petit nombre d'énormes turbines à chaque année devront se recycler pour fabriquer en grande série des appareils de petite taille.

«Cela peut représenter une véritable révolution mais, là encore, le Québec devrait pouvoir se tailler une part importante du marché mondial s'il a la clairvoyance nécessaire.»

La gestion de la consommation (par exemple en installant à travers le Québec des appareils télécommandés dont la société d'Etat pourrait couvrir le fonctionnement à distance) ne semble pas présenter grand intérêt aux yeux de M. Bourbeau.

La montée du chauffage électrique fait que la consommation électrique hivernale tend à devenir de plus en plus stable au cours de la journée. Il n'est donc pas intéressant, selon lui, de déplacer des charges s'il faut de toute façon les satisfaire plus tard.

L'Hydro-Québec juge beau-



coup plus simple de conclure des contrats interruptibles avec quelques gros clients industriels, ce qui lui permet de réduire vraiment ses besoins en période critique puisque ces entreprises sont souvent équipées pour satisfaire à leurs propres besoins, le cas échéant.

La gestion de la demande la plus radicale est évidemment le recours aux diverses techniques d'économie d'énergie mais M. Bourbeau souligne à cet égard qu'il sera manifestement très dur d'atteindre une économie de 20% d'ici 1990, comme l'a prévu l'Hydro-Québec. Cela implique beaucoup plus qu'une meilleure isolation des maisons et cela nécessitera, dit-il, des changements importants dans notre façon de vivre, une intensification du transport en commun et un retour vers les centres-villes, par exemple.

M. Bourbeau se dit déçu de la mollesse des politiques canadienne et québécoise à cet égard. La France, dit-il, a un programme beaucoup plus vigoureux depuis longtemps, mais elle a quand même de la difficulté à rencontrer ses objectifs d'économie dans les secteurs résidentiel et commercial.

À l'égard des énergies nouvelles, l'évaluation de M. Bourbeau reste très prudente, même si l'Institut de recherches de l'Hydro-Québec leur consacre maintenant au moins le quart de ses efforts. L'énergie solaire, par exemple, est certainement rentable et pratique pour le chauffage des piscines et, à la rigueur, pour l'eau domestique mais le chauffage des habitations semble beaucoup moins attirant. Comme pour le vent, il y a aussi des problèmes

légaux non résolus: quel recours a le citoyen qui vient d'investir \$15,000 dans un système solaire si son voisin construit un bloc d'appartements qui bloque le soleil?

L'énergie éolienne semble plus facile à mettre en œuvre mais elle coûte cher. Il en va de même pour le retour à la tourbe ou au bois, deux combustibles qui présentent des inconvénients pratiques. Ces solutions offrent quand même un certain intérêt, dit M. Bourbeau, dans les régions isolées où elles peuvent être beaucoup plus concurrentielles. Aux Îles-de-la-Madeleine, par exemple, où l'électricité est produite avec des groupes diesel, toute réduction de la demande se traduit par des économies importantes.

La cogénération est aussi un concept intéressant: il s'agit qu'un particulier ou une entreprise produise elle-même de l'électricité pour satisfaire à une partie de ses besoins, vendant les surplus éventuels à l'Hydro-Québec ou achetant ce qui lui manque.

Cette technique se prête à des ententes avec les usines de papier, par exemple, et elle pourrait aussi mener au harnachement de petit cours d'eau à l'aide de groupes-bulbes plongés dans le courant.

Quoi qu'il en soit, ces diverses solutions vont demeurer marginales même si leur

contribution peut être très importante dans une région particulière.

Pour le reste, l'Hydro devra satisfaire à la demande à l'aide de centrales hydroélectriques traditionnelles, à l'aide de centrales au charbon (importé) ou à l'aide du nucléaire, indique M. Bourbeau.

A ses yeux, les ressources hydrauliques actuelles seront toutes en service entre 1995 et l'an 2,000 et il faudra alors choisir entre le charbon et le nucléaire par la suite.

Le problème est encore compliqué, dit-il, par l'ampleur des besoins à satisfaire, si bien qu'il faudrait se mettre brusquement à construire par exemple plusieurs centrales nucléaires à chaque année avant la fin du siècle.

Or, pour être prêt à un tel virage brutal, il faudrait avoir formé au préalable tous les techniciens et spécialistes nécessaires et avoir mis en place l'infrastructure industrielle requise. Pour cette raison, l'Hydro-Québec soutient qu'il faudrait commencer le virage au moins huit ans avant la date où nos ressources hydrauliques seraient toutes exploitées. Cela nous mène en 1990 au plus tard.

De plus, il faut au moins dix ans pour construire une centrale nucléaire, si bien que la décision de construire celle de 1990 devrait être prise immédiatement. «Nous

LA NATIONALE,
COMPAGNIE DE
RÉASSURANCE DU
CANADA



Normand Perron

Monsieur Robert Parizeau, président directeur général de La Nationale, Compagnie de Réassurance du Canada, est heureux d'annoncer l'élection de Monsieur Normand Perron au Conseil d'administration de la compagnie. Monsieur Normand Perron est vice-président et trésorier de Normick Perron Inc. La Nationale est membre du groupe Sodarcam, Ltée.

LE SABAYON
LE CHOIX DE ZORBA
JUSQU'À 3 A.M.
MANGEZ, BUVEZ, DANSEZ
À LA GRECQUE

Célébrez le dîner grec:
agneau tourne-broche

Cuisine grecque et continentale. Mets délicieux:
Assiette Athénienne,
Mousaka, Filet Mignon,
Scampi, Steak au Poivre
Flambé, Shish Kebab.
Vous savourerez le café
Sabayon flambé.

Dîners d'hommes d'affaires
288-0373 ou 288-3872

Ouvert 11 a.m. à 3 a.m.

666 east. rue Sherbrooke
(coin Université)

ROLLAND INC.
AVIS DE DIVIDENDES

Avis est donné par les présentes que les dividendes trimestriels suivants ont été déclarés payables le 15 mars 1980 aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 28 février 1980.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES
\$1.0625 par action sur les actions privilégiées cumulatives de \$4.25.

ACTIONS ORDINAIRES
Classe "A" - \$0.1800 par action
Classe "B" - \$0.1675 par action

Par ordre du conseil d'administration,
Le vice-président et secrétaire,
Jean André Élie

ATHÈNES

IBERIA vous y mène. Une centaine d'autres destinations vous sont offertes à partir de Madrid. Profitez de votre escale pour vous familiariser avec la culture madrilène, la cuisine, les boutiques, le casino, la vie nocturne. Offrez-vous le service 1ère classe. Découvrez une des grandes capitales de l'Europe. Pour en savoir plus, communiquez avec votre agent de voyage ou avec IBERIA: 861-9531.

IBERIA
LIGNES AÉRIENNES INTERNATIONALES D'ESPAGNE

Dubreuil-Lefebvre-Roy inc.

Courtier en Vie, Rentes et Bénéfices marginaux

Jean-Pierre Lefebvre, Président
Benoît Daigneault, Vice-Président

La tour La Cité, C.P. 997, Succ. La Cité,
suite 2516, 300, rue Léo Pariseau,
Montréal, H2W 2N1, Télex 05-24677 — Tél. 288-1204

LA SAUVEGARDE
COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Avis est donné, par la présente, qu'une assemblée générale extraordinaire de la Compagnie d'assurance sur la vie La Sauvegarde, dans le cadre des assemblées générales annuelles du Mouvement des Caisses populaires Desjardins, aura lieu le jeudi, 20 mars 1980, à 9 h, à la Place des Arts, Salle Maisonneuve, 175, rue Sainte-Catherine ouest, à Montréal, aux fins suivantes:

Modifier le règlement général no 1
a) Article 10 - porter de trois ans à cinq ans la durée des procurations des assurés;
b) Article 13 - augmenter le nombre d'administrateurs de 18 à 19.

Par ordre du Conseil d'administration,
Michel Desmarais, Vice-président
Secrétariat et Affaires juridiques

Montréal, le 26 février 1980.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
1514, avenue McGregor
Montréal H3G 1X5 934-0272

وكالة العربية للإعلان
Agence Arabe de publicité
SPECIALISTE EN COMMUNICATION
AVEC LE MONDE ARABE
Traduction du français et de l'anglais vers l'arabe et vice-versa.
Composition arabe
10935, Jeanne Mance
Montréal, P.O. H3L 3C7
(514) 331-5550

Machine à écrire électronique de TRAITEMENT DE MOTS
(word processing)
Recommandée pour exécutifs, avocats, notaires, etc...
DÉMONSTRATION SUR DEMANDE
CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.
7035 av. du Parc, Mtl
270-1141

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

NOMINATION

Carole Miville

Nicole Giguère, présidente de Nicole Giguère et Cie Ltée, est heureuse d'annoncer la promotion de Carole Miville au poste d'adjointe aux Relations Publiques et Ventes.

Au service de la compagnie depuis 1977, Carole Miville s'est distinguée comme conseillère et directrice du Service Temporaire. Elle entrera dans ses nouvelles fonctions dès le 1er avril 1980.

march shipping limitée
AGENCE MARITIME
360 St-Jacques, Montréal P.Q. H2Y 1P5 - Tél. (514) 842-8841
Bureaux à Saint-Jean (N.B.), Toronto et Vancouver

ROYAUME-UNI/EUROPE

MONTRÉAL-EUROPE NAVIGATION LIMITEE
TRANSPORT RAPIDE DE CONTENEURS entre Montréal et l'Europe. Livre et expédie aux États-Unis.

Vers le Canada	Départ	Arrivée
Bristol	Rotterdam	Hambourg
M.V. EUTERPE	départ	départ
M.V. VESTLAND	6 mar.	9 mar.

Vers l'Europe	Fermeture	Départ	Arrivée
Toronto	Montréal	Bristol	Rotterdam
M.V. EUTERPE	29 fév.	8 mar.	17 mar.
M.V. VESTLAND	17 mar.	23 mar.	1 avr.

AFRIQUE DU NORD

COMPAGNIE NATIONALE ALGÉRIENNE DE NAVIGATION
LIGNE RÉGULIÈRE VERS L'AFRIQUE DU NORD
ESCALES: Alger, Oran, Annaba et Skikda, Tunis, Sfax et Sousse.

UN NAVIRE
Saint-Jean, N.-B. 5 mars

Escales dans d'autres ports sur demande suffisante

Les associés de
Maheu, Noiseux, Roy & Associés

et les associés d'Ottawa, Hull et Hawkesbury de NORMANDIN, SÉGUIN & ASSOCIÉS

ont le plaisir de vous faire part de la fusion de leur pratique professionnelle sous la raison sociale de

Maheu, Noiseux, Roy & Associés
comptables agréés

Bureaux à Ottawa, Hull, Hawkesbury, Montréal, Laval, Québec, Lévis et Moncton.

Société nationale, Collins Barrow, bureaux à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Halifax et autres villes du Canada.

Représentation dans les principales villes des États-Unis et dans les grands centres financiers internationaux.

SI VOUS CHERCHEZ PLUS QU'UN TRAVAIL

LE GUIDE IMPACT

- Un aperçu des besoins actuels et futurs du marché du travail.
- Des informations pratiques sur les salaires et les structures des entreprises.
- Une orientation à la mesure de chacun.

Les éditions Flammarion Ltée
163 est. rue St-Paul
Montréal, Qué. H2Y 1G8

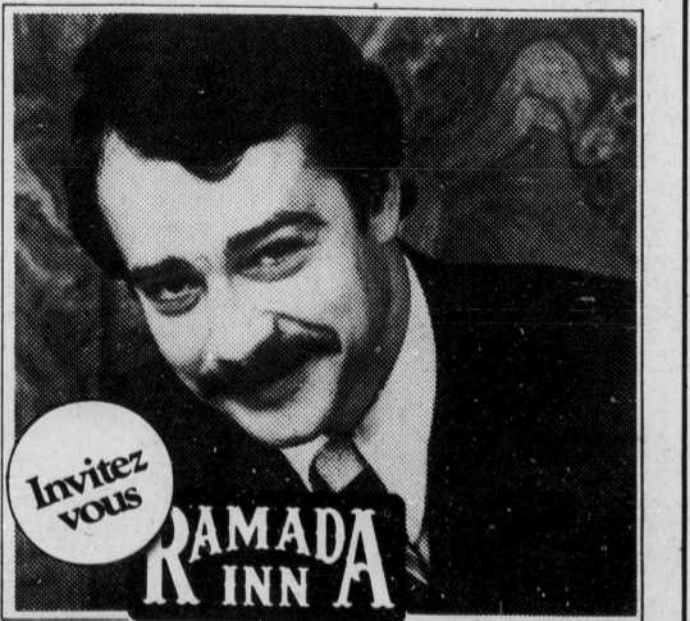
Veuillez me faire parvenir un exemplaire du GUIDE IMPACT au prix de \$14.95, plus \$0.75 pour frais de poste et d'emballage, que je vous envoie sous forme de mandat postal ☐ ou de chèque ☐.

NOM _____
ADRESSE _____

MICHEL DESROSIERES
FLAMMARION LTÉE

"Chaque client traite les affaires d'une façon différente. C'est pourquoi nous essayons de satisfaire les besoins particuliers de chacun."

Roland Hamel
Coordonnateur de la réception

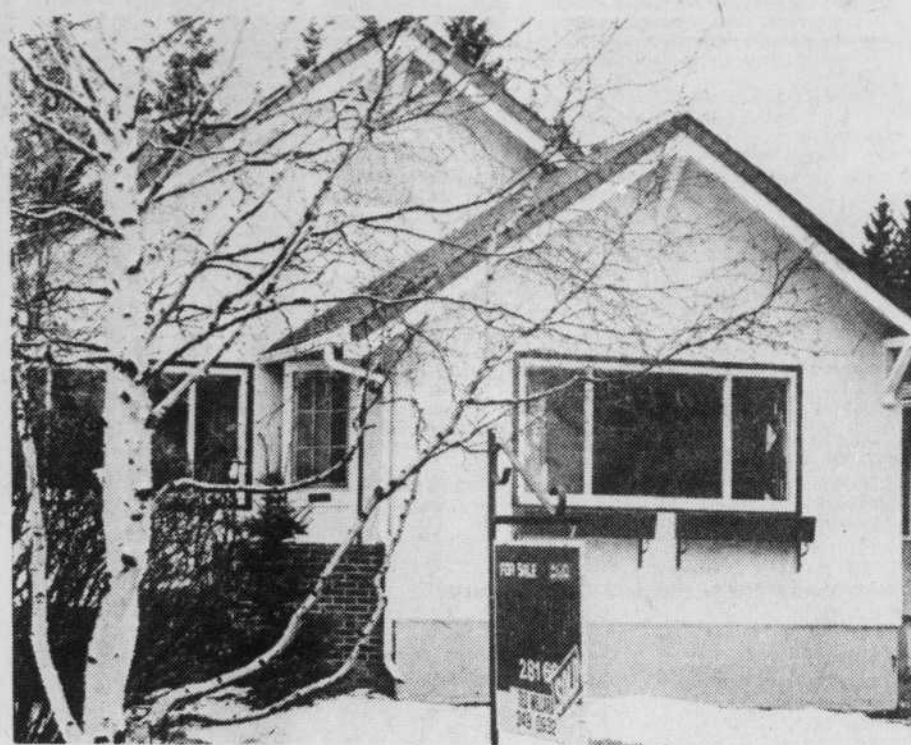


Un accueil chaleureux... et des gens heureux... dans le monde entier.

London • Montréal (Centre-ville, Décarie, Aéroport, Parc Olympique) • North Bay • Québec • Sault Ste-Marie • Toronto (Centre-ville, Aéroport (ouest), Don Valley) • Winnipeg

Pour réservations, composez: Québec et Ontario: 1-800-268-8930. Autres provinces: 1-800-268-8998. A Toronto appelez: 485-2610. Pour tarifs spéciaux de fins de semaine, composez: Québec et Ontario.

Pour le petit investisseur



Des taux d'épargne qui vont jusqu'à 13.5% à court terme

SANS tambour, ni trompette, les institutions financières modifient actuellement à la hausse les taux d'intérêt affichés dans les vitrines des banques, des Caisse d'épargne et de crédit de même que des sociétés de fiducie. Les épargnants doivent se montrer très attentifs avant de confier leur argent à une firme donnée.

Hier après-midi, le Crédit foncier portait à 13% le taux de rendement sur les certificats de dépôts garantis pour des périodes variant entre un et cinq ans. La Banque Nationale affiche clairement ce rendement de 13% pour des placements de 364 jours. Pour le court terme, il est possible d'obtenir présentement 13 1/2% pour une période de six mois environ (minimum de \$5000) dans quelques compagnies de fiducie de Montréal. Même si la saison de l'épargne-retraite est passée, il est temps de songer à son prochain rapport d'impôts d'autant plus que certaines institutions financières offraient hier un rendement record de 13% pour l'épargne-retraite sous forme de dépôts d'une durée de cinq ans.

Les comptes d'épargne sans chèque rapportent au moins 12%. Ces taux pourraient être relevés prochainement. Il ne faut pas oublier que, dans ces cas, le rendement est calculé sur le solde mensuel mini-

mum. L'individu qui a déposé hier, le 3 mars, un montant de \$3,000 dans un tel compte, ne verra ses intérêts commencer à s'accumuler que le 1er avril seulement. S'il avait mis cette somme dans un compte à intérêt quotidien avec un rendement d'au moins 12%, il aurait gagné \$26.64.

Tant qu'aux malheureux qui laissent «dormir» des montants importants dans les comptes d'épargne avec chèques (rendement de 3%) ou avec chèques et sans frais (rendement nul), cette imprvoyance leur coûte chère ces temps-ci.

Il suffit de faire le tour des institutions financières pour remarquer des écarts substantiels entre les taux de rendement offerts. L'épargnant a tout intérêt à faire marcher ses doigts au téléphone avant d'investir son argent.

Le marché des obligations municipales et corporatives offre présentement des taux de plus de 13% peu importe la durée. Il est facile d'obtenir 13 1/2% et même 14% pour les obligations de certaines compagnies offrant des termes un peu plus longs ou des valeurs un peu plus risquées théoriquement.

Les obligations d'épargne du gouvernement du Canada et du Québec deviennent de moins en moins alléchantes. On remarquait la semaine dernière des niveaux élevés d'en-

caissement. Pour l'année en cours, le rendement est de 12% mais il tombe par la suite à 10 1/2% pour les valeurs fédérales et 11% pour les titres québécois au cours de la période qui suit. Néanmoins, le rendement moyen des obligations d'épargne demeure inférieur à 11% pour une durée de plus de trois ans. Or il est possible présentement d'obtenir beaucoup plus pour des échéances diverses dans d'autres marchés.

Le ministre des Finances, M. Allan Rock, pourrait bien être obligé de majorer les fruits produits par ses obligations pour les rendre plus concurrentielles. Dans ce cas, M. Parizeau devrait suivre à Québec.

Il faut rappeler que les dépôts garantis sont «gelés» pour une période déterminée. Si les taux baissent, l'affaire est bonne mais dans le cas d'une autre augmentation des taux d'intérêt, l'épargnant peut alors se mordre les pouces. L'art d'investir est justement de demeurer «liquide» jusqu'au moment précis où l'on pense que les taux ont atteint leur sommet: c'est à ce moment précis que l'investisseur passe du court au moyen ou long terme.

Les taux d'intérêt frappent durement ceux qui veulent emprunter. Du côté des hypothèques, il n'y a plus rien en bas de 14%. Hier, Fiducie du

Québec indiquait que le taux réclamé passerait de 14 1/2% à 14 3/4% pour les périodes d'un an ou deux ans. Les échéances de trois à cinq ans commandent un loyer de 14%.

Ce niveau record des prix de l'argent ne semble pas arrêter l'engouement des locataires pour l'acquisition d'une maison ou d'un condominium. A la recherche d'un refuge contre l'inflation, de nombreux épargnants se précipitent sur la première maison venue pour investir dans «la terre ou la pierre» à l'abri de la montée des prix. Cependant, ces placements donnent parfois des maux de tête lorsque vient le temps des versements mensuels qu'on découvre alors excessifs!

Du côté des prêts personnels, rien n'arrête les consommateurs. Les prêts généraux des banques montrent une progression de 24% au cours des douze mois se terminant le 31 janvier 1980. Plusieurs individus acceptent de payer un taux d'intérêt plus élevé car, disent-ils, cela ne représente pas une somme importante pour un emprunt de \$1,000 ou \$2,000.

Dans cette conjoncture, il n'est pas facile de trouver des bonnes occasions de placement. Si les obligations offrent des rendements de 13%, il ne faut pas oublier que leurs prix varient de façon inverse des taux d'intérêt. Si les taux continuent de monter, le prix de l'obligation baissera. Encore une fois, tout est relié aux prévisions de l'investisseur. Par contre, il peut être intéressant d'acheter des obligations à court terme pour les encaisser au moment venu et réaliser un gain en capital. Le fisc frappe alors moins durement.

Si les taux demeurent élevés, il vaut peut-être mieux demeurer «liquide» le plus longtemps possible avant de «tirer» dans le moyen ou long terme.

Par contre, on peut aussi songer à la bourse où quelques valeurs pourraient être intéressantes. La hausse des taux d'intérêt a réduit considérablement la fourchette entre taux créditeurs et taux débiteurs des institutions financières. Les profits des banques s'en ressentent durement. Celles-ci annonçaient la semaine dernière des résultats plutôt décevants. Les cours ont dégringolé à la Bourse.

C'est peut-être alors le moment choisi pour entrer dans ce marché qui lorsque la baisse des taux va commencer, profitera alors d'une nouvelle fourchette et des bénéfices accrus.

Plusieurs institutions financières se vendent très bon marché. La Banque Nationale a atteint hier après-midi un niveau plancher de \$10. La grande question est de savoir si le conseil d'administration maintiendra le dividende annuel de \$1.20. Si c'était le cas,

l'investisseur obtient alors un rendement record de 10.2% sans compter la possible appréciation de l'action au cours des prochains mois. Plusieurs autres institutions se transigent à un niveau très bas: la Banque d'Épargne (\$20) — un titre qu'on s'arrachait l'an dernier à plus de \$ — de même que le Royal Trust, de Toronto (\$13).

Pour les Québécois, il faut surveiller particulièrement la Banque de Montréal dont les droits en vente actuellement permettent l'achat d'actions éligibles au «plan Parizeau».

Banque de Montréal

Offre de droits

L'occasion d'acquérir une valeur de haute qualité comportant deux caractéristiques spéciales

1. Les nouvelles actions ordinaires de la Banque de Montréal offrent des avantages fiscaux aux résidents du Québec, car elles sont admissibles au Régime d'Épargne-Actions du Québec.
2. On peut les acheter à raison de 10 versements mensuels.

Pour plus de détails, composez 861-3831, poste 431

GREENSHIELDS INCORPORÉE

Offre de droits

La Première Banque Canadienne

Banque de Montréal

Offre de 6,973,852 actions supplémentaires

(À la valeur nominale de \$2 par action)

La Banque de Montréal offre à ses actionnaires immatriculés le 21 février 1980 des droits de souscrire des actions supplémentaires de la Banque sur la base d'une action supplémentaire pour chaque tranche de sept actions détenues.

Prix de souscription: \$23.50 par action

Les droits expirent à la fermeture des bureaux le 31 mars 1980

Toutes les modalités de l'offre sont exposées dans l'offre officielle. Une circulaire d'information a été préparée et on peut obtenir des exemplaires de la présente circulaire, de l'offre officielle et des renseignements relatifs à cette offre en s'adressant à l'un quelconque des soussignés. On peut acheter ou vendre les droits sur toutes les bourses canadiennes, ainsi que sur la Bourse de Londres (Angleterre).

Le règlement du prix total de souscription, soit \$23.50 par action, peut se faire au moment où les droits sont exercés ou encore en dix mensualités de \$2.35 par action sans intérêt, du 31 mars 1980 au décembre 1980, à moins que lesdites dates n'aient été modifiées du fait d'une prolongation de la période de l'offre accordée par la Banque.

Les actions souscrites et entièrement libérées le plus tard le 31 décembre 1980 donneront droit à l'admissibilité dans un Régime d'épargne-actions du Québec (R.E.-A.Q.) en vertu de la Loi sur les impôts (Québec). Les particuliers qui songent à investir dans un R.E.-A.Q. sont priés de consulter leur conseiller fiscal à propos des ramifications fiscales.

LACHANCE, BERTRAND, BENOIT & LAVIGNE LTÉE

7000 AVENUE DU PARC, MONTRÉAL, QUÉ. H3N 1X3 • TÉL. (514) 279-7281

COURTIERS D'ASSURANCES

JEAN-LOUIS BENOIT
ANDRÉ BERTRAND
GUY LACHANCE
MAURICE R. LACHANCE
ROBERT LACHANCE
I. CLAUDE LAVIGNE

Un mode d'épargne supérieur

Les certificats de dépôt garanti du Trust Général

- Sécurité du capital et des intérêts
- Taux d'intérêt garanti
- Taux d'intérêt élevé
- Souplesse dans le paiement des intérêts
- Aucun coût

TRUST GENERAL DU CANADA

12 3/4%
Intérêts versés annuellement.
Période de 5 ans.
Dépôt minimum \$500.

Autres certificats à autres taux pour des périodes allant de 30 jours à 5 ans.

Demandez le poste 2000

Séoul 968-1830 Rivière du Loup 862-7286 Montréal 866-9641
Chicoutimi 549-6490 Québec 688-0630 Outremont 739-3265
Alma 668-3391 Lévis 833-4450 Hull 771-3227
Rimouski 724-4106 Trois-Rivières 379-7230 Ottawa 238-4900

LES PÉTROLES LADUBORO LTÉE



Peter Philipchuk

Peter Whiteway

Linda Hartwick

Pierre Mercier

Claire Desjardins

Pierre Arbour, Président et Chef de la direction des Pétroles Laduboro Ltée a le plaisir d'annoncer la nomination de Peter Philipchuk comme vice-président exécutif, Peter Whiteway comme vice-président Exploration et Linda Hartwick comme gérante des concessions pétro-

lières. Ces personnes seront en fonction au bureau de Calgary.

Furent nommés également au siège social à Montréal, Pierre Mercier comme vice-président aux finances et Claire Desjardins comme secrétaire-trésorier.

Wood Gundy Limitée	McLeod Young Weir Limitée	A. E. Ames & Cie Limitée
Richardson Securities of Canada Limitée	Dominion Securities Limitée	Nesbitt Thomson Valeurs Limitée
Pitfield Mackay Ross Limitée	Greenshields Incorporée	Merrill Lynch, Royal Securities Limitée
Burns Fry Limitée	Midland Doherty Limitée	Walwyn Stodgell Cochran Murray Ltee
Lévesque, Beaubien Inc.	F. H. Deacon, Hodgson Inc.	Mead & Cie Limitée
Molson, Rousseau & Cie Limitée	Bell Gouinlock Limitée	Pemberton Securities Limited
R. A. Daly & Compagnie Limitée	Odlum Brown & T. B. Read Ltd.	A. E. Osler, Wills, Bickle Limitée
MacDougall, MacDougall & MacTier Inc.	Brault, Guy, O'Brien Inc.	Scotia Bond Company Limited
Equitable Securities Limitée	Geoffrion, Leclerc Inc.	Tassé & Associés, Limitée
Houston Willoughby Limited	Grenier, Ruel & Cie Inc.	Casgrain & Compagnie Limitée
Andras, Hatch & Hetherington Ltd.	Cassels Blaikie & Co. Limited	Moss, Lawson & Co. Limited
Burgess Graham Securities Limited	Davidson Partners Limited	Maison Placements Canada Inc.
Pope & Company	Fraser, Dingman & Co.	St. Lawrence Securities Limited
Gordon Securities Limited	Hoare Govett Limited	Kitcat & Aitken
R. Nivison & Company	J. & A. Scrimgeour Limited	

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

VLB Éditeur ferme ses portes

VLB Éditeur ferme ses portes et cesse de produire, après quatre ans d'exploitation, et 70 titres à son catalogue. C'est Victor-Lévy Beaulieu qui annonce la dramatique nouvelle au DEVOIR en fin d'après-midi hier.

«Il n'y a pas de politique culturelle évidente à Québec», a dit Victor-Lévy Beaulieu au DEVOIR, soulignant que VLB Éditeur attend depuis sept mois une réponse à sa demande de subvention à la Société de développement des industries culturelles (SODIC). Cette demande, de l'ordre de \$70,000, voulait garantir un compte à payer à l'imprimeur

Marquis de Montmagny. Cet imprimeur retient dans son entrepôt huit livres qu'il vient d'imprimer pour VLB Éditeur, dont *Una*, le dernier roman de Victor-Lévy Beaulieu.

«La SODIC est branchée sur les gros éditeurs québécois mais ignore ce qui est culturel», a ajouté Beaulieu, qui cite le fait que VLB Éditeur a reçu du Québec des subventions identiques de \$20,000 en 79 et 78, pour des productions respectives de 30 et 16 titres. VLB Éditeur avait reçu de l'autre part du Conseil des Arts d'Ottawa des octrois de \$27,000 et \$20,000 pour ces deux mêmes années.

«Il était temps que VLB Éditeur vive par lui-même et c'est impossible sans subvention», a déclaré V.-L. Beaulieu, qui a investi une bonne partie des cachets de ses téléthéâtres dans la maison d'édition qu'il dirigeait. Par ailleurs, VLB Éditeur venait d'acheter la Librairie Québec-Amériques, rue St-Denis, pour \$75,000. Après un premier versement de \$25,000, VLB Éditeur a liquidé cette librairie non rentable, récemment.

C'est après avoir quitté les éditions de l'Aurore en difficulté que V.-L. Beaulieu avait fondé VLB Éditeur.

SNC installe une base d'exploitation en Europe

Le Groupe SNC a annoncé hier qu'il a acheté des parts dans la société Robertson Research Holdings de Llanudno, au Pays de Galles et dans Pasco Engineering de Harrow, en Angleterre. Le Groupe SNC a en effet acquis 49% des actions de la Robertson Research Canada de Calgary et 35% de la Robertson Research (U.S.) de Houston, au Texas.

«Avec ces nouvelles acquisitions, nous avons réalisé notre objectif de mettre sur pied une base d'exploitation en Europe qui se spécialise en ingénierie, en approvisionnement et en construction, éléments clés de notre plan d'expansion géographique», a déclaré Camille A. Dagenais, président du conseil et chef de la direction du Groupe SNC. Quoique le Groupe SNC ait déjà eu un

bureau de marketing au Royaume-Uni pendant environ 10 ans, c'est la première fois qu'une base d'exploitation y est établie.

La Robertson Research a été fondée en 1960 et offre des services de conseil en géologie aux industries pétrolières et de prospection minière du monde entier. Elle compte un effectif de 500 employés, qui ont des qualifications scientifiques impressionnantes, et des laboratoires ultra-modernes. L'entreprise a des filiales à Sydney en Australie et à Singapour en plus de celles de Calgary et de Houston.

La Pasco est une jeune entreprise dynamique qui a rapidement pris de l'expansion dans le domaine des services d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction, surtout en ce qui a trait à la production du pétrole et du gaz, mais aussi aux industries de charbon, des produits chimiques et du nucléaire entre autres. «Avec la vaste expérience de SNC, affirme M. Dagenais, nous prévoyons qu'elle prendra de l'expansion à un rythme beaucoup plus rapide qu'elle a connu auparavant malgré qu'elle dispose déjà d'un effectif de 200 personnes.»

fiscalité

À propos du statut des compagnies de gestion (1)

Une compagnie de gestion «simulacre»

En règle générale, les professionnels ne peuvent exercer leur profession par l'entremise d'une compagnie.

Les professionnels ont cependant découvert qu'il pouvait être avantageux d'utiliser les services d'une compagnie de gestion.

En effet, la compagnie de gestion peut pourvoir à tous les besoins administratifs comme l'engagement des employés, la facturation, le paiement des comptes, l'achat de l'équipement, etc.

En échange de ces services, la compagnie de gestion reçoit des honoraires.

Étant donné que le taux d'imposition d'une compagnie exploitée activement est d'environ 25%, on comprend l'économie d'impôt qui peut résulter de l'utilisation d'une compagnie de gestion. D'autant plus que le salaire versé au conjoint par la compagnie est déductible, ce qui peut être fort intéressant.

Le ministre du Revenu a à plusieurs reprises imposé le revenu de la compagnie au niveau des individus au motif que la compagnie ne serait

par Yves Séguin

■ Cette chronique sur l'impôt qui paraît chaque mardi est une collaboration spéciale de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale (AQPF). Cette semaine, Me Yves Séguin, avocat chez Mahou, Noisieux, Roy & Associés, comptables agréés, traite des compagnies de gestion.

qu'un subterfuge, un paravent. Le fisc ignore donc l'entité corporative pour imposer les individus.

Les tribunaux par contre ont rarement soulevé le «voile corporatif», sauf dans les cas d'évasion fiscale caractérisée ou lors de situations irrégulières.

En effet, la compagnie est

une personne juridique distincte des administrateurs et des actionnaires et constitue un contribuable à part entière.

Dans la récente affaire de Klugman (1980 Stc. p. 1088) la commission de révision de l'impôt a jugé que les revenus de la compagnie de gestion devaient être attribués à celui qui contrôlait la compagnie.

Les services rendus par la compagnie de gestion sont en fait exécutés par M. Klugman et sont semblables à ceux que rendait M. Klugman à titre d'employé.

A compter de la date du contrat le revenu est donc En résumé, voici les faits principaux:

M. Klugman était un employé d'une compagnie où il effectuait un travail de gestion. Il était également le principal actionnaire d'une autre compagnie.

En 1972, la compagnie de M. Klugman conclut un contrat de service avec la compagnie qui l'employait.

versé à la compagnie de M. Klugman et non à celui-ci personnellement.

Le ministre du Revenu impose M. Klugman personnellement pour le revenu déclaré par la compagnie qu'il contrôlait.

La Cour conclut que la compagnie qui rendait le service de gestion n'était qu'une interposition entre M. Klugman et l'autre compagnie dans le

but de diminuer l'impôt.

La Cour s'autorisa donc de soulever le «voile corporatif» considérant que les services étaient rendus personnellement par M. Klugman qui contrôlait la compagnie.

Il aurait fallu démontrer que la compagnie avait une activité commerciale réelle et que les services étaient rendus effectivement par elle.

La Cour confirme les cotisa-

tions du Ministère. Les honoraires payés à la compagnie de services sont donc imposés entre les mains de l'actionnaire.

Cette décision, comme quelques autres rendues récemment, soulève des doutes quant à la personnalité des compagnies de gestion et à leur statut fiscal.

Nous y reviendrons la semaine prochaine.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

PLACE NOTRE-DAME DE HULL L.T.E.E.

AVIS est par les présentes donné que Place Notre-Dame de Hull L.T.E.E. s'adressera à l'Assemblée Nationale du Québec pour faire adopter un projet de loi ratifiant, régularisant et clarifiant le titre de propriété de ladite compagnie sur les lots 139, 140, 149, 150, 171 et 172 du quartier numéro 4 des plans et livre de devis du cadastre officiel de la cité de Hull, division d'enregistrement de Hull.

Les procureurs de la requérante LAPOINTE, ROSENSTEIN

Le requérant-éclat, M. Michel Charron, domicilié au 5 rue St-Gérard, Masson, Ch. Papineau, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Robin Chartrand, domicilié au 116 rue Rollin, Buckingham, Ch. Papineau, le permis portant le numéro: M-508251, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 07, conformément à l'article 2.58.1 du Règlement 2.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

Me Claude Gilbert, Avocat
1600 rue Berri, suite 3007
Montréal, P.Q. H2L 4E4
Première parution: 4 mars 1980
Deuxième parution: 5 mars 1980
Troisième parution: 6 mars 1980.

PRENEZ AVIS que le volutier-remorqueur Monsieur Jean-Jacques Laviolette, domicilié au 20 rue du Foyer, Clémence, Ch. Charlevoix s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le droit de donner aux conditions réglementaires, le service de transport suivant: Transport restreint - remorqueur seulement.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

Première parution: 3 mars 1980
Deuxième parution: 4 mars 1980
Troisième parution: 5 mars 1980.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE

NO: 500-43-00065-79

ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION

PAR AVIS PUBLIC (art. 139 C.p.c.)

A M. Artemios Chahkialis

Considérant la demande formulée par requête en date du 11 février 1980, la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au greffe du Tribunal de la Jeunesse, 410 est, rue Belléchasse, Montréal dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisi concernant l'adoption de Antonio José Pereira de Sousa né le 22 juin 1971 et pour y donner ou refuser son consentement. À défaut par lui de ce faire le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

Le greffier adjoint Lucille Bourdeau

AVIS

Prenez avis que M. Terence Ouellette, volutier-remorqueur, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé par voie de permis spécial à tirer avec son tracteur d'entreposage les remorques et semi-remorques utilisées légalement par Kingsway Transport Limited, volutier-remorqueur dans l'exploitation de son permis, suivant les clauses (a) et (b) du permis portant le numéro 92-V de l'Asbestos Eastern Transport Inc. Durée du permis 364 jours.

Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq (5) jours suivant la troisième publication du présent avis.

1ère publication: 3 mars 1980
2ème publication: 4 mars 1980
3ème publication: 5 mars 1980

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-002043-808

André Jobin

Requérant

Le greffier adjoint Lucille Bourdeau

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la présente publication. Une copie de la requête pour radiation d'enregistrement a été déposée au greffe de la Cour à Montréal, le 25 février 1980.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de comparaître au greffe de la Cour dans les délais susdits, le requérant pourra obtenir un jugement contre vous en votre absence.

Montréal le 25 février 1980.

Par Ordre du Conseil R.F. MOSSMAN Secrétaire

25 février 1980.

MARTINEAU & GAUDET LTÉE

PRENEZ AVIS que la compagnie Martineau & Gaudet Ltée demandera au Ministère des consommateurs, coopératives et institutions financières la permission d'abandonner sa charte. Montréal, le 25 février 1980.

Le procureur de la compagnie, ANDRÉ BRUNET, avocat.

AVIS est par les présentes donné que le cont. de vente en date du 16 janvier, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes lettres, présentes, futures, payables à LAINE AMERIQUE (QUEBEC) INC. - NORTH AMERICAN WOOL STOCK (QUEBEC) INC., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Québec, le dix-septième jour de janvier 1980, sous le numéro 3043246.

Ce trente et unième jour de janvier, 1980.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS

AVIS est donné par les présentes que par contrat exécuté le 21 février 1980, LANCEL IMPOBILITEE, vend, cède et transfère à COMPAGNIE FINANCIÈRE CANADIENNE toutes ses créances, présentes et futures. Ce contrat a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 22 février 1980, sous le numéro 3051222.

Montréal, le 27 février 1980.

COMPAGNIE FINANCIÈRE CANADIENNE.

PRENEZ AVIS que le volutier-remorqueur, Monsieur Jean-Jacques Laviolette, domicilié au 20 rue du Foyer, Clémence, Ch. Charlevoix s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le droit de donner aux conditions réglementaires, le service de transport suivant: Transport restreint - remorqueur seulement.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

Première parution: 3 mars 1980
Deuxième parution: 4 mars 1980
Troisième parution: 5 mars 1980.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE

NO: 500-43-00065-79

ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION

PAR AVIS PUBLIC (art. 139 C.p.c.)

A Raphaël De Sousa

Considérant la demande formulée par requête en date du 11 février 1980, la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au greffe du Tribunal de la Jeunesse, 410 est, rue Belléchasse, Montréal dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisi concernant l'adoption de Antonio José Pereira de Sousa né le 22 juin 1971 et pour y donner ou refuser son consentement. À défaut par lui de ce faire le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

Le greffier adjoint Lucille Bourdeau

AVIS

Prenez avis que Les Entreprises Jean Guy Charrier Inc., volutier-remorqueur, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé par voie de permis spécial à tirer avec son tracteur d'entreposage les remorques et semi-remorques utilisées légalement par Kingsway Transport Inc., ainsi que les remorques et semi-remorques que ce volutier peut légalement utiliser dans l'exploitation de son permis, suivant les clauses (a) et (b) du permis portant le numéro 92-V de l'Asbestos Eastern Transport Inc. Durée du permis 364 jours.

Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq (5) jours suivant la troisième publication du présent avis.

1ère publication: 3 mars 1980
2ème publication: 4 mars 1980
3ème publication: 5 mars 1980

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

Division des Divorces

Requérant

Le greffier adjoint Lucille Bourdeau

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la présente publication. Une copie de la requête pour radiation d'enregistrement a été déposée au greffe de la Cour à Montréal, le 25 février 1980.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de comparaître au greffe de la Cour dans les délais susdits, le requérant pourra obtenir un jugement contre vous en votre absence.

Montréal le 25 février 1980.

Par Ordre du Conseil R.F. MOSSMAN Secrétaire

25 février 1980.

WILSON & GILBERT

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 13 février 1980 par lequel M-1 INTERNATIONAL FASINS INC. a transporté et cédé toutes ses dettes de livres présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 20 février 1980 sous le numéro 3050373.

Bank of Montreal, le 26 février 1980.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 19 février par lequel DIRECT LAINC INC. a transporté et cédé toutes ses dettes de livres présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 21 février 1980 sous le numéro 3050726.

Bank of Montreal, le 26 février 1980.

RICHARD SCOTT & SONS LTD.

AVIS est par les présentes donné que RICHARD SCOTT & SONS LTD., une compagnie dûment incorporée en vertu de la Loi des Compagnies et ayant son siège social à Ville St-Pierre, District de Montréal, demandera au Ministère des consommateurs, coopératives et institutions financières la permission d'abandonner sa charte. VILLE ST-PIERRE, ce 14e jour de septembre 1979.

Archibald Scott, secrétaire.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-04-000560-806

NORMA LAURIN

-vs-

DUNOIS OLIVIA

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur Dunois Olivia, d'adresse inconnue, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours de la publication de cet avis.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à la Cour Supérieure, 10 est, rue St-Antoine, à Montréal, à son intention.

Montréal, le 15 février 1980.

Armand Beaulieu Protonotaire-adjoint.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

(Division des Divorces)

NO: 500-12-092 990-807

JACQUELINE ST-PIERRE

-vs-

ROLAND BRETON

Requérante,

Intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, Roland Breton, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication d'une copie de la requête en divorce et une requête pour mesures provisoires ont été laissées à la Cour Supérieure, division des Divorces, à son intention.

PRENEZ DE PLUS, AVIS, qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans le délai susdit, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce de toute ordonnance accueillant les mesures provisoires qu'elle sollicite contre vous.

Me Jean-Pierre White, Procureur de la requérante.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE

NO: 500-43-00065-80

ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION

PAR AVIS PUBLIC (art. 139 C.p.c.)

A Alain Poirier

Considérant la demande formulée par requête en date du 11 février 1980, la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au greffe du Tribunal de la Jeunesse, 410 est, rue Belléchasse, Montréal dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisi concernant l'adoption de Edith Jenny POIRIER née le 9 février 1976 et pour y donner ou refuser son consentement. À défaut par lui de ce faire le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

Le greffier adjoint Lucille Bourdeau

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

(Division des Divorces)

DAME MARIA KARAMITSOU

Partie requérante

ARISTOTELIS KOLOTOUROU

Partie intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie intimée, ARISTOTELIS KOLOTOUROU, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication. Copie de la requête amendée en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution dans les délais susdits, la partie requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires que la partie requérante sollicite contre vous.

Montréal, le 25 février 1980.

(S) RONALD CHASSE, P.A. BORENSTEIN, DUQUETTE, BROTT & TIMBENEN

5511 Ave du Parc

Montréal, Qué.

H2V 4G9

CANADIAN POULTRY AND MEAT INC.

AVIS est par les présentes, donné que la compagnie CANADIAN POULTRY AND MEAT INC., demandera la permission d'abandonner sa Charte. MONTRÉAL, ce 26 février 1980.

MRS. BRYNA ZARITSKY, Sec.-Tré.

AVIS est donné que: André Lalonde, détenteur du permis M50541-001, région 10, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: Gérard Laurence, région 10, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution le 3 mars 1980

2ème parution le 5 mars 1980

3ème parution le 6 mars 1980

TRANSPORTS DU QUÉBEC L.T.E.E.

AVIS

AVIS est donné par les présentes, conformément à l'Article 31 de la Loi des Pouvoirs Spéciaux des Corporations (Chapitre P-16 des Statuts Révisés du Québec), que la garantie constituée par un certain acte de fiducie, hypothèque et gage exécuté par Marché du Pneu Ste-Marguerite Ltée - Ste-Marguerite Tire Mart Ltd., passé devant Mire Arnold Isaacson, Notaire, le 24 octobre 1979, et enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 26 octobre 1979, sous le numéro 302461, est devenu exécutable.

Montréal, le 25 février 1980.

TRANSFERT DE PERMIS:

AVIS est donné par les présentes, que Henri Lévesque, domicilié au 71, route Du Fleuve, Ste-Luce-sur-Mer, comté de Rimouski, Québec, détenteur du permis Q-300 961, (22481-V), s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin de pouvoir transférer le dit permis en faveur de Transport Henri Lévesque Inc., de Ste-Luce-sur-Mer, comté de Rimouski, Québec.

Les sondages et le référendum

2) les médias anglophones se penchent sur le Québec

par **Gérald LeBlanc**

POURQUOI le *Toronto Star* publierait-il un sondage sur un référendum qui se déroulera exclusivement au Québec? «Parce que c'est le plus gros événement national («national story») depuis 10 ans; parce que c'est de l'excellente matière à nouvelles», répond M. Hartley Stewart, directeur général du *Toronto Star*.

Mais il ne faudrait pas en conclure que le *Toronto Star* commandera des sondages référendaires. M. Stewart est plutôt énigmatique à cet égard. Il affirme d'abord qu'il n'a aucun projet précis «actuellement» mais il ajoute aussitôt deux petites références prometteuses: Gallup et Regenstrief.

«Nous avons toujours la possibilité d'accrocher des questions aux sondages omnibus de Gallup-Canada (Canadian Institute of Public Opinion) où nous avons la priorité en tant que société», lance d'abord M. Stewart.

Puis, M. Stewart nous invite à consulter Peter Regenstrief, l'expert du *Toronto Star* durant les campagnes électorales.

Né à Outremont, formé à McGill, Peter Regenstrief enseigne la sociologie à l'université de Rochester dans l'État de New York. Assez curieusement, il connaît la politique québécoise aussi bien que n'importe quel spécialiste du milieu. C'est lui qui avait prédit exactement 26 créditistes au Québec en 1962. C'est encore lui qui vient de prédire un gouvernement majoritaire de Pierre Trudeau — entre 144 et 150 sièges s.v.p. — le 18 février.

M. Regenstrief pense qu'il fera un sondage pour le *Toronto Star* vers le 15 avril. Il affirme même qu'il pourrait s'agir d'un grand échantillonnage, à deux tours, effectué avec Gallup.

Heureusement que d'autres nous parlent de Gallup, qui se complait dans le secret mystérieux du sphinx.

Même quand Gallup se trompe de près de 10% sur l'avance des libéraux aux dernières élections fédérales, Mme Clara Hatton, de Gallup, se contente de dire: «Nous sommes plutôt satisfaits bien que nous ayons surévalué le vote des libéraux».

Selon Mme Hatton, Gallup fera «probablement quelque chose au Québec et au Canada» durant le référendum mais elle hésite à préciser plus avant. «Gallup n'aime pas les spéculations et les interprétations, mais se contente de fournir les faits tels que nous les voyons».

Autre brique d'information sur Gallup-Canada, fournie cette fois par Jean Sisto de *La Presse*: il en coûte seulement \$25 par semaine pour la chronique hebdomadaire de Gallup.

Avant de revenir au Québec, un mot de l'autre grand quotidien de Toronto, le prestigieux *Globe and Mail*, qui possède trois correspondants au Québec.

Le *Globe* ne fera pas de sondages sur le référendum parce que le journal n'est pas très porté vers les sondages, comme l'explique l'éditeur national du journal, M. John King.

«Nous avons fait une exception en 1974 mais nous n'encourageons pas la publication de sondages. Nous y faisons référence quand d'autres en font mais nous nous ne souhaitons pas encourager cette pratique nous-mêmes. Les sondages ont l'air tellement scientifiques alors que nous savons bien qu'ils ne le sont pas à ce point», explique M. King.

Encore à Toronto, M. Peter Newman, l'éditeur du magazine *Maclean's*, aimerait bien commanditer un sondage mais il craint une saturation du marché. «Inutile de faire de grands frais pour un sondage si tout le monde en publie», explique M. Newman.

Si *Maclean's* commande un sondage, ce sera à travers le Canada. «Il sera intéressant de voir comment le reste du pays réagit à ce qui se passe au Québec», indique l'éditeur du *Maclean's*.

Son homologue québécois, M. Jean Paré, directeur de *l'Actualité*, tient un tout autre langage. «C'est une forme de jacobinisme, dit-il, qui détourne l'attention des gens des choses importantes. Ça fait plus du marketing que de l'information». Donc pas question de sondages dans *l'Actualité*.

LES SONDES RÉGIONALES

Les maisons de sondage ne feront pas fortune avec les quotidiens régionaux du Québec: le *Quotidien* de Chicoutimi, *la Tribune* de Sherbrooke, *la Voix de l'Est* de Granby, le *Nouveliste*, de Trois-Rivières et le *Droit* d'Ottawa (dont les 2/3 de la clientèle se retrouvent dans l'Outaouais québécois) ne feront pas appel aux agences de sondage pour le ré-

férendum. Le *Quotidien* de Chicoutimi publiera cependant un sondage régional (Saguenay-Lac-Saint-Jean) en collaboration avec des professeurs en administration de l'Université du Québec à Chicoutimi, notamment avec le statisticien Adolphe Diegel.

M. Denis Tremblay, directeur du *Quotidien*, est plutôt satisfait de l'association avec M. Diegel, qui dure depuis 1974. «À moins d'une vague épouvantable d'un côté ou de l'autre, nous ferons donc normalement un sondage dans la région», ajoute M. Tremblay.

Grâce à la présence de personnes ressources dans la région, le *Quotidien* s'en tire avec environ \$2,000 pour un sondage couvrant l'ensemble de son territoire.

A Granby, la *Voix de l'Est* pourrait recidiver, suite au succès remporté avec ses sondages-maison lors des dernières élections fédérales. En prenant systématiquement un électeur par bureau de vote (le 7e sur la liste au premier sondage et le 17e au second), le quotidien a mené deux sondages dans Brome-Missisquoi et Shefford.

Le rédacteur en chef, M. Alain Dionne, attendait le résultat du 18 février pour évaluer l'expérience. Or les résultats ont coïncidé avec les enquêtes de la *Voix de l'Est* qui avait prédit une défaite de Heward Graffey et un balayage libéral dans Shefford.

A Joliette, c'est l'hebdo régional — le *Joliette Journal* — qui fait depuis un certain temps dans les sondages, grâce à l'appui technique des professeurs en administration du cégep de Joliette. Le rédacteur en chef, M. André Lafrenière, n'a pas encore arrêté sa décision mais il «pense bien en faire un ou deux durant la campagne référendaire».

Signalons enfin que les regroupements d'hebdo régionaux n'entendent pas commander de sondages référendaires pour l'ensemble de leurs membres. Le directeur général des «hebdo-régionaux» (un regroupement voué à la défense des intérêts professionnels de ses membres), M. Jean Laval, indique que la question ne se pose même pas. «Ce serait trop délicat; nos membres ont différentes sortes d'allégeance, qu'ils indiquent souvent clairement dans leur publication», explique M. Laval.

Même chose du côté des hebdo A-1, important regroupement commercial des principaux hebdo vendus de la province. «On ne fait pas ça; on ne l'a jamais fait», se contente de dire M. Meloche, en précisant qu'il n'y a d'ailleurs jamais de «questions politiques» dans les enquêtes de marketing menées par les Hebdo A-1.

LE TANDEM IQOP DIMANCHE-MATIN

Commencé avec l'association CROP et Radio-Canada, cet inventaire des sondages prévus dans les médias se termine avec leur grand rival, le couple IQOP et *Dimanche-Matin*.

Le directeur de l'information de *Dimanche-Matin*, M. Claude Lavergne, n'entend pas briser la collaboration établie depuis un certain temps avec IQOP. En principe, il y aura donc des sondages d'IQOP dans *Dimanche-Matin* durant la campagne référendaire. M. Lavergne ajoute cependant en sourdine: «Ça dépend toujours de la compétition et du moment opportun.»

Pour le pdg et propriétaire d'IQOP, M. Jean-Pierre Nadeau, le portrait est beaucoup plus limpide. «IQOP fera au moins trois grands sondages d'ici le référendum, dont deux avec *Dimanche-Matin*», affirme sans hésitation M. Nadeau qui se fait fort de pouvoir sortir un sondage tous les quatre jours et promet de faire l'impossible pour en vendre un la dernière semaine de la campagne.

L'offre semble cependant excéder la demande, puisque aucun média, autre que *Dimanche-Matin*, n'a manifesté l'intention de faire appel à l'IQOP. Bien plus, l'agence de M. Nadeau ne semble pas avoir remonté complètement la côte au pied de laquelle l'avait jetée la guerre des sondages de 1976.

«On peut toujours avoir un sondage cheap d'IQOP pour \$10,000», dit Pierre Arcand de CKAC.

«La réputation d'IQOP n'est pas très forte: on a toujours l'impression que Nadeau est prêt à s'adapter à l'argent disponible», dit Bernard Cleary

de Télé-Capitale.

«IQOP a eu des faiblesses majeures. Malgré les améliorations ça reste l'IQOP avec une image fragile et un problème de crédibilité», selon Claude Masson du quotidien *Le Soleil*.

«J'ai confiance en CROP et Gallup mais je suis réticent devant tous les autres», affirme Marc Harrison du quotidien *The Gazette*.

«IQOP s'est amélioré du côté de l'échantillonnage mais on a encore des doutes», dit le professeur Vincent Lemieux de Laval.

Le rédacteur en chef du *DEVOIR*, M. Michel Roy, résume d'ailleurs assez bien l'impression recueillie auprès de la plupart des directeurs de médias: «Radio-Canada a retenu en exclusivité les services

de CROP; ça limite le champ. IQOP offre ses services mais on est réticent suite aux accidents de parcours de cette maison. IQOP devrait recourir à une personnalité dont la compétence est reconnue (un Vincent Lemieux ou un Maurice Pinard par exemple) pour assurer la totale crédibilité de la maison.»

LEMIEUX ET PINARD

L'exclusivité de CROP à Radio-Canada et les problèmes de crédibilité d'IQOP, pourraient bien amener certains médias, particulièrement les quotidiens, à avoir recours aux services de Vincent Lemieux de Laval ou de Maurice Pinard de McGill, qui ont déjà dirigé plusieurs sondages dans le passé.

Au moins trois médias ont d'ailleurs indiqué avoir reçu des offres de M. Pinard, qui œuvre habituellement avec son collègue Richard Hamilton de McGill et qui s'en remet à l'INCI pour la cueillette des données.

«Je reçois cinq demandes d'entrevues par jour et je dois arrêter quelque part», nous a d'ailleurs dit M. Pinard, les deux fois où nous avons sollicité une entrevue.

Vincent Lemieux de Laval travaille en collaboration avec ses collègues Jean Crête et Louise Ouellet. Il confie souvent la cueillette à l'INCI, en qui il a entière confiance. M. Lemieux se dit prêt à faire des sondages si on lui en fait la demande.

M. Lemieux avait d'ailleurs conçu, avec deux professeurs de Montréal, André Blais et Guy Lachapelle, un projet de sondage visant à mesurer l'influence des médias durant la campagne référendaire. A cette heure, il lui a cependant été impossible de trouver un commanditaire.

M. Lemieux devrait également faire un sondage privé pour un député, soucieux de toucher les bonnes cordes durant le référendum. Un propriétaire d'hebdo l'avait aussi approché, afin de connaître le sentiment de ses lecteurs sur la question référendaire, mais le projet a avorté.

Signalons enfin que le Centre de sondage de l'Université de Montréal ne fera probablement pas de sondage référendaire. Aucune demande n'était encore arrivée à la mi-février au Centre de l'UdM qui ne fait pas affaire avec les partis politiques et qui refuse les sondages devant être divulgués durant une campagne électorale ou référendaire.

UNE AUTRE GUERRE DES SONDES

M. Pierre Bouchard, du Centre des sondages de l'Uni-

versité de Montréal, prévoit même une autre guerre des sondages entre CROP et IQOP.

«Il est évident que les deux maisons n'ont pas la même méthode, ce qui implique un certain biais. S'il font des sondages référendaires, on peut s'attendre à une petite guerre», estime M. Bouchard.

Et ce biais, certains n'hésitent pas à en préciser la nature. «Une petite prime au PQ chez CROP et une petite prime au PLQ chez IQOP», dira Vincent Lemieux, en précisant cependant qu'il s'agit d'une comparaison des résultats et non d'une imputation de quelque mauvaise foi de l'un ou de l'autre.

Ce «biais» ou cette «petite prime» coïncide d'ailleurs avec la perception que se font les partis politiques de CROP et d'IQOP. Surtout depuis le sondage du ministère des Affaires intergouvernementales à l'automne 1979, réalisé par Édouard Cloutier en collaboration avec CROP, les libéraux parlent de «l'affinité de CROP avec le gouvernement Lévesque», selon l'expression de Pierre Bibeau.

Au PQ, par contre, l'on souligne que les sondages de CROP coïncident généralement avec les résultats obtenus dans ceux du parti.

DEUX PARTIS, DEUX VISIONS

Des entrevues avec MM. Pierre Bibeau et Alexandre

Stefanescu, respectivement du PLQ et du PQ, ont d'ailleurs permis de constater une attitude diamétralement opposée des deux formations eu égard aux sondages.

Les sondages constituent un outil important dans le fonctionnement du Parti québécois, selon M. Stefanescu, le secrétaire exécutif du parti. «Ça fait partie des outils modernes, c'est un moyen privilégié de connaître le sentiment de la population, mais ça ne remplace pas les contacts personnels et ça ne remplace pas le programme du parti pour la politique à suivre», dit M. Stefanescu.

Un expert contractuel, M. Michel Lepage, dirige les sondages du PQ. M. Lepage a incorporé sa propre compagnie afin d'éviter le biais que pourrait entraîner un sondage fait au nom d'un parti politique.

Selon M. Stefanescu, le PQ consacre environ \$25,000 par année aux sondages. Chaque sondage coûte environ \$1,000, le salaire minimum versé aux militants qui effectuent les entrevues.

Le PQ effectue de huit à 10 grands sondages «nationaux» par année et plusieurs sondages particuliers, sur les élections partielles ou tout autre sujet d'intérêt pour le parti.

Selon M. Stefanescu, le PQ effectuera certainement quelques sondages durant la campagne référendaire, afin de vérifier notamment l'impact des grands thèmes et le degré de

pénétration de certaines questions.

Au PLQ, c'est plutôt l'inverse, comme l'explique M. Pierre Bibeau, le directeur de l'animation et de l'organisation du parti.

Depuis l'arrivée de Claude Ryan au PLQ, le parti a fait un seul sondage, selon M. Bibeau. Ce sondage, commandé à une maison spécialisée, a démontré que Solange Chaput-Rolland l'emportait facilement sur tous les autres candidats, y compris M. Bernard Parent, susceptibles de porter les couleurs du PLQ lors de l'élection partielle dans Prévost.

Après avoir examiné la question avec des experts, notamment M. Yvan Allaire du groupe SECOR, le PLQ a décidé de ne pas mettre sur pied une équipe maison comparable à celle du PQ.

«On s'est rendu compte que ce serait dispendieux et pas tellement utile», ajoute M. Bibeau.

M. Allaire continue cependant à analyser et commenter les sondages publiés dans les médias, tout comme il a été élu pour le PLQ le grand sondage publié par M. Claude Morin à l'automne 1979.

M. Bibeau n'exclut pas la possibilité d'un sondage référendaire, comme certains membres du caucus le souhaiteraient. «Peut-être après le débat sur la question et avant l'émission des brefs, on procé-

Suite à la page 20

BIENVENUE!

Quelques renseignements à propos de l'inscription de vos enfants dans les écoles du Québec

L'inscription obligatoire
Votre enfant fréquentera la maternelle, l'école primaire ou l'école secondaire en septembre. Vous devez savoir que l'inscription est obligatoire pour tous les élèves de la maternelle, du primaire ou du secondaire.

Votre commission scolaire vous renseignera sur les modalités d'inscription.

Les classes d'accueil
Tout enfant non francophone qui se dirige vers l'école française et qui ne parle pas — ou parle peu — le français, peut bénéficier des services offerts par les classes d'accueil du préscolaire, du primaire ou du secondaire.

Les classes d'accueil permettent à l'enfant d'apprendre le français avant de fréquenter une classe de langue française correspondant à son âge et à son niveau de scolarité.

Certaines familles québécoises francophones peuvent aussi inscrire leurs enfants dans une classe d'accueil si, à cause de circonstances exceptionnelles — un long séjour à l'étranger par exemple — l'enfant n'est pas prêt à suivre une classe de langue française.

Sachez...
qu'il existe au Québec des commissions scolaires catholiques et des commissions scolaires protestantes. Les enfants qui n'appartiennent ni à l'une ni à l'autre de ces religions peuvent être inscrits dans l'une ou l'autre de ces commissions scolaires au choix des parents;

que, dans toutes les commissions scolaires, les parents peuvent demander l'exemption de l'enseignement religieux pour leurs enfants; qu'à 4 ans, l'enfant peut être inscrit dans une maternelle d'accueil à plein temps ou à demi-temps, selon le choix des parents. Les enfants de 5 ans, inscrits dans les

maternelles d'accueil, vont à l'école toute la journée; que pour être admis dans une maternelle d'accueil, l'enfant doit avoir 4 ans avant le 1er octobre; que les classes d'accueil du primaire et du secondaire reçoivent les élèves de 6 à 17 ans qui ont besoin d'un support linguistique; que, dans les régions où le nombre d'élèves de 6 à 17 ans ayant besoin d'une telle aide est insuffisant pour former une classe, les commissions scolaires, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, offrent des mesures spéciales d'accueil à ces élèves.

La Charte de la langue française
La Charte de la langue française stipule que «toute personne admissible à l'enseignement au Québec a droit de recevoir cet enseignement en français».

L'admissibilité à l'enseignement en anglais
Cependant, la Charte maintient les écoles de langue anglaise et votre enfant peut y être admis s'il répond à l'une ou l'autre des conditions suivantes:

a) le père ou la mère a reçu, au Québec, l'enseignement primaire en anglais;

b) le père ou la mère était, le 26 août 1977, domicilié au Québec et a reçu, hors du Québec, l'enseignement primaire en anglais;

c) l'enfant, lors de sa dernière année de scolarité au Québec avant le 26 août 1977, recevait légalement l'enseignement en anglais, soit dans une maternelle publique, soit à l'école primaire ou secondaire;

d) l'enfant a une sœur ou un frère aîné qui répond à la condition précédente.

La déclaration d'admissibilité
Si votre enfant répond à l'une ou l'autre de ces conditions et si vous choisissez pour lui l'école de langue anglaise, votre commission

scolaire vous fournira, lors de la demande d'inscription, les formulaires appropriés pour qu'il puisse obtenir une «déclaration d'admissibilité à l'enseignement en anglais».

Rappelez-vous cependant que si votre enfant ne répond à aucune des conditions mentionnées plus haut, il devra fréquenter une école de langue française.

Par ailleurs, si l'enfant a déjà obtenu une «déclaration d'admissibilité à l'enseignement en anglais», vous n'avez, si on vous le réclame, qu'à présenter ce document à la commission scolaire lors de son inscription.

L'école de langue française: un choix
Même si votre enfant est admissible à l'enseignement en anglais, vous pouvez choisir de l'inscrire dans une école de langue française. Dans un tel cas, il est utile que vous sachiez que l'enfant admissible à l'enseignement en anglais conserve toujours le droit de recevoir cet enseignement et qu'il peut transmettre ce droit à ses enfants; qu'il suffit, pour lui faire reconnaître ce droit, de faire une demande d'admissibilité à l'enseignement

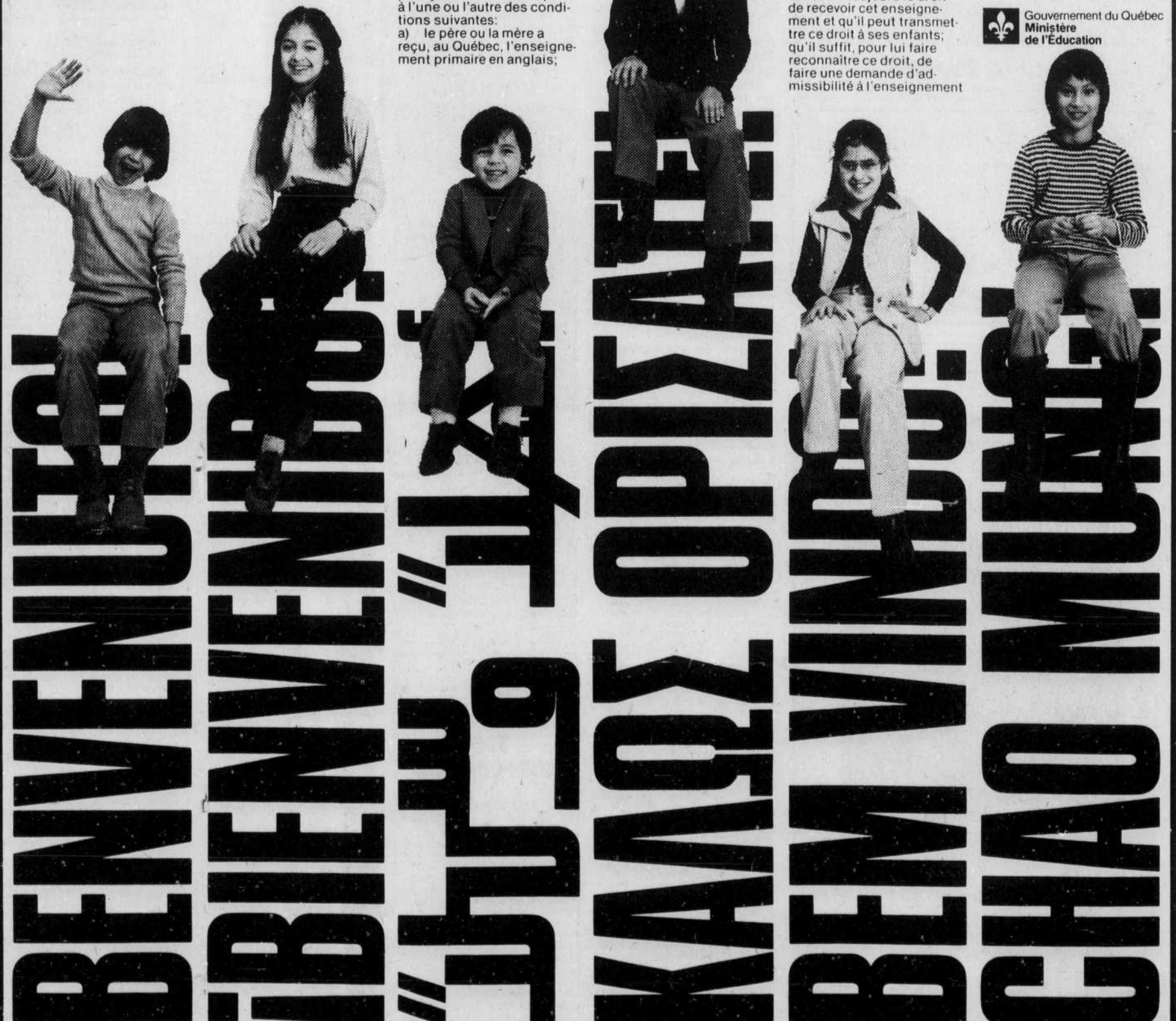
en anglais, tout comme si vous aviez l'intention de l'inscrire dans une école de langue anglaise; que la déclaration d'admissibilité qui sera émise à son nom demeure valide pour les années à venir.

Pour en savoir davantage...

... sur les classes d'accueil: vous pouvez vous adresser à la commission scolaire catholique ou protestante de votre territoire ou communiquer avec le Bureau de coordination des classes d'accueil — Direction régionale de Montréal. Téléphone: 514-873-3744.

... sur l'admissibilité à l'enseignement en anglais: vous pouvez communiquer avec la commission scolaire catholique ou protestante de votre territoire, avec une direction régionale du ministère de l'Éducation ou encore avec le Bureau de l'admissibilité à l'enseignement en anglais — Direction régionale de Montréal. Téléphone: 514-873-7068.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation



La sociobiologie n'est pas raciste

Inventeur de la sociobiologie, qui a inspiré la «nouvelle droite» en France, Edward Wilson répond ici aux accusations portées contre lui.

par Claude Fischler

EDWARD O. WILSON, zoologiste, spécialiste des insectes sociaux, professeur à Harvard et père fondateur de la sociobiologie, a cinquante ans. C'est un personnage doux, une sorte de savant distrait, cousin de Cosinus ou de Tournesol. Il reçoit dans un laboratoire où règne la température tropicale nécessaire à ses termites et ses fourmis; la voix est presque couverte par le souffle de la climatisation. Ses deux livres principaux (*Sociobiology: the New Synthesis* et *On Human Nature*) (1) ont déclenché de violentes polémiques. Selon ses critiques les plus acerbes, en particulier des intellectuels et des scientifiques de gauche, la sociobiologie ne serait que la remise au goût du jour de vieilles théories issues du darwinisme social et des courants qui donneront naissance aux doctrines racistes du vingtième siècle. L'intérêt que lui porte la nouvelle droite en France confirmerait cette filiation. Edward Wilson, peut-être affecté par ces attaques, gardait le silence depuis plusieurs mois, n'accordant que de très rares interviews.

«Vous avez inventé la sociobiologie. Quelle en est votre définition?»

— C'est une discipline scientifique, récente mais déjà bien affirmée. Elle a pour objet l'étude systématique des bases biologiques de toutes les formes de comportement social. Ce qui la distingue de l'éthologie et des recherches classiques sur le comportement, c'est qu'elle fait intervenir pleinement les concepts et les méthodes de l'écologie et de la génétique, et aussi qu'elle analyse des sociétés considérées globalement.

«Mais je voudrais insister sur un point: il faut faire la distinction, aujourd'hui, entre les deux acceptions qu'a prises le mot «sociobiologie». Il y a d'un côté le sens scientifique: une discipline clairement définie. Et d'un autre côté il y a un sens vulgaire: la sociobiologie, ce serait en somme, toute croyance selon laquelle le comportement social de l'homme est fondé sur les gènes. Je m'empresse de dire que cette proposition, à mon sens, contient une assez grande part de vérité. Mais ce n'est qu'une proposition, indépendante de la recherche en sociobiologie, et qui ne dérive pas obligatoirement de ses découvertes.

«Voici ce qui s'est passé: les premiers sociobiologistes se sont d'abord demandé si les concepts qu'ils avaient forgés en étudiant le comportement animal ne pourraient pas un jour être utilisés pour étudier le comportement humain. Et effectivement ils ont trouvé certaines concordances, des phénomènes pour lesquels certains concepts paraissaient «coller» (la territorialité, les comportements dits altruistes, la parenté...).

«Mais voici que cette démarche attire l'attention de certains éléments politisés, davantage à gauche qu'à droite, d'ailleurs. Pour eux, cette tentative porte en elle un danger, le germe d'un dogmatisme du déterminisme génétique «dur», qui pourrait faire l'affaire de la droite: si l'homme est déterminé génétiquement, pas question de changer ou réformer quoi que ce soit. C'est donc à gauche, en somme, que l'on a défini l'acception large, le sens vulgaire du mot «sociobiologie».

— Il est pourtant clair, en France en tout cas, que la sociobiologie a été «lancée» par ce que l'on appelle la nouvelle droite.

— Je dois avouer que je n'ai pas encore lu Alain de Benoist. Je ne connais pour l'instant que la *Barbarie* et le *visage humain*, de Bernard Henri Lévy...

— Attendez... Il y a la nouvelle philosophie et il y a la nouvelle droite...

— Pardonnez mon ignorance. Raison de plus pour attendre avant de se prononcer. La seule chose que je puisse dire, c'est ceci: moi-même, je me suis essayé à certaines interprétations politiques de la sociobiologie dans mon livre *On Human Nature*, par exemple à propos du comportement sexuel, de la situation des homosexuels. Mais il ne me paraît absolument pas légitime d'utiliser l'apport de la sociobiologie pour prétendre fonder en théorie, globalement, un système politique préexistant, quel qu'il soit. On ne peut voir les choses que de manière analytique, point par point, pas à pas.

— Personnellement, comment vous situez-vous politiquement?

— À l'origine, je n'avais guère d'autre horizon que celui du laboratoire. En fait, j'ai longtemps bien correspondu à ce que l'on appelle aux États-Unis un «liberal» classique; j'étais l'universitaire de gauche typique. Par certains côtés, je le suis resté: voir mes prises de position en faveur des droits de la femme. Sous d'autres rapports, je suis devenu plus conservateur: par exemple, j'ai acquis à la lueur de la sociobiologie un respect nouveau pour les institutions, pour la force de la religion. Et il y a au moins un aspect — la question des «gay rights», les droits des homosexuels, en faveur desquels j'ai pris très tôt position, toujours en tirant des conclusions de la sociobiologie — qui me rapproche plutôt de l'extrême gauche, des «radicals».

«Aujourd'hui, le mouvement dont je me sens le plus proche, c'est ce que nous appelons ici les «néo-conservateurs», des hommes venus de la gauche et de l'extrême-gauche, comme Daniel Bell, James Q. Wilson, Norman Podhoretz (le directeur de la revue *Commentary*, très estimée ici). L'objectif est de fonder aux États-Unis un authentique mouvement intellectuel conservateur (il n'y a dans la tradition politique américaine qu'une extrême-droite anti-intellectualiste, isolationniste, agressive, liée à la religion fondamentaliste). Fonder une pensée conservatrice, c'est un peu, je crois, un peu plus à droite, le projet de votre nouvelle droite?

— À ceci près que la nouvelle droite est composée d'hommes qui viennent de l'extrême droite et non de la gauche.

— Vraiment? Manifestement, je ne comprends pas grand-chose à la vie intellectuelle et politique en France. En tout cas je crois que nous assistons, ici comme chez nous, à des reclassements politiques très profonds. Et en ce qui me concerne, ce qui m'intéresse d'abord, ce n'est pas d'être classé politiquement, c'est d'être un scientifique qui construit une discipline.

— À gauche comme à droite, chez vos critiques comme chez vos laudateurs, on vous associe souvent à des travaux très controversés, comme ceux d'Eysenck et de Jensen sur l'hérédité du quotient intellectuel...

— Eysenck comme Jensen sont très spécialisés, ils travaillent sur un champ très étroit. Je n'ai pas à me prononcer sur la validité de leurs travaux: pour moi, ce qui compte, c'est qu'ils ne s'appuient sur aucune base théorique; ce sont des empiriques qui se bornent à faire des mesures et à en tirer la simple conclusion que beaucoup d'aptitudes humaines sont héréditaires. C'est très différent du propos de la sociobiologie, qui s'est édifiée à partir de bases théoriques soigneusement élaborées. Et pour ce qui est

de la transmission génétique des aptitudes, la sociobiologie, d'un point de vue théorique, s'accommode aussi bien de l'idée d'une transmission non génétique.

— Passons en revue, si vous le voulez bien, certaines des accusations portées contre la sociobiologie...

— Il y en a une qui m'irrite particulièrement, et à laquelle je voudrais tout de suite répondre. Certains de mes collègues, très politisés, sur des positions marxistes dures, prétendent que la sociobiologie humaine ne repose sur rien, n'a aucune substance. C'est absolument, totalement faux. Voici trois revues scientifiques internationales, publiées par des éditeurs réputés, dirigées par des chercheurs de notoriété mondiale, et qui traitent exclusivement de cette nouvelle discipline.

— C'est un argument d'autorité: le fait qu'on publie ne signifie nullement que les hypothèses avancées soient vérifiées...

— Nullement, en effet. Mais ce que ça signifie, c'est qu'il y a beaucoup de travaux et de données, qu'il y a matière à hypothèses et à discussions. Et je suis hors de moi lorsque des scientifiques réputés s'obstinent à ignorer ces publications. Richard Lewontin, par exemple, remet en cause toute la théorie de l'évolution néo-darwinienne, à laquelle il a pourtant apporté une contribution majeure, pour nier la sociobiologie.

— L'une des accusations les plus graves portées contre vous, c'est que la sociobiologie contiendrait de quoi fonder les doctrines racistes, sexistes...

— Complètement absurde! Même si l'on trouvait des différences génétiques entre des «races», cela n'aurait rien à voir avec le racisme. Le racisme, c'est la croyance selon laquelle de telles différences peuvent et doivent servir à opérer des discriminations entre les hommes. De toute façon, ce n'est pas en termes de race qu'il faut poser le problème des différences génétiques: il n'y a pas de races, il n'y a que des variations dans la distribution géographique de certains traits, comme la couleur de la peau, l'aptitude à digérer le lait... (2) Je suis convaincu qu'il faut chérir et protéger la diversité: c'est une conviction que je tire, là encore, de la sociobiologie.

— Qu'avez-vous à répondre, à ceux qui déclarent que la sociobiologie se contente de comparer l'homme aux insectes?

— Que c'est une affirmation absurde, grossière, ignorante. Ce que nous tirons de l'étude des sociétés d'insectes, ce sont les principes premiers qui gouvernent l'évolution des systèmes sociaux. Nous faisons la même chose de ceux qui étudient les bactéries du côlon ou la mouche drosophile, pour établir les principes de base de la génétique. Étudier l'altruisme, la parenté, la territorialité, tout ceci n'a vraiment aucun rapport avec le fait de comparer les fourmis et les hommes. Il ne viendrait à personne, en biologie moléculaire, l'idée de dire que la mouche drosophile «est comme l'homme», il s'agit uniquement d'étudier le matériel commun à tous les systèmes vivants.

— Qu'appellez-vous, en fin de compte, «nature humaine»?

— C'est un ensemble de tendances fondamentales, de propensions communes, décelables dans chaque catégorie de comportement. Ces tendances sont souvent — mais pas toujours — liées aux contraintes génétiques qui s'exercent sur le développement mental. Il est de mieux en mieux établi que, partout sur

la terre, les hommes ont fréquemment en commun un certain nombre de caractéristiques essentielles, dans leur manière de penser et d'interagir.

«Prenons l'exemple de la classification des couleurs: en gros, les hommes tendent partout à distinguer quatre catégories qui correspondent aux quatre couleurs fondamentales: le rouge, le jaune, le bleu et le vert; et nous savons aujourd'hui qu'il y a à cela une base neuro-physiologique. Il y a beaucoup d'autres exemples qui montrent l'existence d'une propension statistique à apprendre tel comportement plutôt que tel autre.

— Pensez-vous, oui ou non, comme on vous a accusé de le croire ou de le laisser croire, que l'ordre social se réduit à l'ordre biologique, qu'il est donc immuable, et que l'homme n'a aucune liberté, aucune autonomie?



— Mais bien sûr que non! Puis-je d'ailleurs vous faire remarquer ceci: ceux qui, parmi mes critiques, croient à l'influence exclusive du milieu nient eux-mêmes la liberté humaine, puisque selon eux tout pouvoir pourrait modeler les hommes absolument à sa guise? Certains auteurs, Lionel Trilling par exemple et, même

à gauche, Marcuse et surtout Chomsky ont bien vu qu'il doit y avoir en nous des tendances fondamentales innées. Non, décidément, ce fameux dilemme inné/acquis n'existe que dans les mots.

«Pour être clair, je crois qu'il faut partir des deux positions les plus extrêmes. D'un côté, il y a l'environnementa-

lisme pur et simple: pour lui, tout vient du milieu, et la probabilité qu'un individu apprenne tel comportement plutôt qu'un autre est exactement le même. N'importe qui peut apprendre n'importe quoi. En face, nous avons le déterminisme génétique absolu: les êtres humains, comme les fourmis, ne seraient capables d'acquiescer qu'une seule forme de comportement. Je dis, moi, que ces deux positions sont complètement fausses. La vérité est entre les deux: nous sommes capables d'apprendre une grande variété de comportements, mais l'éventail des possibilités n'est pas infini. Exemple: l'homme manifeste une nette propension à n'avoir des relations sexuelles qu'avec des individus extérieurs à la fratrie.

«Certes, nous pouvons être poussés, conditionnés, forcés à apprendre certaines choses: par exemple, à faire des enfants à une sœur, à tuer et manger nos semblables. Mais il y a des comportements qui nous viennent plus facilement, que nous apprenons plus vite, qui sont affectivement plus satisfaisants. Et quand on étudie ces propensions, on voit qu'elles renvoient à des tendances extrêmement précoces du développement chez l'enfant.

— Mais vous croyez à une sorte de morale des gènes?

— Encore une fois, l'éventail virtuel de nos comporte-

ments est très large. Mais que vienne une forme de société, disons une dictature, qui veuille appliquer par la contrainte un régime proprement inhumain, et il y en a en nous quelque chose qui résiste: les gènes, en quelque sorte, tiennent la culture en laisse. Nous avons tendance à croire, à sentir que ceci est bien et cela mal. Or, ce que les hommes considèrent comme des principes moraux universels, cardinaux, n'aurait aucun sens pour des termites — imaginaires — qui auraient notre intelligence: ils trouveraient le cannibalisme tout à fait légitime, l'inceste frère/sœur aussi. Et donc certains de ces valeurs de bien et de mal cardinales sont littéralement spécifiques, propres à l'espèce, à ce que j'appelle la nature humaine.

— Y a-t-il une analyse socio-biologique des «résistances» à la sociobiologie?

— Peut-être: défense du territoire et tribalisme...» (Le Monde)

Notes

(1) *Sociobiology: the New Synthesis*, Belknap/Harvard University Press, Cambridge, Massachusetts, 1975.

(2) *On Human Nature*, Harvard University Press, Cambridge, Massachusetts, 1978. Traduction française: *De l'humaine nature*, Robert Laffont, Paris, 1979.

(3) Une grande partie de l'humanité ne tolère pas le lait à l'âge adulte, par suite d'une déficience enzymatique.

Un grand cru à Québec



Pour des affaires rondement menées

Pour un voyage d'affaires, un grand congrès ou une simple réunion ne regroupant que quelques personnes, le Château Frontenac vous offre une ambiance sans pareille pour laquelle il est réputé depuis longtemps. De plus, le restaurant du Château, «Le Champlain», est considéré comme l'une des meilleures tables d'Amérique du Nord. Et notre Piano-bar est l'endroit tout indiqué pour savourer un moment de détente à la fin de la journée. Venez donc goûter l'hospitalité du Château Frontenac, à Québec!

Pour réserver, composez sans frais 1-800-268-9420.

CP Hôtels

Le Château Frontenac

1, rue des Carrières, Québec G1R 4P5 (418) 692-3861

CP et sont les marques déposées de Canadien Pacifique Limitée

Avec Delta, une seule escale et vous êtes à Philadelphie!

Avec le vol Delta de 15h55 vous êtes à Philadelphie à 18h41, après une seule escale. Nous vous offrons aussi quatre autres vols chaque jour vers cette destination: 7h30, 10h40, 12h50 et 17h55. Appelez Delta au 337-5520 ou votre agent de voyage. Delta est toujours là.



Détenteur d'un permis du Québec. Horaires sujets à changement sans préavis.

Des papas qui s'ignorent

Un enfant rebelle, une victime soumise, un parent persécuteur ou sauveur, sommeillent en nous. Nos relations ne sont pas «adultes». Les stages d'analyse de travail transactionnelle veulent aider à y voir plus clair.

par Muriel Ray

VOUS arrive-t-il de faire des appels de phares ou de klaxonner lorsqu'un automobiliste ne respecte pas le code de la route? Si oui, le pronostic est plutôt sombre: selon les normes de l'analyse transactionnelle, vous risquez fort d'appartenir à la triste engeance des persécuteurs!

Pour l'analyse transactionnelle, en effet, sommeille en chacun de nous un enfant rebelle, une victime soumise, un parent persécuteur ou sauveur. Toutes ces attitudes, apprises dès l'enfance, parasitent nos relations, c'est-à-dire les marchandages plus ou moins conscients, les «transactions» que nous établissons avec d'autres. Il est bien rare que nous échangeons rationnellement, d'adulte à adulte, et nous avons, au contraire, tendance à rejouer éternellement le même scénario: toute victime sait parfaitement comment réveiller en son interlocuteur le bourreau qui dort!

Les entreprises ont trouvé là un nouveau débouché pour leur budget formation: 6 000 francs pour que les spécialistes de l'I.P.P.S.O. (Institut

pour le perfectionnement psychologique des organisations, groupe CEGOS) apprennent en six jours aux cadres comment négocier en toutes occasions de façon constructive, adulte, adaptée au problème posé. L'analyse transactionnelle compte, affirment ses promoteurs, à son actif quelques réussites éclatantes. Ainsi dans une filiale hollandaise du groupe Exxon, l'ensemble des membres du comité d'entreprise ont suivi un stage. La direction comprit que, en refusant de communiquer certaines données aux représentants du personnel, elle avait adopté une attitude très parentale. Il était dès lors inévitable que les syndicalistes réagissent en enfants rebelles. Au cours du stage, chacun apprit à évaluer, en «adulte», les avantages et les inconvénients de la diffusion d'informations. L'histoire se termine en conte de fées: la direction accédera à la demande du comité afin de développer un climat social plus constructif au sein de l'entreprise.

Les cadres qui s'inscrivent à un séminaire d'analyse transactionnelle obéissent à des

motifs variés. Les problèmes psychologiques personnels y ont largement leur place. «J'avais des difficultés», explique l'un d'eux. Alors j'ai commencé une psychanalyse. Mais j'étais complètement perdu. Le psychanalyste ne disait rien, n'intervenait pas. Je lui ai demandé ce que je devrais lire pour mieux comprendre. Il m'a répondu: «Surtout, ne lisez rien». Mais un jour, je suis tombé sur un bouquin américain, Naitre gagnant. C'était clair, simple; ça apportait des réponses. J'ai laissé tomber la psychanalyse et je me suis inscrit dans un stage d'analyse transactionnelle proposé par mon entreprise.»

Les praticiens, eux, se méfient de toute tendance à une «psychologisation» excessive. Comme l'explique Dominique Chalvin, l'un des promoteurs en France de cette nouvelle technique: «Pas question pour nous de jouer les apprentis-sorciers. Un animateur n'est pas un thérapeute. On peut ne pas changer de personnalité profonde, mais mieux se débrouiller avec sa personnalité, en minimisant les côtés

negatifs, et en développant les côtés positifs.» Cette modeste détonne agréablement. Finis certains stades de relations humaines ancienne manière, d'où l'on ressortait traumatisé et anxieux. Il ne s'agit plus de mettre au jour et de bouleverser nos subtils équilibres inconscients, mais de promouvoir des comportements efficaces et adaptés. L'analyse transactionnelle, c'est l'anti-psychodrame. On ne se demande plus: «Qui suis-je?», mais «Comment faire?»

Pour éviter que les participants ne «plongent» dans l'introspection, on multiplie les garde-fous. Certains praticiens préfèrent éviter les séminaires résidentiels: les participants rentrent chez eux le soir, ce qui empêche que des liens affectifs ne se développent intempestivement au sein du groupe. «Il faut que les gens gardent les pieds par terre», déclare un animateur. «Moins il y aura de différence entre le stage et la situation de



travail, mieux cela vaudra.» On choisira un lieu sûr, confortable sans agressivité; un salon loué dans un hôtel particulier près de l'Etoile fera parfaitement l'affaire. Ri-

deux de velours pourpre et lustres à pendeloques. On garde la cravate. Pendant le stage, un animateur recommandera: «Inutile de choquer. Il vaut mieux cacher un anti-

conformisme réel sous un conformisme apparent qui ne heurtera pas les autres.»

Conformisme ou pas, à la fin des trois premiers jours, consacrés à l'acquisition des notions-clés, la plupart des stagiaires sont «mordus». On leur a offert une grille d'analyse simple, concrète, efficace. Plusieurs mois s'écouleront avant la deuxième session. Ils seront mis à profit pour lire et réfléchir. Les notions de l'analyse transactionnelle sont souvent appliquées avec une docilité surprenante par des ingénieurs peu accoutumés à jongler avec les concepts psychologiques: «Je me suis aperçu que je me comportais un peu trop en parent-sauveur vis-à-vis de mes employés», explique l'un d'eux. Dès qu'il y avait un problème, je le résolvais pour eux. Il s'était développé un climat paternaliste, et personne ne prenait plus d'initiatives.»

Les jeux de rôle et exercices pratiques qui occupent la seconde session restent soigneusement centrés sur les problèmes de l'entreprise. Au stagiaire qui proposera de parler de sexualité, on fera rapidement comprendre qu'il y a d'autres lieux pour cela.

Les adversaires de l'analyse transactionnelle la considèrent comme la dernière trouvaille du management social, une façon de mieux intégrer l'homme dans l'entreprise. Ses partisans soulignent son réalisme: l'entreprise existe, qu'on le veuille ou non, et

l'homme doit y travailler. Se référant aux recherches de Michel Crozier, ils estiment que tout ce qui aide l'individu à mieux négocier accroît sa marge de liberté.

Michel Crozier, lui aussi, se méfie d'une interprétation trop réductrice: «Ça ne fait jamais de mal de se décrasser un peu en jouant au papa et à l'enfant! Les techniques de l'Ecole des relations humaines avaient d'abord eu pour jonction d'améliorer la productivité. Ça ne les a pas empêchées d'être récupérées, dans une tout autre perspective, en 1968.»

L'intérêt de l'analyse transactionnelle réside moins dans ses objectifs que dans l'idéologie qui la sous-tend: mai 1968 est loin, et Marcuse oublié. On renonce aux concepts usés d'aliénation ou de déterminisme. La liberté et la responsabilité sont remises à l'homme. Nos expériences pré-oedipiennes ne fixent pas nos traits de personnalité à jamais. «Il y a toujours quelque chose à faire», et il suffit de le vouloir.

Un exemple? Après chaque exercice, le stagiaire est invité à faire par écrit le point de sa réflexion. Disparu le «travail de l'inconscient», dont parlaient les psychanalystes: c'est par la réflexion active et volontaire que l'on devra progresser. En ce sens, l'analyse transactionnelle est plus qu'une mode. Elle reflète l'esprit du temps.

(Le Monde)

Sondages et référendum

Suite de la page 18

dera à un sondage pour préciser certains points particuliers. Dans ce cas, nous ferons appel à une maison spécialisée — peut-être une agence de l'extérieur pour assurer la confidentialité — en association avec nos propres experts dirigés par M. Allaire.»

QUELQUES PISTES...

Le présent travail visait d'abord à dresser l'inventaire prévisible, à circonscrire la carte des sondages qui seront publiés durant la campagne référendaire.

Signalons néanmoins quelques questions soulevées par les directeurs de médias au fil de notre enquête. Le coût des sondages demeure l'élément majeur invoqué par la plupart des médias pour la non publication de sondages. Bien que les maisons spécialisées offrent un tableau de tarification (incluant plusieurs facteurs, tels le nombre de questions, l'échantillonnage de départ, le type d'entrevue, etc...)

il semble bien que les négociations sont de mise ici comme ailleurs.

«On peut avoir un bon sondage pour \$15,000, en négociant fermement avec le sondeur», dira Jean Sisto de La Presse.

Bruno Gauron de Radio-Canada indique que le sondage dévoilé en décembre 1979 a coûté entre \$15,000 et \$25,000.

Claude Masson du Soleil révèle que le sondage réalisé par IQOP (une seule question posée immédiatement après le dévoilement de «la question référendaire» à l'Assemblée nationale) a coûté entre \$6,000 et \$7,000.

Bernard Cléry de Télé-Capitale estime qu'un bon sondage couvrant les diverses régions desservies par TVA aurait coûté entre \$30,000 et \$35,000.

Claude Lavergne de Dimanche-Matin refuse d'avancer quelque chiffre, «tellement ça varie d'un sondage à l'autre».

Il semble, par ailleurs, que

les médias d'information commanditent des sondages pour des questions de prestige, puisque personne n'est à même de constater une augmentation du tirage ou de l'auditoire à la suite de leur divulgation.

Les directeurs de médias d'information ne craignent pas trop les «sondages-bidons» durant la campagne référendaire, en raison notamment de l'expertise et du sens critique acquis depuis dix ans au Québec, particulièrement à la faveur de la guerre des sondages de 1976.

Toujours vigilant, le comité de surveillance des sondages promet d'ailleurs de suivre de très près et de démasquer les «étoiles filantes» qui viendraient brouiller le ciel des sondages.

Malgré la position du comité de surveillance, plusieurs médias se disent prêts à dévoiler des sondages durant la dernière semaine de la campagne référendaire.

Les opinions diffèrent grandement sur l'utilité de mener des sondages à travers le Canada durant la campagne référendaire: pour certains, il serait utile et important de connaître l'attitude des Canadiens; d'autres craignent cette «ingérence» dans les affaires québécoises.

FIN

† DÉCÈS

CORRIVEAU, Marie-Ange, sœur. — A Montréal, le 2 mars 1980 à l'âge de 78 ans, est décédée, sœur Marie-Ange Corriveau, M.M. de St-Désirée, religieuse de Marie réparatrice. Les funérailles auront lieu mercredi 5 mars. Le convoi funéraire partira de la chapelle du couvent No. 1025 rue Mt-Royal ouest où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7 heures.

CHARBONNEAU, Napoléon. A Beloeil, le 1er mars 1980, à l'âge de 86 ans, est décédé, M. Napoléon Charbonneau, époux de Hélène Burelle. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants Réal (Fernande Dubuc), Cécilien (Rose Aline Grégoire), Jean-Guy (Jeanne Lévesque), M. Georges Trudeau son gendre (époux de feu Fernande Charbonneau), ainsi que 12 petits enfants. Exposé au salon funéraire Maurice Demers, 234 chemin des Patriotes à Mont-St-Hilaire. Les funérailles auront lieu le mardi 4 mars. Le convoi funéraire partira à 10 heures 15, pour se rendre à l'église de Mont-St-Hilaire où le service sera célébré à 10:30 A.M. heures. Et de là au cimetière de Mont-St-Hilaire lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7 heures.

GODIN, Dr Antonio. — A Montréal, le 2 mars 1980 à l'âge de 83 ans, 10 mois, est décédé, le Dr P.E. Antonio Godin, membre du Collège des médecins et chirurgiens de la Province de Québec et du Medical Council of Canada. Il fut attaché à l'hôpital Notre-Dame et Ste-Justine. Il laisse dans le deuil son épouse Carmelle Leblanc ainsi que plusieurs belles-sœurs et

beaux-frères: Mme Joseph Godin (Régina), Mme Eudore Godin (Elizabeth), M. et Mme Gildas Leblanc (Léonie), M. et Mme Honoré Leblanc (Rose), M. et Mme Raymond Leblanc (Hermance), M. Polydore Leblanc, M. et Mme Oscar Lavigne (Jeannel), M. et Mme Benoît Lechasseur (Thérèse), sœur Claire Leblanc, s.p.c., ainsi que de nombreux neveux et nièces. Les funérailles auront lieu le mercredi 5 mars. Le convoi funéraire partira des salons Alfred Dallaire Inc. et J.S. Vallée Ltée No 1111 rue Laurier ouest, Outremont à 13 heures 45, pour se rendre à l'église St-Viateur d'Outremont où le service sera célébré à 14 heures. Et de là au cimetière Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 17 à 19 heures.

MIREAULT, Sœur Lucille S.S.A. — Après une brève maladie, à l'hôpital Général de Verdun, le 2 mars 1980, est décédée Sœur Lucille Mireault de la Congrégation des Sœurs Ste-Anne. Sœur Lucille était professeur à l'Institut Esther Blondin de St-Jacques de Montcalm depuis 16 ans. Outre ses compagnes affligées, elle laisse sa mère Mme Henri Mireault de Ste-Marie Salomé, cte Montcalm, ses sœurs: Mariette S.S.A., Madeleine (Mme C. Blanchard), Marguerite S.S.A., ses frères Messieurs Norbert, Jérôme et Antoine tous trois de Ste-Marie ainsi que ses beaux-frères, belles-sœurs et de nombreux neveux et nièces. Les funérailles auront lieu le mercredi 5 mars à 1:30 heures en la Chapelle de la Maison-Mère de Lachine où elle est exposée (745, 18e avenue). Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PATTERSON, Béatrice. — A Montréal, le 29 février 1980, est décédée, Béatrice Patterson, fille de Geneviève et Donald Patterson. Les funérailles auront lieu mardi 4 mars à 3 heures, à l'église Unitarian Church (coin Simpson et Sherbrooke). Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NÉCROLOGIE

J. ÉMILE CLOUTIER

A Montréal, le 2 mars 1980, à l'âge de 89 ans est décédé Monsieur J. Émile Cloutier, époux de feu Fabiola Gervais. Retraité de la C.E.C.M. en 1956, il fut principal des écoles Sault-au-Recollet, St-Ambroise et Antheim Verreault et directeur général des Cours du Soir de la Région de Montréal. De 1956 à 1962, il fut conférencier à l'emploi du Ministère des Transports du Québec. Décoré de l'Ordre du Mérite Scolaire.

Il était le père de: Jeanne, t.s.p., Paul, notaire, décédé, Jacqueline C. Brouillet, Marcelle, (Jacques Boudrias), Gilles, pharmacien, décédé, (Denise Fagnant), Dr. Yvon (Gabrielle Guilbeault), Camille C. Cantin, Monique (Marcel Baillargeon), Jean-Pierre, avocat (Agathe Lafortune).

Il laisse 19 petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi, le 6 mars, à 11 heures. Le convoi funéraire partira des salons Boudrias & Cormier Ltée, 816 Boul. Ste-Croix, Ville-Laurent, pour se rendre à l'Eglise St-Laurent où le service sera célébré à 11 heures et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges. Au lieu de fleurs, une offrande au Père Louis Badeaux c.s.c., Missionnaire en Haïti, serait appréciée. M. Cloutier sera exposé à partir de 14 heures, mardi le 4.



le Permanent

La Compagnie de Fiducie, Canada Permanent
La Compagnie d'hypothèques Canada Permanent

Depuis 125 ans, le Permanent possède une vaste expérience dans le domaine financier. La société de fiducie le Permanent est votre administrateur de confiance tout désigné.

Bien sûr, vous voulez en savoir davantage! Appelez-nous.

600 ouest,
boul. Dorchester
Montréal
861-8855

1326,
avenue Greene
Westmount
931-7554

183, boul. Hymus
K-Mart Plaza
Pointe-Claire
697-3883

5222 chemin
de la Reine-Marie
Snowdon
489-9381

3131, ch. Côte-Vertu
Centre d'achats Place Veru
Ville St-Laurent
337-2772

JOHANNESBURG

IBERIA vous y mène. Une centaine d'autres destinations vous sont offertes à partir de Madrid. Profitez de votre escale pour vous familiariser avec la culture madrilène, la cuisine, les boutiques, le casino, la vie nocturne. Offrez-vous le service 1ère classe. Découvrez une des grandes capitales de l'Europe. Pour en savoir plus, communiquez avec votre agent de voyage ou avec IBERIA: 861-9531.





Chris Nilan a joué un fort match contre les Flyers de Philadelphie dimanche et sa performance pourrait inciter Claude Ruel à le garder avec le Canadien jusqu'à la fin de la saison. Nilan, un Américain, a livré bataille à Bob Kelly et a mérité une passe sur le but de Pierre Mondou. Ci-haut, il est accroché par le défenseur André Dupont, des Flyers. (Photolaser AP)

Chris Nilan

La réalité dépasse le rêve

Chris Nilan saura jeudi s'il retournera aux Voyageurs de la Nouvelle-Écosse, de la Ligue américaine. Mais quelle que soit la décision de l'entraîneur Claude Ruel, Nilan s'y pliera de bonne grâce, sachant que sa présence à Montréal est le résultat direct des nombreuses blessures chez le Canadien. Et il acceptera d'autant mieux la décision de Ruel qu'il n'avait nullement nourri l'espoir de jouer cette saison à Montréal. On le comprend facilement.

Nilan, un Américain originaire de Boston, a été réclamé au 23^e rang au repêchage amateur de 1978 devant Rick Wilson, Louis Sleighter et Doug Robb. Avec un tel numéro au repêchage, il est plus facile de gagner à la mini-loto que de faire carrière dans la LNH et surtout à Montréal.

C'est pourtant lui que la direction du Canadien a rappelé des mineurs, fort d'un dossier de 15 buts, 10 passes et 304 minutes de pénalité. Nilan affectionne le jeu robuste et c'est la raison pour laquelle il porte aujourd'hui l'uniforme bleu-blanc-rouge. Pas très grand, il est fait tout en muscles, comme son père, dira-t-il d'un ton qui exprime les liens profonds qui unissent cette famille de quatre enfants. Mais il se défend d'être un tueur à gages lancé dans la mêlée dans le seul but d'intimider l'adversaire. «J'ai toujours aimé le jeu robuste qui convient à mon tempérament. Je ne cherche pas la bagarre, mais lorsqu'un adversaire me lance un défi, je le relève», Bob Kelly des Flyers de Philadelphie en sait quelque chose.

Né le 9 février 1958, Nilan a gravi les échelons du hockey mineur à Boston à l'époque où le sport a connu un essor formidable grâce à la présence de Bobby Orr.

«J'ai toujours rêvé de faire carrière au hockey et le soir après l'école je lançais des rondelles jusqu'à ce que

mon père me dise de rentrer faire mes devoirs», raconte-t-il.

Son père, un autodidacte qui travaille pour une compagnie affiliée à MIT, l'a toujours encouragé à poursuivre son rêve. Mais il a aussi toujours insisté pour que Chris termine ses études. Au hockey on ne sait jamais. Une blessure et c'est la fin d'une carrière.

«C'est pourquoi j'ai entrepris des études en droit criminel à l'Université Northeastern, qui m'a versé une

un mot. J'ai à peine regardé autour de moi. J'ai simplement écouté les directives de Claude Ruel, qui m'a plus appris en 10 jours que tous les entraîneurs qui m'ont dirigé.»

Ruel ne tarit pas d'éloges à l'endroit de son nouvel élève. «Il travaille très fort et il s'améliore tous les jours», dit Ruel. Cette phrase semble un cliché usé à la corde mais elle peut aussi valoir à Nilan un séjour prolongé à Montréal. Ruel n'a pas encore pris de décision, mais tout laisse croire que Nilan restera. Il est costaud, on le sait. Mais il est aussi très fort en défense, possède un bon coup de patin, et il sait manier la rondelle. Nilan ne sera jamais un Guy Lafleur, mais il est peut-être déjà un Rick Chartraw amélioré.

Du reste, le Canadien a besoin de joueurs capables de protéger les plus petits sans pour autant se lancer dans une chasse à l'homme systématique. Au fil des ans, le Tricolore a réalisé une refonte de ses effectifs et le hasard a voulu que la majorité des nouveaux (Larouche, Napier, Houle, Mondou) soit de petite taille. La présence de Nilan ne ferait qu'équilibrer les choses.

Doize joueurs ont par ailleurs participé à l'exercice d'hier et tous seront sur la glace aujourd'hui à l'exception du capitaine Serge Savard. Ainsi Guy Lafleur et Brian Engblom devraient prendre part au match de jeudi contre les Oilers d'Edmonton, et il est possible que Doug Risebrough et même Guy Lapointe en fassent autant. Réjean Houle compte revenir au jeu lundi prochain contre les Kings de Los Angeles.

Le retour au jeu des blessés retournera vraisemblablement les jeunes Danny Geoffrion et Normand Dupont à la galerie de la presse. Décidément, le Canadien n'a jamais été dans une situation aussi favorable depuis fort longtemps.



bourse d'étude, explique Nilan. En 1978, le Canadien m'a repêché, mais j'ai préféré alors compléter une deuxième année de droit. Deux raisons m'ont cependant décidé à jouer le grand jeu cette année. Premièrement, la ligue universitaire a adopté un règlement obligeant tous les joueurs à porter un masque. Je crois qu'une telle grille aurait entravé mon développement compte tenu qu'on ne porte pas de masque chez les professionnels. Deuxièmement, les Voyageurs m'ont proposé un essai de cinq jours. Je ne pouvais rater cette occasion qui serait peut-être la dernière.

«Mon rêve était de demeurer à Halifax et d'être échangé à une autre équipe de la LNH ultérieurement, de poursuivre Nilan. Mais voilà que la réalité dépasse le rêve. Je ne crois pas encore ce qui m'arrive. A ma première réunion avec le Canadien, j'étais comme à l'église. Je n'ai pas dit

Dernière journée d'entraînement à Lake Louise

Herbert Plank s'impose sur le terrain de Ken Read

LAKE LOUISE (AFP et CP) — A la surprise générale, l'Italien Herbert Plank s'est hier, comporté comme s'il était chez lui sur le terrain de jeux du Canadien Ken Read.

Sur les 3150 m de la piste de Lake Louise (930 m de dénivellation) où se disputera ce matin la septième et dernière descente de la saison comptant pour la coupe du monde de ski alpin, il a en effet réalisé le meilleur temps de la seconde journée d'entraînement: 1:55.78, sur un tracé que l'on s'accorde généralement à trouver assez peu technique.

Ken Read n'a manifesté aucune irritation, simplement une certaine inquiétude liée d'avantage à l'état de la piste recouverte d'une neige molle — il en est tombé 20 cm depuis dimanche après-midi — qu'à la forme de ses adversaires.

«Cela ressemble à Val Gardena (mi-décembre), la neige molle favorise Peter Müller et les Suisses en général a noté le skieur canadien qui s'est abstenu de rappeler qu'à Val Gardena, c'est justement Müller qui l'avait emporté devant un peloton d'Autrichiens, Grissmann, Spiess, Klammer et Walcher. Je préfère une piste glacée ou au moins une neige dure. Il devrait faire moins 20 degrés au cours de la nuit, a ajouté Read avec un accent d'espoir. Nous souffrons du froid comme les autres, mais nous, nous sommes Canadiens».

Cette descente canadienne a une importance capitale pour Müller et Read, qui se disputent la suprématie dans la discipline sur l'ensemble de la saison. Andreas Wenzel et Phil Mahre penseront, eux, au combiné, qui leur permettrait de se rapprocher d'Angemar Stenmark au classement général.

Vainqueur à trois reprises en début de saison, Mueller est actuellement leader dans le classement de descente avec 96 points, soit 15 points de plus que son rival canadien qui a triomphé à Kitzbuehel et à Wengen.

In vaincu sur la piste de Lake Louise où il remporta plusieurs titres nationaux, Read pourrait le battre sur le fil s'il pouvait s'imposer ou terminer deuxième à condition que le Zurichois ne fasse pas mieux que troisième. Une deuxième place de Mueller apporterait au suisse une deuxième victoire consécutive dans la Coupe du Monde de la spécialité.

Hier, Read a réalisé des temps de 1:59.15, la cinquième meilleure performance en première tranche, et de 1:56.61, la troisième meilleure performance en deuxième tranche. Muller a réussi 1:58.06, soit la meilleure performance en première tranche.

Les deux hommes se sont montrés très à l'aise dimanche, lors du premier

entraînement chronométré. Read a réalisé le meilleur temps, dévalant le parcours en 1:36.78, contre 1:37.51 pour l'Autrichien Hoeflechner, 1:37.73 pour Uli Spiess et 1:37.92 pour Müller et le Canadien Dave Murray.

L'ancien champion olympique Franz Klammer a chuté hier au tiers du parcours. Il a été transporté à l'hôpital de Calgary, souffrant de ligaments étirés au genou et peut-être d'une fracture à la jambe gauche. Il s'est également blessé au bras gauche.

Le mauvais temps — brouillard et chutes de neige — a gâté le déroulement de la seconde journée de préparation et on craint que la course prévue pour aujourd'hui ne doive être reportée. Les coureurs ont apprécié les difficultés de la piste très rapide et très sélective par ses «murs» et ses sauts, dans sa deuxième moitié.

Quatre favoris de la Coupe du Monde — Andreas Wenzel, Phil Mahre, Anton Steiner et Peter Luescher — lutteront pour la victoire dans le combiné.

L'Autrichien Steiner, 5e à Chamonix dans le slalom, est le mieux placé des quatre. On ne pourra parler de revanche olympique, car Leonhard Stock a préféré rentrer chez lui pour s'entraîner au slalom géant en vue des dernières épreuves techniques de la Coupe du Monde.

Une tâche difficile attend en vérité les rivaux de Stenmark. Ils sont obligés de terminer dans chacune des prochaines épreuves parmi les trois ou deux premiers s'ils veulent garder l'espoir de le dépasser jusqu'à Saalbach.



Le Canadien Ken Read s'est classé troisième lors de la seconde des deux courses d'entraînement, disputées hier, en vue de la descente de Lake Louise, qui aura lieu aujourd'hui. Une victoire du skieur de Calgary pourrait lui permettre d'enlever la Coupe du Monde de la spécialité. (Photolaser CP)

Un 8e joueur du club olympique des É.-U. dans la Nationale

NEW YORK (AP) — Le joueur d'avant Dave Silk, qui a récolté deux mentions d'aide dans la victoire de 4-3 des États-Unis sur l'URSS au tournoi olympique de hockey à Lake Placid, est devenu hier le huitième joueur de la formation olympique américaine à se joindre à un club de la Ligue nationale de hockey.

Les Rangers de New York ont en effet annoncé que Silk avait accepté les termes d'un contrat de trois ans.

Silk, qui doit s'entraîner aujourd'hui avec sa nouvelle équipe, pourrait faire ses débuts demain soir au Madison Square Garden, lors de la visite des Sabres de Buffalo.

Silk a joué pendant trois saisons avec l'équipe de l'univer-

sité de Boston, marquant 70 buts et récoltant 73 passes durant cette période.

Les Rangers ont envoyé hier Claude Larose et Jocelyn Guévremont à leur filiale de New Haven, de la LAH.

Pour sa part, l'ailier gauche Phil Verchota a décidé de ne pas rejoindre ses coéquipiers de l'équipe américaine de hockey olympique dans la Ligue nationale de hockey, du moins pour le moment.

Verchota, qui est âgé de 23 ans, a plutôt décidé de poursuivre ses études à l'Université du Minnesota.

Il a précisé qu'il ne lui manquait que 18 crédits pour obtenir son diplôme en administration.

Verchota, qui a été repêché

par les North Stars du Minnesota, a indiqué que le directeur-gérant Lou Nanne avait accepté de repayer de son avenir dans le hockey au cours de l'été prochain.

Par ailleurs, l'ailier gauche Lorne Stamlar, qui a marqué huit buts et récolté trois passes dans ses six parties disputées la semaine dernière dans la Ligue centrale de hockey, a été rappelé hier par les Jets de Winnipeg, de la Ligue nationale de hockey.

Les Jets ont précisé que Stamlar sera dans l'alignement du club ce soir contre Vancouver.

Les Jets ont également rappelé l'ailier Bill Lesuk, du Tulsa, et y ont renvoyé l'ailier John Bethel.

Les Expos invitent 4 jeunes du Québec

Les Expos accueilleront de nouveau cette année quatre jeunes Québécois au camp

d'entraînement des joueurs des ligues mineures à Daytona Beach, en Floride.

HOCKEY

Ligue Nationale

Dimanche
Montréal 5, Philadelphie 1
Rangers NY 2, Boston 1
Islanders NY 0, Pittsburgh 0
Colorado 3, Washington 1
Toronto 6, Detroit 3
Los Angeles 4, Québec 3
Buffalo 3, Minnesota 2

Hier
Pittsburgh à St-Louis

Ce soir
Edmonton à Islanders NY
Colorado à Philadelphie
Winnipeg à Vancouver

Mercredi
Buffalo à Rangers NY
Atlanta à Los Angeles
St-Louis à Washington
Toronto à Pittsburgh
Boston à Detroit
Chicago à Vancouver
Minnesota à Québec

LIGUE NATIONALE

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
1-PHILADELPHIE	62	41	6	15	262	186	97
2-BUFFALO	65	39	16	10	246	166	88
3-BOSTON	64	37	18	9	247	188	83
4-MONTRÉAL	65	37	20	8	253	197	82
5-CHICAGO	64	29	21	14	183	188	72
6-MINNESOTA	63	29	21	13	254	203	71
7-RANGERS NY	64	30	25	9	246	228	69
8-ISLANDERS NY	64	29	26	9	213	206	67
9-ATLANTA	62	27	24	11	211	203	65
10-ST-LOUIS	63	27	26	10	201	207	64
11-TORONTO	64	28	31	5	247	262	61
12-LOS ANGELES	66	26	31	9	251	271	61
13-HARTFORD	62	23	27	12	234	235	58
14-PITTSBURGH	63	23	28	12	200	232	58
15-DETROIT	63	23	31	9	215	223	55
16-QUÉBEC	63	22	33	8	189	227	52
17-EDMONTON	65	20	33	12	233	264	52
18-VANCOUVER	63	20	32	11	201	225	51
19-WASHINGTON	64	19	35	10	199	237	48
20-COLORADO	63	17	36	10	198	240	44
21-WINNIPEG	66	15	41	10	175	267	40

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
CORNWALL	67	39	23	5	361	314	83
MONTRÉAL	66	35	28	3	362	257	73
HULL	66	22	34	10	299	356	54
SORL	65	20	40	5	303	371	45
LAVAL	67	13	48	6	247	453	32
	pj	g	p	n	bp	bc	pts
SHERBROOKE	67	42	20	5	409	297	89
CHICOUTIMI	67	40	24	3	417	321	83
TROIS-RIVIÈRES	67	33	25	9	392	300	75
QUÉBEC	67	34	28	5	319	315	73
SHAWINIGAN	67	25	33	9	292	317	59

Il s'agit de deux lanceurs, Jean-Guy Goulet, de Drummondville, et Michel Hébert, de Montréal, d'un inter, François Morrisseau, de Montréal, et d'un voltigeur de centre, René Perron, de Grand-Mère. Goulet, Hébert et Perron sont âgés de 17 ans, Morrisseau n'a que 16 ans.

La nouvelle a été annoncée hier midi à la Brasserie O'Keefe par le directeur technique de la Fédération de baseball du Québec, Jean-Gilles Gagnon. Les quatre joueurs se présenteront à Daytona le 17 mars, pour un séjour de deux semaines. Les Québécois choisis faisaient partie, en 1979, du club d'élite de la fédération.

L'an dernier, un nombre égal de Québécois ont participé au camp des ligues mineures. Leur séjour s'étendait sur une période d'une semaine.

D'autre part, la Fédération québécoise a annoncé qu'un stage pour instructeurs aura lieu à la fin du mois, à Postdam, dans l'État de New York, du 28 au 31 mars. Environ 40 instructeurs, choisis par

les organismes régionaux affiliés à la fédération, participent au stage. Conçu et réalisé pour la première fois en 1974, le projet a été abandonné au cours des deux dernières années en raison de difficultés financières à la fédération.

Enfin, Larry Besiski sera de nouveau l'entraîneur de l'équipe d'élite de la fédération. Il sera aidé dans sa tâche par Guy Régner, détenteur d'une maîtrise en éducation physique et qui profitera de l'expérience pour faire certaines recherches. Michel Denis occupera encore le poste de responsable pédagogique.

Le club d'élite, qui regroupe

Baseball: Miller rencontre les joueurs

TAMPA (AP) — Marvin Miller, directeur de l'Association des joueurs des ligues majeures de baseball, rencontrera l'exécutif de l'union du baseball aujourd'hui pour lui faire part de l'état des négociations au sujet d'un nouveau contrat collectif. Ces négociations se poursuivront mercredi.

Miller, à la suite de divergences sur deux points principaux, a laissé planer la possibilité d'une grève sans la signature d'un nouveau contrat avant le début de la saison.



Le receveur des Dodgers de Los Angeles, Stevé Garvey, n'a pu s'empêcher de suspendre quelques balles de baseball aux branches glacées d'un oranger, hier matin, après que le thermomètre eut indiqué environ moins sept degrés centigrades dans la nuit de dimanche à lundi, à Vero Beach, Floride, où l'équipe tient actuellement son camp d'entraînement en vue de la prochaine saison du baseball majeur. (Photolaser AP)

Encore une grande victoire de la technique MICHELIN!

René Arnoux,
sur Renault et Michelin,
remporte le Grand Prix d'Afrique du Sud!

MICHELIN

Au concert de Pro Musica, dimanche

Une collaboration réussie entre Ida Haendel et Ronald Turini

par Gilles Potvin

Il n'est plus rare de nos jours de voir des solistes éminents, pianistes, violonistes, altistes ou violoncellistes se réunir à un, deux, trois ou même quatre pour former une équipe. À Pro Musica, il y a eu dès la première saison le duo formé de Rudolf Serkin et du violoniste Adolf Busch. Dix ans plus tard, en 1959, c'était le duo constitué du violoniste Christian Ferras et du pianiste Pierre Barbizet, qui se faisait entendre pour la même société.

À son concert de dimanche, l'avant-dernier de la saison, Pro Musica avait invité deux Montréalais éminents, bien connus ici comme solistes, la violoniste Ida Haendel et le pianiste Ronald Turini, à présenter un récital de sonates. Ce n'était pas la première fois que ces deux instrumentistes faisaient équipe et l'on espère que l'expérience se renouvellera encore.

Les qualités individuelles de ces deux artistes sont bien connues et l'on

ne pouvait que s'attendre à des résultats de plus haut calibre. Il arrive parfois cependant que la rencontre de deux fortes personnalités individuelles ne produise pas toujours des exécutions idéales mais fort heureusement Ida Haendel et Ronald Turini ont su se plier l'un et l'autre aux exigences de la musique de chambre et oublier qu'ils étaient avant tout des solistes. Cette collaboration a particulièrement été réussie dans la longue et complexe Sonate no 3, et la mineure, de Georges Enesco, l'éminent violoniste, compositeur et chef d'orchestre roumain mort il y a 25 ans et qui fut l'un des maîtres de Mme Haendel.

Cette oeuvre fortement marquée par la musique traditionnelle roumaine consiste en trois mouvements d'une structure assez spéciale et donne souvent l'impression d'une improvisation. Mais ce n'est là qu'une illusion car le tout est écrit avec minutie et avec la plus grande précision. Les deux artistes ont su tirer de l'oeuvre toute sa riche substance dans un dialogue continu où chacun savait à

quel moment et à quel degré il devait s'effacer pour laisser la première place à son ou sa partenaire.

Le programme comprenait aussi la Sonate en sol majeur, op. 78, de Brahms connue aussi sous le sous-titre «La pluie». Cette sonate se distingue des deux autres du compositeur par son caractère intime et pastoral, sans ces sursauts de passion et d'énergie que marquent, par exemple, une oeuvre comme la troisième sonate, en ré mineur. Les deux artistes s'en sont tenus à une exécution discrète et néanmoins très musicale.

Ida Haendel est venue, entre les oeuvres de Brahms et d'Enesco, jouer seule la Partita no 2, en ré mineur, celle qui s'achève par la monumentale Chaconne. Le tempérament de l'artiste la porte parfois à des accents plutôt romantiques mais elle sait s'en tenir à une attitude généralement objective. La maîtrise instrumentale est néanmoins indéniable et la seule exception de la célèbre chaconne a constitué l'un des sommets du programme.

À l'émission Télémag, demain, 21 h 30

Des toits et des stades

Quatre toits de stades à structures autoportantes se sont effondrés depuis deux ans aux États-Unis, dont celui de Kansas City (Camper Arena) qui avait valu un prix d'architecture à son concepteur, Elmer Young. Depuis octobre 1979, d'ailleurs, une commission mise sur pied par l'Institut américain des architectes siège afin d'étudier si des normes plus sévères ne devraient pas être mises en vigueur quant aux matériaux utilisés et quant à la compétence des ingénieurs, des architectes et des entrepreneurs.

Avec cette information de fond bien assimilée, une équipe de Télémag (émission de demain à 21 h 30 — déplacée dans l'horaire en raison du débat pré-référendaire) a voulu savoir si des craintes pouvaient subsister, à Montréal, quand au Stade olympique. Claude Sauvé, le journaliste, est allé relancer à Paris, une fois de plus, l'architecte Roger Taillibert, qui ne blâme personne d'être scepti-

que mais se montre tout aussi sûr de son stade et de sa future toiture qu'il le fut toujours. À la limite, déclare Taillibert, à Télémag, s'il se produisait un séisme à Montréal, le stade subsisterait tandis que les autres immeubles tels le PVM pourraient s'effondrer. En théorie, les normes appliquées au stade de Montréal assureraient une résistance à toute secousse de 6, échelle de Richter.

Sur ce stade dont le coût excède le milliard de dollars, Télémag a fait se prononcer un expert américain, Elmer Botsai, qui fit la visite du monument en octobre 1979 et put poser toutes les questions pertinentes à la Régie des Installations Olympiques. Botsai, s'il était Québécois, insisterait pour que des spécialistes indépendants se prononcent sur la «résistance latérale» de ce stade aux secousses sismiques, mais quant au dossier technique du mât et du toit escamotable, il ne semblerait y avoir rien qui enfreigne la «stabilité et la sécurité» de ces éléments.

Botsai n'est pas le seul spécialiste interviewé mais à noter que Jean-Claude Marsan, architecte montréalais, ne figure pas au dossier, Télémag jugeant que ses vues sont suffisamment connues.

Claude Sauvé s'est rendu à Stuttgart (République Fédérale Allemande) où l'ingénieur Frei Otto dirige un Institut pour les structures légères — c'est à lui qu'on doit le toit du Stade de Munich, ayant servi aux Jeux olympiques de 1972. Her Otto insisterait pour que la toile, qui servira de toit au Stade, à partir de 1982, fasse auparavant l'objet de tests (3 ou 4 ans, selon lui) au-dessus d'un de nos «beaux squares».

L'Américain James L. Stratta, qui enquête notamment sur l'effondrement de la toiture du Camper Arena, est d'avis que lorsque l'on utilise un matériau nouveau, la toile baptisée «Kevlar» par Dupont de Nemours est de ces matériaux, on doit multiplier les recherches sur les effets possibles de son utilisation.

Le réalisateur Jean Savard, la chercheuse Claudette Bastien et le rédacteur en chef de Télémag, Gilles Gariépy, estiment que beaucoup de questions restent encore sans réponse, dans un dossier où il n'est pas question de vouloir semer la panique mais bien «sensibiliser le public» là où le RIO ne risque pas d'assumer une telle tâche.

Ces grands stades, parfois couverts, que l'on voit sans colonnes, poussent ingénieurs et architectes à propulser «la technologie vers de nouvelles limites», rappelle Claude Sauvé. Il y a un an, un ouvrage de prestige de Roger Taillibert, le Parc des Princes (Paris) perdait quelques poutrelles qui éraient quelques sièges, dans un stade heureusement vide. Taillibert a ten-

dance à attribuer cet incident à un manque d'entretien, avis que ne partage pas le responsable parisien des Sports qui déclare: «Il faudrait rechercher le spécialiste des toitures». Télémag en tire la confirmation de la pertinence

de sa recherche sur la sécurité, sur l'espérance de vie et sur la faisabilité des travaux complémentaires décidés au Stade pour que les devis d'un Taillibert soient réalisés jusqu'à la fin, conformément au projet annoncé dès 1973.

UNE COMÉDIE MORDANTE LE MONDE DE LA FINANCE!

MICHEL SERRAULT

L'ASSOCIÉ

Un film de RENÉ GAINVILLE

aussi: 2e film au Rivoli

Le PARISIEN 3 486 STE CATHERINE D. 866-3856

RIVOLI 1 ST-DENIS ET BELANGER 277-3125

CHER PAPA 7:30 9:30

un film de DINO RISI

les orphelins 7:30-9:30

LE GRAND EMBOUTAILLAGE 7:30

Le témoin NOIRET / SORDI

18 ANS

Le D'Ange

UN FILM DE PIERRE HAREL

AVEC PAULE BAILLARGEON PIERRE HAREL

DISTRIBUTION CINEMA LIBRE

Quimetoscope 1204 EST-SAINTE CATHERINE 525-8800

POLICIERS ou ASSASSINS! 14 ANS

ONT-ILS LE DROIT DE RISQUER VOTRE VIE?

LA GUERRE DES POLICES

CLAUDE BRASSEUR - MARLENE JOBERT

AUX 3 CINÉMAS

Le PARISIEN 1 486 STE CATHERINE D. 866-3856

LAVAL 1 VERSAILLES 2

CENTRE LAVAL 688-7776 PLACE VERSAILLES 353-7880

Énergie et bonne humeur aux Ballets Jazz

Ce n'est pas l'énergie et la bonne humeur qui manquent aux danseurs des Ballets Jazz. Ils affichent en effet un dynamisme à toute épreuve qui confère même aux oeuvres les plus faibles de leur répertoire une touche sympathique et jeune. Ils reprénaient la fin de semaine dernière deux oeuvres déjà connues, *Kew Drive*, de Buzz Miller, et *La Perfectly Swell*, de Rael Lamb, en plus de présenter des extraits de comédies musicales de Broadway tels que reconstituées par la American Dance Machine, et une nouvelle oeuvre de Lynne Taylor-Corbett, chorégraphe new-yorkaise qui a déjà signé plusieurs oeuvres pour des compagnies canadiennes, intitulée *Les chaises musicales*.

Les temps forts de ce spectacle sont certainement l'extrait de *Satin Doll* (1962) sur une musique de Duke Ellington chorégraphié par Carol Haney ou Louis-André Paquette se taille un succès personnel; le petit duo de charleston de *The Boyfriend* (1970) où une jeune apprentie de la compagnie, Vanessa Plettel montre des talents très certains pour la comédie dans le plus pur style «Alvin Ailey», qui ne ménage pas les oeillades épiques et les déhanchements lascifs; et le début de *La Perfectly Swell* où la compagnie vêtue de collants blancs d'une sobriété exemplaire montre vraiment la mesure de son talent et la pureté de ses lignes.

Quand la compagnie ne se travestit pas en «bobby sox» et espadrilles ou en petites tenues vaporeuses et grands draps blancs pour jouer le carnaval de Rio, on assiste le plus souvent à une excellente performance de ses danseurs qui prennent de plus en plus de maturité au fil des années et dont certains se sont trouvés un style personnel très achevé. On pense notamment à Olesia Cyncar, Louis-André



Les chaises musicales, de Lynne Taylor-Corbett, créé pour la compagnie des Ballets Jazz.

Paquette, Lorne Toumine, Denis Michaelson ou Danielle Vander Noot. Ces jeunes qui se présentent véritablement comme les piliers de la compagnie, sont très polyvalents et des interprètes accomplis.

Au niveau du répertoire, il est certainement intéressant de faire revivre ces «archives» vivantes que constitue le travail de l'American Dance Machine. On se demande par contre pourquoi on nous présente ces courts extraits avec un préambule presque aussi long que la pièce elle-même. Les commentaires faits au micro avant chaque pièce seraient superflus si le

programme situait ces oeuvres dans leur contexte. Le public ne vient pas suivre un cours d'histoire de la danse quand il achète un billet de spectacle à la Place des Arts. Evidemment le collage de ces extraits bout-à-bout serait plus difficile sans ces coupures so-

nores qui permettent de plus longues pauses. Mis à part l'extrait de *Satin Doll* qui est un morceau de danse pure, les autres numéros qui incorporent des dialogues ou des chansons paraissent quand même étranges sur des scènes québécoises, dansées par une

compagnie montréalaise. Alors que la chanson et le cinéma notamment cherchent à prendre leurs distances vis-à-vis du raz-de-marée américain, la danse fait rentrer à pleine porte les influences de nos puissants voisins en allant jusqu'à les copier carrément pour ne pas dire en faire leur marque distinctive. Evidemment le jazz a pour origine les États-Unis, on pourrait même préciser l'Amérique noire du sud. Broadway a réussi à le récupérer et en faire un style «blanc» que Montréal récupère à son tour pour en faire la raison d'être d'une de ses compagnies... Un critique européen a dit des Ballets Jazz qu'ils parlaient français (ce qui est faux pour la majorité d'entre eux) mais dansaient comme des Américains (ce qui n'est pas tout à fait juste non plus) car l'authentique style «américain» n'est pas exportable pas plus que ne l'est aucun autre style national et cherchait à recréer Broadway à Montréal conduit peut-être à une impasse?

Tout le programme du week-end des Ballets Jazz était américain et la dernière création de Lynne Taylor-Corbett n'était la plus réussie du programme. Cette oeuvre est une série de courts numéros très inégaux sans liens apparents les uns avec les autres mis à part l'ouverture et le finale et dont l'intérêt ne parvient pas à captiver l'auditoire de façon continue. Ce n'est certainement pas une oeuvre du calibre de *Journal intime*, déjà au répertoire de la compagnie.

Angèle Dagenais

Le débat sur la question à R.-C.

La télévision de Radio-Canada modifie ce soir son horaire pour faire place à une émission de trois heures, intitulée «Le débat sur la question», à 19 h 30.

En différé, les téléspectateurs pourront entendre l'intégrale des discours qu'auront tenu plus tôt dans la journée le premier ministre René Lévesque, expliquant les motifs d'un OUI au prochain référendum, et Claude Ryan, chef du Parti libéral du Québec, militant pour le NON.

Demain l'horaire devance de 30 minutes l'horaire habituel de «Winston McQuade reçoit», qui sera diffusée à 19 h, suivie du téléroman «Caroline» à 20 h, et de l'émission «(Best-Sellers)» à 20 h 30, puis, de «Télémag» à 21 h 30. Demain et jeudi, en fin de soirée (23 h 22) est prévue une émission de 60 minutes sur «Le débat référendaire».

Radio-Canada ne diffusera pas cette semaine l'émission «Science et réalité».

les Bons Débarras

LES FILMS MUTUELS PRÉSENTENT

un film de FRANCIS MANKIEWICZ

scénario et dialogues de REJEAN DUCHARME

desjardins 2 12:45 - 14:55 - 17:00 - 19:10 - 21:20

ce soir et demain à l'OSM

Jessye Norman

4, 5 mars DUTOIT-NORMAN Grands Concerts

Ce concert est commandité par Gaz Métropolitain Inc. Charles Dutoit, chef d'orchestre

Jessye Norman, soprano

Samuel Sanders, pianiste

Mozart, Ch. 10 mi scordi di te, air de concert, K. 505

Pépin, Chroma (1973)

R. Strauss, Vier letzte Lieder

Schumann, Symphonie no 1, Le Printemps

\$3.25 à \$10.75

N.B. Il y a eu un changement dans la séquence des oeuvres au programme.

Tous les concerts de l'OSM sont présentés le mardi et mercredi à 20h30, Salle Wilfrid-Pelletier. Renseignements Place des Arts, 842-2141

Si disponibles à 19:00 heures 100 billets de dernière heure à \$2.50

Le mercredi à 10h30, les Matinées destinées aux niveaux primaires et secondaires. Commanditaires par le journal «The Gazette»

Orchestre symphonique de Montréal

théâtre du rideau vert

4664, rue St-Denis

direction: yvette brind'amour mercedes palomino

Mardi à samedi 20 h

Dimanche: 19 h

BUTLEY 8 MARS

adaptation française de Matthieu Galey

mise en scène Yvette Brind'Amour

Raymond Cloutier Gilbert Sicotte

Lise Thoun Donald Pilon

Jacqueline Laurent Sophie Faucher

François Trottier

décor costumes éclairages

Marcel Dauphinais François Barbeau Claude-André Roy

Réservations de 12h à 19h

Métro Laurier, sortie Gifford - Tél. 844 1793

CONCERTS ET ARTISTES CANADIENS INC. présente

Petits Chanteurs de Vienne

LUNDI, 10 MARS 20H30

Billets: \$12, \$10, \$8, \$6. En vente à la Place des Arts et Montréal Trust P.V.M.

CHARGE 935-0678 MASTERCHARGE

SALLE WILFRID-PELLETIER

En trois films, un portrait saisissant du Québec tel que vu, imaginé et corrigé par certains communicateurs anglophones pour leurs publics respectifs.

Ladies and Gentlemen, le QUÉBEC!

ARRÊT

Le Jour du Référendum dans la vie de Richard Rohmer

Un film de Jacques Bensimon.

Le Journal de Madame Wollock

Un film de Gilles Blais.

Feu l'objectivité

Un film de Jacques Godbout.

Office national du film du Canada

National Film Board of Canada

Les 5 et 6 mars à 21 h 30 et le 7 mars à 19 h et à 21 h 30

Le 10 mars à 20 h

Le 12 mars à 20 h

OUTREMONT

1248, avenue Bernard, Outremont.

à la Salle André Mathieu du Collège Montmorency 475, boul. de l'Avenir, Laval.

à l'Auditorium du Cégep Édouard-Montpetit 945, chemin Chamblay, Longueuil

ÉLEVATION

2 CBFT

- 8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 Les 100 tours de Centour
9.30 Animagerie
9.45 Virginie
10.00 Passe-partout
Magazine-Express:
"Psychologie" avec Bertrand Roy, psychologue. "La femme et ses droits" avec Me Mariele Barbeau.
Au fil de la semaine
11.30 Les enfants d'7A
12.00 Papa, cher papa
Comédie réalisée par W.G. Stewart.
12.30 Les coqueluches:
Inv.: Diane Tell, Jacqueline Lemay.
13.30 Le téljournal
13.35 Femme d'aujourd'hui
14.30 Cinéma:
"Pic et Pic et Colégram" (Français 1971). Comédie réalisée par Rachel Weinberg, avec Monique Chanteau, Hans Meyer et Laurence Kleiman.
16.00 Bobino
16.30 Mordicus
Films documentaires réalisés par Louis Ricard.
17.00 Les Pierrel
17.30 La vie secrète des animaux:
"Dans les profondeurs des mers du sud".
18.00 Ce soir
19.00 Le monde merveilleux de Disney
20.00 Raza de monde
Téléroman de Victor-Lévy Beaulieu
Jamais deux sans toi
21.00 Télémag
Anim.: Pierre Olivier
L'âge de l'énergie
Série sur la filière énergétique réalisée par Aimée Danis, Jacques Gagné et Yves Plouffe. "Le marché de l'énergie" dans le domaine de l'énergie. Il s'agit de savoir ce qu'on doit acheter et ce qu'on peut vendre.
22.30 Le téljournal
23.10 Nouvelles du sport
23.20 Rencontres
Inv.: Claude Lévi-Strauss. Professeur de sociologie, ethnologie et auteur de "Les Mythologies".
23.50 "Il pleut toujours où c'est mouillé" (Français 1974). Drame réalisé par Jean-Daniel Simon, avec Sylvie Ferrer, Myriam Boyer, Jacques Sarré et Jacques Fort.
1.30 Le téljournal.

10 CFTM

- 6.55 Horaire
7.00 Les p'tits bonshommes
7.30 Fantan Dédé
8.00 Grinopie et Cie
8.30 Le 10 vous informe
8.30 Bonjour le monde
Vos amis Suzanne
"Vos plantes", "La nutrition", "Médicins de famille".
Satin, le petit canard
11.30 Les p'tits bonshommes
12.15 Le 10 vous informe
12.30 Cinq-Quatre
"Froid dans le dos" (Britannique 1959), drame réalisé par Charles Crichton, avec Howard Keel, Anne Heywood et Cyril Cusack.
Janette veut s'occuper.
"Comment vivre avec sa coïté".
15.30 Les services à la communauté
16.00 Les Satelliopettes

CINÉMA

- ATWATER I, Plaza Alexis Nihon (935-4246)
Satur 2: 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00
ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (931-3313)
"Chapter two" 17 h 00, 19 h 00, 21 h 15
ATWATER III, "The Jerk" 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30
AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2747) — "Scavenger hunt" 16 h 50, 21 h 00
BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932)
"Love lust and violence" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30, "Dr. and his women" 13 h 40, 16 h 30, 18 h 20, 22 h 10
BERRI, 1280 St-Denis (228-2115) — "C'était demain" 13 h 15, 17 h 25, 21 h 35, "Ashanti" 15 h 15, 19 h 25
BLUQU, 5030 Papineau (526-9131) — "Alice chez les sages" 12 h 05, 15 h 00, 17 h 55, 20 h 50, "7 femmes pour un sadique" 13 h 40, 16 h 35, 19 h 30, 22 h 25
BONAVENTURE I, Place Bonaventure (861-2725) — "Kramer vs Kramer" 17 h 10, 19 h 20, 21 h 30
BONAVENTURE II, "The fog" 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00
BROSSARD I, Mail Champlain 6600 boul. Cartier (482-5986) — "Rocky 2, la revanche" 19 h 10, 21 h 30
BROSSARD II, "Un petit mélo dans la tête" 18 h 10, 21 h 50, "L'amour sur béquilles" 19 h 05, 21 h 30
BROSSARD III, "Ashanti" 19 h 20, "C'était demain" 21 h 30
CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine (524-1665) — "Rocky 2, la revanche" 19 h 05, 21 h 30
CHAMPLAIN II, "Le mariage de Maria Brava" 19 h 10, 21 h 30
CHATEAU I, 6956 St-Denis (271-1103) — "Emmanuelle prisonnière de Cannibal" 12 h 40, 15 h 40, 18 h 40, 21 h 45, "Evelyn" 14 h 15, 17 h 20, 20 h 20
CHATEAU II, "Lies par le sang" 12 h 10, 16 h 50, 21 h 20, "A la recherche de M. Good-bay" 14 h 25, 18 h 55
CINÉMA MASCOUCHE I, 3131 boul. de Mascouche, Place G.P.A. Mascouche (474-4141) — "L'amour sur béquilles" 19 h 30, "Un petit mélo dans la tête" 21 h 30
CINÉMA MASCOUCHE II, "Les travaux pratiques de l'amour" 19 h 30, "Les jeunes québécoises" 21 h 00
CINÉMA DE MONTREAL, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — "Benji" 13 h 00, 19 h 15, "Le dernier des péchés" 14 h 30, 19 h 45, "L'evade d'Alcatraz" 16 h 15, 21 h 30
CINÉMA 76 ART, 3180 Bélanger (722-0302) — "Le tison" 19 h 30, "Le grand embouteillage" 21 h 15
CINÉMA THÉÂTRE QUÉBÉCOISE, 1700 St-Denis (844-8734) — Relâche
CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-7385) — "Crusier" 19 h 20, 21 h 20
COMMODORE, 5780 ouest boul. Gouin (334-8560) — "La dérobade" 18 h 05, 21 h 25, "Une suite à domicile" 19 h 55
COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (283-3141) — "La dérobade" 12 h 30, 14 h 40, 16 h 45, 18 h 55, 21 h 05
COMPLEXE DESJARDINS II, "Les bons débarras" 12 h 45, 14 h 55, 17 h 00, 19 h 10, 21 h 20
COMPLEXE DESJARDINS III, "Médames, messieurs, bonsoir" 12 h 40, 14 h 50, 16 h 55, 19 h 05, 21 h 10
COMPLEXE DESJARDINS IV, "Mourir à l'école" 13 h 15, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00
CONSERVATOIRE D'ART

SUR SCÈNE

- ARLEQUIN, 1004 est, Ste-Catherine (286-2943) — "La complainte des hivers rouges" de Roland Lepage. Mise en scène: Michelle Rossignol. 20 h 30
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, 1700 St-Denis (873-4553) — Musique en Vie présente un concert de l'Ensemble de Musique Improvisée de Montréal. 20 h 30
CAFÉ POLACK, 555 ouest, Sherbrooke (392-8224) — Récital des solistes étudiants. 17 h 00. Œuvres de Chopin, Ravel, Liszt.
THÉÂTRE EXPÉRIMENTAL DES FEMMES, 320 est, Notre-Dame (879-1307) — "Parce que c'est la nuit..." spectacle conçu réalisé et joué par Chantal Beaudré, Marika Boles, Louise Laprade, Nicole Lecavallier. 21 h 00
THÉÂTRE DENISE PELLETIER, 4353 est, Ste-Catherine (253-3974) — "Série Denise Pelletier" — "Encore un peu" de Serge Mercier avec Janine Sutto, Gilles Pelletier, Gilles Garand. Mise en scène: Jean-Luc Bastien. 14 h 00
THÉÂTRE DENISE PELLETIER, Salle Fred Barry — "Le jardin de la maison Blanche" de Jean Barbeau avec Sébastien Dhavernas, Johanne Fontaine, Nathalie Gascon, André Gosselin, Charles Vinson. Mise en scène: Jean-Luc Bastien. Tous les soirs 20 h 30. Relâche lun.
SALLE WILFRID-PELLETIER, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — L'OSM, Jesse Norman, soprano, 20 h 30. Œuvres de Paganini, R. Strauss, Mozart, Schumann.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE, 84 ouest, Ste-Catherine (861-0453) — "Victor ou les enfants du pouvoir" de Roger Vitrac, avec Marc Béland, Anne Caron, Sophie Clément, Louise Dusseault, Michel Dumont, Raymond Bouchard, Paule Baillargeon, Marie-Josée Labossière et Jean-Louis Millette. Mise en scène: Jean-Luc Bastien. Mar. à ven. 20 h 00. Sam.: 17 h 00, 21 h 00. Dim.: 19 h 00
THÉÂTRE PORT-ROYAL, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — "Pauses assassins" de Pavel Kohout avec Marc Favreau, Kim Yaroshevskaya, Albert Millaire. Mise en scène: Hélène Lusselle. Mar. à ven. 20 h 30. Sam.: 17 h 00, 21 h 00
THÉÂTRE DES VOYAGEMENTS, 5145 St-Laurent (272-5151) — "Agitez-moi Stéphane" de Louis Sala et Claude Meunier avec Michel Côté, Marcel Gauthier, Véronique Lafiquais, Marc Messier, Monique Melier, Françoise Ruel. Mar. à ven. 20 h 30. Sam.: 17 h 00, 21 h 00

- 16.30 Ma sorcière bien-aimée
17.00 Les mystères de l'ouest
18.30 Les Tannans
19.30 Le clan Beaulieu
Textes de Marcel Marin
La conquête de l'ouest
Hawai 5-0
Shirley
Inv.: Serge Laprade
Les nouvelles TVA
22.30 Sports au 10
23.00 La couleur du temps
23.25 Film-O-Vie
"Lucia et les gougues" (Italien 1973). Drame social réalisé par Pasquale Testi, Claudia Cardinale, Raymond Pellegrin et Lina Poito.
Dernière édition.

17 RADIO-QUÉBEC

- 10.00 Le marché aux images
11.00 Reading, Two plus you, Write On. Émission du ministère de l'Éducation destinée à favoriser l'apprentissage de la langue anglaise chez les jeunes.
11.30 Parle-moi
En compagnie de Sol, une émission pour les jeunes anglophones qui désirent apprendre le français.
11.30 Les Surimures
Une émission à l'intention des jeunes francophones qui apprennent l'anglais.
13.50 Les Orléans
14.05 Passe-partout
14.30 Le marché aux images
Films documentaires
15.30 Les lundis de Pierre Nadeau
Une émission qui aborde différents sujets de l'actualité politique, tant sur la scène québécoise, canadienne qu'internationale.
16.30 Destins du siècle
"Irlande 1916". Série de treize émissions qui analysent dans de nombreux domaines les faits marquants de notre siècle.
17.00 La publicité au Québec
17.30 Les tables de Lafontaine
"L'empoisonneur et son compère" et "La grenouille et le rat".
18.30 La période de questions
19.30 Dabst sur la question référendaire.
La diffusion des débats à l'Assemblée Nationale, sur la question du Référendum.

99 TVFQ (Câble)

- 9.30 Pour les jeunes:
"Les quat' amis", "Sur deux roues", "Des livres pour nous".
Feuilleton:
"Une femme seule" avec Dominique Villar.
10.30 Société d'aujourd'hui:
Vivre avec un malade
11.30 Midi première (variété)
Question de temps:
La science et l'art. Magazine des sciences et des techniques proposé et présenté par Laurent Broomhead.
13.00 Roger Pierre
Connaissance
Alain Decaux raconte: "Louise Michel: la vierge rouge de la Commune".
15.00 Téléstar
"La Saga des Français".
15.45 Actualités régionales:
"Paris, l'île de France".
17.00 Pour les jeunes:
"Les quat' amis", "Sur deux roues", "Des livres pour nous".
Feuilleton:
"Une femme seule" avec Dominique Villar.

- CINÉMATOGRAPHIQUE, 1455 boul. de Maisonneuve (879-4349) — "Vivre sa vie" (de Jean-Luc Godard) 20 h 30
CÔTE-DES-NEIGES I, 6809 Côte-des-Neiges (735-5528) — "Saturn 3" 19 h 15, 21 h 15
CÔTE-DES-NEIGES II, "Last married couple in America" 19 h 05, 21 h 00
CRÉMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) — "Manhattan" 19 h 20, 21 h 20
DAUPHIN I, 2398 Beaubien (721-6060) — "Cordelia" 19 h 20, 21 h 30
DAUPHIN II, "Clair de femme" 19 h 3, 21 h 30
DORVAL I, 260 Dorval, Dorval (631-8586) — "American gigolo" 19 h 10, 21 h 20
DORVAL II, "16 h 50, 21 h 15
DORVAL III, "Gang in style" 19 h 00, 21 h 00
DÉCARIE SQUARE I, Centre Decarie Square, 8655 Cartier (541-3190) — "Chapter two" 19 h 10, 21 h 20
DÉCARIE SQUARE II, "Kramer vs Kramer" 19 h 00, 21 h 00
ÉLYSÉE I, 35 Milton (842-6053) — "Cher papa" 19 h 30, 21 h 30
ÉLYSÉE II, "Les orphelins" 19 h 30, 21 h 30
GREENFIELD I, 519 Taschereau, Greenfield Park (671-6129) — "Les bronzes font du ski" 18 h 10, "Trois hommes d'Istanbul" 19 h 15
GREENFIELD II, "Emmanuelle prisonnière de Cannibal" 16 h 45, "La partouze de minuit" 20 h 15
GREENFIELD III, "10" 19 h 00, 21 h 10
GUY, 1435 Guy (931-2912) — "Violation of privacy" 12 h 10, 14 h 10, 16 h 10, 18 h 30, 20 h 40, "High school fantasies" 12 h 50, 15 h 00, 17 h 10, 19 h 20, 21 h 30
JEAN-TALON, 4255 Jean-Talton (725-7000) — "Ashanti" 19 h 15, "C'était demain" 21 h 30
KENT, 6100 ouest, Sherbrooke (489-9707) — "Breaking away" 19 h 20, 21 h 20
LA CITÉ I, 3575 Avenue du Parc (844-2829) — "Scavenger hunt" 18 h 55, 21 h 00
LA CITÉ II, "Carnard à l'orange" 19 h 10, 21 h 10
LA CITÉ III, "10" 19 h 00, 21 h 10
LA SCALA, 5430 Papineau (721-5107) — "Le rabbin au Far West" 19 h 20, "Tendre cœur" 21 h 30
LAVAL I, 1600 R. Corbuser, Chomedey (683-7776) — "La guerre des polices" 19 h 00, 21 h 00
LAVAL II, "Les bronzes font du ski" 18 h 05, "Trois hommes d'Istanbul" 19 h 15
LAVAL III, "Confessions d'un obsédé sexuel" 18 h 05, "Vivons les superbes renardes" 19 h 40
LAVAL IV, "Emmanuelle prisonnière de Cannibal" 18 h 20, "Amants ardents" 20 h 00
LAVAL V, "Lies par le sang" 18 h 50, 21 h 00
LAVAL-ODEON I, Centre 2000, 3195 ouest boul. St-Martin, Chomedey (687-5207) — "Ashanti" 18 h 25, "C'était demain" 21 h 35
LAVAL-ODEON II, "Rocky 2, la revanche" 19 h 00, 21 h 30
LOEW'S I, 984 ouest, Ste-Catherine (861-7437) — "American gigolo" 12 h 45, 14 h 55, 17 h 05, 19 h 15, 21 h 25
LOEW'S II, "Héro à l'âge" 13 h 20, 15 h 25, 17 h 30, 19 h 35, 21 h 40
LOEW'S III, "Slap shot" 12 h 05, 14 h 20, 16 h 35, 18 h 50, 21 h 10
LOEW'S IV, "Midnight madness" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 20
LOEW'S V, "Star Trek" 12 h 10, 14 h 25, 16 h 40, 18 h 55, 21 h 10
MERCIER, 4280 est, Ste-Catherine (255-6224) — "L'amour sur béquilles" 19 h 30, "Un petit mélo dans la tête" 21 h 30
MONKLAND, 5504 Monkland (484-3579) — "American gigolo" 19 h 05, 21 h 10
MONTENACH I, 522 boul. St-Witfrid Laurier, Belloeil (444-1541) — "La brigade des

- 16.00 Société d'aujourd'hui:
"Le plateau de Valay".
16.00 Midi première (variété)
16.30 Question de temps:
"Les dînis de l'Inde".
20.30 A bout portant
Émission de variétés: Enrico Macias, Inv.: Village People, Mireille Mathieu, Saint-Arroux.
21.30 Connaissance
A la poursuite des étoiles: Mars.
22.30 Télé-Film:
"Hôtel du libre échange" d'après la pièce de Georges Feydeau, avec Jean Noiret, Marthe Mercadier et Jean-Pierre Darra.
23.45 Actualités régionales:
"Paris, l'île de France".

6 CBMT

- 9.00 A thought for Today
9.05 CBC 6 Good Morning
9.15 The Friendly Giant
9.20 Quebec School Telecast
10.00 Canadian Schools
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
11.58 Weather Report
12.00 Coronation Show
12.30 Wicks
13.00 Today from Quebec
14.00 The Edge of Night
14.30 Take 30
15.00 The Bob MacLean Show
16.00 Beyond Reason
16.30 Ali in the Family
17.00 The Beachcombers
17.30 The Mary Tyler Moore Show
18.00 The City at Six
19.00 Happy Days
19.30 Consumerscope
20.00 Happy Days
20.30 The Rascals
21.00 Three's Company
21.30 The Fifth Estate
22.30 World cup skiing
Highlights from Lake Louise, Alberta
23.00 The National
23.27 City Tonight
23.45 Brief report
24.00 The Good Life
24.30 House Calls
1.00 Station Closing

12 CFCF

- 6.00 University of the Air
6.30 Morning exercises
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 What's Cooking
10.00 The New Ed Allen Show
10.30 Definition
11.00 The Community
11.30 Rocket Robin Hood
12.00 The Flintstones
12.30 Street Talk
13.00 McQuinn and Co.
13.30 The Alan Hamel Show
14.00 Another World
14.30 The Mad Dash
16.00 Family Feud
17.00 The Price is Right
18.00 Different strokes
19.00 Stars on Ice
20.00 The Donna Fargo show
20.30 Laverne and Shirley
21.00 Hello Larry
22.00 Hart to Hart
23.00 CTV National News
23.30 Pulse
24.00 The Twelve Midnight Movies
"The gateway" (Aventures 1972) avec Steve McQueen, Ali McCraw et Ben Johnson.
2.15 Sign off

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Av.: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être signalée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 266-1201

AIDES DOMESTIQUES

CHERCHE jeune fille sérieuse, logée, nourrie, pour s'occuper de 2 enfants et du ménage. Week-end congé.
489-8335. 6-3-80

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10, 192 St-Michel 387-2841. J.N.O.

BUREAUX À LOUER

MEUBLES DE CHAMBRE, Bebbars, acjour: un bureau/homme 5 tiroirs, une commode madame 8 tiroirs avec miroir, une table de chevet, un lit. Toute offre raisonnable à partir de \$700. acceptée. Jour: 849-1161. 8-3-80

APPARTEMENTS À LOUER

ILE DES SOEURS, ABELARD, 4% à louer ou à sous-louer. Vue sur le parc. Libre 1er avril. Jour: 870-7288. Soir: 767-5680. 5-3-80

Disponibles petits appartements entièrement rénovés luxueux pour logements ou bureaux — rue St-Denis à côté Université du Québec. Appelez jour: 288-5227, soir: 477-0733. 12-3-80

AIDES DOMESTIQUES

CHERCHE jeune fille sérieuse, logée, nourrie, pour s'occuper de 2 enfants et du ménage. Week-end congé.
489-8335. 6-3-80

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10, 192 St-Michel 387-2841. J.N.O.

BUREAUX À LOUER

MEUBLES DE CHAMBRE, Bebbars, acjour: un bureau/homme 5 tiroirs, une commode madame 8 tiroirs avec miroir, une table de chevet, un lit. Toute offre raisonnable à partir de \$700. acceptée. Jour: 849-1161. 8-3-80

APPARTEMENTS À LOUER

ILE DES SOEURS, ABELARD, 4% à louer ou à sous-louer. Vue sur le parc. Libre 1er avril. Jour: 870-7288. Soir: 767-5680. 5-3-80

AIDES DOMESTIQUES

CHERCHE jeune fille sérieuse, logée, nourrie, pour s'occuper de 2 enfants et du ménage. Week-end congé.
489-8335. 6-3-80

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10, 192 St-Michel 387-2841. J.N.O.

BUREAUX À LOUER

MEUBLES DE CHAMBRE, Bebbars, acjour: un bureau/homme 5 tiroirs, une commode madame 8 tiroirs avec miroir, une table de chevet, un lit. Toute offre raisonnable à partir de \$700. acceptée. Jour: 849-1161. 8-3-80

APPARTEMENTS À LOUER

ILE DES SOEURS, ABELARD, 4% à louer ou à sous-louer. Vue sur le parc. Libre 1er avril. Jour: 870-7288. Soir: 767-5680. 5-3-80

AIDES DOMESTIQUES

CHERCHE jeune fille sérieuse, logée, nourrie, pour s'occuper de 2 enfants et du ménage. Week-end congé.
489-8335. 6-3-80

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10, 192 St-Michel 387-2841. J.N.O.

BUREAUX À LOUER

MEUBLES DE CHAMBRE, Bebbars, acjour: un bureau/homme 5 tiroirs, une commode madame 8 tiroirs avec miroir, une table de chevet, un lit. Toute offre raisonnable à partir de \$700. acceptée. Jour: 849-1161. 8-3-80

APPARTEMENTS À LOUER

ILE DES SOEURS, ABELARD, 4% à louer ou à sous-louer. Vue sur le parc. Libre 1er avril. Jour: 870-7288. Soir: 767-5680. 5-3-80

AIDES DOMESTIQUES

CHERCHE jeune fille sérieuse, logée, nourrie, pour s'occuper de 2 enfants et du ménage. Week-end congé.
489-8335. 6-3-80

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10, 192 St-Michel 387-2841. J.N.O.

BUREAUX À LOUER

MEUBLES DE CHAMBRE, Bebbars, acjour: un bureau/homme 5 tiroirs, une commode madame 8 tiroirs avec miroir, une table de chevet, un lit. Toute offre raisonnable à partir de \$700. acceptée. Jour: 849-1161. 8-3-80

APPARTEMENTS À LOUER

ILE DES SOEURS, ABELARD, 4% à louer ou à sous-louer. Vue sur le parc. Libre 1er avril. Jour: 870-7288. Soir: 767-5680. 5-3-80

AIDES DOMESTIQUES

CHERCHE jeune fille sérieuse, logée, nourrie, pour s'occuper de 2 enfants et du ménage. Week-end congé.
489-8335. 6-3-80

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10, 192 St-Michel 387-2841. J.N.O.

OFFRES D'EMPLOIS

RÉCEPTIONNISTE DACTYLO
Une agence de publicité recherche une: Réceptionniste bilingue. Dactylo pour un peu de facturation. Située au centre-ville. Atmosphère plaisante. Salaire: \$9 500.00.
Ecrire à: Dossier C-327, C.P. 117, Brossard, Québec, J4Z 3J1.
3-3-80

COMPTABILITÉ

Une sérieuse société recherche une personne ayant un minimum de 5 années d'expérience en comptabilité, pour travailler à ses bureaux, 2 jours par semaine, sur une base annuelle.
Doit et est en mesure d'effectuer toutes les entrées jusqu'à la vérification.
Exigences: budget, un alout. Faire parvenir C.V., références/comptabilité: B.P. 10, Succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3K5.
6-3-80

SECRETARE JURIDIQUE

sténodactylo bilingue, avec expérience/bureau d'avocats. Madame Pelletier, 866-8674. 10-3-80

RECHERCHONS JEUNE SECRETARE DYNAMIQUE

avec excellent français, très bonne dactylo, initiative et sens des responsabilités. Expérience légale serait un atout. Salaire à discuter. Poste disponible à compter du 1er avril 1980. S'adresser à Huguette Lebrun, 861-4776. 5-3-80

TRADUCTEURS: SOCIÉTÉ DE TRADUCTION

recherche traducteurs-pigistes ayant au moins 5 ans d'expérience. Domaines techniques, financiers, administratifs. Ecrire à: dossier C-326, C.P. 117, Brossard, Québec, J4Z 3J1. 5-3-80

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

ABAISSEMENT 13%, 1ère, 2ème hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, 729-1332. J.N.O.

A-1 ABSOLUTEMENT CONFIDENTIEL

\$1,200 à \$600,000, 1ère, 13%, 2ème. Mlle Léona Laberge, courtier, 486-1106 jour ou soir. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

TRIPLEX
10,615 ESPLANADE
Air climatisé central Intercom
332-9967
6-3-80

CLASSE 32, DÉPRÉCIATION 10%

28 logements, rive-sud, chauffage électrique payé par locataires. 10% comptant, pas d'agent S.V.P. 656-6600 5-3-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

LOTS BOISÉS ET NON-BOISÉS. Services installés. Les Cèdres, 30 milles de Montréal. \$0.25 p.c. 384-9768. J.N.O.

DES ROSIERS



M. LÉVESQUE!

**Le creux de la vague n'est pas passé.
La convention des 8 000 professionnels
de la fonction publique est loin d'être réglée.
Le 4 mars, nous marchons sur le Parlement:**

- **pour dénoncer les reculs
que vous voulez nous imposer;**
- **pour que notre avancement et nos mutations
ne soient pas soumis
à l'arbitraire et au favoritisme;**
- **pour que cessent les discriminations salariales
à l'égard de certains de nos membres;**
- **pour que cesse le déguisement
d'emplois permanents en emplois occasionnels;**
- **pour que nous soit assurée une réelle sécurité d'emploi
(comme aux salariés du para-public).**

Syndicat de Professionnels du Gouvernement du Québec

SPGQ